

ORDRE ^{DU} JOUR DU CONSEIL ^{D'} ADMINISTRATION 02 JUIN 2023

GÉNÉRAL

- Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 03/04/2023

INSTITUTIONNEL

- Point 2 – Renouvellement du mandat de Direction

RESSOURCES HUMAINES

- Point 3 – Modification du tableau des effectifs

FINANCES

- Point 4 – Affectation du résultat de fonctionnement 2022
- Point 5 – Révision de la provision pour charges pour la mise en œuvre du compte épargne-temps – Exercice 2023
- Point 6 – Vote du budget supplémentaire 2023
- Point 7 – Délégation à la Directrice de l'aliénation de gré à gré des biens mobiliers de faible valeur
- Point 8 – Modification des tarifs d'inscription des ateliers de pratiques amateurs



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 02 juin 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-10

**OBJET : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
03/04/2023**

Le 02 juin 2023, à 09h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 17 mai 2023. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY (*pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE*)
- Monsieur Michel LABORDE
- Madame Sophie CASTEL
- Monsieur Antton CURUTCHARRY
- Monsieur Bernard ELHORGA
- Madame Anne PINATEL

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP
- Monsieur Eric LEBAS

Personnalités qualifiées :

- Madame Nora MARTIROSYAN (*en visioconférence*)

Représentants du personnel de l'Ecole supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Marie-Dominique PARISON
- Monsieur Béranger LAYMOND

Représentants des étudiants de l'Ecole supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Hana BOURAHLA

Etaient absents et non représentés :

- Madame Florence SERVAIS
- Madame Maïder AROSTEGUY
- Monsieur Yves UGALDE
- Monsieur Denis LABORDE

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents ou représentés : 13



DELIBERATION N° 2023-10 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 03/04/2023

Vote :

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 03/04/2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré à Bayonne le 03/06/2023

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : ~~02/06/2023~~

Date d'affichage le : 02/06/2023



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE
Conseil d'administration du 03 avril 2023

PROCÈS-VERBAL

L'an 2023,
Le 3 avril,
A 9h30,

Les administrateurs de l'École supérieure d'art Pays Basque, dénommée « ESAPB », Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), se sont réunis sur convocation de leur Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

GÉNÉRAL

- Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14/12/2022

INSTITUTIONNEL

- Point 2 – Modification des statuts de l'EPCC ESAPB
- Point 3 – Renouvellement des mandats des personnalités qualifiées
- Point 4 – Rendu acte des marchés publics passés en procédure adaptée en 2022
- Point 5 - Rendu acte des dons et legs acceptés par la Directrice en 2022

FINANCES

- Point 6 – Adoption du compte de gestion – Exercice 2022
- Point 7 – Adoption du compte administratif – Exercice 2022
- Point 8 – Fixation des tarifs pour la validation des acquis de l'expérience (VAE) – Année 2023
- Point 9 – Rendu acte de la décision de la Directrice d'attribuer une subvention à l'association étudiante de l'ESPAB Elkartea

Sont présents :

Administrateurs représentant la Communauté d'Agglomération Pays Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY
- Monsieur Michel LABORDE
- Monsieur Yves UGALDE
- Madame Sophie CASTEL
- Madame Anne PINATEL (*en visioconférence*)
- Monsieur Antton CURUTCHARRY
- Madame Agnès DUHART (*sans voix délibérative en présence de son titulaire*)
- Madame Marie LASSERRE



Personnalités qualifiées :

- Monsieur Denis LABORDE (*en visioconférence*)
- Madame Nora MARTIROSYAN

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Marie-Dominique PARISON
- Monsieur Béranger LAYMOND (*en visioconférence*)

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Hana BOURAHLA

Sont absents et non représentés :

- Madame Maïder AROSTEGUY
- Madame Maylis DESCACEAUX
- Monsieur Bertrand FLEURY

Assistent également à ce conseil : Madame Patricia OUDIN (*en visioconférence*), Madame Delphine ETCHEPARE, Monsieur Frédéric DUPRAT, Madame Armelle RONCIN, Madame Stéphanie BELLÉE et Madame Amaya VANHEMS.

Le conseil réunissant la présence de la moitié au moins des administrateurs, il peut valablement délibérer.

En introduction de ce conseil d'administration Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE prend la parole pour expliquer les difficultés que traversent les écoles d'art territoriales actuellement.

L'ESAPB n'est pas structurellement touchée par ces difficultés pour le moment, mais dans l'hexagone, plusieurs écoles sont fragilisées. En Région Nouvelle-Aquitaine, l'École d'Angoulême-Poitiers se trouve dans une situation particulièrement alarmante.

Les présidents des écoles supérieures d'art sont plus que jamais mobilisés. Après plusieurs courriers envoyés à l'automne 2022 à la Ministre de la Culture, une délégation dont fait partie Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE a finalement été reçue au ministère de la Culture.

Une aide d'urgence de 2 millions est débloquée, contre les 7 millions demandés.

Delphine ETCHEPARE remercie l'implication de la délégation et notamment le rôle de Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE très actif au sein de ce groupe.

GENERAL

Point 1 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 14/12/2022

Ce point ne faisant pas l'objet d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun
Abstention : aucun
Pour : unanimité



INSTITUTIONNEL

Point 2 – Modification des statuts de l'ESAPB

Amaya VANHEMS rappelle que par délibération n°2022-32 du 14 décembre 2022, les membres du conseil d'administration de l'EPCC ESAPB ont approuvé l'entrée de la Région Nouvelle-Aquitaine dans l'EPCC ESAPB en tant que nouveau membre et ont autorisé la Directrice à se rapprocher de la CAPB et de l'État, membres fondateurs de l'EPCC, pour que puisse être délibérée dans leurs instances respectives l'approbation de l'entrée de la Région Nouvelle-Aquitaine en tant que nouveau membre de l'EPCC.

Par courrier de la Directrice régionale des affaires culturelles, Madame Maylis DESCAZEUX, en date du 19/12/2022 (annexe 2), et par délibération du conseil communautaire de la CAPB en date du 04/02/2023 (annexe 3), les membres fondateurs de l'EPCC ESAPB ont approuvé l'intégration de la Région Nouvelle-Aquitaine en tant que nouveau membre de l'EPCC.

Aussi, les statuts doivent faire l'objet d'une modification, notamment sur l'article qui concerne la composition du conseil d'administration.

La CAPB, la DRAC et la Région devront valider dans leurs instances respectives les statuts modifiés. Le préfet de Région éditera alors un arrêté de modification.

Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE précise que l'ESAPB est consciente du processus long et lourd administrativement pour pouvoir faire entrer un nouveau membre dans l'EPCC mais ce sont des obligations réglementaires auxquelles l'établissement doit se soumettre.

Patricia OUDIN précise que pour la Région l'entrée comme nouveau membre de l'EPCC donne lieu à trois commissions plénières : l'une pour approuver le principe, l'une pour approuver les statuts et la dernière pour désigner les représentants. Elle précise qu'il y aura un titulaire et un suppléant désigné pour la Région, ce à quoi Amaya VANHEMS répond que c'est tout à fait ce qu'il faut, les statuts le précisent.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration :

- D'approuver les statuts de l'EPCC ESAPB modifiés (annexe 4) ;
- D'autoriser la Directrice à se rapprocher de la CAPB, de l'État et de la Région pour qu'ils puissent valider dans leurs instances respectives les statuts modifiés ainsi que du préfet de Région pour qu'il édite un arrêté de modification.

Ce point ne faisant pas l'objet de plus d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun

Abstention : aucun

Pour : unanimité

Point 3 – Renouvellement des mandats des personnalités qualifiées

Conformément à l'article R.1431-4 du code général des collectivités territoriales, les personnalités qualifiées sont désignées conjointement par la Communauté d'Agglomération Pays Basque et l'État pour une durée de trois ans renouvelables,

Considérant que :

- Madame Nora MARTIROSYAN, artiste et cinéaste, professeure à l'EBABX,
- Monsieur Denis LABORDE, ethnomusicologue, Directeur de recherche au CNRS, Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales, ont été désignés en tant que personnalités qualifiées de l'EPCC ESAPB en janvier 2020,

Considérant que leur mandat de trois ans est arrivé à échéance,

La Communauté d'Agglomération Pays Basque et l'État ont conjointement décidé de renouveler les mandats de Madame Nora MARTIROSYAN et Monsieur Denis LABORDE pour une durée de trois ans.



Aussi, les membres du conseil d'administration sont invités à prendre acte du renouvellement des mandats, en tant que personnalités qualifiées au sein du conseil d'administration de l'EPCC ESAPB, de Madame Nora MARTIROSYAN et Monsieur Denis LABORDE pour une durée de trois ans.

Nora MARTIROSYAN et Denis LABORDE prennent les deux la parole pour indiquer qu'ils sont ravis de repartir pour un nouveau mandat.

Ce point ne faisant pas l'objet de plus d'observations, il en est pris acte.

Point 4 – Rendu acte des marchés publics passés en procédure adaptée en 2022

Amaya VANHEMS rappelle la liste des marchés publics passés en procédure adaptée et signés par la Directrice en 2022.

Il s'agit principalement de marchés classiques pour l'établissement comme ceux de prestation d'enseignement artistique, de matériel informatique ou de titres restaurant.

Le conseil d'administration est invité à prendre acte de ces marchés passés en procédure adaptée en 2022.

Ce point ne faisant pas l'objet de plus d'observations, il en est pris acte.

Point 5 – Rendu acte des dons et legs acceptés par la Directrice en 2022

Amaya VANHEMS rappelle la liste des dons et legs acceptés par la Directrice en 2022, notamment le don par l'Université de Pau et des Pays de l'Adour de trois rétroprojecteurs. Des dons de ressources documentaires (livres, DVD) ont également été faits et sont venus intégrer le fonds documentaire de l'ESAPB.

Aucun leg n'a été accepté en 2022.

Le conseil d'administration est invité à prendre acte de ces dons acceptés en 2022.

Ce point ne faisant pas l'objet de plus d'observations, il en est pris acte.

FINANCES

Point 6 – Adoption du compte de gestion - Exercice 2022

Le compte de gestion 2022 du budget de l'École supérieure d'art Pays Basque a été communiqué par Monsieur le Chef du Service de Gestion Comptable de Bayonne.

Le compte de gestion est soumis à examen pour formulations d'éventuelles observations ou réserves jugées utiles.

L'étude de ce document fait apparaître la stricte concordance des résultats 2022 avec le compte administratif 2022 qui est soumis à cette même séance.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration :

- D'arrêter les résultats totaux des différentes sections budgétaires conformément au compte de gestion annexé (annexe 6) relatif à l'ensemble des opérations budgétaires et non-budgétaires effectuées au cours de l'exercice 2022 ;
- De déclarer que le compte de gestion dressé pour 2022 par Monsieur le Receveur n'appelle aucune observation ni réserve.

Ce point ne faisant pas l'objet de plus d'observations, il est mis au vote

Contre : aucun

Abstention : aucun

Pour : unanimité



Point 7 – Adoption du compte administratif - Exercice 2022

Toutes sections confondues, le résultat global du budget principal après reports et restes à réaliser s'avère positif à hauteur de 592 330,73 €.

Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE rappelle que cet excédent n'est pas un excès de prudence mais qu'il est nécessaire pour la mise en place du DNSEP à la rentrée 2024.
En parallèle, les équipes continuent de réfléchir à d'autres sources de financement et à développer les recettes des produits des services avec la volonté d'une refonte des tarifs des pratiques amateurs qui sera présentée au prochain conseil d'administration. Les principales évolutions seront la suppression des tarifs CAPB/hors CAPB et la mise en place d'une tarification sociale.

Michel LABORDE demande l'impact de l'augmentation des fluides sur les dépenses 2023, ce à quoi Amaya VANHEMS lui répond que c'est de l'ordre de +250% sur le bâtiment de la Cité des Arts.
Un rapide point est fait sur les marchés publics de fluides, pour lesquels l'ESAPB est en groupement de commandes avec la CAPB pour bénéficier d'économies d'échelle.

Michel LABORDE évoque également la déclaration annuelle des consommations énergétiques des bâtiments concernés par le décret tertiaire de la loi Elan. Amaya VANHEMS répond que les bâtiments sont gérés par le service dédié de la DPBMG de la CAPB.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le compte administratif du budget de l'École supérieure d'art Pays Basque pour l'exercice 2022, selon le document budgétaire joint en annexe 7.

Ce point ne faisant pas l'objet de plus d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun
Abstention : aucun
Pour : unanimité

Point 8 – Fixation des tarifs pour la validation des acquis de l'expérience (VAE) – Année 2023

Pour répondre aux fortes demandes de qualification et de diplôme des professionnels de la création en art, design et communication, les 5 écoles supérieures d'art et design de Nouvelle-Aquitaine réunies au sein de l'association le Grand Huit ont initié au cours de l'année universitaire 2021/2022 une démarche de validation des acquis de l'expérience, menant au Diplôme National d'Art (DNA) et au Diplôme Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP).

Cette démarche est renouvelée pour l'année 2022/2023.

Le Grand Huit assume une fonction générale de coordination de la VAE pour la Nouvelle-Aquitaine, chaque école étant amenée à inscrire les personnes suivant les options et profils des candidats retenus et en fin de processus à délivrer les DNA et DNSEP lors d'un jury commun aux écoles de Nouvelle-Aquitaine.

Aussi, il convient que l'ESAPB fixe les droits d'inscription à l'accompagnement et à la procédure menant au diplôme pour l'année 2022/2023, qui sont les suivants : 1 550 € pour le tarif général, 800 € pour les candidats n'étant pas en situation de bénéficier d'un financement par un tiers.

Delphine ETCHEPARE précise que cette année pour l'ESAPB il y a une candidate pour la VAE, comme c'était le cas l'année dernière. De plus, c'est l'ESAPB qui accueillera, cette année encore, le passage des diplômes fin août, en présence du G8.

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'adopter les droits d'inscription tels que sus-exposés.

Ce point ne faisant pas l'objet de plus d'observations, il est mis au vote.

Contre : aucun
Abstention : aucun
Pour : unanimité



Point 9 – Rendu acte de la décision de la Directrice d’attribuer une subvention à l’association étudiante de l’ESAPB Elkartea

Au titre de l’année 2023, la Directrice a décidé d’octroyer une subvention de 1 200,00 € pour le fonctionnement et le financement de projets portés par l’association étudiante de l’ESAPB (décision n°ESAPB_Finances_23_001 en annexe 8.)

Les membres du conseil d’administration sont invités à prendre acte de cette subvention de 1 200,00 € octroyée à l’association étudiante de l’ESAPB Elkartea pour l’année 2023.

Ce point ne faisant pas l’objet de plus d’observations, il en est pris acte.

Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE demande s’il y a des questions diverses.

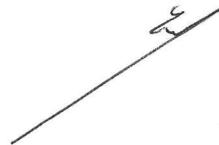
Sophie CASTEL informe qu’elle a été questionnée par des publics amateurs sur leur volonté d’être représentés au conseil d’administration comme les étudiants.
Le sujet est intéressant et il convient d’y réfléchir mais la grosse question réside dans la façon de les désigner. Une élection semble impossible à organiser, l’une des solutions pourrait être de constituer une association et que le président siège au conseil d’administration.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour, le Président déclare la séance levée à 10h55.

De tout ce que dessus, il a été rédigé le présent procès-verbal signé par le Président, pour servir et valoir ce que de droit.

Le Président du conseil d’administration,

Jean-Pierre LAFLAQUIERE



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 02 juin 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-11

OBJET : RENOUELEMENT DU MANDAT DE DIRECTION

Le 02 juin 2023, à 09h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 17 mai 2023. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY (*pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE*)
- Monsieur Michel LABORDE
- Madame Sophie CASTEL
- Monsieur Antton CURUTCHARRY
- Monsieur Bernard ELHORGA
- Madame Anne PINATEL

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP
- Monsieur Eric LEBAS

Personnalités qualifiées :

- Madame Nora MARTIROSYAN (*en visioconférence*)

Représentants du personnel de l'Ecole supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Marie-Dominique PARISON
- Monsieur Béranger LAYMOND

Représentants des étudiants de l'Ecole supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Hana BOURAHLA

Etaient absents et non représentés :

- Madame Florence SERVAIS
- Madame Maïder AROSTEGUY
- Monsieur Yves UGALDE
- Monsieur Denis LABORDE

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents ou représentés : 13



DELIBERATION N° 2023-11 : RENOUELEMENT DU MANDAT DE DIRECTION

Vu l'article L.1431-3 du code général des collectivités territoriales qui dispose qu'un établissement public de coopération culturelle est dirigé par un Directeur,

Vu les articles L.1431-5 et R.1431-10 à R.1431-15 du même code qui précisent que le Directeur de l'EPCC est nommé par le président du conseil d'administration, sur proposition de ce conseil et après établissement d'un cahier des charges, pour un mandat de trois à cinq ans, renouvelable par période de trois ans, parmi une liste de candidats établie d'un commun accord par les personnes publiques représentées au sein de ce conseil, après appel à candidatures et au vu des projets d'orientations artistiques, culturelles, pédagogiques, environnementales ou scientifiques.

Le directeur bénéficie d'un contrat à durée déterminée d'une durée égale à la durée de son mandat. Lorsque le mandat est renouvelé, après approbation par le conseil d'administration du nouveau projet présenté par le directeur, le contrat de ce dernier fait l'objet d'une reconduction expresse d'une durée équivalente à celle du mandat,

Vu l'article 12-1 des statuts modifiés de l'EPCC ESAPB,

Considérant que par délibération n°2020-8 du 12 juin 2020 le conseil d'administration a désigné Madame Delphine ETCHEPARE en tant que Directrice de l'EPCC ESAPB, à compter du 01/01/2021 et pour une durée de 3 ans renouvelable,

Considérant que par contrat n° ESAPB_RH_2020_001 du 18 décembre 2020, Madame Delphine ETCHEPARE a été nommée par le Président du conseil d'administration, Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, en tant que Directrice de l'EPCC ESAPB du 01/01/2021 au 31/12/2023,

Considérant ainsi que le mandat de Direction de Madame Delphine ETCHEPARE arrive bientôt à son terme, Elle se présente aujourd'hui devant les membres du conseil d'administration pour présenter un bilan dudit mandat ainsi que l'actualisation de son projet d'orientations artistiques, culturelles, pédagogiques et scientifiques pour les trois prochaines années dans le cadre de la proposition de renouvellement de son mandat (à l'appui, annexe 2 relative au projet DNSEP et annexe 3 la plaquette transfrontalière de présentation de l'établissement).

Vote :

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver le renouvellement de mandat de Direction de Madame Delphine ETCHEPARE pour une durée de trois ans à compter du 01/01/2024.

Son contrat fera l'objet d'une reconduction expresse d'une durée équivalente à celle du mandat.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette proposition.





Fait et délibéré à Bayonne le 03/06/2023
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : ~~02/06/2023~~ 02/06/2023
Date d'affichage le : 02/06/2023



DIPLÔME NATIONAL SUPÉRIEUR D'EXPRESSION PLASTIQUE

option ART

Projet de 2nd cycle



MAI 2023

Préface	8
Pour une constellation européenne	8
Une dynamique transfrontalière	10
Le projet de recherche	16
Le parcours pédagogique	20
Les grands axes du parcours	26

Un parcours modulable : majeure recherche ou professionnalisation	26
Pédagogie	27
Recherche	29
Professionnalisation	32
Mobilités	34
Partenariats	36
Vie étudiante	36

Soutenabilité du projet **39**

Ressources humaines	39
Éléments budgétaires	40

Annexes (2nd cahier)

- A1 - Communauté d'Agglomération Pays Basque
Enseignement supérieur & recherche - Contexte territorial
- A2 - Liste des partenaires de l'ESAPB
- A3 - ERASMUS Candidature ECHE 2022 (janvier 2023)
- A4 - Document stratégique pluriannuel (septembre 2021)
- A5 - Projet d'offre de formation (septembre 2021)
- A6 - Diaporama de présentation de l'établissement
pour le CNESER (juin 2022)

Préface

par Delphine Etchepare, directrice
de l'École supérieure d'art
Pays Basque

La création de l'École supérieure d'art des Rocailles en 2008 à Biarritz a permis à l'enseignement supérieur artistique public de s'implanter sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB). Le premier cycle et le Diplôme National d'Art (DNA) proposés par l'établissement sont venus non seulement compléter le paysage des 44 écoles supérieures d'art sous tutelle du ministère de la Culture, mais également renforcer le schéma local de l'enseignement supérieur.

En 2015, dans le contexte d'une étude des modalités d'organisation de l'enseignement supérieur sur son territoire, la CAPB a acté un rapprochement entre l'École supérieure d'art des Rocailles et l'École d'art de Bayonne. La fusion des deux établissements et la création de l'École supérieure d'art Pays Basque (ESAPB) votées par le conseil communautaire le 22 décembre 2016 ont permis de renforcer et d'affirmer la stratégie et les actions de la CAPB dans le cadre de sa politique en matière d'enseignement supérieur artistique, avec, comme perspective future, la proposition d'un cursus complet avec la création d'un deuxième cycle. À cela s'ajoute le rôle actif de l'école dans le développement culturel de son territoire grâce à un certain nombre d'événements qu'elle anime, tout en restant attentive à ce que ces actions conservent en priorité un ancrage pédagogique.

Consolidée en 2018 par son passage en EPCC, l'ESAPB n'a cessé d'évoluer. Ce changement d'échelle a impliqué une transformation idoine de l'organisation des équipes pédagogiques, techniques et administratives. Tant du point de vue de la formation que du pilotage et des dispositifs opérationnels, cette mutation a nécessité une précision de ses missions et une actualisation de ses ambitions sur le territoire à l'échelle locale, frontalière, régionale, nationale et internationale.

Aujourd'hui, l'ouverture d'un DNSEP est d'un enjeu capital pour la pérennité et la cohérence du projet d'établissement de l'ESAPB. L'extension vers ce nouveau niveau de formation est au coeur de ses axes et objectifs stratégiques de développement, que ce soit en

termes de recrutement, d'organisation pédagogique, de vie étudiante, d'insertion professionnelle, de recherche, de partenariats, d'appels à projet, de dimension internationale, etc. Il en va également d'une offre pédagogique incomplète : l'absence de master est un manque pour l'établissement et le territoire, et se traduit par une réelle perte de potentiel en raison du nombre d'étudiants qui ne peuvent terminer leur cursus et obtenir le DNSEP à l'ESAPB. Sans compter l'apport considérable de la présence des artistes qui crée un souffle particulier, inédit et vital pour l'attractivité et le développement économique.

Depuis quatre ans, l'équipe travaille à la création d'un deuxième cycle. Soutenue par la CAPB, ce travail de préfiguration mène concomitamment une réflexion pédagogique et structurelle, notamment en termes de faisabilité financière et administrative, et de recrutements, afin de rendre le projet rapidement opérationnel. Ce projet sera en accord avec les axes stratégiques de l'établissement que sont le développement de la recherche, de la professionnalisation et de la mobilité internationale, des axes eux-mêmes étroitement liés au contexte territorial spécifique de l'ESAPB, c'est-à-dire transfrontalier.

L'École supérieure d'art Pays Basque est située au coeur de l'Eurorégion qui rassemble l'Euskadi, la Navarre et la Nouvelle-Aquitaine : 101 700 km², 8 745 000 habitants, 1 782 000 étudiants. Véritable laboratoire de la construction européenne, les spécificités et la richesse de ces zones en termes de partage, d'altérité et de co-existence des réseaux sont un atout majeur pour une école supérieure d'art. C'est la raison pour laquelle nous souhaitons construire notre projet sur ce positionnement géographique et ce contexte culturel. Afin de s'en donner les moyens, depuis presque deux ans, un conseiller artistique en partenariats transfrontaliers a intégré notre équipe afin de dynamiser et solidifier nos relations avec le Pays Basque sud. À l'échelle du DNA, beaucoup d'actions régulières ont déjà été réalisées (stages d'étude, voyages pédagogiques, visites d'expositions, de résidences d'artistes, de structures artistiques, de galeries, etc.), ainsi que des rencontres entre institutions pour commencer à poser les bases de nos partenariats futurs. L'ensemble de ces actions est en plein développement et se voit chaque année intensifié car il s'agira du socle sur lequel se construira le DNSEP. Notre identité transfrontalière

nous permettra d'asseoir une identité singulière dans le paysage des 45 écoles supérieures d'art et d'ainsi renforcer et pérenniser le rayonnement et l'attractivité de notre établissement en Nouvelle Aquitaine et au Pays Basque, de part et d'autre de la frontière. Plus largement, à partir de ce socle et d'une identité forte, nous serons plus à même de développer des relations nationales et internationales dynamiques et pertinentes pour nos étudiants et nos enseignants ; et pareillement, d'adosser notre programme de recherche et de construire notre accompagnement à la professionnalisation avec des partenaires à l'échelle de l'Europe.

Dans la continuité de ce qui a été mis en place depuis 2008, notamment avec l'outil pédagogique des artistes invités, notre identité continue de s'affirmer. Quinze ans plus tard, le rôle de premier plan que jouent les artistes invités dans la pédagogie de l'ESAPB représente encore une réelle singularité dans le paysage des écoles supérieures d'art en France. Pour rappel : chaque année, quatre artistes sont invités à intervenir de façon à ce que l'étudiant, dans son cursus à l'ESAPB, travaille chaque semestre (du semestre 2 au semestre 5) avec un artiste invité pendant trois semaines. Les artistes invités participent aux réunions pédagogiques et aux bilans, et délivrent des ECTS. L'intégration régulière et permanente de quatre personnalités extérieures par an, professionnelles du milieu de l'art, permet à l'école d'être réactive quant aux nouvelles préoccupations des artistes et ainsi de s'efforcer à se renouveler. L'artiste invité joue un rôle différent de celui de l'enseignant ; on attend de lui qu'il apporte son savoir-faire et sa profession. Des profils, des générations et des médiums divers participent d'une ouverture assumée qui entend amener jusqu'aux étudiants la grande variété des mondes de l'art et des manières de les habiter, apportant ainsi une dimension professionnalisante. Pour les étudiants, ces temps de travail sont l'occasion de développer leur sens critique, de mieux comprendre ce que signifie être artiste aujourd'hui et ce que l'on entend par « monde(s) de l'art ».

Les artistes invités feront également partie des modalités pédagogiques du DNSEP car ils viennent affirmer l'importance des apports extérieurs pour notre formation et la nécessité de rester en

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230602-2023_11-DE



perpétuel mouvement. Un outil qui devra s'adapter spécifiquement à la temporalité et aux objectifs du second cycle.

Ces invitations s'ouvriront davantage encore aux artistes internationaux. Les temps d'enseignement et d'échange pourront se faire en anglais. Nous sommes conscients que l'instauration d'un climat plurilingue est une affaire de temps, mais il est urgent – surtout en France – de prendre le tournant de l'enseignement en anglais dans nos formations, car nous avons pris un retard préoccupant par rapport à nos voisins européens. Ce retard handicape notre jeunesse dans un espace mondialisé où la capacité à communiquer autour de son travail pour un public international (que ce soit des candidatures pour des résidences, des appels à projet, des expositions, des stages ou un emploi) n'a jamais été si décisive pour son insertion professionnelle et artistique.

L'ESAPB vient de répondre au processus de renouvellement d'accréditation de sa formation supérieure pour son DNA. La première phase de travail d'auto-évaluation accompagnée par l'HCERES est arrivée à point nommé car, au-delà de notre restructuration, c'était le moment pour nous d'évaluer et de repenser nos formations au regard du développement de l'établissement. Il nous fallait également prendre la mesure d'un nouveau contexte pour les artistes, aujourd'hui face à de nouveaux défis : fractures sociales, changement climatique, migrations, crise sanitaire, etc. Ces défis modifient en profondeur le champ de l'activité artistique, et par-là même les formations attenantes au secteur. C'est dans ce contexte que nous avons conçu et rédigé un projet d'offre de formation qui nous a permis d'actualiser et d'améliorer la lisibilité et les perspectives du projet d'établissement.

Le CNESERAC réuni en section permanente le 10 juin 2022 a rendu un avis favorable à la demande d'accréditation de l'ESAPB pour 2022-2028. Le CNESERAC réuni le 16 juin 2022 a pris acte de cette proposition.

Extrait du courrier datant du 13 juillet 2022 de la DGCA concernant le renouvellement de notre accréditation :

« Dans le cadre du projet d'ouverture d'une formation aboutissant à la délivrance d'un diplôme national supérieur d'expression plastique (DNSEP)

durant la prochaine période d'accréditation, l'école devra déposer un dossier auprès de la DGCA selon un calendrier à définir en amont. Ce dossier devra être présenté en CNESER, ainsi qu'en CNESERAC. En termes de calendrier, il est préconisé une ouverture en septembre 2024. »

Extrait du rapport final d'évaluation (octobre 2021) de notre offre de formation par le HCERES :

« Il y a lieu d'apprécier véritablement le travail de réflexion et de réorganisation effectué par l'École (stratégie de localisation des enseignements et services permettant de mutualiser les ressources humaines et matérielles jusque-là dispersées, stratégie d'organisation de l'administration – secrétariat, finances – par activités et non plus en termes de sites, structuration par pôles, ...). Les réponses aux questions qui se présenteront au lancement du futur DNSEP sont ici en partie anticipées. »

Conclusion du rapport d'évaluation (octobre 2021) de notre offre de formation par le HCERES :

« Il est à souhaiter que l'ouverture envisagée d'un DNSEP puisse se faire rapidement pour une offre de formation plus complète qui faciliterait le développement original et situé proposé par l'École. »

Nous ne sommes pas sans savoir que les écoles supérieures d'art vivent une crise sans précédent, que le contexte est peu favorable. Mais c'est précisément en considérant les nombreux paramètres et arguments maintes fois invoqués que nous avons pensé notre projet car raisonnablement il nous faut nous adapter.

Notre école est jeune et nos équipes aussi. Motivées et dynamiques, elles sont sans cesse forces de propositions. Ancrée sur un territoire jeune également, au cœur d'une zone en pleine construction européenne, l'ESAPB se doit de poursuivre son développement.

Delphine Etchepare

Pour une constellation européenne

par Peio Aguirre, critique d'art et commissaire d'expositions

Peio Aguirre a rejoint les équipes de l'ESAPB en 2021 en tant qu'expert pour accompagner la direction dans sa politique partenariale, la pédagogie et la recherche.

En septembre 2021, j'ai rejoint le projet de l'École Supérieure d'Art Pays Basque, encouragé par ce que je percevais alors, et encore plus aujourd'hui, comme une école d'art au potentiel énorme. Dans le passé, j'ai pu connaître et voir de près le fonctionnement de certaines écoles situées sur l'axe atlantique, comme celles de Nantes et de Bordeaux. Dans les deux cas, j'ai pu constater l'importance d'un réseau d'écoles nationales d'art qui s'étend sur tout l'Hexagone, incluant des régions et des villes de différentes échelles. J'ai toujours apprécié les particularités des politiques d'échelle, du très grand au très petit, du macro au micro, etc. Au début, lorsque l'on m'a parlé de l'ESAPB, j'ai pensé qu'il s'agissait de quelque chose de petit. J'ai radicalement changé d'avis en découvrant les installations et les locaux situés dans deux villes voisines, Biarritz et Bayonne. Ce qui s'y déploie est un espace étendu et en expansion.

Habitant de la ville de Donostia-San Sebastián, au Pays Basque espagnol, la possibilité de l'ESAPB, à trente kilomètres à peine de la frontière franco-espagnole, m'est apparue comme une opportunité qui méritait d'être prise en compte. La géographie est importante. Nous vivons dans une Europe où le voisinage et l'échange entre les pays, les cultures et les langues sont monnaie courante. Dans le cas du Pays Basque, le territoire s'étend entre deux pays (la France et l'Espagne) à travers une « frontière » qui est de plus en plus imaginaire et symbolique qu'effective et réelle. Le français, l'espagnol et le basque (Euskera) se mélangent et s'échangent quotidiennement. Nous sommes les praticiens d'un exercice constant de traduction (idiomatique et culturelle). Dans une perspective critique de la géographie, le territoire est considéré comme une construction sociale résultant

de l'exercice du pouvoir. À sa manière, la pratique artistique réinterprète le territoire à partir d'une nouvelle perspective. Le territoire est ici ouvert et élargi, peuplé de conflits et de différences. Il est aussi un acte, une action, une relation toujours en mouvement, à réinterpréter sans cesse. Plus encore, l'idée même de frontière active en nous la possibilité d'une cartographie du désir ou, pour le dire avec Deleuze et Guattari, convoque un mouvement concomitant de reterritorialisation et de déterritorialisation. Sans aucun doute, habiter la frontière fait de nous des « animaux frontaliers¹ ».

Qu'est-ce que ce flux constant de reterritorialisation et de déterritorialisation a à voir avec une école d'art ? Pour ces auteurs, beaucoup. Dans l'histoire des écoles d'art, la grande majorité des projets pédagogiques radicaux et expérimentaux ont fait de l'espace l'une de leurs principales préoccupations. Il s'agissait souvent de lieux éloignés des grands centres urbains, comme le Black Mountain College, ou d'espaces qui prenaient une myriade de formes : groupes de lecture, cours du soir, conférences et artistes invités, voyages en voiture et en camping. Le concept derridien de « dissémination » est considéré comme un facteur indispensable à toute philosophie de la différence et de la singularité.

La configuration physique actuelle de l'ESAPB en tant qu'archipel d'îles favorise ce principe de dissémination dans l'intérêt d'une école expérimentale qui, par sa géolocalisation, est de facto internationale. Comme je le projette, comme je l'envisage, la mobilité rend une école d'art mobile. Pour l'étudiant français, le nom « Pays Basque » de l'ESAPB intègre ce mouvement ; vers la nature de ce qu'on appelle le « pays intérieur » (vers les Pyrénées) et vers l'autre côté de la frontière (la Communauté Autonome Basque et la Navarre). Évidemment, la rencontre n'est pas seulement géographique, elle est aussi culturelle et artistique, à travers tout un réseau de musées, d'institutions, de communautés et d'agences artistiques solidement implantées dans des villes comme Saint-Sébastien, Bilbao, Vitoria et Pampelune. De même, de nombreux jeunes de ces villes et de centaines d'autres villes réparties ici et là pourront faire l'expérience d'étudier dans une école d'art d'un autre pays.

1. L'expression « animal frontalier » fait référence au sculpteur Jorge Oteiza (1908-2003) qui, dans les années soixante du siècle dernier, vivait avec l'artiste Néstor Basterretxea dans une maison-atelier dans la ville d'Irún, à quelques mètres de la frontière.

C'est dans ce cadre que la nécessité pour l'ESAPB de s'agrandir en intégrant le Master DNSEP apparaît fondamentale et prioritaire. La maturité de ces deux années supplémentaires au Diplôme National d'Art signifierait la mise en place de laboratoires de travail à petite échelle, de cellules transfrontalières, véritables unités d'expérimentation de la professionnalisation de l'art. L'ouverture du DNSEP ferait de l'ESAPB une destination attractive pour les étudiants de part et d'autre de la frontière, soit pour effectuer le cycle complet, soit pour s'inscrire uniquement au Master. L'attrait que le DNSEP apporterait à notre école ne fait aucun doute et, en tant que professionnel de l'art expérimenté, je peux en témoigner. Il existe de nombreuses questions sociales qu'un futur artiste peut aborder en franchissant la frontière : les institutions artistiques et la critique des industries culturelles, l'éducation, le multilinguisme, les différences d'identités, l'immigration, l'histoire et la mémoire. L'art intègre tous ces contenus sociaux et les restitue à la société à travers le regard subjectif de l'art contemporain et de la création.

Le penseur Walter Benjamin avait tendance à construire des constellations imaginaires entre les idées et les relations. La constellation peut devenir une métaphore ; de même que les peuples et les civilisations anciennes ont décidé par des traces imaginaires de relier les étoiles, créant ainsi des silhouettes virtuelles sur la sphère céleste, peut-être est-il possible d'imaginer et de penser l'Europe comme un réseau imaginaire d'identités totalement arbitraires, pas nécessairement associées localement, mais qui, dans l'immensité de l'espace, forment un ordre cosmique. En guise de conclusion, pensons avec un minimum d'élan utopique à cette manière d'habiter la frontière à travers les formes évocatrices des archipels et des constellations.

Peio Aguirre
Donostia-San Sebastián, 23 mars 2023

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230602-2023_11-DE



Une dynamique transfrontalière

introduction

Pourquoi créer un DNSEP option Art à l'École supérieure d'art Pays Basque aujourd'hui ?

Nous avons posé plusieurs fois la question à l'intelligence artificielle générative ChatGPT qui, si elle a su donner des réponses plutôt satisfaisantes bien que générales sur les enjeux principaux d'études supérieures en art, s'est montrée très insuffisante concernant les spécificités territoriales du Pays Basque. Reflet d'un traitement synthétique de données en ligne dont la quantité est colossale, ChatGPT n'a pas pris en compte notre positionnement géographique singulier, tout proche de la frontière avec l'Espagne. Cette absence a mis en évidence la nécessité encore cruciale aujourd'hui d'œuvrer au renforcement de la dynamique de coopération transfrontalière dans la région. La Nouvelle Aquitaine est l'un des trois membres du groupement européen de coopération territoriale, créé en 2011, l'Eurorégion Aquitaine Euskadi Navarre ; et l'Union européenne est la première à le rappeler : les zones de coopération transfrontalière – au nombre de 90 environ en Europe – sont considérées comme des laboratoires, des piliers et des rouages actifs du projet européen. Prendre en compte cette dimension bénéficie non seulement aux régions concernées, mais renforce également une dynamique de développement national et européen.

À notre grand étonnement, ChatGPT n'a orienté ses réponses qu'au regard de l'offre culturelle et artistique située dans l'Hexagone. Lorsqu'il s'est agi de penser à des coopérations institutionnelles, ou de définir une zone d'influence, ce sont les villes de Paris et de Bordeaux et la rapidité du TGV qui ont été évoquées, alors que San Sebastian se trouve à environ 50 km de Bayonne, Pampelune à 100 km et Bilbao à 150 km, trois villes situées de l'autre côté de la frontière, au Pays Basque sud, et dotées d'une vie culturelle et d'une scène artistique nationales et internationales. Cette erreur d'appréciation s'explique notamment par le fait que les réponses de ChatGPT sont fabriquées à partir de représentations passées, les données collectées

couvrant une période qui va rarement au-delà de 2021, et que ces représentations, bien qu'encore récentes, n'ont pas intégré cette perception poreuse, dynamique et européenne de l'espace. Lorsqu'il s'agit d'innover, d'imaginer des manières de faire et de penser nouvelles, ChatGPT se trouve inexorablement limité à une vision basée sur l'existant, c'est-à-dire, dans le cas de l'ESAPB par exemple, à une interprétation de son positionnement géographique comme relevant de la périphérie par rapport au territoire français, et percevant les frontières comme des limites étanches plutôt que des zones d'interactions. Cette approche est largement dépassée et ne correspond pas à la politique de décentralisation à l'œuvre en France depuis plusieurs décennies.

Nous sommes convaincus que c'est à cet endroit précisément que la création d'un DNSEP prend tout son sens aujourd'hui : penser un master qui sache considérer les spécificités de notre territoire et de notre identité culturelle pour mieux répondre aux besoins hexagonaux contemporains, mais aussi s'adresser à de futurs étudiants venant d'horizons divers, proches ou lointains, dans un esprit résolument interculturel et européen.

Renforcer la cohérence du projet d'établissement

Insuffler une dynamique transfrontalière représente pour cette raison le cœur stratégique du développement de l'ESAPB des prochaines années. Cette évolution concerne l'existant, c'est-à-dire le DNA, mais aussi, dans une certaine mesure, les classes préparatoires et les pratiques amateurs. La singularité de nos différentes formations peut en effet représenter une réelle attractivité qui dépasse la Nouvelle Aquitaine, voire la France si l'on envisage le côté espagnol du Pays Basque, ainsi que la Navarre. Néanmoins, notre projet transfrontalier ne trouvera son plein épanouissement qu'avec l'ouverture d'un second cycle au travers des sujets stratégiques que sont la recherche, la professionnalisation et la mobilité (des étudiants et du personnel). Par « transfrontalier », nous entendons un mode de structuration pédagogique car nous souhaitons orienter notre offre de formation vers un fonctionnement interculturel toujours plus assumé. Dès l'ouverture du master, nous souhaitons devenir attractifs pour des étudiants qui viendraient d'Espagne et d'ailleurs, et tirer ainsi pleinement profit des

potentialités de notre territoire. Par exemple, les écoles artistiques supérieures publiques en Espagne sont assurées par les universités et les enseignements sont organisés selon une pédagogie assez différente de celle en vigueur dans les écoles supérieures d'art françaises. Dans les universités espagnoles, les effectifs sont plus importants, et le projet individuel de l'étudiant, son autonomie, sont moins mis en avant qu'en France. Le master ne dure en général qu'une année (60 ECTS). Les étudiants espagnols, et plus particulièrement ceux du Pays Basque qui sont nos voisins, pourraient être vivement intéressés par des conditions d'apprentissage différentes de celles de leur pays d'origine, c'est-à-dire par une pédagogie par projet étalée sur deux ans et, dans notre cas, associant un nombre élevé d'intervenants extérieurs nationaux et internationaux.

Des actions menées depuis 2019

Au sein de l'établissement, le projet d'ouvrir un second cycle est un chantier porté par les équipes depuis 2019. À différentes échelles, nous avons déjà détaillé nos objectifs et notre méthode de travail dans plusieurs documents officiels tels que le Rapport d'auto-évaluation pour le HCERES (Campagne d'évaluation 2020/21, vague B), le Projet d'offre de formation (Accréditation 2022) qui venait dessiner dans les grandes lignes nos axes et objectifs stratégiques fixés pour les six années à venir, ainsi que le Document stratégique pluriannuel qui permettait de formuler un diagnostic et de définir des indicateurs afin d'(auto-)évaluer chaque année nos objectifs stratégiques pour la période d'accréditation (2022-2028) accordée.

Depuis quatre ans, nous travaillons de manière collégiale aux étapes nécessaires à cette évolution. Des réunions de travail ont été organisées avec l'ensemble de l'équipe enseignante du DNA. D'autres actions concrètes ont été menées comme le recrutement en septembre 2020 d'une chargée de mission, Clara Pacquet, docteur en philosophie, également enseignante en histoire et théorie de l'art à l'ESAPB depuis 2019. Dans le cadre de sa mission, Clara Pacquet a réalisé entre septembre 2020 et mars 2021 une série de 37 entretiens avec des enseignants du premier cycle, des classes préparatoires et des pratiques amateurs, mais également des agents techniques et administratifs. Ces entretiens ont été l'occasion de rappeler l'historique de l'établissement, de procéder à un état des lieux et de réaliser une prospective en

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230602-2023_11-DE



vue de la création du DNSEP. Les échanges ont été essentiellement articulés autour de sujets cruciaux tels que la recherche en école d'art, la professionnalisation (et ce qu'elle fait à l'autonomie de l'art), la situation géographique de l'ESAPB à la frontière avec l'Espagne et le Pays Basque sud, et enfin, la particularité du territoire de l'ESAPB qui est une zone urbaine et péri-urbaine située sur la Côte atlantique et proche d'espaces ruraux (campagne et moyenne montagne). Avec les techniciens, l'articulation technique/pédagogie et l'autonomie des étudiants ont été régulièrement évoquées. Les collègues de l'administration ont pu, quant à eux, rappeler leur rôle central dans la réalisation et l'accompagnement des projets pédagogiques.

En 2021, un cabinet conseil (ABCD) a été missionné afin de nous accompagner dans la définition et le dimensionnement du projet (administratif et pédagogique). Dans ce cadre, ABCD a réalisé un travail de chiffrage, élément décisif pour penser la soutenabilité de notre second cycle. L'ensemble incluait des éléments de bench marking permettant de nous situer par rapport à d'autres formations existantes. Nous nous sommes prioritairement intéressés à des programmes de master portés par des établissements qui présentaient des similitudes avec l'ESAPB au plan de l'échelle (petite à moyenne) et de la géographie (en Nouvelle Aquitaine ou sur une zone frontalière dans une autre région). Les contenus des enseignements et de la recherche ont également pu être pris en considération, notamment dans un souci de différenciation et de distinction.

Depuis l'ouverture de son DNA en 2008, l'ESAPB veut développer une politique transfrontalière à travers sa pédagogie et ses invitations. L'instauration d'une dynamique d'échange avec le Pays Basque sud de manière solide et pérenne réclame néanmoins des actions ciblées et structurelles au long cours. Afin d'optimiser nos résultats, nous avons souhaité renforcer notre stratégie et mettre en place une collaboration régulière avec une personne implantée en Espagne, dont le parcours artistique et l'expertise puissent nourrir notre pédagogie, c'est-à-dire nos projets de recherche, de mobilité, de partenariats et de professionnalisation. Depuis septembre 2021, Peio Aguirre, critique d'art et commissaire indépendant basé à San Sebastian, a intégré les équipes de l'ESAPB. Sa mission consiste en l'élaboration cohérente d'un développement pérenne

de notre réseau avec le Pays Basque sud. Par son intermédiaire, nous œuvrons avec des collègues et des structures situées de l'autre côté de la frontière au déploiement et au renforcement d'une politique proactive de partenariats. Par le biais d'échanges, de projets, d'invitations (artistes, théoriciens), de voyages et de stages pour les étudiants, cette dynamique partenariale ambitionne de dresser des ponts toujours plus nombreux avec des universités, des institutions culturelles et des acteurs du monde de l'art.

Notre volonté est de développer un projet transfrontalier sur plusieurs plans : la recherche, la professionnalisation et la mobilité. Le recrutement récent d'une enseignante en vidéo vivant à Pampelune, Maddi Barber, va dans ce sens. Réalisatrice reconnue internationalement dans le monde du cinéma documentaire, elle vient enrichir l'équipe pédagogique sur plusieurs plans : celui du développement de la recherche (elle est titulaire d'un master en anthropologie visuelle de l'Université de Manchester et prépare un doctorat en anthropologie visuelle et théorie féministe à l'Université du Pays Basque à Bilbao), celui de la professionnalisation (elle ne travaille pas seulement sur ses propres projets, mais est active à la fois comme technicienne – directrice de la photographie, monteuse – et productrice dans le monde du cinéma documentaire et de création), et enfin, celui du réseau grâce à son implication artistique et institutionnelle au Pays Basque sud et au-delà. Depuis 2022, nos recrutements sont conditionnés par la volonté d'un renforcement de notre projet transfrontalier et international. Indispensable au bon déroulement financier et administratif de ce projet, un poste de responsable des relations internationales et des partenariats a été créé en août 2022. Les enseignantes Charlotte El Moussaed et Mathilde Supe, respectivement en photographie et en vidéo, ont également rejoint l'équipe pédagogique en septembre 2022. Ces deux jeunes artistes témoignent d'une carrière dynamique et d'une aptitude à l'ouverture internationale. À titre d'exemple, précisons ici que Maddi Barber et Mathilde Supe sont impliquées en tant qu'enseignantes en vidéo dans un projet de coopération pédagogique au long cours avec des collègues allemands enseignants en film et vidéo à la Kunsthochschule de Kassel. Depuis quatre ans, et plusieurs fois par an, nos étudiants travaillent à des réalisations collectives avec des étudiants allemands autour d'une proposition commune. Cette année, le

terrain d'exploration choisi est la forêt, qu'il s'agisse de celle des Landes ou bien du Land de Hesse en Allemagne. La langue commune de travail du projet est l'anglais.

Parmi nos artistes invités, singularité du DNA de l'ESAPB qui place les invitations au centre de sa pédagogie, nous accueillons ce printemps 2023 pendant trois semaines June Crespo, artiste vivant et travaillant à Bilbao. Emblématique de la vivacité du monde l'art contemporain au Pays Basque sud, l'envergure internationale de sa carrière ne cesse de monter en puissance depuis ces dernières années (participation à la Biennale de Venise, artiste représentée par la galerie Carreras Mugica située à Bilbao, etc.). Déjà montrée au Jeu de Paume, la présence de June Crespo dans le monde de l'art hexagonal devrait s'intensifier avec notamment le projet d'une exposition personnelle l'année prochaine au Crédac à Ivry-sur-Seine. Non francophone, June Crespo travaille en anglais avec les étudiants de deuxième année, une expérience déjà initiée en 2019 à l'ESAPB avec la venue de l'artiste américain Cameron Jamie pour quatre semaines, ainsi que celle de l'artiste germano-polonais Paul Sochacki en 2022. Pour les années à venir, nous souhaitons systématiser et renforcer notre politique internationale d'invitation impliquant une pratique de l'anglais pour les étudiants qui participe de leur professionnalisation. Nos invitations dites internationales témoignent aussi de notre souci d'organiser de manière singulière une mobilité entrante du personnel qui se révèle particulièrement bénéfique pour l'équipe enseignante et les étudiants.

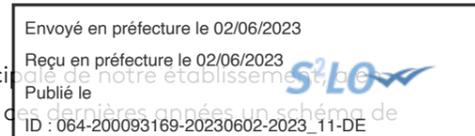
Répondre aux besoins du territoire

Réfléchir à la création d'un second cycle aujourd'hui apparaît comme un défi mais plus encore comme une opportunité dont il faut savoir se saisir. Dans un monde changeant, en accélération constante, la possibilité de créer quelque chose de nouveau plutôt que de réformer quelque chose d'existant permet d'intégrer dès la construction de la structure initiale ce qui semble le mieux adapté aux besoins et aux enjeux du présent. Du point de vue du développement de l'enseignement supérieur sur le territoire, il semble même nécessaire que l'ESAPB soit en capacité d'offrir à ses étudiants une offre de formation solide et cohérente, avec un parcours complet de la classe préparatoire au second cycle. La Communauté d'Agglomération Pays Basque, source de

financement principal de notre établissement, a en effet mis en place ces dernières années un schéma de développement universitaire auquel est associé l'ESAPB (voir détails en annexe). Pareil chantier stratégique repose notamment sur la planification de l'évolution des offres de formation en Pays Basque avec, en ligne de mire, la volonté de devenir l'un des pôles de formation les plus attractifs de la Nouvelle Aquitaine. Aujourd'hui, en l'absence de second cycle, l'ESAPB forme des étudiants qui, une fois leur DNA obtenu, quittent le territoire. Lorsqu'ils poursuivent en master, ce qui est majoritairement le cas, c'est dans une autre école supérieure d'art qu'ils obtiennent leur DNSEP. Bien souvent, seul l'établissement d'obtention du master demeure visible à long terme lorsqu'il s'agit d'évoquer leur parcours. L'absence d'un schéma complet d'études supérieures en art pose la question d'un investissement dont les résultats peuvent être gommés au fil des années. Aussi, cette absence souligne l'impossibilité pour les étudiants de faire fructifier jusqu'à son terme leur parcours sur un territoire au fort potentiel pour les raisons avancées dès le début de cette introduction : un positionnement géographique singulier qui témoigne d'un contexte transfrontalier et interculturel à même d'enrichir l'offre de formation artistique supérieure en France.

Le transfrontalier, une méthode de travail globale

Le projet de création d'un second cycle affecte l'ensemble de l'établissement. Il ne s'agit pas tant d'une nouvelle formation qui s'ajouterait mécaniquement au DNA existant que d'une extension organique réclamant à la structure initiale des ajustements. Mener une réflexion autour de la création d'un nouveau cycle doit nécessairement être articulé au contexte général de l'école, mais aussi, de manière plus globale, aux conditions d'exercice et d'évolution de l'enseignement artistique supérieur aujourd'hui. L'une des missions de l'enseignement supérieur public est de garantir aux jeunes du territoire et d'ailleurs une accessibilité à des formations de qualité. Les conditions de possibilité de cette mission doivent être régulièrement repensées à l'aune des évolutions de la société contemporaine (transition écologique, égalité des chances, inclusion, fonction sociale de l'art et des artistes, identité européenne, etc.). Participer à la formation de futurs acteurs du monde de l'art et de la culture s'accompagne d'une réflexion sur des sujets



clés pour l'avenir de l'enseignement supérieur comme la recherche, la mobilité, l'attractivité régionale, nationale et européenne en matière d'éducation, et enfin, la professionnalisation et l'insertion professionnelle des étudiants que nous formons. Pour demeurer pertinente, attractive et inclusive, une formation artistique supérieure doit trouver un équilibre entre adaptabilité aux mutations constantes d'un monde globalisé, et constance quant aux objectifs que l'on assigne à l'art et aux artistes, notamment concernant leur rôle moteur dans la fabrique des possibles et la construction d'un avenir commun.

Les nouveaux défis des écoles supérieures d'art

Que ce soit le Rapport de la Cour des comptes sur l'Enseignement supérieur en arts plastiques pour la Commission des finances du Sénat publié en décembre 2020, mais également les différentes alertes émises par le HCERES dans certains rapports durant les dernières vagues d'évaluation, ainsi que l'ensemble des débats et discussions menés depuis plusieurs mois entre les écoles supérieures d'art territoriales et le Ministère de la Culture, partout est fait le même constat : l'enseignement de l'art, de l'architecture et du design se trouve en France aujourd'hui face à de nouveaux défis qu'il lui faudra relever dans les prochaines années, s'il tient à rester attractif au plan national et européen. Ce constat n'empêche d'ailleurs pas de rester ambitieux et optimiste car une prise de conscience oigüe et un travail régulier à l'élaboration de solutions pérennes pourront rendre nos écoles supérieures d'art particulièrement attractives, si ce n'est pionnières, dans leur manière d'ajuster l'enseignement artistique aux enjeux contemporains.

Si la conjoncture peut paraître peu favorable (crise énergétique, difficultés financières des écoles supérieures d'art à l'échelle nationale), l'ensemble de l'ESAPB bénéficie déjà de la dynamique de développement initiée par le travail de préfiguration d'un DNSEP. Ce travail de préparation montre non seulement que l'ouverture d'un second cycle renforcerait le premier et permettrait de donner toute son ampleur à notre projet pédagogique, mais il permet aussi de comprendre les raisons pour lesquelles un DNSEP option Art au Pays Basque représenterait une nouveauté au regard de l'offre de formation régionale et nationale. Ainsi qu'évoqué plus haut, nous travaillons

à systématiser un certain nombre d'enseignements en anglais afin d'élargir notre adresse et de compenser un certain retard des formations du supérieur en France quant à leur capacité à s'internationaliser. En tant que membre du G8², nous sommes convaincus qu'un nouveau Master aujourd'hui doit savoir s'inscrire dans l'offre de formation de la Nouvelle-Aquitaine, afin de devenir attractif pour de futurs étudiants.

2. Grand Huit, réseau des écoles supérieures d'art et design et des classes préparatoires publiques de Nouvelle-Aquitaine.

Le projet de recherche

par Clara Pacquet, enseignante
en histoire et théorie de l'art
et chargée de mission dans la
préfiguration du DNSEP

Pensé comme un laboratoire des anticipations ou comme un atelier des possibles, le futur programme de master s'articulera autour de deux axes de réflexion exprimant un même besoin de changement dans la construction d'un avenir commun :

1. **L'écologie des pratiques
(une analyse contextuelle de l'espace)**
2. **Forme et fonction (art et société)**

À la fois théoriques et pratiques, ces deux axes ou ateliers entendent former une polarité active, elle-même amplifiée par une dialectique à l'œuvre dans la pédagogie des écoles supérieures d'art entre, d'une part, la recherche (artistique) et, d'autre part, la professionnalisation (propre aux formations artistiques). Les deux problématiques choisies partagent une même recherche tournée vers le futur ou, pour reprendre les termes du philosophe allemand Ernst Bloch, une même « conscience anticipante » susceptible d'explorer les possibles, mais aussi d'interroger ontologiquement « la catégorie du non-encore-devenu, du non-encore en général, [qui] n'est pas un néant³ ». Le fait même d'envisager du possible crée de la potentialité, et l'art et les artistes, en tant qu'incubateurs et créateurs de nouvelles façons de sentir, de donner forme, d'interpréter, sont des acteurs de premier plan dans cette grande fabrique du possible.

Anticipation, futurologie ou utopie ?

L'anticipation est une opération du corps et de l'esprit consistant à imaginer ce que pourrait, devrait être ou même simplement « sera » le futur, proche ou lointain. Il existe différentes techniques d'anticipation, faisant appel à des facultés différentes, plaçant tantôt la raison tantôt l'imagination en avant-poste. Certaines de ces techniques privilégient le domaine de la rationalité de

3. « La traversée du siècle d'Ernst Bloch (1). L'après-guerre : de Marcuse à Sartre (1976) », Interview de Ernst Bloch avec Jean-Michel Palmier, dans E. Bloch, *Du rêve à l'utopie. Entretiens philosophiques*, Paris, Hermann, 2016, p. 151.

calcul telle que les gouvernements et les entreprises les pratiquent par la prévision et la planification à l'aide de chiffres et de probabilités⁴. Ce type d'anticipation se développe essentiellement à partir de données collectées dans le passé et le présent pour déduire « le » futur, sans envisager qu'il puisse s'agir peut-être seulement « d'un » futur. Aux côtés des sciences technologiques, avec en tête l'intelligence artificielle, les sciences humaines et sociales (démographie, sociologie, économie, psychologie, sciences politiques) participent aussi de cette grande science du futur – ou futurologie – qui tend à assimiler le possible au probable, et à développer une vision positiviste de la science et du savoir en général. Le concept d'utopie quant à lui, et dont l'histoire philosophique remonte au moins à Platon mais dont le terme moderne fut inventé par le philosophe anglais Thomas More qui publie son *Utopia* en 1516, ne se contente jamais de l'ordre rationnel et tente de saisir ce qui ontologiquement différencie le possible du probable. Ainsi que Ernst Bloch l'a montré, notamment dans son opus en trois volumes *Le Principe espérance*, l'histoire est parcourue d'expériences utopiques qui prennent la mesure du pouvoir créateur et révolutionnaire de l'imagination dans sa capacité à ouvrir et explorer des possibles, parfois même inimaginables, et en retour modifier une réalité qui ainsi devient moins inébranlable. La singularité de l'activité artistique ne se situe-t-elle pas justement dans sa compréhension quasi visionnaire du possible et la conscience de son rôle moteur dans le développement de l'histoire ?

L'utopie entre objectivité et performativité

Bien qu'à des degrés divers, toute forme d'anticipation tire sa force du fait qu'elle est projective et non mimétique. Elle ne décrit pas, elle déduit, voire propose. S'approprier les représentations du futur, c'est écrire des scénarios pour aujourd'hui et demain, c'est imaginer un autre monde mais surtout réfléchir à des solutions pour remédier aux problèmes d'un monde en péril, d'une planète abîmée et d'une biodiversité menacée. C'est renouer avec l'héritage et les aspirations des avant-

4. Les sociétés d'assurance sont un exemple éloquent d'un usage prévisionnel de connaissances basées sur le réel, afin de définir un taux de risque futur. Mais les intelligences artificielles, type ChatGPT, même s'il s'agit de machine learning, donc capables d'apprentissage par imitation, fonctionnent aussi sur ce modèle de l'anticipation.

gards, sans affirmer une continuité pure, mais en proposant une réforme à l'aune des bouleversements observés et désirés de ces dernières décennies⁵.

À l'heure d'un assombrissement des possibles en latence qui détermineront notre futur, alors que l'imaginaire dystopique, en réaction aux défaites des utopies du XXe siècle, s'est imposé comme un mode d'anticipation pessimiste et critique, il semble urgent de revenir à un imaginaire moins corseté par les scénarios du pire et de revenir à ce que Ernst Bloch reconnaissait comme « la fonction essentielle de l'utopie », c'est-à-dire « la critique du réel existant » et, ce faisant, la capacité à venir éclairer le présent. Chez Bloch, l'utopie est indissociable de l'espérance, et tend vers le réel.

L'utopie n'est pas un simple mythe, elle désigne, lorsqu'il s'agit d'une utopie concrète, une possibilité objective et réelle. C'est un principe de lutte. Ce qu'elle désigne, c'est le non-encore-découvert du nouveau. Historiquement, c'est une force sociale qui joue un rôle, même si elle n'est pas toujours reconnue comme telle⁶. Ernst Bloch (1970)

Qu'elles relèvent de l'utopie, de la prévision, de la prospective⁷, et même du projet tout court, les activités anticipatoires comportent une dimension sociale et politique dans leur rapport au(x) temps parce qu'elles le(s) découpent autrement, voire, le(s) re-distribuent différemment pour rebattre les cartes. Cette dimension performative de l'anticipation est particulièrement intéressante car elle réordonne le temps dans son geste « possibiliste ». Affirmer qu'il est crucial que les artistes, les créateurs, les designers, les poètes et les écrivains anticipent des mondes, explorent des potentialités diverses et foisonnantes, façonnent un ordre ou un désordre selon une vision non réductible au comptable et au chiffrable, c'est aussi affirmer qu'il est vital de

5. Qu'il s'agisse de bouleversements théoriques (post-modernisme, post-colonialisme, écologie, féminismes, etc.) et de bouleversements pratiques (des nouveaux rapports entre création artistique et activisme, de l'articulation des médiums dits traditionnels et des nouvelles technologies, de la multiplication des manières de faire de l'art et d'être artiste aujourd'hui, etc.).

6. Ernst Bloch, « L'utopie est une catégorie philosophique de notre siècle », entretien avec Jean-Michel Palmier, *Le Monde*, 30 octobre 1970, dans E. Bloch, *Du rêve à l'utopie*, op. cit., p. 83-84.

7. « Non pas deviner l'avenir probable mais préparer l'avenir souhaitable et même peut-être aller plus loin : tâcher de rendre probable l'avenir souhaitable ». Jacques De Bourbon-Busset, « Réflexions sur l'attitude prospective », *Prospective*, n° 10, décembre 1962, p. 1-10, cité d'après Haud Guéguen et Laurent Jeanpierre, *La Perspective du possible. Comment penser ce qui peut nous arriver, et ce que nous pouvons faire*, Paris, La Découverte, 2022, p. 48.

ne pas laisser le champ de l'innovation aux experts et aux ingénieurs. Il n'est question ni d'exclusion ni de compétition entre les acteurs de la société, mais plutôt de complémentarité, de rééquilibrage, de négociation aussi. Les écoles supérieures d'art, d'autant plus lorsqu'elles sont publiques, sont le lieu même d'une implication des artistes dans la nécessaire planification de notre société, une manière aussi de rappeler leur responsabilité dans l'exploration des territoires de l'imagination, carburants des changements qui affectent les territoires de « la réalité sociale partagée ».

Ce laboratoire des anticipations incarnera un lieu de développement thématique et transversal à même de rassembler l'équipe autour d'une proposition forte, directement adressée à la jeunesse. Il ne correspond pas à une mention, puisqu'il ne s'agit pas d'un champ déterminé ou d'une pratique circonscrite, mais plutôt d'un état d'esprit, d'une vision, d'une proposition qui prenne en compte la dimension matricielle de l'exploration des possibles pour la définition de notre projet pédagogique. Partir de l'anticipation pour envisager la création, la technique et les savoirs-faire, ainsi que notre milieu – le Pays Basque nord, proche de la frontière espagnole, entre les Pyrénées et l'océan – permet également de décaler le point de vue : assumer le fait qu'une sorte de futurologie s'exerce non pas depuis une grande métropole urbaine, mais depuis une zone où le péri-urbain et la ruralité sont les formes de vie dominantes, loin des « temples high-tech⁸ » et des centres d'innovation industrielle (culturelle ou pas) inspirés de près ou de loin par la Silicon Valley. Quelle importance accorder à une fabrique des imaginaires futurs située à l'extérieur des lieux communément perçus comme des centres de décision et de prospective économique et politique ?

L'anticipation, la futurologie, l'exploration des possibles sont des activités qui considèrent à parts égales la science et l'imagination⁹, et peuvent impliquer un

8. Même si cette dimension n'est pas absente de notre territoire – les hubs, pépinières et autres rassemblements de start up foisonnent sur le territoire formé par les communes de Bayonne-Anglet-Biarritz – et il faut également rappeler que Bilbao est le centre européen directement raccordé à l'Amérique du Nord (Virginia Beach aux États-Unis) par le câble sous-marin Marea qui permet la transmission de données en fibres optiques. C'est à partir de Bilbao ensuite que les données sont diffusées dans toute l'Europe. Le projet Marea a été porté par les entreprises Microsoft et Facebook.

9. Voir l'ouvrage de Haud Guéguen et Laurent Jeanpierre, *La Perspective du possible. Comment penser ce qui peut nous arriver, et ce que nous pouvons faire*, op. cit., p. 21 : « Telle est l'ambition

rapport maîtrisé et informé à la technique tout autant que fantasmé ou bricolé. Si l'imagination se révèle centrale, elle ne saurait se désolidariser de l'observation, de l'enquête, de la recherche documentaire et de toute autre méthode de description et de perception du réel qui implique toujours, d'une manière ou d'une autre, une objectivité.

L'enjeu pédagogique sera de tenter de mêler différents types d'approches et d'expérimenter avec les divers possibles produits. Sans prétendre produire des promotions entières de « visionnaires » ou d'être les promoteurs d'un néo-futurisme, nous croyons en la nécessité de concentrer nos efforts sur la représentation et la fabrication du futur. Penser le futur, fabriquer un nouveau regard sur le passé et le présent, n'est-ce pas la définition même d'une école d'art ? Sous une apparente banalité, il nous semble au contraire vital aujourd'hui de réaffirmer avec force et détermination le rôle essentiel des écoles d'art dans l'exploration des possibles, que ceux-ci soient réels et imaginaires, fictionnels et documentaires, mais peut-être aussi comme lieux garants d'une ouverture et d'une incertitude indispensables au bon fonctionnement démocratique.

1/ L'écologie des pratiques

Une écologie des pratiques, terme développé notamment par la philosophe Isabelle Stengers, interroge nos modalités d'interaction avec l'environnement par une analyse contextuelle de l'espace. Comment arpenter l'espace, comment le produire, le fabriquer, lui donner forme, le penser ? Pourquoi l'envisager au prisme du contexte ? À quels types d'espaces nous confrontons-nous, qu'il s'agisse du paysage, de l'espace public, des zones urbaines et périurbaines ou encore rurales ? Au sein d'un « laboratoire des anticipations », cet axe de recherche incarne un lieu – un atelier, un laboratoire ? – d'interrogation et de mise en gestes et en formes, notamment à travers une pratique du terrain, de ce qui fait la spécificité du territoire dans lequel l'ESAPB s'inscrit. Il s'attache à comprendre ce que signifie un écosystème, tant au plan du vivant que du social, et se confronte à la complexité propre à un milieu dont l'ensemble des éléments sont interdépendants. Enfin, il s'agit aussi de questionner et de déterminer ce qui

de ce livre, concilier la science et l'utopie au service d'une action transformatrice et d'une nouvelle conduite de vie. »

singularise les artistes par rapport aux architectes, aux paysagistes, aux designers et aux urbanistes, et donc d'affirmer leur nécessaire participation à la pensée et à la pratique écologique.

Un ARC (Atelier de recherche et de création) intitulé « Faire lisière », constitué de praticiens artistes et paysagistes, ainsi que de théoriciens, a entamé cette année une réflexion autour de ces problématiques.

2/ Forme et fonction

Cet axe ausculte les rapports entre art, forme et société à travers la fonction pour déconstruire certaines fausses évidences, mais aussi retrouver une forme d'efficacité quand il est question de la fonction sociale de l'art et des artistes. Qu'est-ce qui relie l'art à la forme ? Et les arts aux formes ? Une forme suppose-t-elle nécessairement un usage ? L'art doit-il se rendre utile ou au contraire cultiver son inutilité essentielle parce que radicalement libre ? « L'inutilité de l'art », ou pour le dire autrement son autonomie, est-elle la force motrice d'une pratique socialement définie par les débats qu'elle suscite ? Et si oui, s'agit-il d'un héritage, voire d'un patrimoine à sauvegarder, ou bien devons-nous œuvrer à des re-définitions ?

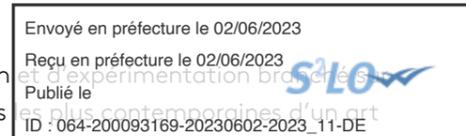
Partant du principe que les zones d'indistinction entre l'art, le design, l'artisanat et les industries culturelles sont particulièrement stimulantes pour penser l'objet d'art, cet axe – atelier ? – entend interroger, au sein d'un « laboratoire des anticipations », le lien de la forme à la fonctionnalité. Les partisans de l'autonomie de l'art se méfient en général d'un assujettissement de la forme à une finalité extérieure, que celle-ci soit matérielle, sociale, politique ou morale. S'il peut être salvateur de mettre en doute une fonction que l'on tenterait en vain de définir, il convient aussi de rappeler que les arts dits populaires, considérés comme mineurs parce qu'organisés autour de fonctions a priori facilement déchiffrables, participèrent d'une vivification de l'art vis-à-vis d'un ordre récalcitrant aux mélanges, aux synergies et aux transferts. Entre ces deux pôles, « Forme et fonction » tente de mettre en branle un

espace de réflexion et d'expérimentation bricolée et des préoccupations des plus contemporaines d'un art engagé aux côtés d'autres pratiques émancipatrices.

Dans l'axe « Forme et fonction », deux formats de recherche pratique-théorique sont en discussion au sein de l'équipe pédagogique, portés par des compétences spécifiques : d'un côté l'intelligence artificielle (et même plus particulièrement la possibilité d'une imagination artificielle) et ses conséquences pour la création artistique (corrélées aux implications philosophiques de cette technologie en plein essor depuis quelques années) ; d'un autre côté : la peinture aujourd'hui et demain, à l'aune des bouleversements techniques et idéologiques qui sont les nôtres.

Ce double questionnement a été mis à l'épreuve cette année dans le contexte pédagogique d'un ARC nommé META, du nom de l'entreprise Facebook ainsi rebaptisée par Mark Zuckerberg en 2021 et championne du métavers considéré comme grand remplaçant d'Internet. L'ambition de cet ARC est d'interroger les possibilités infinies de la création de réalités, que ce soient les dispositifs dont elles sont les produits ou leurs représentations. Créant des passerelles et des hybridations entre outils numériques, jeux vidéos, réalité virtuelle, animation 3D et techniques considérées comme plus traditionnelles comme l'écriture, la peinture, la photographie, l'image en mouvement, la performance ou l'art textile, le groupe de travail s'intéresse aussi plus directement à un questionnement d'ordre métaphysique : comment distinguer les mondes – créés sous nos yeux – de leur représentation ?

Clara Pacquet



Le parcours pédagogique

Si le « laboratoire des anticipations » sera, en termes de contenu et d'hypothèse de travail, le centre névralgique du parcours pédagogique élaboré pour le DNSEP à l'ESAPB, les enseignements se répartiront, le plus organiquement possible, entre recherche, professionnalisation et expérience internationale et/ou transfrontalière.

Dans une complémentarité essentielle entre théorie et pratique, entre projet personnel et espaces critiques partagés, et enfin entre mobilité et processus de travail étroitement lié aux spécificités de l'établissement, les quatre semestres constitutifs du DNSEP se déploieront selon un découpage fidèle à l'architecture commune des enseignements artistiques de niveau master au plan national. Les formats pédagogiques seront quant à eux évalués sur la base de la grille européenne de répartition des ECTS.

La phase « Projet »

Les années 4 et 5 constituent la phase « Projet ». Elles permettent d'obtenir 120 crédits ECTS : 30 par semestre du semestre 7 au semestre 9, et 30 lors du passage du diplôme qui clôt cette phase.

L'objectif de la phase projet est de permettre un réel engagement dans un travail personnel, de le développer, de le consolider pratiquement et théoriquement et d'être en mesure d'en préciser les enjeux et les arguments. L'étudiant structure et développe un projet qui deviendra de plus en plus précis et cohérent, pour être à la fin du cycle exposé et soutenu lors du DNSEP.

Les tableaux et schémas suivants viennent illustrer la proposition de maquette pédagogique envisagée pour les deux années (ou quatre semestres) constitutive du DNSEP. Le tableau présente un découpage ad hoc à l'intérieur des intitulés (en gras) communs à l'ensemble des écoles supérieures d'art en France. Les schémas (pages suivantes) proposent une visualisation dynamique des différentes phases parcourant les quatre semestres.

Découpage pédagogique - Répartition des ECTS

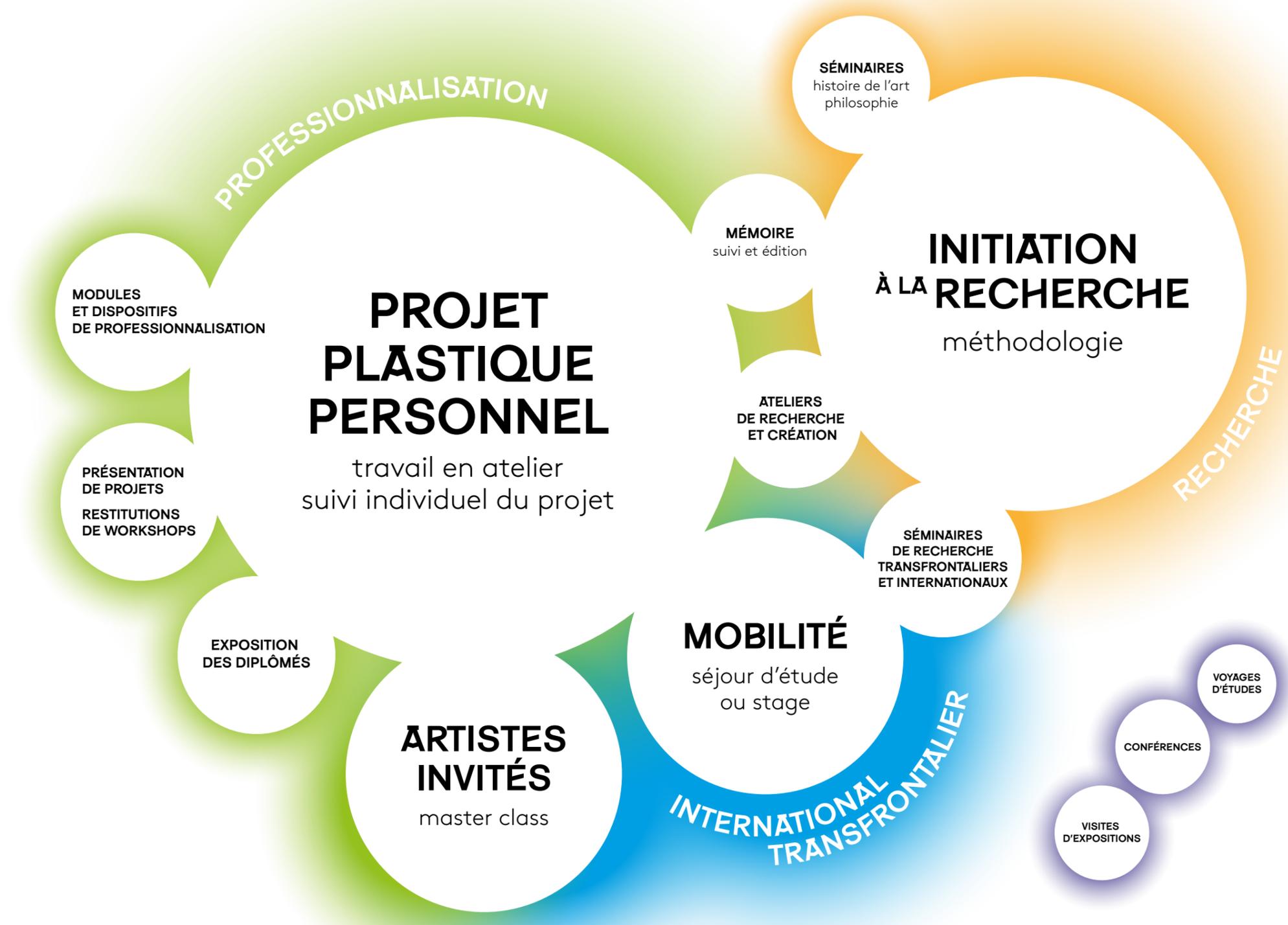
Envoyé en préfecture le 02/06/2023
Reçu en préfecture le 02/06/2023
Publié le
ID : 064-200093169-20230602-2023_11-DE

ANNÉE 4

SEMESTRE 7 (30 ECTS)	SEMESTRE 8 (30 ECTS)
Initiation à la recherche, suivi du mémoire, histoire des arts : 9 ECTS <ul style="list-style-type: none">• Séminaire(s) de recherche (philosophie, histoire de l'art) : 4 ECTS• Suivi mise en place du mémoire : 3 ECTS• Séminaires de recherche transfrontaliers & internationaux : 2 ECTS	Initiation à la recherche, suivi du mémoire, histoire des arts : 9 ECTS <ul style="list-style-type: none">• Séminaire(s) de recherche (philosophie, histoire de l'art) : 4 ECTS• Suivi mise en place du mémoire : 3 ECTS• Séminaires de recherche transfrontaliers & internationaux : 2 ECTS
Projet plastique, prospective, méthodologie, production : 20 ECTS <ul style="list-style-type: none">• Suivi du projet personnel : 10 ECTS• Participation à un ARC : 5 ECTS• Master Class artiste invité : 5 ECTS au choix : majeure « Recherche », majeure « Professionnalisation »	Projet plastique, prospective, méthodologie, production : 20 ECTS <ul style="list-style-type: none">• Suivi du projet personnel : 6 ECTS• Projet de mobilité : séjour d'étude ou stage à l'étranger : 14 ECTS <p>Le séjour et le stage sont crédités en fonction de leur durée au sein des 20 crédits attribués au projet plastique.</p>
Langue étrangère : 1 ECTS <p>Pratique régulière de l'anglais dans au moins 50% des enseignements, note incluse dans la note « séminaires de recherche transfrontaliers et internationaux »</p>	Langue étrangère : 1 ECTS <p>Pratique régulière de l'anglais dans au moins 50% des enseignements, note incluse dans la note « séminaires de recherche transfrontaliers et internationaux »</p>

ANNÉE 5

SEMESTRE 9 (30 ECTS)	SEMESTRE 10 (30 ECTS)
Méthodologie de la recherche, dont suivi du mémoire : 20 ECTS <ul style="list-style-type: none">• Recherche plastique : 5 ECTS• Séminaire(s) de recherche (philosophie, histoire de l'art) : 2 ECTS• Suivi écriture du mémoire : 4 ECTS• Édition du mémoire : 2 ECTS• Séminaires de recherche transfrontaliers & internationaux : 2 ECTS• Participation à un ARC : 5 ECTS	
Mise en forme du projet personnel : 10 ECTS <ul style="list-style-type: none">• Suivi du projet personnel : 10 ECTS	
	Épreuves du diplôme : 30 ECTS <ul style="list-style-type: none">• Soutenance du mémoire (en février) : 5 ECTS• Soutenance plastique (en juin) : 25 ECTS



ANNÉE 4

SEMESTRE 7

SEMESTRE 8

PROJET PLASTIQUE, PROSPECTIVE, MÉTHODOLOGIE, PRODUCTION

• Développement et suivi du projet personnel

• Participation à un ARC

• Master class artiste invité

• Pratique d'accrochage

• Workshops techniques

• Mobilité : Séjour d'étude
ou stage à l'étranger (de 1 à 4 mois)

ANNÉE 5

SEMESTRE 9

SEMESTRE 10

MISE EN FORME DU PROJET PERSONNEL

• DNSEP Soutenance plastique

• Participation à un ARC

• Master class artiste invité

• Pratique d'accrochage

• Workshops techniques

• Master class artiste invité

• Exposition des diplômés

INITIATION À LA RECHERCHE, SUIVI DU MÉMOIRE, HISTOIRE DES ARTS

• Mémoire - Écriture

• Séminaire(s) de recherche (philosophie, histoire de l'art)

• Séminaires de recherche transfrontaliers & internationaux

MÉTHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

• DNSEP Soutenance mémoire

LANGUE ÉTRANGÈRE

• Pratique régulière de l'anglais dans au moins 50% des enseignements

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES COMPLÉMENTAIRES

• Voyages d'études - Visites d'exposition

• Conférences - Séminaires annuels

Les grands axes du parcours

Un parcours modulable : majeure recherche ou professionnalisation

Nous considérons qu'il est crucial de traiter à parts égales la recherche et la professionnalisation au sein de notre offre de formation de niveau master. Nous faisons néanmoins le constat que les quatre semestres du DNSEP incluant un projet plastique personnel, la rédaction d'un mémoire et une expérience de mobilité internationale laisse peu de place à l'ensemble des autres formats tout aussi indispensables que sont les séminaires théoriques et internationaux, la méthodologie de la recherche, les temps d'échange et d'accrochage collectifs, les stages, les workshops avec des artistes invités, les voyages d'étude, l'exposition des diplômés. La pratique artistique appartient au temps long. Développer un travail, élaborer une recherche plastique réclame une durée non compressible.

En raison d'un risque de surcharge de travail et, par conséquent, d'un manque d'approfondissement, nous proposerons aux étudiants de privilégier dans leur parcours la recherche ou la professionnalisation renforçant la pertinence de la logique pédagogique commune aux quatre semestres de leur formation. L'ensemble des étudiants fera partie de la même promotion et les différences de parcours trouveront des temps de confrontation fructueux. Amener les étudiants à faire un choix ne signifie pas qu'une direction ou une autre se retrouve exclue du parcours. Il s'agit plutôt de permettre à chaque étudiant, par une réflexion menée sur son propre projet professionnel, ainsi que sur son insertion professionnelle après l'école, d'adapter son cursus d'étude à ses objectifs grâce à une compréhension globale des enjeux – un stade de réflexion personnelle auquel les étudiants se confrontent aujourd'hui encore trop souvent seulement après l'école¹⁰. Souvent il faudra même travailler, avec

10. Ce qui explique aussi la création en hausse au sein de différentes écoles supérieures d'art d'une sixième année qui permette aux étudiants ayant obtenu leur DNSEP de faire la jonction entre les cinq années à l'école et l'après-école, tout en conservant le statut social d'étudiant.

l'étudiant, à une (meilleure) définition des objectifs et lui permettre ainsi de mieux dessiner son « profil ».

La majeure choisie par l'étudiant s'exprimera par exemple à travers le projet de mobilité qui ne sera pas le même s'il s'agit d'un séjour d'étude dans une structure étrangère ou bien s'il s'agit d'un stage chez un artiste, un artisan, un technicien ou une structure à l'étranger. Selon la majeure choisie, la méthode pourra évoluer, notamment concernant le suivi du mémoire et la rédaction. La définition du processus de recherche s'en trouvera aussi modifiée, ainsi que la répartition de la théorie et de la pratique. Nous souhaitons également inviter des artistes pour des master classes en différenciant bien deux types d'invitation selon le point de vue adopté : celui de la recherche ou celui de la professionnalisation. Cette différence de point de vue implique un changement des propositions pédagogiques. Il nous paraît nécessaire d'impliquer davantage les artistes sur le volet de la professionnalisation qui est souvent traitée dans les écoles supérieures d'art comme un sujet institutionnel et structurel (connaître les droits d'auteur, l'ADAGP, le statut d'artiste-auteur, le fonctionnement du marché, les systèmes de bourses et de résidences pour les artistes et les commissaires, etc.) Tous ces aspects sont essentiels, mais tendent à cantonner le traitement pédagogique de la professionnalisation à la mise en place de modules d'information et d'accompagnement. Travailler plus directement avec le vécu, les récits d'expérience voire les « recettes » d'artistes confirmés peut remplir une autre fonction, plus concrète parce qu'à même d'instaurer un rapport d'identification pour les étudiants. Nous avons d'ailleurs pu le constater au fil des années lorsque des étudiants de DNA ont pu faire leur stage voire travailler comme assistant pour des artistes qui avaient été invités par l'école.

Peut-être encore plus dans le secteur artistique que dans d'autres domaines, il peut paraître assez artificiel de vouloir séparer la recherche et la professionnalisation car dans la plupart des cas elles sont forcément mêlées. Il ne s'agit pas pour nous de vouloir opposer ces deux aspects mais plutôt, de manière pragmatique, d'amener les étudiants à préciser certains choix qui rendront leur cursus plus précis et plus opérationnel en fonction de leurs objectifs. Deux ans, c'est très court, il semble raisonnable d'amener les étudiants à travailler dès le semestre 7 à la cohérence de leur parcours en intégrant déjà l'après-école : sera-t-il

question de poursuivre un travail artistique autonome grâce à des bourses et des résidences ou bien de trouver un terrain – social, économique, culturel – d'application de ses savoir-faire théoriques et pratiques ? Ou bien s'agirait-il plutôt d'une poursuite d'études avec un post-diplôme ou un doctorat, voire un second master dans une autre discipline ou spécialité, en France ou dans un autre pays, etc. ? Grâce à une équipe enseignante faisant preuve de méthode et de savoir-faire dans l'accompagnement proposé, notre but est d'accompagner les étudiants dans des choix qui se révéleront stratégiques non seulement pendant leurs cursus de master, mais qui auront également des conséquences à long terme sur leur parcours.

Supplément au diplôme

Afin de rendre visible la majeure choisie par l'étudiant, et ainsi de mieux valoriser son parcours singulier, nous souhaitons donner toute son importance aux suppléments au diplôme qui viendront détailler non seulement les stages réalisés, mais également les artistes invités rencontrés lors du parcours, les voyages effectués, la participation aux séminaires internationaux. Nous réfléchissons encore à la forme finale que nous donnerons au supplément au diplôme, mais notre objectif est celui d'une plus grande lisibilité du parcours réalisé par l'étudiant. Il s'agira, notamment pour les futurs employeurs ou recruteurs, d'être en mesure de saisir très concrètement quelles compétences (théoriques, pratiques, relationnelles) l'étudiant aujourd'hui candidat (que ce soit à une résidence, à un poste de travail ou une mission spécifique) a acquises pendant les deux années du DNSEP grade master.

Pédagogie

Une jauge maîtrisée pour un laboratoire à taille humaine

En continuité avec le fonctionnement à petite échelle de notre DNA, c'est-à-dire avec des promotions composées d'une vingtaine d'étudiants, le « laboratoire » qu'ambitionne d'être le DNSEP option art à l'ESAPB accueillera une quinzaine d'étudiants maximum. La jauge maîtrisée d'une promotion à taille humaine favorise un encadrement de qualité pour chaque étudiant et garantit un taux de réussite très élevé. Il permet d'accompagner chaque

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230602-2023_11-DE



étudiant dans des choix stratégiques concernant son parcours et son projet, relativement à la recherche, la professionnalisation et la mobilité. Enfin, la petite échelle semble particulièrement adaptée à un projet qui, dans la méthode, souhaite expérimenter un fonctionnement transfrontalier assumé, supposant une mobilité de proximité facile à organiser, sur des formats à temporalité variable (de quelques jours à quelques mois).

Au centre, le projet personnel de l'étudiant

La pratique d'atelier constituera le cœur des quatre semestres composant le DNSEP. Le point nodal de toute la pédagogie sera le travail en autonomie. Chaque étudiant disposera d'un espace individuel – possiblement partagé avec d'autres étudiants selon la taille de l'espace mis à disposition – où il pourra développer quotidiennement sa production plastique. La cohérence du projet personnel de l'étudiant sera permise par un accompagnement de type tutorat, avec au moins deux enseignants, par le biais d'entretiens individuels, lesquels seront complétés par des temps collectifs de restitution, de présentation et de discussion. L'alternance entre entretiens individuels et espaces critiques partagés sera motrice pour la construction d'un regard et d'un discours pertinents sur son propre travail.

Un accompagnement théorique soutenu

L'accompagnement des étudiants sur le terrain théorique et critique sera soutenu, notamment grâce à des séminaires hebdomadaires ou bi-hebdomadaires en histoire de l'art, en philosophie et en sciences sociales, ainsi que l'organisation régulière, au moins une fois par semestre, de séminaires transfrontaliers ou internationaux de recherche sur des sujets spécifiques portés par les enseignants, qu'ils soient issus de l'équipe permanente ou aient été invités. Ces séminaires seront organisés en commun avec des universités, des structures ou des personnalités du monde de l'art et des idées (pour les détails, voir la partie « Recherche » ainsi que « Partenariats »).

Suivi du mémoire

En parallèle du projet plastique individuel de l'étudiant, le mémoire occupera également une place centrale, avec un accompagnement dédié. Deux tuteurs, un théoricien et un praticien, encadreront la recherche de

l'étudiant tout en veillant à ce que le temps consacré au mémoire n'empiète pas sur la pratique plastique. En effet, si le mémoire est un travail important, il correspond à un nombre d'ECTS par semestre moins élevé que le projet plastique (semestres 7 et 8, 3 ECTS ; 4 ECTS au semestre 9 et 5 ECTS pour la note finale au diplôme – au semestre 9, 2 ECTS correspondent également à la qualité du travail éditorial, portant un regard sur le mémoire comme objet – imprimé ou expérimentant avec d'autres types de supports, notamment numériques – et non seulement comme contenu de recherche).

Un enseignement bilingue (français/anglais)

Le DNSEP option art à l'ESAPB se conçoit comme un programme international bilingue (français et anglais). Le bilinguisme s'explique par une volonté de constituer des promotions avec des étudiants français et européens. Les étudiants transfrontaliers, dont la langue autre que le français sera le basque et l'espagnol, pourront bien entendu faire usage, dans leurs travaux, de leurs langues maternelles, mais la langue de travail – commune à toutes et tous, notre lingua franca¹¹ – sera l'anglais. Les enseignants composant l'équipe pédagogique seront en mesure d'offrir un enseignement et un suivi en français et en anglais. Pour les candidatures internationales, un niveau B1 en français est envisagé, nous n'excluons cependant pas un scénario plus ambitieux et proposer, pour les candidats qui le souhaiteraient, un usage exclusif de l'anglais. Le bilinguisme de notre programme pédagogique nous permettra enfin d'être attractifs pour des étudiants ERASMUS qui sont parfois freinés dans leur désir d'étudier en France pour la principale raison que leur niveau en français n'est pas suffisamment bon pour suivre l'enseignement tout un semestre. La grande majorité des universités et écoles supérieures d'art des pays européens non anglophones proposent un certain nombre d'enseignements en langue anglaise, d'abord pour permettre à leurs étudiants d'avoir une pratique régulière de cette langue, aujourd'hui indispensable dans le contexte d'une communication mondialisée, mais aussi à l'adresse des étudiants étrangers qui seraient intéressés par un séjour ERASMUS dans leur établissement ou même venir y étudier pour l'ensemble de leur cursus. Bien entendu, une attention particulière

11. Voir à ce sujet les travaux de Boris Buden.

sera portée à la place du français, notamment grâce à l'organisation de workshops, de conférences et de lectures par des penseurs, auteurs, poètes, créateurs littéraires francophones. L'espagnol et le basque feront également partis du paysage linguistique environnant le master, à l'image du territoire qui est traversé par une multiplicité de langues qui font sa richesse.

Un accompagnement porté par une équipe plurielle

Le parcours du master sera porté par une équipe enseignante de petite taille, souple, mobile, bilingue français/anglais, et facilement adaptable en fonction des invitations et de la dynamique propre à chaque promotion. Dans la pédagogie, l'individuel et le collectif seront pris en compte de manière alternée et complémentaires. Aussi, le principe d'une pédagogie en mouvement – spécificité de l'ESAPB depuis la création de son DNA en 2008 – s'appliquera de manière tout aussi programmatique. C'est par l'invitation – une méthode que l'école connaît bien puisque quatre artistes invités participent chaque année à la formation des étudiants en DNA sur des temps longs – que s'affirme une forme expérimentale de la pédagogie. L'équipe permanente sera responsable de la cohérence du projet pédagogique, ainsi que de la coordination du programme et des invitations, et aura vocation à travailler avec de nombreux collaborateurs aux profils divers, pour des durées variables. La petite échelle de l'équipe permettra une certaine plasticité et adaptabilité, essentielle puisqu'en interaction constante avec des intervenants extérieurs dont la fonction est d'apporter autre chose que ce que propose l'équipe permanente. C'est le sens de notre politique proactive d'invitations régulières et systématiques. Les invités – artistes, critiques, philosophes et théoriciens, mais aussi designers, paysagistes, scientifiques, agriculteurs (etc.) – joueront ainsi un rôle pivot dans la pédagogie et l'accompagnement des étudiants. Nous pensons enfin à différentes modalités d'invitations, comme par exemple des invitations très brèves (d'une à deux journées) ou à l'inverse des engagements au long cours, pour un semestre, une année, voire impliquant le suivi de toute une promotion sur deux ans. Dans ce dernier cas de figure, nous parlerons de professeurs invités. Les étudiants pourront enfin être impliqués dans le choix des invités, en fonction de leur travaux.

Envoyé en préfecture le 02/06/2023
Reçu en préfecture le 02/06/2023
Publié le
ID : 064-200093169-20230602-2023_11-DE

Recrutement des étudiants 

Chaque promotion sera constituée de 10 étudiants maximum. Nos modalités de recrutement seront les suivantes : les candidatures se feront sur dossiers, comprenant un portfolio, ainsi qu'un projet de mémoire (recherche) ou de stage (sans que l'institution ou l'artiste en question ne soient forcément déjà déterminés, mais réfléchir à une direction, poser les bases). Un projet de mobilité sera également demandé sur la base des informations disponibles dans notre documentation, notamment en ligne, présentant nos partenariats. Un recrutement en master se fera obligatoirement par le passage devant la commission. Après la consultation des dossiers, un entretien sera proposé aux étudiants admissibles. Afin d'attirer des étudiants qui viennent hors de France, il nous faudra mettre en place très rapidement un plan de communication a minima trilingue (français, anglais, espagnol). L'ensemble de ces éléments pourra être amené à changer car nous souhaitons poursuivre la réflexion concernant notre méthode spécifique de recrutement des étudiants. Il s'agira d'un enjeu majeur pour la réalisation du projet.

Recherche

Les axes de recherche retenus seront structurés autour de deux lignes de force : d'un côté une attention portée au territoire, alimentée par les enjeux écologiques liés à la situation de crise actuelle, et d'un autre côté, une réflexion autour des potentialités numériques offertes entre autres par le développement de l'intelligence artificielle, ses conséquences pour la création artistique et ses implications philosophiques. La recherche sera omniprésente dans le parcours d'un étudiant. Elle irriguera l'ensemble de son projet, qu'il ait fait le choix d'une majeure recherche ou professionnalisation, néanmoins une majeure recherche impliquera une participation renforcée à des séminaires théoriques. Au cours des quatre semestres du DNSEP, la recherche sera abordée concrètement à travers des outils pédagogiques précis tels que les séminaires d'initiation à la recherche et de méthodologie de la recherche, le suivi de la rédaction du mémoire, la participation à un ARC et la participation à des séminaires internationaux

et transfrontaliers organisés sur des temps de travail courts et denses avec des collègues d'institutions partenaires (séminaires qui auront lieu en anglais).

La recherche sera coordonnée et encadrée par des théoriciens docteurs (spécialistes reconnus en histoire de l'art, en philosophie, en sciences sociales et en études curatoriales), mais également par des praticiens qui ont un point de vue complémentaire et indispensable pour comprendre la spécificité de la recherche en art. Il est fondamental de garder à l'esprit que dans une école d'art la théorie n'est jamais pure, pour la raison qu'elle n'a pas vocation à se désolidariser de la pratique : elle ne cesse de s'y confronter, d'être renforcée ou fragilisée, validée ou à l'inverse contrariée par cette proximité. Il est crucial que la pédagogie d'une école d'art repose sur un partage entre artistes et théoriciens dans la transmission des processus et des méthodes de recherche. L'encadrement du mémoire sera donc assuré, ainsi que précédemment énoncé, par un théoricien et un praticien.

Liste des outils pédagogiques pour transmettre et encadrer les activités de recherche des étudiants :

- Initiation à la recherche
- Méthodologie de la recherche
- Suivi du mémoire
- Séminaires (histoire de l'art, philosophie, sciences humaines et sociales)
- Sessions collectives de présentation des travaux (séances de discussion autour d'accrochages), présentations croisées de travaux par un binôme d'étudiants (l'un présente le travail de l'autre)
- Participation à un ARC
- Séminaires de recherche transfrontaliers et internationaux (temps courts de travail autour d'un sujet donné, en collaboration avec au moins une, idéalement trois structures partenaires d'enseignement supérieur, de pays différents – un format idéal pour des candidatures au programme BIP – Blended Intensive Programme – d'ERASMUS)
- Visites d'exposition
- Conférences et journées d'étude avec intervenants extérieurs
- Voyages d'étude

L'adossement à l'université

Le paysage académique environnant l'ESAPB est jalonné par plusieurs pôles d'enseignement supérieur et de recherche. L'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) – dont les campus se situent à Pau, Bayonne et Anglet – est la structure la plus proche de l'ESAPB géographiquement. En région Nouvelle-Aquitaine, les universités de Bordeaux offrent de potentiels partenaires, et au niveau de l'Eurorégion, l'Université du Pays Basque (UPV/EHU) située à San Sebastian-Donostia, Vitoria-Gasteiz et Bilbao apparaît comme une interlocutrice transfrontalière privilégiée. L'adossement de la recherche à l'université s'incarne à travers des partenariats précis, qu'il s'agisse de projets de recherche ou plus strictement de formats pédagogiques spécifiques.

Partenariats existants

Kunsthochschule Kassel

D'entre nos partenariats pédagogiques existants, et potentiellement intéressants pour la recherche, la Kunsthochschule de Kassel en Allemagne joue un rôle de premier plan. Depuis 2019, le projet pédagogique mené avec cet établissement d'enseignement artistique supérieur, rattaché à l'Université de Kassel, est un exemple à suivre, à renforcer et à reproduire avec d'autres établissements européens et internationaux. Dans ce cas précis, c'est par le biais d'un partenariat entre deux festivals internationaux de cinéma documentaire, le FIPADOC de Biarritz et le Kasseler Dok Fest de Kassel, que l'ESAPB s'est trouvée associée à la Kunsthochschule de Kassel dans un projet de collaboration pédagogique mobilisant une dizaine d'étudiants de chaque établissement autour d'une réflexion et une création conjointes. Les deux festivals contribuent à la fois sur le plan financier et logistique et offrent des vitrines particulièrement intéressantes pour la restitution du travail réalisé. Les deux écoles tiennent à pérenniser ce projet. Une nouvelle édition, pilotée du côté de l'ESAPB par deux enseignantes de vidéo et de cinéma, a commencé cette année avec un

cycle déployé sur deux années académiques, de 2023 à 2024, autour de la réalisation de deux films collaboratifs portant sur l'écosystème des forêts européennes.

Il est important de noter que ce projet pourrait intégrer à moyen terme un troisième partenaire européen à travers l'implication d'un autre festival, possiblement le festival de film documentaire Biografilm de Bologne, en Italie, qui permettrait d'associer sur le plan pédagogique l'école des beaux-arts de cette même ville. En effet, le portage financier initial de ce projet a été rendu possible grâce au partenariat privilégié qui associe la Région Nouvelle-Aquitaine en France, le Land de Hesse en Allemagne et la région Emilia Romagna en Italie.

À l'ensemble des objectifs visés en matière de partenariats, s'ajoute bien entendu la certification Erasmus+ que l'ESAPB devrait obtenir cet été par l'acceptation de la charte. En fonction des projets de coopération qui pourront être mis en place, d'autres sources de financements européens seront recherchées (Creative Europe, Horizon Europe), en complémentarité avec des fonds régionaux et nationaux qui contribueront à la dynamisation de notre politique de mobilité internationale.

Biomimétisme au Pays Basque (CAPB, Ceebios, universités voisines)

L'écosystème universitaire de la recherche au Pays Basque nord est particulièrement riche dans les domaines de l'ingénierie – notamment sur les sujets spécifiques de la robotique et de l'intelligence artificielle – et de la biologie, précisément marine. À titre d'exemple, le biomimétisme est un sujet transversal qui rassemble déjà plusieurs laboratoires et compétences complémentaires. Depuis un an, nous participons à des manifestations ponctuelles dédiées au biomimétisme organisées par la Communauté d'Agglomération Pays Basque et Ceebios (Centre d'études & d'expertises en biomimétisme). Ces journées d'études ou workshops s'adressent à des étudiants des campus de Bayonne-Anglet-Biarritz et rassemblent plusieurs établissements d'enseignement supérieur voisins comme l'UPPA (biologie) à Anglet, le Lycée Cantau à Anglet (DNMADE Espace mention Échelles et usages du territoire du point de vue du développement durable ou Matériaux mention Textile et territoire), l'Université de Bordeaux

(STAPS) campus de Bayonne et l'ESAPB. Des ateliers installés sur le territoire et actives pour la transition écologique font également partie de ce programme. Pour le moment, à l'ESAPB, ce format interdisciplinaire d'étude sur le biomimétisme est proposé aux étudiants en troisième année de DNA et appelle un développement futur pour les étudiants en DNSEP.

Partenariats futurs (en cours d'élaboration)

ESTIA, Bidart

Pour revenir à l'un des secteurs de recherche particulièrement dynamiques sur notre territoire, évoquons l'ingénierie et les liens possibles que l'ESAPB pourra tisser avec ce domaine d'activité, notamment via l'Atelier de Recherche et Création « Méta » (cf. 2/ Forme et fonction», page 19). Ce collectif de travail qui rassemble depuis septembre 2022 étudiants et enseignants s'intéresse aux formes de réalités virtuelles qui traversent l'histoire de l'art, de la plus ancienne à la plus actuelle. Deux enseignants actifs au sein de l'ARC « Méta » envisagent de créer un groupe de travail avec des collègues de l'ESTIA (École supérieure des technologies industrielles avancées) située sur le campus Izarbel à Bidart. Cette école propose un grand nombre de formations du niveau licence au niveau doctorat, notamment deux masters qui recoupent des questionnements explorés par des enseignants de l'ESAPB : le master « Procédés du futur et robotisation » et le master « Science BIHAR. Big data & AI ». Des prises de contact ont permis de confirmer l'intérêt partagé de collaboration sur ces sujets rassemblant art, science et technologie. Il reste encore à déterminer le cadre et les modalités de travail, un chantier qui avancera ces prochains mois.

Facultad de Bellas Artes de Bilbao

D'autres chantiers ont été amorcés avec d'autres structures et sur d'autres territoires. En ce qui concerne le Pays Basque sud, une dynamique de rapprochement est en cours avec la Facultad des beaux-arts (Facultad de Bellas Artes) de Bilbao, qui est une section de l'Université du Pays Basque, UPV/EHU. L'objectif est d'établir un accord inter-institutionnel avec cette Facultad, qui propose des enseignements de niveau Licence et Master en art et en design. En mai 2023,

Envoyé en préfecture le 02/06/2023
Reçu en préfecture le 02/06/2023
Publié le
ID : 064-200093169-20230602-2023_11-DE

STAPS

nous avons reçu à Bayonne une délégation afin de discuter de coopération transfrontalière. Le directeur de la Faculté des beaux-arts, Ismael Manterola Ispizua, était accompagné du responsable de relations internationales de son établissement, Alfonso Beyorra, ainsi que d'une enseignante en histoire de l'art, Haizea Barcenilla, par ailleurs commissaire¹². Avec nos homologues basques espagnols, nous parlerons des possibilités de développement de projets de recherche communs à nos deux structures, ainsi que de l'organisation de séminaires partagés, mais aussi, dans le cadre d'ERASMUS, de l'importance de mettre en place des mobilités d'étudiants et de personnel entre les deux établissements. À plus long terme, nous ambitionnons même d'évaluer le potentiel que représenterait la création d'un master commun entre la Faculté des beaux-arts de Bilbao et l'ESAPB.

Master TIME Université Bordeaux-Montaigne/CNRS

En Nouvelle Aquitaine, nous avons engagé plusieurs échanges et rencontres avec Sylvain Guyot (CNRS/ Bordeaux Montaigne, UFR « Passages ») dans le cadre de manifestations organisées par le parcours master TIME (Territoires Images Environnement) qu'il dirige et qui se situe à la frontière entre professionnalisation et création. Partenaire scientifique entre autres du Laboratoire d'ethnomusicologie ARI (CNRS) basé à Bayonne et dirigé par Denis Laborde¹³ (CNRS/ EHESS) avec lequel nous collaborons régulièrement, le parcours TIME mêle une approche scientifique, celle de la géographie, et les outils audiovisuels tels que pratiqués par le film documentaire et l'anthropologie visuelle. Le parcours TIME partage un important tronc commun avec le parcours GTDD (Gestion Territoriale du Développement Durable), dont l'orientation pédagogique spécifique est tournée vers l'Innovation Territoriale et les Expérimentations (ITE). Conçu comme une formation professionnalisante (les étudiants sont amenés à faire plusieurs stages et peuvent aussi se spécialiser dans la réalisation de films de commande, notamment pour les entreprises), TIME organise des manifestations interdisciplinaires auxquelles nous avons

12. Haizea Barcenilla a des liens avec la France, elle fut par exemple commissaire invitée au Palais de Tokyo en 2009/2010, et fut également associée pendant plusieurs années au projet des Nouveaux Commanditaires.

13. Personnalité qualifiée du Conseil d'administration de l'ESAPB.

déjà pu participer tel que l'atelier « Art et Sciences Passagères » de la Fabrique de l'UMR Passages qui envisage l'art et les artistes comme des acteurs de la production de connaissance. Nous envisageons de collaborer sur des formats de ce type (atelier ou séminaire) avec des temps d'échanges entre les étudiants du master TIME et les nôtres en DNSEP, notamment pour mieux analyser ce qui nous rapproche ou à l'inverse nous différencie dans nos pratiques réciproques ; par exemple, concernant les méthodes de terrain et d'observation employées par les géographes et les anthropologues, et celles revendiquées par les artistes.

Professionnalisation

À l'instar de la recherche, notre programme d'accompagnement à la professionnalisation sera pensé comme transfrontalier ou international avec la possibilité de réaliser des stages avec des artistes, des professionnels ou au sein d'institutions situés au Pays Basque sud ou ailleurs en Europe. Nous veillerons à ce que tout projet de mobilité soit articulé à un projet professionnel, même dans le cas d'un parcours avec une majeure « recherche ».

Articulation stage et mobilité

Les stages peuvent être effectués dans d'autres écoles supérieures d'art, des universités, des entreprises, des ateliers d'artistes. Ils seront obligatoires lors du cursus. Ces stages professionnels invitent les étudiants à rencontrer et à travailler avec des acteurs engagés (les secteurs visés peuvent relever strictement du champ artistique ou s'ouvrir à d'autres domaines sous couvert d'une cohérence pédagogique, en accord avec l'équipe enseignante). L'ESAPB établit une convention avec l'organisme, l'entreprise ou l'établissement d'accueil. À la fin du stage, les étudiants rédigent un rapport d'expérience qu'ils présenteront à leurs enseignants ; dans le cas d'une majeure professionnalisation, le rapport de stage pourra aussi intégrer ou être absorbé au mémoire. Nous souhaitons renforcer notre politique de stages à l'étranger et proposer une mobilité professionnalisante (distincte d'une mobilité d'étude).

Les outils et les formats pédagogiques au service de la professionnalisation supposent de passer du temps hors de l'école, pendant les stages de courtes à

moyennes durées, les voyages, les visites de structures et les rencontres avec des professionnels. Un étudiant ayant fait le choix d'une majeure professionnalisation aura un enseignement théorique plus léger (et donc aussi moins d'ECTS associés) qu'un étudiant avec une majeure recherche. Le stage est pensé dans la structure même du master comme un cadre d'apprentissage, à la fois du point de vue des pratiques liées à un médium ou à un type de démarche artistique, mais aussi par rapport à un contexte qui permet de mieux comprendre comment fonctionnent les différents mondes de l'art et comment s'y intégrer au mieux.

La professionnalisation suppose une temporalité spécifique – qui diffère de celle de la recherche – étant donné qu'elle répond à des exigences liées à des savoir-faire et à un contexte économique propre au marché de l'art et de la culture, ou plus largement à celui des industries créatives et culturelles. Les enjeux de professionnalisation supposent une forme d'efficacité, car il en va de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés dans le monde du travail. Nous avons, en tant qu'établissement public, la responsabilité de préparer nos étudiants à l'après-école.

Dispositifs complémentaires au service de l'insertion professionnelle

Des modules spécifiques avec des spécialistes et des professionnels invités pour travailler sur les aspects concrets de l'insertion professionnelle avec les étudiants seront mis en place. Des cycles de conférences avec des sociologues, des juristes, des commissaires, des galeristes et des artistes – notamment d'anciens étudiants de l'ESAPB – seront programmés. Dans une dynamique plus directement transfrontalière, des voyages de plusieurs jours et en petit groupe seront organisés avec l'objectif de mettre en relation les étudiants avec des structures de production, des résidences, des collectifs et des artistes basés de l'autre côté de la frontière. Nous imaginons enfin des temps dédiés où les étudiants seront amenés à imaginer et projeter concrètement les domaines d'application de leur formation sous la forme de projets.

Réseau d'alumni

Par ailleurs – et cela concerne déjà le DNA – il nous faut travailler à l'actualisation et la vivacité de notre réseau d'alumni en associant plus régulièrement les anciens diplômés de l'ESAPB aux programmes pédagogiques

de l'école. Les alumni représentent un réseau efficace qui permet particulièrement organique entre l'école et l'après-école, le temps d'apprentissage et l'insertion dans la vie active puisque cette transition s'incarne dans les personnes qui sont elles-même passées par ce processus.

L'exposition des diplômés

À l'issue des deux années de DNSEP, l'ensemble de la promotion sera invitée à participer à une exposition après l'obtention de leur diplôme. Ce projet sera piloté par l'équipe pédagogique mais également par un commissaire invité, idéalement en provenance du Pays Basque sud ou d'ailleurs en Europe, afin d'accompagner les étudiants dans la conceptualisation du projet qui sera accueilli par une institution artistique reconnue. Pour la grande majorité des étudiants, il s'agira de la première exposition d'envergure à laquelle il pourra participer, gagnant ainsi, au sortir de l'école, en expérience et en visibilité. De son côté, l'ESAPB veillera elle-même à entretenir la tradition d'inviter régulièrement d'anciens étudiants à une exposition à la Galerie de l'école, à donner des conférences, à intervenir comme artiste invité, ou encore, à participer à une exposition collective d'anciens diplômés que nous envisageons d'inaugurer à la prochaine Journée des Anciens. Cette « Journée des Anciens » existe depuis plusieurs années et consiste à créer un temps de rencontre intense entre les élèves passés par la prépa et désormais étudiants dans d'autres écoles en France ou à l'étranger, et les actuels élèves des classes préparatoires. Les étudiants de DNA participent aussi à cette journée. Avec la création du DNSEP l'ampleur de la manifestation gagnera en importance encore.

Liste des outils pédagogiques pour la professionnalisation :

- Stages avec des artistes, des professionnels, au sein de structures institutionnelles (avec un nombre élevé réalisé au Pays Basque sud, en Navarre ou ailleurs en Europe, ce qui mène au point suivant) ;
- Articulation projet de mobilité/dimension professionnalisante ;
- Artistes invités ;



- Modules et dispositifs d'accompagnement et d'information (techniques, juridiques et institutionnels) sur le statut social des artistes et des designers (ADAGP, droits d'auteur, Maison des artistes, type de fiscalité, etc.), le contexte professionnel du monde de l'art, les possibilités économiques après l'école ;
- Appui renforcé sur un réseau d'alumni ;
- Exposition des diplômés dans une institution reconnue au plan régional (et transfrontalier).

Mobilités

En tant qu'école supérieure d'art située sur le territoire européen, il est de notre responsabilité d'offrir des opportunités de mobilité à notre communauté étudiante et notre personnel (enseignant, administratif et technique). En janvier 2023, nous avons postulé à la Charte ECHE (ERASMUS) que nous comprenons comme un espace de solidarité et d'échange d'une grande richesse. Dans le contexte de l'ouverture du DNSEP, nous envisageons la mobilité entrante avec le même intérêt que la mobilité sortante. Le fait d'accueillir des étudiants ou des collègues d'autres pays européens, voire extra-européens, nous semble tout aussi primordial que la nécessité pour nos étudiants et notre personnel de connaître d'autres contextes de travail, d'autres cultures institutionnelles et de pratiquer d'autres langues. Notre situation géographique transfrontalière offre une grande richesse linguistique et culturelle, et nous permet de développer une « mobilité de proximité » particulièrement pertinente aujourd'hui où nous comprenons la nécessité de revoir nos manières de nous déplacer et de consommer. Dans un rayon géographique strict, les villes de Bayonne et de Biarritz sont plus proches de San Sebastian, Bilbao et Pampelune, que de Bordeaux ou Toulouse.

À l'échelle de notre premier cycle, notre établissement applique déjà depuis plusieurs années une politique active d'invitations comprenant des artistes et des théoriciens internationaux, une dynamique qui s'est amplifiée ces dernières années par des choix de recrutement que l'on pourrait qualifier de « transfrontaliers ». Le projet pédagogique au long cours avec la Kunsthochschule de Kassel déjà évoqué illustre également un désir affirmé d'ouverture et de collaboration européenne que nous souhaitons renforcer ces prochaines années, a fortiori avec l'ouverture d'un

second cycle. Notre stratégie développement de la mobilité en premier cycle bénéficiera de la dynamique de la mobilité initiée par la création d'un DNSEP. Des formats adaptés (en temps et en objectifs) seront proposés aux étudiants en DNA également, afin que l'expérience de la mobilité arrive le plus tôt possible lors de leur cursus.

Rappelons les objectifs et besoins que nous avons formulés dans notre candidature ECHE :

- Développer des partenariats académiques transfrontaliers, européens et internationaux dans l'objectif de favoriser des actions de mobilité étudiante et du personnel, en prévision de l'ouverture d'un 2ème cycle ;
- Renforcer la dimension internationale de l'établissement en multipliant les invitations d'artistes étrangers travaillant sur le territoire transfrontalier, en France ou ailleurs, dans l'objectif de promouvoir l'interculturalité comme élément constitutif de l'approche pédagogique et institutionnelle ;
- Promouvoir d'ores et déjà la mobilité entrante pour des étudiants européens de 1er cycle, dans l'objectif de créer une familiarité avec d'autres contextes d'études et favoriser l'interculturalité ;
- Trouver des partenaires sur le territoire transfrontalier pour l'accueil des étudiants de 1er cycle pendant leur stage en milieu professionnel, dans l'objectif de développer une internationalisation de proximité et favoriser les compétences linguistiques.

Mobilité sortante

Selon la majeure choisie par l'étudiant, le projet de mobilité ne sera pas le même. Il s'agira d'un séjour d'étude dans un établissement d'enseignement artistique supérieur, ou bien d'un stage auprès d'un artiste, d'une institution ou d'un professionnel. Pour commencer, nous proposerons un choix limité d'établissements avec lesquels nous avons déjà des contacts et avec lesquels nous savons que la cohérence et la continuité pédagogiques seront garanties, c'est-à-dire la Kunsthochschule Kassel, la Facultad de Bellas Artes à Bilbao et l'Académie d'art de Tallinn en Estonie (EKA), où enseigne un artiste français (Camille Laurelli) qui avait été accueilli à l'ESAPB comme artiste invité il y a quelques années. Des discussions sont en cours avec

l'Académie des beaux-arts de Naples, entre autres par le biais d'un enseignant de l'ESAPB qui a été invité à intervenir et exposer dans cet établissement italien. Un intérêt mutuel, notamment en raison de nos grandes différences, devra permettre de réfléchir aux conditions de réalisation d'une mobilité étudiante et du personnel, mais aussi d'échanges pédagogiques et culturels, entre nos deux écoles.

Séjour d'étude

Le semestre 8 est celui qui sera privilégié pour la mobilité sortante (exceptionnellement, des étudiants pourront choisir le semestre 9). Chaque étudiant est invité à partir à l'étranger afin de se confronter au monde extérieur (à l'école, au Pays Basque nord, à la France, etc.) en effectuant, soit un séjour d'étude dans un lieu institutionnel, soit un stage dans une structure professionnelle, soit un échange international, pendant une période qui peut aller de 1 à 4 mois. Des conventions sont en cours de signature avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers. Une aide financière sera apportée aux étudiants par différentes bourses (essentiellement ERASMUS et Région Nouvelle Aquitaine, mais aussi OFAJ ou DAAD pour les échanges franco-allemands), ce dernier point étant essentiel pour porter la dynamique de mobilité. En effectuant un séjour dans un établissement d'enseignement supérieur européen, l'étudiant reste inscrit dans son établissement d'origine, aucun frais d'inscription ne lui est demandé dans l'établissement d'accueil.

Critères de mobilité

Le séjour à l'étranger se prépare et se négocie au cours du semestre 6 (et lors du recrutement des candidats extérieurs à l'école). Cette préparation débute par une réunion d'information qui se tient chaque année entre décembre et mars. Elle se structure en deux temps : 1/écriture d'un projet qui oblige l'étudiant non seulement à décrire et à documenter son projet, mais également à identifier, préciser et justifier son choix 2/soutenance de ce projet devant un jury (composition à définir) qui évalue l'intérêt des motivations et des choix, des moyens et des fins, des intentions et des objectifs.

Mobilité entrante

Nous envisageons des accueils en priorité des étudiants en provenance d'établissements qui accueilleront nos étudiants mais étudierons toute nouvelle demande. Une sélection sur dossier sera peut-être nécessaire afin de s'assurer que, selon les pratiques, les candidats à la mobilité entrante puissent se retrouver dans nos enseignements et équipements. Nous sommes conscients que, les premières années, nos capacités d'accueil devront rester modestes. Néanmoins, nous pourrions représenter une réelle attractivité pour des candidats à la mobilité ERASMUS étant donné que nous offriront un important nombre d'heures d'enseignement en anglais et que notre équipe pédagogique bilingue sera en capacité de dialoguer en anglais avec les étudiants non francophones, ainsi que d'assurer le suivi de leur travail. Nous étudions encore la nécessité ou non de fixer des critères linguistiques en français sachant que ce critère peut freiner des candidats potentiels.

Accompagnement linguistique des entrants

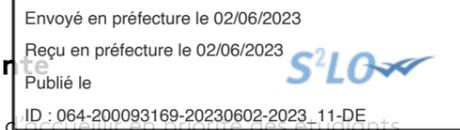
Nous travaillons à une offre d'enseignement de Français Langue Étrangère pour les étudiants entrants. L'UPPA, site de Bayonne, offre des cours hebdomadaires sur le Campus de la Nive. Un partenariat avec ce service de l'UPPA est à l'étude.

Concernant l'accompagnement au logement, nous envisageons un soutien du CROUS, ainsi que la mise en place d'une plateforme pour le logement avec la mise en place de « swaps » d'étudiants entrants/sortants où non seulement les universités procéderaient à des échanges d'étudiants mais les étudiants pourraient également échanger leurs logements pour la durée déterminée. Par exemple, un « swap » entre un étudiant de l'école de Tallinn et un étudiant de l'ESAPB.

Mobilité du personnel

Sortante

Une mobilité est souhaitable pour l'ensemble des agents (enseignants, techniciens, personnel administratif), sachant que celle-ci ne peut être effectuée que sur la base d'un volontariat. Les enseignants pourraient néanmoins être les pionniers au sein de l'établissement en matière de mobilité du



personnel. Il serait certainement intéressant de mener une étude au sein de notre établissement pour évaluer le nombre d'agents qui pourraient être intéressés par pareille opportunité et démarche afin d'affiner notre préfiguration. Le service des relations internationales doit travailler de concert avec l'équipe enseignante afin d'évaluer les possibles et ensuite proposer des opportunités en début d'année. Des financements ERASMUS+ sont proposés sur barèmes pour financer cette mobilité selon les zones géographiques.

Entrante

Nous avons déjà une politique d'accueil ancrée dans le fonctionnement pédagogique de l'ESAPB avec les artistes invités, et dont certains, comme cela a déjà été évoqué, ont dû travailler en anglais avec les étudiants (Cameron Jamie, Paul Sochacki, June Crespo). Pour l'ESAPB, il s'agira de trouver les moyens d'appuyer le développement entrant de la mobilité sur cette pratique déjà installée dans l'école et de voir en quoi il sera possible aussi de trouver des financements ERASMUS (ou autres) pour soutenir cette politique d'invitations. Nous faudra-t-il d'ailleurs parler de « professeurs invités » plutôt que d'artistes ? Les deux sont-ils possibles avec des statuts différents ? Dans le cas d'une mobilité du personnel, seule une prise en charge des coûts de voyage est envisagée, le salaire étant assuré par l'employeur. Cette option pourrait être retenue pour inviter des artistes enseignant déjà dans une école.

Partenariats

Récapitulatif

Recherche

- Université Bordeaux Montaigne, UFR « Passages », Master TIME
- Facultad de Bellas Artes de l'Université du Pays Basque (UPV/EHU), Bilbao
- Zine Eskola (San Sebastian), niveau troisième cycle
- Zentro Bulegoa z/b – Oficina de arte y conocimiento (Bilbao)
- Artium (Vitoria-Gasteiz)
- Centro Huarte, Master « Pratiques artistiques et études culturelles : corps, affects, territoire »

- Haute École des Arts et du Design, Genève

Professionnalisation

- FRAC Nouvelle Aquitaine MECA, Bordeaux
- CAPC, Bordeaux
- Tabakalera (San Sebastian)
- EQZE | Elías Querejeta Zine Eskola (San Sebastian)
- Bilbo Arte, centre de production artistique

Mobilité

- Kunsthochschule Kassel (avec laquelle nous avons déjà un projet pédagogique au long cours depuis quatre ans avec le DNA)
- Facultad de Bellas Artes – Université du Pays Basque (UPV/EHU), Bilbao
- Accademia di belle arti di Napoli
- Académie d'art de Tallinn en Estonie (EKA)
- Université Nationale de La Plata (UNLP) et l'Université Nationale de Quilmes (UNQ), Argentine (lien déjà établi par le biais d'un enseignant participant à un projet pédagogique initié par l'Institut Français d'Argentine autour d'un workshop « Image, son et interactivité : expériences artistiques virtuelles en 360 degrés »)

Institutionnel

- Festival International FipaDoc, Biarritz
- DokFest Kassel, Allemagne
- Institut basque Etxepare (San Sebastian)

Vie étudiante

Par « vie étudiante », nous entendons tout ce qui participe, de manière extra-pédagogique, à l'accompagnement et au bien-être des étudiants de façon à garantir les meilleures conditions d'étude et de recherche au cours de leur parcours de formation à l'ESAPB. Les éléments que nous mentionnons ici concernent, pour leur grande part, tout autant les étudiants de niveau DNA que les étudiants de niveau DNSEP, et s'adressent à l'ensemble de la communauté étudiante de l'ESAPB (classes préparatoires incluses).

Voici la liste des actions, des mesures et des outils déjà mis en place dans notre établissement, ainsi que ceux que nous souhaitons développer ces prochaines années.

Déjà en place :

- Collaboration avec le CROUS-Campus Côte Basque et le soutien de la Communauté d'Agglomération Pays Basque sur les sujets que sont la restauration, la santé et le logement :
 - amélioration, depuis la rentrée 2021, de l'accompagnement des étudiants dans leur accès à l'information et à leurs droits, la prévention, la santé mentale, la restauration grâce à une présentation des services du CROUS à chaque rentrée de l'ESAPB ;
 - organisation d'actions de prévention en collaboration avec des partenaires comme la CPAM, le CHCB, Planning familial, le Service culturel du CROUS, etc. ;
 - installation d'un Moovy Market dans le secteur de la Cité des arts pour améliorer l'offre de restauration étudiante ;
 - depuis janvier 2022 sont proposés des modules de formations sur les questions de santé mentale destinés aux étudiants « référents ».
- Depuis octobre 2020, mise en place d'une cellule d'écoute et de veille sur les violences sexistes et sexuelles.

À mettre en place :

- Accompagnement soutenu des étudiants dans la recherche de financement, notamment pour la mobilité.
- Concernant l'accueil des étudiants issus de la mobilité entrante et sortante, nous réfléchissons à des solutions d'échanges bi-latéraux qui permettraient de solutionner différents problèmes pratiques posés par la mobilité, avec en première ligne le logement. Ce type de solution pourrait permettre de gagner du temps et de réduire les coûts globaux de la mobilité, surtout pour les étudiants.

- Mise en place de différents ateliers régulière et une maintenance : labo-photo, atelier-gravure, atelier-volume (ce fonctionnement permettra d'organiser les permanences tout en offrant aux étudiants un revenu complémentaire).
- D'autres formats de rémunération sont envisagés comme l'implication dans des projets pédagogiques adressés à différents types de publics (scolaire, amateur).
- Nous envisageons de développer des choses du côté de la formation également. Le nombre d'inscrits de l'ESAPB aux pratiques amateur est considérable (environ 1000) ce qui représente un terrain d'exercice et d'apprentissage d'un intérêt premier.

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230602-2023_11-DE

de contrats étudiants pour les

qui réclament une présence

régulière et une

maintenance : labo-photo, atelier-

gravure, atelier-volume (ce fonctionnement

permettra d'organiser les permanences tout en

offrant aux étudiants un revenu complémentaire).

• D'autres formats de rémunération sont envisagés

comme l'implication dans des projets pédagogiques

adressés à différents types de publics (scolaire,

amateur).

• Nous envisageons de développer des choses du

côté de la formation également. Le nombre d'inscrits

de l'ESAPB aux pratiques amateur est considérable

(environ 1000) ce qui représente un terrain d'exercice

et d'apprentissage d'un intérêt premier.

Ressources humaines

Moyens RH supplémentaires par rapport à l'organisation actuelle

Postes		Coût annuel chargé	Postes existants à redéployer	Reste à financer en sus
Existants	Enseignant docteur en charge de la recherche (0,7 ETP)	35 000 €	35 000 €	
	Expert artistique partenariats transfrontaliers et internationaux Avant : conseiller artistique ESAPB (0,7 ETP)	16 800 €	16 800 €	
	Responsable des relations internationales et partenariats (0,5 ETP)	27 500 €	27 500 €	
A créer	1 poste sur le pôle communication / édition / documentation - 1 agent catégorie C - (0,5 ETP)	17 500 €		17 500 €
	Ingénieur informatique (0,5 ETP)	25 000 €		25 000 €
	2 postes de PEA	100 000 €		100 000 €
	3 postes d'AEA	120 000 €		120 000 €
	Artistes invités DNSEP	50 000 €		50 000 €
TOTAL		391 800 €	79 300 €	312 500 €

Éléments budgétaires

Budget total de l'établissement : DNA, classes préparatoires et amateurs

	Réalisé 2022	Budget primitif 2023
Fonctionnement	3 056 890,01 €	3 379 851,00 €
Investissement	202 918,23 €	214 296,00 €
Total	3 259 808,24 €	3 594 147,00 €

L'ESAPB accueille environ 120 étudiants par an (60 DNA et 60 prépas) et 800 élèves amateurs pour plus de 1000 inscriptions. La jauge du second cycle est fixée à 30 étudiants.

Évaluation des coûts étudiants

	Nombre d'étudiants (arrondi)	Coût par étudiant pour une année
DNSEP	30 étudiants	17 145 €/an
DNA	60 étudiants	17 145 €/an
Classes prépa	60 étudiants	14 645 €/an

Première approche du coût étudiant théorique du 2nd cycle :

514 350 €/an (30 étudiants x 17 145 €)

Budget prévisionnel DNSEP

Estimation du budget annuel de fonctionnement pour le matériel pédagogique : 12 000 € par an

- Acquisition documentaire à faire évoluer en lien avec la recherche
- Matériel pédagogique dédié

Soutien à la mobilité transfrontalière et internationale : enveloppe prévisionnelle (à préciser après stabilisation maquette pédagogique et partenariats) à 10 000 € par an

- Prise en charge des déplacements réguliers organisés dans le cadre du cursus DNSEP, notamment vers le Pays Basque Sud

Budget d'investissement :

- Mobilier : à définir en fonction des locaux et espace dédiés
- Outillage spécifique : à définir en fonction des locaux et espace dédiés
- Matériel informatique (ordinateurs portables) : 20 000 €
- Matériel audiovisuel : 12 000 €

Synthèse des coûts de fonctionnement supplémentaires annuels du DNSEP (hors budget investissement)

Ressources humaines	391 800 €
Matériel pédagogique et soutien à la mobilité	22 000 €
Bâtiments (entretien, fluides)	30 000 €
TOTAL coût annuel DNSEP	443 800 €

Financements potentiels - Fonctionnement

Rappel subventions actuelles DRAC et Région :

- DRAC : 60 000 € + 35 000 € fonds d'urgence
- Région : 10 000 € (depuis 2022)

Redéploiements budgétaires au sein de l'EPCC	79 300 €
Financements complémentaires État	100 000 €
Financements complémentaires Région	70 000 €
Taxe d'apprentissage	Difficile de l'évaluer à ce stade
Projets européens (à moyen terme)	En fonction des projets
Resterait à financer à court terme	194 500 €
Pour mémoire : coût annuel DNSEP	443 800 €

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le



ID : 064-200093169-20230602-2023_11-DE

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230602-2023_11-DE



ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Cité des Arts
3 avenue Jean Darrigrand
64100 Bayonne

+33 5 59 59 48 41

contact@esa-paysbasque.fr

ESA-PAYSBASQUE.FR



DIPLÔME NATIONAL SUPÉRIEUR D'EXPRESSION PLASTIQUE

option ART

Projet de 2nd cycle



Annexes



Annexes

A1 - Communauté d'Agglomération Pays Basque

Enseignement supérieur & recherche

Contexte territorial 4

A2 - Liste des partenaires de l'ESAPB 10

A3 - ERASMUS Candidature ECHE 2022 14

A4 - Document stratégique pluriannuel 48

A5 - Projet d'offre de formation 60

A6 - Diaporama de présentation
de l'établissement pour le CNESER 72

Envoyé en préfecture le 02/06/2023
Reçu en préfecture le 02/06/2023
Publié le
ID : 064-200093169-20230602-2023_11-DE





COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
—
HIRIGUNE
ELKARGOIA

Enseignement Supérieur & Recherche

Enseignement Supérieur & Recherche // Rappel du cadre stratégique SDU

Schéma de Développement Universitaire : 4 objectifs majeurs

Atteindre 10 000 étudiants à horizon 2025 avec une double logique d'attractivité et de réponses aux besoins locaux

Conforter les dimensions transfrontalières et internationales de l'enseignement supérieur en tant qu'atout et facteur de différenciation



Être le second pôle de formation d'ingénieurs de la Nouvelle Aquitaine

Offrir une haute qualité de services aux étudiants sur des Campus thématiques attractifs



Enseignement Supérieur & Recherche // Rappel du cadre stratégique SDU

SDU : 5 orientations stratégiques

ACCOMPAGNER LA RECHERCHE ET L'INNOVATION SUR LES DOMAINES PRIORITAIRES

FORMATION

CONSTRUIRE UN VÉRITABLE CAMPUS UNIVERSITAIRE MULTISITES

ORGANISER LA GOUVERNANCE ET FÉDÉRER LES ACTEURS

RENFORCER L'OFFRE DE FORMATION ET SA VISIBILITÉ

ACCOMPAGNER DES PROJETS STRUCTURANTS LA VIE ÉTUDIANTE SUR LE TERRITOIRE



Des domaines prioritaires

ETUDES INTERNATIONALES
INGENIERIE & NUMERIQUE
ENVIRONNEMENT & OCEAN
CONSTRUCTION & AMENAGEMENT DURABLES

2 domaines en émergence ou à faire émerger
 ✓ Agriculture et Industries Agroalimentaire (en cours de structuration)
 ✓ Sport et Santé

Le campus Pays Basque, c'est quoi ?
Quelques chiffres

+ de 250 années de formation allant du Bac + 1 au Bac + 5
5 champs disciplinaires comprenant au total **40 disciplines** différentes

DROIT, ECONOMIE, GESTION	SCIENCES, INGENIERIE ET TECHNOLOGIES	ARTS, LETTRES, LANGUES	HOTELLERIE, RESTAURATION, TOURISME	SPORT ET SANTE
Droit Economie Comptabilité Gestion Management Commerce Marketing et communication Techniques de commercialisation Finance Sciences politiques RH Economie Sociale et Solidaire	Informatique Numérique Ingénierie Industrie Physique Chimie Sciences du vivant Sciences de l'ingénieur BTP Agriculture Agronomie Aquaiculture Agroécologie Environnement	Art Lettres Langues Langue Basque Photographie Audiovisuel Design	Management en hôtellerie restauration Restauration Tourisme	STAPS Management du sport Ostéopathie DE Infirmier Esthétique

Le campus Pays Basque, c'est quoi ?
Un campus territorial composé de plusieurs acteurs, multisite et pluridisciplinaire

• Une offre majoritairement localisée dans l'espace urbain

Campus de Montauray / Arkinova UPPA (Collège STEE)
Campus de la Nive UPPA (Collège 2EJ + IUT) Université de Bordeaux

● Universités
 ● ESTIA
 ● Lycées (BTP, CPGE, CFA)
 ● Etablissements privés (hors lycées)
 ● ESAPB
 ● Instituts de Recherche (CNRS, INRA, IFRIMER, UPPA, ESTIA Recherche)

Le campus Pays Basque, c'est quoi ?
Quelques chiffres

14 Structures de Recherche

CDRE : Droit européen	ESTIA Recherche : Interfaces intelligentes et encapacitrices	LFCR : Ecoulements complexes et énergétique	MIRA : Milieux et ressources aquatiques
IKER : Langue et textes basque	LIUPPA : Architecture des Systèmes Cyber-Physiques Ingénierie dirigée par les modèles Traitements des informations pour l'adaptation de l'interaction au contexte et à l'utilisateur	SIAME : Géomatériaux et structures du génie civil - Interaction Vagues / Structures - Architecture et physique urbaine	ECOBIO-INRAE : Ecologie comportementale et biologie des populations de poissons
LIREM : Management	ARI : Anthropologie et Ethnologie de la musique	IPREM : Matériaux bioinspirés Chimie et Microbiologie de l'Environnement	NUMEA-INRAE : Nutrition, métabolisme, aquaculture
		LRHA-IFREMER : Ressources Halieutiques	INRAE
		LMAP : Probabilités et statistique	

Le campus Pays Basque, c'est quoi ?
Quelques chiffres

Près de 8 000 étudiants au sein de **24 établissements** (29 entités)

Logos: Université de Pau et des Pays de Ladoeur, IAE PAU-BAYONNE, ISA BTP, Université de Bordeaux, ESTIA, TALIS BUSINESS SCHOOL, KEDGE BAYONNE, COLLEGE d'Ostéopathie du Pays Basque, IFSI, ECH3 IARRITZ, Lycée André Malraux, Lycée Jean Errecart, Lycée Cantau, Lycée Armand David, Lycée Saint-Joseph, Lycée Privé Saint-Christophe, Lycée du Pays de Soule, Lycée Louis de Foix, L'ARGENTE.

Développement du Campus Pays Basque : les principes
Un Campus intégré à la ville et à son territoire

- Bâtiments d'apprentissage pouvant accueillir différents usagers 24h/24 :**
 - Amphithéâtres connectés
 - Salles de cours modulables et immersives
 - Learning room / Espaces de coworking
 - Espaces informels d'apprentissage
 - Locaux administratifs
- Centres de recherche et d'innovation mêlant des équipes de recherche, des porteurs de projets, des entreprises et des étudiants de niveau Master :**
 - Laboratoires de recherche
 - Bureaux / salles de réunion
 - Espaces projets et informels de rencontre
 - Pépinière d'entreprises et locaux tertiaires
- Lieux de convivialité et de rencontres à la manière d'un espace public :**
 - Espaces de restauration (produits issus des circuits courts, d'agriculture raisonnée, etc.)
 - Coffee shop / Food truck / Epicrerie fine
 - Espaces verts avec mobilier urbain
 - Bibliothèques / Espaces détente, calmes
 - Espaces événements (concerts, débats, etc.)
 - Locaux pour associations étudiantes
 - Fablab
- Durable et intégré dans son environnement**
 - Bâtiments vertueux à énergie positive (panneaux solaires, récupérations des eaux de pluie, etc.)
 - Poubelles de tri / Composteur
 - Accessible aux personnes handicapées
- Transports performants favorisant les mobilités douces (rendant ainsi les différents sites du Campus facilement accessibles)**
 - Stationnement voiture limité
 - Espaces vélos
 - Navettes électriques gratuites
 - Abonnements spécifiques ?
- Logements accessibles aux étudiants, stagiaires et chercheurs étrangers (Crous, logements privés, etc.)**
 - Locations annuelles et saisonnières
 - Chambres à louer de courtes durées
- Equipements sportifs à destination des étudiants, des personnels du Campus et des habitants (en fonction des usages)**
 - Terrains de sport (rugby, basket, etc.)
 - Sport en plein air (Yoga, course, etc.)
 - Salle de musculation / fitness

Les dispositifs de financement du SDU

FORMATION
 Appel à Projet Formation
 600 000 € sur 3 ans : amorcer et consolider de nouvelles formations (initiales), diversifier l'offre et favoriser la continuité de parcours jusqu'à bac+5

RECHERCHE
 Appel à Initiatives de Recherche Collaborative d'Excellence
 2,25 M€ sur 5 ans : thèses, post-doctorats, chaires, projets collaboratifs

VIE ETUDIANTE
 Appel à initiatives Etudiantes
 25 000 € : projets pédagogiques, de développement collectif et solidaire, culturels et sportifs

I-SITE (2 M€ pour accompagner des chaires de recherche, allocations, challenges scientifiques)

HPC.WAVES, OpenCEMS, marta, MICRO POLIT

Les dispositifs de financement du SDU

FORMATION
 Appel à Projets Formation
 600 000 € sur 3 ans : amorcer et consolider de nouvelles formations (initiales), diversifier l'offre et favoriser la continuité de parcours jusqu'à bac+5

RECHERCHE
 Appel à Initiatives de Recherche Collaborative d'Excellence
 2,25 M€ sur 5 ans : thèses, post-doctorats, chaires, projets collaboratifs

VIE ETUDIANTE
 Appel à initiatives Etudiantes

I-SITE (2 M€ pour accompagner des chaires de recherche, allocations, challenges scientifiques)

HPC.WAVES, OpenCEMS, marta, MICRO POLIT

Les dispositifs de financement du SDU

FORMATION
 Appel à Projets Formation

RECHERCHE
 Appel à Initiatives de Recherche Collaborative d'Excellence

VIE ETUDIANTE
 Appel à Initiatives Etudiantes

- APF ouvert à l'ensemble des instituts de formation reconnus et installés sur notre territoire (UPPA, ESTIA, UB, UBM, lycées, etc.)
- Cinq axes stratégiques pour amorcer/lancer de nouveaux projets de formation :
 - Axe 1 : Etudes prospectives / d'opportunité pour la création de nouvelles formations initiales
 - Axe 2 : Accompagner des initiatives pédagogiques innovantes
 - Axe 3 : Collaboration inter-établissements
 - Axe 4 : Nouvelles formations initiales
 - Axe 5 : Projets innovants/structurants au service du territoire
- Une enveloppe globale de 600 000 € sur 3 ans

Les dispositifs de financement du SDU

FORMATION
 Appel à Projets Formation

RECHERCHE
 Appel à Initiatives de Recherche Collaborative d'Excellence

VIE ETUDIANTE
 Appel à initiatives Etudiantes

- Ouvert à l'ensemble des associations étudiantes du Campus Pays Basque
- Accompagner la mise en œuvre de projets :
 - pédagogiques en lien avec les parcours de formation ;
 - de développement collectif et solidaire ;
 - mettant en avant la création culturelle et la valorisation du patrimoine ;
 - visant notamment à encourager la bonne santé par le sport et l'alimentation.
- Une enveloppe de 25 000€ chaque année

Les dispositifs de financement du SDU

FORMATION
 Appel à Projets Formation

RECHERCHE
 Appel à Initiatives de Recherche Collaborative d'Excellence

VIE ETUDIANTE
 Appel à Initiatives Etudiantes

- AIRCE ouvert à l'ensemble des laboratoires de recherche reconnus et installés (ou en cours d'installation) sur notre territoire (UPPA, ESTIA Recherche, CNRS, INRA, IFREMER, etc.)
- Soutien à :
 - des projets de recherche collaboratifs (LabCom, chaires, etc.) impliquant a minima deux partenaires (académique et/ou socio-économique),
 - l'accueil de nouvelles thématiques de recherche permettant l'implantation de chercheurs sur le territoire
- Accompagnement de projets principalement autour :
 - des quatre domaines prioritaires d'excellence du Schéma de Développement Universitaire : Etudes internationales, Ingénierie et Numérique, Construction et Aménagement Durables, et Environnement et Océan,
 - des deux domaines en émergence : Agriculture et Industrie agroalimentaire et Sport/Santé.
- Collaborations encouragées et co financements exigés à partir d'un certain niveau d'intervention
- Une enveloppe globale de 2 250 000 € sur 5 ans

Les projets d'investissement du Campus Pays Basque

CAMPUS DES SCIENCES ET TECHNIQUES
 Cœur de Campus : 20 M€
 ISANUM & Learning Center : 10 M€

CAMPUS DES ETUDES INTERNATIONALES
 Institut des Etudes Internationales : 1 M€
 Nive 2025 : 1 M€/Crédits d'étude + prochain CPER
 Aquitaine Multilingual Experimental Lab : 0,9 M€

SITE TECHNOPOLITAIN IZARBEL
 ESTIA 3 : 13,4 M€

Localisation à déterminer :
 BIOMIM : 10,8 M€
 Création d'un Campus des Sports et de la Santé : 3,6 M€

500 logements étudiants : 30 M€

MO CAPB, CPER 2015-2020, CPER 2021-2027



LISTE DES PARTENAIRES

mai 2023

Partenaires enseignement supérieur, recherche et éducation nationale

Partenariats locaux

- Université de Pau et des Pays de l'Adour - Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) / Le Microscope, service culture / Direction relations internationales
- Lycée René Cassin - BTS Audiovisuel (Pôle image Biarritz)
- Lycée André Malraux - BTS Photo (Pôle image Biarritz)
- ESTIA - École supérieure des technologies industrielles avancées, Bidart
- Institut ARI - Anthropological Research Institute on Music, Bayonne
- Conservatoire Maurice Ravel Pays Basque, Bayonne
- Ethnopôle basque, Ustaritz

Partenariats nationaux

- ANdEA - Association nationale des écoles supérieures d'art et design publiques
- Le Grand Huit - Réseau des écoles supérieures d'art et design et classes préparatoires publiques de Nouvelle-Aquitaine
- APPEA - Réseau des classes préparatoires publiques aux écoles supérieures d'art et de design

- BEAR - Association Bibliothèques d'écoles d'art en réseau
- IRI - Institut de recherche et d'innovation (IRI) - Centre Pompidou, Paris

Partenariats internationaux

- Kunsthochschule Kassel, Allemagne
- EQZE | Elías Querejeta Zine Eskola, San Sebastián, Espagne
- Faculté des beaux-arts de l'Université du Pays Basque (UPV/HEU), Bilbao, Espagne
- Centre d'art contemporain HUARTE, programme Master en pratiques artistiques et études culturelles, Huarte, Espagne
- L'école supérieure d'art et de design Idarte, Vitoria Gasteiz, Espagne
- Musée de l'Université de Navarre, Master en pratiques curatoriales, Pamplona, Espagne

Partenaires artistiques et culturels

Partenariats locaux

- Scène Nationale du Sud-Aquitain, Bayonne - Anglet - Saint-Jean-de-Luz
- Cinéma l'Atalante, Bayonne



- Ville de Bayonne – DIDAM, Espace d’art contemporain
- Musée Bonnat-Helleu, Bayonne
- Musée Basque, Bayonne
- Association Ezkandrai, Bayonne
- Ville d’Anglet - Villa Beatrix Enea, Bibliothèque Quintaou, Domaine de Baroja, Biennale d’Anglet
- Association Le Second Jeudi – Station V, Bayonne
- Luna Negra, Bayonne
- Rock school, Bayonne
- Spacejunk, Bayonne
- Atabal, Biarritz
- FIPADOC, Biarritz
- CCN Malandain Ballet Biarritz, Biarritz
- Cinéma Le Royal, Biarritz
- Surfrider, Biarritz
- Ville de Biarritz – Le Colisée / La Médiathèque
- Association COOP, Bidart
- Association Le Second Jeudi – Villa Madeleine, Boucau
- La Réciproque, Hasparren
- NEKaTOENEa, CPIE Littoral basque, Hendaye
- Poterie Goicoechea, Ossès
- Centre d’art Le Bel Ordinaire, Pau
- Centre d’art Image/Imatge, Orthez
- Hameka Fabrika, Louhossoa
- Institut Culturel Basque, Ustaritz

Partenariats nationaux

- ANEAT - Association Nationale des Écoles d'Art Territoriales de pratiques amateurs

- FRAC Nouvelle-Aquitaine MÉCA, Bordeaux
- CAPC musée d'art contemporain de Bordeaux

Partenariats internationaux

- Le Centre international de culture contemporaine Tabakalera, San Sebastián, Espagne
- Le centre culturel Azkuna Zentroa, Bilbao, Espagne
- Le Musée d’art contemporain du Pays Basque Artium Museoa, Vitoria Gasteiz, Espagne



ERASMUS2027

Call: ERASMUS-EDU-2022-ECHE-CERT
(Erasmus Charter for Higher Education 2022)

Topic: ERASMUS-EDU-2022-ECHE-CERT-FP

Type of action: ERASMUS-CERT

Proposal number: 101123667

Proposal acronym: ESAPB

Type of Model Grant Agreement: ERASMUS Certificate

Table of contents

<i>Section</i>	<i>Title</i>	<i>Action</i>
1	General information	
2	Participants & contacts	
3	Call-specific questions	

How to fill in the forms

The administrative forms must be filled in for each proposal using the templates available in the submission system. Some data fields in the administrative forms are pre-filled based on the previous steps in the submission wizard.

1 - General information

Topic	ERASMUS-EDU-2022-ECHE-CERT-FP	Type of Action	ERASMUS-CERT
Call Identifier	ERASMUS-EDU-2022-ECHE-CERT	Type of Model Grant Agreement	ERASMUS-CERT
Acronym	ESAPB		
Proposal title	ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE		
<i>Note that for technical reasons, the following characters are not accepted in the Proposal Title and will be removed: < > " &</i>			
Duration in months	86		
Free keywords	Mobilité, échanges, projets européens, relations internationales, partenariats		
Application language	French		

Abstract*

Née de la fusion de l'École supérieure d'art des Rocailles fondée à Biarritz en 2008 et de l'École d'art de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à Bayonne, fondée en 1778, l'École supérieure d'art Pays Basque (ESAPB) est, depuis 2018, un établissement public de coopération culturelle EPCC, soutenu par la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB), sous tutelle du ministère français de la Culture.

L'ESAPB accueille environ soixante étudiants qu'elle prépare en 3 ans au DNA (Diplôme National d'Art – grade Licence) et une soixantaine d'autres étudiants, répartis dans deux classes préparatoires en art et une en design, qu'elle prépare, en une année, aux concours d'entrée des écoles supérieures d'art et de design. L'ouverture d'un deuxième cycle de 2 ans, préparant au DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique – grade Master) est prévue pour septembre 2024.

L'ESAPB a déjà commencé à favoriser la mobilité transfrontalière dans le cadre du stage obligatoire en milieu professionnel à effectuer entre le 2ème et le 5ème semestre de la licence. Cette expérience d'immersion dans un autre contexte culturel, mais à une faible distance géographique sera le cadre privilégié pour la mise en place progressive d'une mobilité étudiante entrante et sortante, que ce soit au niveau du 1er cycle ou lors du démarrage du 2ème cycle. En tant qu'école supérieure d'art située sur le territoire européen, il est de notre responsabilité d'offrir des opportunités de mobilité à notre communauté étudiante et notre personnel (enseignant, administratif et technique) et nous comprenons la Charte ECHE comme un espace de solidarité et d'échange. Le fait d'accueillir des étudiants ou des homologues d'autres pays européens, voire extra-européens, nous semble tout aussi primordial que la nécessité pour nos étudiants et notre personnel de connaître d'autres contextes de travail, d'autres cultures institutionnelles et de se confronter à la pratique d'une autre langue.

Remaining characters 21

Has this proposal (or a very similar one) been submitted in the past 2 years in response to a call for proposals under Horizon 2020 or any other EU programme(s)? Yes No

Please give the proposal reference or contract number.

Declarations

- 1) We declare to have the explicit consent of all applicants on their participation and on the content of this proposal.
- 2) We confirm that the information contained in this proposal is correct and complete and that none of the project activities have started before the proposal was submitted (unless explicitly authorised in the call conditions).
- 3) We declare:
 - to be fully compliant with the eligibility criteria set out in the call
 - not to be subject to any exclusion grounds under the [EU Financial Regulation 2018/1046](#)
 - to have the financial and operational capacity to carry out the proposed project.
- 4) We acknowledge that all communication will be made through the Funding & Tenders Portal electronic exchange system and that access and use of this system is subject to the [Funding & Tenders Portal Terms and Conditions](#).
- 5) We have read, understood and accepted the [Funding & Tenders Portal Terms & Conditions](#) and [Privacy Statement](#) that set out the conditions of use of the Portal and the scope, purposes, retention periods, etc. for the processing of personal data of all data subjects whose data we communicate for the purpose of the application, evaluation, award and subsequent management of our grant, prizes and contracts (including financial transactions and audits).

The coordinator is only responsible for the information relating to their own organisation. Each applicant remains responsible for the information declared for their organisation. If the proposal is retained for EU funding, they will all be required to sign a declaration of honour.

False statements or incorrect information may lead to administrative sanctions under the EU Financial Regulation.

2 - Participants & contacts

#	Participant Legal Name	Country	Action
1	Ecole supérieure d'art Pays Basque	France	

2 - Administrative data of participating organisations

PIC	Legal name
884574332	Ecole supérieure d'art Pays Basque

Accreditation type	Accreditation Number

Short name: Ecole supérieure d'art Pays Basque

Address

Street Cité des Arts, 3 avenue Jean Darrigrand
 Town Bayonne
 Postcode 64100
 Country France
 Webpage <https://www.esa-paysbasque.fr>

Specific Legal Statutes

Legal personyes
 Public bodyyes Industry (private for profit).....no
 Non-profityes
 International organisationno
 International organisation of European interestunknown
 Secondary or Higher education establishmentyes
 Research organisationno

Enterprise Data

Based on the below details from the Beneficiary Registry the organisation is not an SME (small- and medium-sized enterprise) for the call.

SME self-declared status.....21/10/2022 - no
 SME self-assessment unknown
 SME validation sme..... unknown

Department(s) carrying out the proposed work

No department involved

Department name not applicable

Same as proposing organisation's address

Street

Town

Postcode

Country

Proposal Submission Forms

Proposal ID **101123667** Acronym **ESAPB** Short name **Ecole supérieure d'art Pays Basque**

Person in charge of the proposal

The name and e-mail of contact persons are read-only in the administrative form, only additional details can be edited here. To give access rights and basic contact details of contact persons, please go back to Step 4 of the submission wizard and save the changes.

Title Sex Male Female

First name **Pedro** Last name **JIMENEZ MORRAS**

E-Mail **p.jimenezmorras@esa-paysbasque.fr**

Position in org.

Department Same as organisation name

Same as proposing organisation's address

Street

Town Post code

Country

Website

Phone Phone 2 Fax

Other contact persons

First Name	Last Name	E-mail	Phone
Amaya	Vanhems	a.vanhems@esa-paysbasque.fr	+337 61646323

Proposal Submission Forms

Envoyé en préfecture le 02/06/2023
Reçu en préfecture le 02/06/2023
Publié le
ID : 064-200093169-20230602-2023_11-DE



3 - Information related to eligibility criteria

Yes No

Applicant is an HEI established in a Programme Country.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The applicant institution is eligible by National Authorities of Programme Countries.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Warning: You must comply with the content of all the checkboxes.



Erasmus+ Programme (ERASMUS)

Application Form

Technical Description (Part B)

Erasmus Charter for Higher Education (ECHE) 2021-2027

Version 1.0
15 April 2021

Disclaimer

This document is aimed at informing applicants. It serves only as an example. The actual web forms and templates are provided in the Funding & Tenders Portal Submission System (and may contain certain differences). The applications (including annexes and supporting documents) must be prepared and submitted online via the Portal.



APPLICATION FORM (PART B)

COVER PAGE

Part B of the Application Form must be downloaded from the Portal Submission System, completed and then assembled and re-uploaded as PDF in the system.

Note: Please take due account of the call conditions published on the Portal. Pay particular attention to the award criteria; they explain how the application will be evaluated.

PROJECT	
Project acronym:	[ECHE ESAPB]
Project title:	[Candidature ECHE École supérieure d'art Pays Basque]
Coordinator contact:	[Pedro JIMENEZ MORRAS], [ESAPB]

PARTICIPANTS				
<i>Please use the same numbering as in Part A of the Application Form.</i>				
Number	Role	Name	Short name	Country
1	COO	École supérieure d'art Pays Basque	ESAPB	France

TABLE OF CONTENTS

APPLICATION FORM (PART B)3
 COVER PAGE3
 HEI PROFILE4
 1. ERASMUS POLICY STATEMENT (EPS)7
 2. ORGANISATION AND MANAGEMENT10
 2.1 General organisation and management.....10
 2.2 Quality assurance and monitoring and evaluation strategy12
 2.3 Communication and visibility.....12
 3. IMPLEMENTATION OF THE ECHE CHARTER PRINCIPLES13
 3.1 ECHE fundamental principles13
 3.2 Mobility activities16
 3.3 Cooperation projects21
 4. DECLARATIONS22
 ANNEXES22

IMPORTANT NOTICE

What is the Application Form?

The Application Form is the template for EU grants applications; it must be submitted via the EU Funding & Tenders Portal before the call deadline.

The Form consists of 2 parts..

- Part A contains structured administrative information
- Part B is a narrative technical description of the project.

Part A is generated by the IT system. It is based on the information which you enter into the Portal Submission System screens.

Part B needs to be uploaded as PDF (+ Annexes) in the Submission System. The templates to use are available there.

How to prepare and submit it?

The Application Form must be prepared by the Consortium and submitted by a Representative. Once submitted, you will receive a confirmation.

Character and page limits:

- page limit **25** pages
- supporting documents can be provided as an annex and do not count towards the page limit
- minimum font size — Arial 9 points
- page size: A4
- margins (top, bottom, left and right): at least 15 mm (not including headers & footers).

Please abide by the formatting rules. They are NOT a target! Keep your text as concise as possible. Do not use hyperlinks to show information that is an essential part of your application.

HEI PROFILE

General profile <i>(n/a for Topic 1)</i>	
Number of students <i>Count students enrolled in all higher education degree programmes offered by your institution (data from official HEI register).</i>	
Short cycle	64
1 st Cycle (e.g. Bachelor):	54
2 nd Cycle (e.g. Master):	Due to open in 2024
3 rd Cycle (e.g. PhD):	Not applicable
Number of staff <i>Count staff (equivalent full-time) involved in your higher education degree programmes.</i>	
Teaching staff:	17,11
Administrative staff:	19 (including 9 technical staff)
Participation in EU and international student mobility programmes (ongoing academic year)	
Credit mobility students <i>Count any student mobility programme between 2 and 12 months (Erasmus+ Programme or any other programmes/schemes).</i> Note: <i>Erasmus+ Programme countries are: EU Member States and EEA and associated countries (see Erasmus+ associated countries).</i> <i>Erasmus+ Partner countries are listed in the Erasmus+ Programme Guide.</i>	
Study mobility	
Number of outbound students to Programme countries:	Not applicable
Number of outbound students to Partner countries:	Not applicable
Number of incoming students from Programme countries:	Not applicable
Number of incoming from Partner countries:	Not applicable
Traineeships	
Number of outbound students to Programme countries:	Not applicable
Number of outbound students to Partner countries:	Not applicable
International degree students <i>Count students with foreign nationality enrolled for a full degree programme and/or students having completed a degree previously at a foreign institution.</i>	
Number of foreign degree students from Programme countries:	2
Number of foreign degree students from Partner countries:	1

Number of students enrolled in double/multiple/joint degrees <i>Count local students (having the nationality of the country) and international students (of foreign nationality/with previous foreign degree) enrolled in double/multiple/joint degrees.</i>	
Number of local students enrolled in double/multiple/joint degrees:	Not applicable
Number of international students enrolled in double/multiple/joint degrees:	Not applicable
Number of degree courses <i>Count the study programmes in higher education you offer.</i>	
Short cycle	2
1 st Cycle (e.g. Bachelor):	1
2 nd Cycle (e.g. Master):	Due to open in 2024
3 rd Cycle (e.g. PhD):	Not applicable

Participation in EU staff mobility programmes (ongoing academic year)	
Academic staff <i>Count all types of higher education staff mobility for teaching and training purposes between 2 days and 2 months (Erasmus+ Programme only).</i>	
Number of outbound staff to Programme countries:	Not applicable
Number of outbound staff to Partner countries:	Not applicable
Number of incoming staff from Programme countries:	Not applicable
Number of incoming staff from Partner countries:	Not applicable

Participation in EU and international cooperation activities (ongoing academic year)	
Cooperation, consortia and networks in education and research <i>Count inter-institutional agreements, cooperation agreements, consortium agreements with higher education institutions.</i>	
Number of Erasmus+ inter-institutional agreements:	Not applicable
Number of other cooperation agreements (e.g. Memorandum of Understanding) with HEIs from Programme countries (including membership in higher education mobility consortia, if any):	1
Number of other cooperation agreements (e.g. Memorandum of Understanding) with HEIs from Partner countries:	Not applicable
Total number of consortium agreements for double/multiple/joint degrees involving Programme countries:	Not applicable
Total number of consortium agreements for double/multiple/joint degrees involving Partner countries:	Not applicable

Participation in EU and international education and training projects (ongoing academic year)	
Count training projects with contracts running in 2019-2020 (Erasmus+ and others).	
Number of projects as coordinator:	Not applicable
Number of projects as partner:	1

Staff working for Erasmus+ programme activities	
Count administrative staff (equivalent full-time) engaged your international office and working on Erasmus+ Programme activities.	
Number of projects as coordinator:	1
Number of projects as partner:	Not applicable

1. ERASMUS POLICY STATEMENT (EPS)

ERASMUS POLICY STATEMENT
<p>Participation in Erasmus+</p> <p>Describe how you plan to participate in Erasmus+ actions in the future. Explain how they will be implemented in practice at your institution. Note: The following types of Erasmus+ activities are open to HEIs:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Key Action 1 (KA1) - Learning mobility of individuals: <ul style="list-style-type: none"> ● Mobility project for higher education students and staff <ul style="list-style-type: none"> ○ Student mobility for studies ○ Student mobility for traineeships ○ Staff mobility for teaching ○ Staff mobility for training ○ Blended intensive programmes ● Key Action 2 (KA2) - Cooperation among organisations and institutions: <ul style="list-style-type: none"> ● Partnerships for Cooperation ● Partnerships for Excellence – European Universities ● Partnerships for Excellence - Erasmus Mundus Joint Master Degrees ● Partnerships for Innovation ● Alliances for Innovation ● Key Action 3 (KA3) - Support to policy development and cooperation. ● Jean Monnet Actions <p>Strategy, objectives and impact</p> <p>What would you like to achieve by participating in the Erasmus+ Programme? Which are the policy objectives you intend to pursue? Describe how the participation fits into your institutional, internationalisation and modernisation strategies.</p> <p>What is the envisaged impact of the participation on your institution? Explain how you expect the participation to contribute towards achieving the objectives of your institutional strategy. Explain how it will contribute to making your institution more modern and more international. Explain how you expect the participation to contribute to the goal of building a European Education Area.</p> <p>Note: The objectives should be clear, measurable, realistic and achievable.</p> <p>Indicators</p> <p>For each objective, define appropriate indicators for measuring achievement (e.g. mobility targets for student/staff mobility, quality of the implementation, support for participants on mobility, increased involvement in cooperation projects, sustainability/long-term impact of projects, etc.). Link the targets to a timeline.</p>

 If you change your activities or objectives, please don't forget to update the EPS on your website and inform your Erasmus+ National Agency.

Participation in Erasmus+

Située sur les communes de Bayonne et de Biarritz, l'École supérieure d'art Pays Basque est un établissement public de coopération culturelle soutenu par la Communauté d'Agglomération Pays Basque et sous tutelle du ministère de la Culture. Si son offre de formation diplômante – reconnue dans le réseau européen de l'enseignement supérieur artistique – se limite aujourd'hui à un 1er cycle en art (Diplôme national d'art, option Art), un second cycle (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique, option Art) est en préparation. Ce projet de master entend mettre en place une synergie entre mobilité internationale, professionnalisation et transfrontalier, une dynamique qui sera considérablement renforcée par notre adhésion à la Charte Erasmus de l'Enseignement Supérieur.

En tant qu'école supérieure d'art située sur le territoire européen, il est de notre responsabilité d'offrir des opportunités de mobilité à notre communauté étudiante et notre personnel (enseignant, administratif et technique). Nous comprenons la Charte ECHE comme un espace de solidarité et d'échange, et envisageons la mobilité entrante avec le même intérêt que la mobilité sortante. Le fait d'accueillir des étudiants ou des homologues d'autres pays européens, voire extra-européens, nous semble tout aussi primordial que la nécessité pour nos étudiants et notre personnel de connaître d'autres contextes de travail, d'autres cultures institutionnelles et de se confronter à la pratique d'une autre langue.

Notre situation géographique transfrontalière offre une grande richesse linguistique et culturelle, et nous permet de développer une « mobilité de proximité » particulièrement pertinente aujourd'hui où nous comprenons la nécessité de revoir nos manières de nous déplacer et de consommer. En effet, dans un rayon géographique strict, les villes de Bayonne et de Biarritz sont plus proches de San Sebastian, Bilbao et Pampelune, que de Bordeaux ou Toulouse.

À l'échelle de notre premier cycle, notre établissement applique déjà depuis plusieurs années une politique active d'invitations comprenant des artistes et des théoriciens internationaux, une dynamique qui s'est amplifiée ces dernières années par des choix de recrutement que l'on pourrait qualifier de « transfrontaliers ». Un projet pédagogique au long cours avec la Kunsthochschule de Kassel illustre également un désir affirmé d'ouverture et de collaboration européenne que nous souhaitons renforcer ces prochaines années, a fortiori avec l'ouverture d'un second cycle.

Les écoles supérieures d'art sont le fruit de plusieurs histoires dont l'une des principales est celle des avant-gardes. Si cet héritage doit être envisagé de manière critique, notamment à l'aune des bouleversements théoriques opérés par le postmodernisme, les études postcoloniales et féministes, son esprit international et profondément européen doit être préservé. En réaction contre les horreurs de la Première Guerre mondiale, Dada s'est battu dès 1916 pour une autre Europe, celle des artistes et des poètes, qui de Zürich à New York en passant par Paris, Barcelone, Berlin, Cologne, Hanovre, nous ont montré qu'il fallait tout changer pour sauver l'essentiel. Parce qu'héritières de cette histoire, les écoles supérieures d'art sont conscientes de la nécessité d'ébranler les certitudes afin de participer activement au projet européen, et donc aussi à la construction du monde de demain.

Strategy, objectives and impact

Contexte :

Née de la fusion de l'École supérieure d'art des Rocailles fondée à Biarritz en 2008 et de l'École d'art de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à Bayonne, fondée en 1778, l'École supérieure d'art Pays Basque (ESAPB) est, depuis 2018, un établissement public de coopération culturelle EPCC, soutenu par la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB), sous tutelle du ministère français de la Culture. L'ESAPB accueille environ soixante étudiants qu'elle prépare en 3 ans au DNA (Diplôme National d'Art – grade Licence) et une soixantaine d'autres étudiants, répartis dans deux classes préparatoires en art et une en design, qu'elle prépare, en une année, aux concours d'entrée des écoles supérieures d'art et de design. L'ouverture d'un deuxième cycle de 2 ans, préparant au DNSEP (Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique – grade Master) est prévue pour septembre 2024.

L'EPCC École supérieure d'art Pays Basque a pour mission générale de participer au service

public de l'enseignement supérieur d'art dans les conditions prévues par le Code de l'éducation et les dispositions réglementaires relatives à l'organisation de l'enseignement supérieur en arts plastiques.

À ce titre, il a notamment pour missions :

- d'organiser et de dispenser les formations supérieures dans les domaines des arts plastiques, à vocation professionnalisante et de recherche en vue de l'obtention des diplômes nationaux supérieures d'arts plastiques ;
- de proposer une formation dite préparatoire aux écoles supérieures d'art et de design ;
- de valoriser les travaux des étudiants réalisés dans le cadre de leur scolarité et la valorisation des recherches conduites par l'établissement et ses intervenants ;
- de développer les coopérations avec des établissements français ou étrangers poursuivant des objectifs similaires.

L'EPCC a également pour mission de soutenir les pratiques amateurs en arts plastiques et visuels. À ce titre, il est chargé de mettre en place des programmes de formation et d'éducation artistique à destination du grand public (enfants, adolescents, adultes). L'EPCC pourra se voir confier dans le cadre de dispositifs conventionnels des activités ou des missions dans les domaines artistiques liés aux arts plastiques et visuels précités.

L'ESAPB a déjà commencé à favoriser la mobilité transfrontalière dans le cadre du stage obligatoire en milieu professionnel à effectuer entre le 2^{ème} et le 5^{ème} semestre de la licence. Cette expérience d'immersion dans un autre contexte culturel, mais à une faible distance géographique sera le cadre privilégié pour la mise en place progressive d'une mobilité étudiante entrante et sortante, que ce soit au niveau du 1^{er} cycle ou lors du démarrage du 2^{ème} cycle.

La mise en place d'un programme transfrontalier affirmé permettra à l'ESAPB d'asseoir une identité et de renforcer et pérenniser le rayonnement et l'attractivité de l'établissement au sein de la région Nouvelle-Aquitaine et sur le territoire transfrontalier du Pays Basque.

Il est important de noter que l'école se situe également dans l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre, qui est un Groupement européen de coopération territoriale (GECT) s'étendant sur un territoire transfrontalier de plus de 100 000 km² avec une population de quelques 9 Millions d'habitants, dont environ 1 800 000 sont des étudiants. Raison pour laquelle depuis 2017, l'Eurorégion propose des bourses de mobilité étudiante entre les trois territoires à partir de la licence, en complémentarité avec d'autres aides comme celles du programme Erasmus+.

Le maillage territorial transfrontalier, déjà amorcé en termes de collaborations et de partenariats avec des structures et des artistes travaillant des deux côtés de la frontière, constitue la première étape d'un processus d'acculturation de la population étudiante en matière de mobilité.

Besoins et objectifs :

- Développer des partenariats académiques transfrontaliers, européens et internationaux dans l'objectif de favoriser des actions de mobilité étudiante et du personnel, en prévision de l'ouverture d'un 2^{ème} cycle.
- Renforcer la dimension internationale de l'établissement en multipliant les invitations d'artistes étrangers travaillant sur le territoire transfrontalier, en France ou ailleurs, dans l'objectif de promouvoir l'interculturalité comme élément constitutif de l'approche pédagogique et institutionnelle.
- Promouvoir d'ores et déjà la mobilité entrante pour des étudiants européens de 1^{er} cycle, dans l'objectif de créer une familiarité avec d'autres contextes d'études et favoriser l'interculturalité.
- Trouver des partenaires sur le territoire transfrontalier pour l'accueil des étudiants de 1^{er} cycle pendant leur stage en milieu professionnel, dans l'objectif de développer une internationalisation de proximité et favoriser les compétences linguistiques.

Moyens déjà mis en œuvre pour favoriser l'internationalisation et la mobilité :

- 2018 : Invitation pendant l'année 2018-2019 d'un artiste californien dans le cadre du cursus de DNA
- 2021 : Invitation pendant l'année 2021-2022 d'un artiste polonais dans le cadre du cursus de DNA
- 2021 : contrat de prestations de services avec un expert artistique — espagnol et établi à Saint-Sébastien —, en partenariats transfrontaliers et internationaux pour la pédagogie, la professionnalisation et la recherche.

- 2022 : création d'un poste de responsable des relations internationales et des partenariats et recrutement d'un agent dédié à temps plein.
- Engagement d'une enseignante de vidéo établie à Pamplona en Navarre, pouvant dispenser son enseignement en anglais, espagnol ou basque.
- Stages de deux étudiantes de 1^{er} cycle dans des structures situées à Saint-Sébastien et à Bilbao, pendant l'année 2021-2022. Objectif de répéter et doubler ce résultat en 2022-2023.
- Invitation pendant l'année 2022-2023 d'une artiste de Bilbao dans le cadre du cursus de DNA
- Diagnostic en cours pour établir une cartographie à l'échelle régionale, transfrontalière et européenne de partenaires institutionnels potentiels.
- Développement d'un réseau professionnel transfrontalier (artistes, enseignants, designers, éditeurs, critiques, théoriciens, galeristes, etc.).
- Communication renforcée et multilingue à propos de l'ESAPB et ses formations sur le territoire transfrontalier et ailleurs en Espagne, ainsi qu'en Europe et dans le monde.
- 2024 (sous réserve de modification du calendrier) : ouverture du futur programme Master, pensé comme un laboratoire des anticipations. Il s'articulera autour de deux axes principaux de réflexion :
1/ l'écologie des pratiques (analyse contextuelle de l'espace).
2/ l'intelligence artificielle, ses conséquences pour la création artistique et ses implications philosophiques.

Indicators

L'ensemble des indicateurs mentionnés ci-dessous seront appliqués annuellement avec un paramètre de progression jusqu'en 2027.

Pour l'établissement :

- Ouverture transfrontalière, européenne et Internationale renforcée par la création de partenariats multiples et pérennes afin de structurer la dimension de recherche et professionnalisation du 2^{ème} cycle.

Indicateur quantitatif : nombre de conventions inter-institutionnelles mises en place.

Indicateur qualitatif : partenariats actifs permettant des échanges récurrents.

- Mise en place de partenariats pour développer une offre de mobilité en adéquation avec les besoins des étudiants.

Indicateur quantitatif : nombre de conventions signées chaque année.

Indicateur qualitatif : adéquation entre les enseignements proposés et les besoins des projets de recherche des étudiants, différents chaque année.

- Renforcement de la dimension internationale des enseignements.

Indicateurs quantitatifs : nombre de mobilités d'enseignement demandées (entrantes et sortantes). Nombre d'enseignants impliqués dans les projets internationaux et participant aux réunions sur les questions internationales.

Indicateur qualitatif : retour d'expérience après mobilité. Intégration de l'expérience dans les propositions pédagogiques.

- Renforcement de la dimension interculturelle et internationale des activités de l'école.

Indicateurs quantitatifs : nombre de mobilités du personnel demandées, nombre de participants aux réunions sur les questions internationales.

Indicateurs qualitatifs : utilisation/mise en œuvre des acquis de la mobilité en interne dans les missions des agents. Nature des projets nés à partir de l'expérience internationale. Implication dans l'accueil des étudiants étrangers et dans la participation aux différents projets internationaux.

Pour les étudiants en mobilité sortante :

- L'accompagnement des étudiants de 4^{ème} année dans leur projet de mobilité (stage ou étude) quelle que soit leur situation personnelle et financière et dans l'optique d'une plus-value pour leur parcours.

Indicateurs quantitatifs : nombre d'étudiants sortants/nombre d'étudiants bénéficiaires. Volume des aides par dispositif.

Indicateurs qualitatifs : le choix des mobilités au plus proche des enjeux des étudiants et de

leur parcours artistique. Retour d'expérience ayant un impact dans leurs productions artistiques et sur leurs mémoires de recherche.

Pour les étudiants en mobilité entrante :

- Intégration positive dans les enseignements et plus-value de leur expérience à l'ESAPB.

Indicateurs quantitatifs : nombre d'étudiants entrants. Nombre d'entrants qui poursuivent leur séjour, dans le cadre du cursus ou dans un autre cadre.

Indicateurs qualitatifs : renouvellement des demandes des mêmes partenaires d'envoi, qualité de l'expérience vécue, implication des étudiants dans les différents projets de l'établissement.

Au niveau local, régional et national :

- Reconnaissance des activités internationales de l'ESAPB et de leur pertinence dans le cadre des enseignements artistiques.

Indicateurs qualitatifs : soutiens aux actions internationales de l'établissement en complément des projets actuels, participation aux groupes de travail nationaux de l'Association Nationale des Écoles d'Art et de design publiques (ANdEA), valorisation des actions portées par l'ESAPB par les acteurs du territoire.

2. ORGANISATION AND MANAGEMENT

2.1 GENERAL ORGANISATION AND MANAGEMENT

General organisation and management (n/a for Topic 1)

Describe the administrative and academic structures and resources at your institution for organising and implementing the Erasmus+ Programme activities.

Provide a detailed description of how tasks and responsibilities are divided among staff, with regard to both administrative and academic decision-making processes.

Provide the web link with contact details of your institution's international office (or equivalent) dealing with implementing and organising Erasmus+ Programme activities.

Engagée dans le processus de mise en place, en 2024, d'un programme Master, qui ouvrira la voie à la mobilité des étudiants et du personnel, l'ESAPB a établi, dès 2021, un contrat de prestations de services avec un expert artistique en partenariats transfrontaliers et internationaux pour la pédagogie, la professionnalisation et la recherche, impliqué dans le travail d'élaboration de la maquette pédagogique du futur DNSEP.

En 2022, il a été décidé de créer un poste de responsable des relations internationales et des partenariats et un agent dédié a été recruté à temps plein depuis août 2022. Ce recrutement marque la mise en place d'une structuration de la stratégie d'internationalisation et de mobilité de l'établissement, en commençant par le contexte transfrontalier. En concertation avec l'expert artistique, le responsable RI permettra également de développer les partenariats inter-institutionnels et d'accompagner plus spécifiquement les étudiants et les enseignants dans leurs projets de mobilité ou de coopération.

Sous la supervision de la direction et en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique en charge du futur programme Master, le responsable RI pourra s'appuyer également sur ses collègues en charge de la communication et de l'administration afin d'établir le calendrier et déployer les procédures destinées à mettre en place une mobilité entrante et sortante dès la rentrée 2024. Une étape préalable importante étant la rédaction collective de cette candidature ECHE.

Pour la mobilité étudiante sortante, un travail de concertation, d'accompagnement et de réflexion entre les enseignants, les étudiants concernés et le responsable RI devra se mettre en place à moyen terme.

Pour la mobilité étudiante entrante, il conviendra de constituer, à plus court terme, un comité réunissant le responsable RI, la directrice et un enseignant afin d'étudier chaque demande.

A plus long terme, les modalités de sélection des demandes de mobilité des enseignants et du personnel devront être fixées, afin d'évaluer la pertinence de chaque demande par rapport au cadre d'emploi et aux objectifs avancés pour la mobilité.

Actions à mettre en œuvre :

De nombreuses actions seront nécessaires pour construire la mobilité transfrontalière, européenne et internationale de l'ESAPB. Leur déploiement se fera progressivement en fonction du développement des partenariats et de l'identification des besoins des étudiants, des enseignants et du personnel.

A court terme :

- Mise en place de réunions dédiées aux questions internationales avec l'ensemble du personnel de l'école. Ces temps d'échange annuels ou bisannuels seront l'occasion de partager les différents projets et d'évaluer les besoins.
- Mise en place de réunions d'information annuelles sur la mobilité, destinées à l'ensemble des étudiants. Un accompagnement individuel sera ensuite mis en place pour les étudiants en mobilité sortante en concertation avec les enseignants référents.
- Les questions internationales seront également abordées lors des réunions du conseil d'orientation pédagogique, scientifique et de la vie étudiante (CPSVE) et des groupes de travail ponctuels devront être mis en place.

A moyen terme :

- Appel à contribution d'étudiants volontaires pour à l'accompagnement des étudiants en mobilité entrante, en renfort du soutien individuel du responsable RI, afin de faciliter l'intégration dans les cours, les ateliers et la vie de l'école.
- L'ESAPB organisera chaque année des visites d'étude et de prospection à l'étranger destinées à développer, renforcer et élargir la coopération avec des établissements partenaires. Il serait pertinent que des binômes, associant personnel administratif ou direction et enseignants, réalisent des visites d'établissement sur le territoire transfrontalier et à l'étranger.

A long terme :

- Les mobilités d'enseignement et du personnel seront développées afin de permettre une meilleure connaissance des écoles partenaires et un transfert de compétences entre professionnels.

Ces différentes actions et démarches feront l'objet de comptes-rendus détaillés et d'un archivage méthodique destinés à pérenniser les différents processus de concertation, de sélection et de validation. La transmission des processus et la continuité dans les relations avec les partenaires institutionnels seront ainsi garanties en cas de changements de personnel.

Sous la supervision de la directrice, le responsable RI travaille actuellement, en collaboration avec le chargé de communication et l'expert en partenariats transfrontaliers, à l'élaboration de divers supports numériques et imprimés destinés à une meilleure lisibilité des projections internationales de l'établissement. Un chantier est en préparation également pour une traduction en anglais du site web et la création de pages dédiées à la mobilité des étudiants et du personnel.

Pour information :

La gouvernance de l'ESAPB est répartie entre les organes suivants :

- Le conseil d'administration, instance de validation de la politique générale de l'établissement.
- Le président du conseil d'administration.
- La directrice, assistée d'un directeur adjoint, dont la principale mission est l'élaboration et la mise en œuvre du projet pédagogique, artistique et culturel de l'établissement, mais également sa gestion et son bon fonctionnement (ressources humaines, élaboration du budget, ordonnancement des dépenses et des recettes, etc.).

L'établissement est également doté d'instances consultatives :

- Le conseil d'orientation pédagogique, scientifique et de la vie étudiante, instance de consultation qui émet des avis sur les questions relatives aux activités pédagogiques, scientifiques et culturelles de l'établissement.
- Les commissions représentatives de la recherche, de la pédagogie et de la vie étudiante qui permet d'examiner toutes les questions relatives à la pédagogie ainsi que les aspects institutionnels.

2.2 QUALITY ASSURANCE AND MONITORING AND EVALUATION STRATEGY

Quality assurance and monitoring and evaluation strategy (n/a for Topic 1)

Describe the methods to ensure good quality, monitoring, planning and control.

Describe the evaluation methods and indicators (quantitative and qualitative) to monitor and verify the outreach and coverage of your activities.

Conformément aux exigences européennes, l'ESAPB édite 5 documents qui accompagnent et cadrent les actions de mobilité, avant, pendant et après celle-ci :

- Une brochure d'information : elle fournit des renseignements utiles aux étudiants. Elle est mise à jour chaque année.
- Un catalogue des cours : il fournit l'ensemble des intitulés et descriptifs des unités d'enseignement et des unités de cours, ainsi que les tableaux des crédits à obtenir et les modalités de leur obtention.
- Un relevé de notes : il présente de manière claire et exhaustive les résultats académiques de l'étudiant.
- Un formulaire de candidature : destiné aux établissements européens d'enseignement supérieur choisis par un étudiant pour un séjour d'études, c'est une fiche de renseignements comportant l'identité de l'étudiant, ses compétences linguistiques et ses motivations.
- Un contrat d'études : destiné aux établissements d'origine et d'accueil, et à l'étudiant qui séjournera à l'étranger, il décrit le programme des études que celui-ci devra suivre et les crédits qui lui seront attribués.

Outils d'évaluation possibles pour les étudiants et personnel en mobilité :

- Bilans en face à face avec les bénéficiaires des mobilités
- Rapports des séjours
- Rapports Erasmus des bénéficiaires et de l'Agence
- Bilans annuels qualitatifs et quantitatifs des activités du service dédié
- Réunions semestrielles
- Outil d'auto-évaluation ECHE de la commission européenne
- Analyse des rapports de l'Agence Française du programme Erasmus +
- Questionnaires d'évaluation des mobilités entrantes et sortantes pour les étudiants
- Rapport activité annuel > chapitre international

2.3 COMMUNICATION AND VISIBILITY

Communication and visibility

Describe the communication strategy for promoting the Erasmus+ programme and your activities.

Clarify how you will reach the target groups and explain the choice of the dissemination channels.

Provide the web link where you will host the EPS and the ECHE Charter.

Afin de mieux définir son ancrage territorial et gagner en termes d'identification, l'ESAPB compte mettre en place un plan de communication destiné à intégrer sa projection internationale et plus particulièrement sa future participation au programme Erasmus+ dans son programme pédagogique et dans ses outils de communication.

Cela impliquera un chantier de traduction en anglais des textes de présentation institutionnelle et pédagogique (livret des enseignements) pour un usage international, via un mode de diffusion principalement numérique, mais également la conception d'outils de communication interne et externe dédiés.

A travers ces développements, l'ESAPB veillera à valoriser les apports induits par sa participation au programme Erasmus+. Par ailleurs, des réunions d'information avant mobilité seront mises en place à l'école, et les retours d'expérience après la mobilité seront partagés à l'ensemble de l'établissement. La période du séjour à l'étranger pourra également être mise en valeur pendant la mobilité à travers différentes formes de correspondance. Enfin, il s'agira de valoriser les mobilités effectuées à l'occasion d'événements publics, lors des journées portes ouvertes à titre d'exemple.

S'appuyant sur la dynamique déjà initiée par des actions d'information auprès des scolaires (lycéens) dans les lycées et participation à divers forums, l'ESAPB pourra présenter les modalités des stages à l'étranger, se faisant ainsi ambassadeur du programme Erasmus+ auprès d'autres catégories d'apprenants. Communiquer auprès de tous les jeunes sur les débouchés de notre formation, notamment dans le secteur artistique et culturel, fait partie de nos missions, mais il est important de souligner que les actions d'information auprès de filières du secondaire, où des études en art sont rarement envisagées, peuvent participer d'une amélioration de la parité, un aspect sur lequel nous souhaitons rester vigilants.

Dans le cadre de la valorisation des actions de mobilité auprès de nos partenaires transfrontaliers et internationaux, un document d'information en deux versions bilingues, espagnol/basque d'un côté et français/anglais de l'autre, est en cours de réalisation. Les activités internationales de l'ESAPB seront également diffusées auprès de l'ANdEA, et mutualisées à travers le groupe de travail national Relations Internationales, ainsi que du Grand huit (Association Régionale des Écoles d'art de Nouvelle-Aquitaine).

L'ensemble de ces actions et la Charte Erasmus+ à laquelle nous candidotons ici seront accessibles sur notre site web : www.esa-paysbasque.fr

3. IMPLEMENTATION OF THE ECHE CHARTER PRINCIPLES

3.1 ECHE FUNDAMENTAL PRINCIPLES

ECHE fundamental principles

Non-discrimination, transparency and inclusion

Explain the measures taken in your institution to respect the principles of non-discrimination, transparency and inclusion of students and staff.

Describe how your institution ensures full and equitable access to participants from all backgrounds, paying particular attention to the inclusion of those with fewer opportunities.

Note: More information on the ECHE Charter principles can be found in the [ECHE Guidelines](#).

L'amélioration de la vie étudiante se concentre sur les conditions de vie et d'étude des étudiants pendant le temps de leur parcours au sein de l'ESAPB.

Dans le cadre des prérogatives ministérielles (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de la Culture) concernant la lutte contre les inégalités, les discriminations, les violences, les harcèlements, il est demandé à chaque établissement d'enseignement supérieur de créer une cellule d'écoute et de veille. Celle-ci a été mise en place à l'ESAPB en novembre 2020, afin d'assurer la prise en compte du bien-être et de la qualité de vie et de travail des étudiants par l'accompagnement des personnes victimes de violences sexistes et sexuelles et de harcèlement et la mise en œuvre d'actions favorisant une culture de l'égalité.

Par ailleurs, la réorganisation en cours de notre établissement et la réunion de la communauté étudiante sur le site de la Cité des arts à Bayonne ont permis de mettre en place des actions concernant la vie étudiante (santé, restauration, logement). Œuvrer à son amélioration, afin que la formation que nous proposons puisse se faire dans de bonnes conditions, est une de nos priorités.

Quelques moyens mis en œuvre en matière d'inclusion et de non-discrimination :

- 2020 : création d'une cellule de veille et de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et le harcèlement depuis novembre.
- Depuis 2021 : organisation de modules de sensibilisation distincts destinés aux agents de



l'ESAPB et aux étudiants de l'enseignement supérieur.

- Étroite collaboration avec le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS)-Campus Côte Basque afin d'améliorer l'accès des étudiants à l'information concernant leurs droits, la prévention, la santé mentale, la restauration.
- Avec le soutien de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, mise en place sur le long terme d'une stratégie de prévention et d'action avec des partenaires comme le CROUS, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Centre Hospitalier de la Côte Basque, le Planning Familial du département des Pyrénées Atlantiques, l'Hôpital de la Côte Basque, le Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé (SUMPPS) de l'Université de Pau et Pays de l'Adour (UPPA) et l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle Aquitaine.

ECTS credits (n/a for Topic 1)

Explain your institution's methodology for allocating ECTS credits to different courses. If are not yet using the ECTS credit system, please explain why this is the case.

Note: More information on ECTS can be found in the [ECTS Users' Guide](#).

Les crédits ECTS :

Les crédits représentent le volume de travail global qu'un étudiant est supposé fournir pour atteindre les objectifs annoncés et réussir son semestre. Ils expriment donc la quantité de travail que requiert chaque unité de cours. Le travail à fournir pendant un semestre, pour un étudiant à plein temps, correspond à 30 crédits (60 crédits par an). La durée d'un semestre étant d'environ 15 semaines, la valeur d'un crédit représente donc environ 25 heures de travail semestriel.

Ce volume de travail correspond au temps passé à suivre les cours et les ateliers, au temps passé dans les ateliers à élaborer son travail personnel, aux travaux de recherche effectués en bibliothèque ou à domicile, au temps passé en workshops, en stages, en conférences, en visites d'expositions, en voyages d'étude et au temps passé à préparer les évaluations, les examens et les diplômes. L'ECTS est basé sur le volume global de travail d'un étudiant, il ne se limite donc pas exclusivement aux heures de fréquentation des cours. Les crédits sont un moyen de quantifier les objectifs de formation qui sont clairement énoncés dans le catalogue annuel des cours, c'est-à-dire l'ensemble des compétences définissant ce que l'étudiant doit savoir, comprendre ou faire après avoir achevé son parcours de formation.

Les notes :

Chaque Unité d'Enseignement (UE) et chaque Unité de Cours (UC) sont notées par les professeurs concernés. Le système de notation adopté est celui habituellement utilisé en France : il s'échelonne de 0 à 20. Une note égale ou supérieure à la moyenne – 10/20 – valide les crédits. Une note inférieure à 10/20 les ajourne. Pour chaque Unité de Cours, la note valide ou ajourne la totalité des crédits. Chaque fin de semestre, une procédure de rattrapage des crédits ajournés est mise en place.

Les grades :

Un grade ECTS, reconnu et validé en Europe, est également attribué à chaque étudiant. Il est constitué de 7 échelons et il classe les étudiants sur une base statistique :

- A – excellent, pour 10% des étudiants admis
- B – très bien, pour 25% des étudiants admis
- C – bien, pour 30% des étudiants admis
- D – satisfaisant, pour 25% des étudiants admis
- E – passable, pour 10% des étudiants admis. Deux autres grades, FX (insuffisant) et F (insuffisant), sont attribués aux étudiants en échec. Pour la note FX, « Un travail supplémentaire est nécessaire pour l'octroi de crédits ». Pour la note F, « Un travail supplémentaire considérable est nécessaire ».

European Student Card and Erasmus+ App

Explain the measures to implement the European Student Card Initiative and promote the Erasmus+ mobile App to students.

Please refer to the timeline for the European Student Card Initiative on the [Europa website](#).

L'ESAPB étudie actuellement, avec plusieurs autres écoles supérieures d'art en France et en concertation avec l'Association nationale des écoles d'art ANdEA, une solution permettant de proposer des cartes européennes à l'ensemble de ses étudiants avec un impact budgétaire

faible.

La signature de cette charte constitue l'étape préalable indispensable pour obtenir le numéro de référencement européen à partir duquel se déclineront les identifiants européens de chaque étudiant. La mise en place se fera dès que possible pour que le système soit opérationnel au plus tard en septembre 2024, au moment de l'ouverture de la filière Master.

L'ESAPB s'engage également à mettre à disposition sur l'application mobile Erasmus+ toutes les informations utiles sur l'établissement à l'attention des étudiants entrants. Et ce dès la signature de la charte ECHE 2022.

Un calendrier possible pour la mise en place de la carte d'étudiant européenne, l'application mobile Erasmus + ainsi que les procédures de dématérialisation sur le réseau Erasmus Without Paper (EWP), pourrait être le suivant :

- Dès la rentrée 2023-2024, une réunion sera programmée avec le responsable informatique de l'école, la direction pédagogique, le responsable RI et le chargé de communication. L'ensemble de ces nouveaux outils sera présenté et leur mise en place technique discutée, évaluée et programmée. La mise à jour des informations disponibles sur l'application sera gérée par le service RI et le service Informatique.
- L'année 2024-2025 serait une année d'expérimentation pour la mise en place de la carte européenne et de l'application Erasmus. Chaque étudiant recevra sa carte d'étudiant européenne lors de son inscription par le service de la scolarité.

Les étudiants en mobilité entrante et sortante dans le cadre d'Erasmus seront accompagnés dans la prise en main de l'application mobile Erasmus (à condition qu'ils possèdent un smartphone).

- A l'issue de l'année 2024-2025, nous réaliserons un bilan de cette première phase expérimentale afin de mettre en place ces outils de façon optimale pour la rentrée 2025-2026.

Concernant le réseau EWP :

- De septembre à décembre 2024 un travail de coordination avec les établissements partenaires européens sera réalisé afin de faire le point sur nos modalités de partenariat et l'utilisation de la plateforme EWP.
- De janvier à juin 2025 : renouvellement des accords inter institutionnels sur le réseau EWP et saisie des contrats pédagogiques.
- L'année universitaire 2024-2025 marquera le début de l'utilisation de cette plateforme pour l'envoi et la réception des candidatures d'étudiants.
- A partir de janvier 2025 nous utiliserons cette plateforme pour échanger les relevés de notes des étudiants entrants et sortants.

Environmentally friendly practices

Explain how your institution will implement and promote environmentally friendly practices in the context of Erasmus+ programme activities.

La crise sanitaire a été un puissant révélateur de problèmes qui lui préexistaient. L'urgence et la responsabilité de trouver des solutions à la crise écologique sont plus actuelles que jamais. Cette prise de conscience doit être suivie d'effets au plan de la pédagogie, de la professionnalisation, de la mobilité, de la recherche, et d'aspects plus directement logistiques. L'établissement va être amené à systématiser son plan de transition et devra présenter à ses instances compétentes une stratégie annuelle fixant ses objectifs de transition écologique, ainsi que les actions permettant de les réaliser.

Aussi, l'ESAPB est consciente de la nécessité d'améliorer son traitement des déchets, que ce soit dans les ateliers et dans les bureaux, et de l'urgence de mettre en place un système de recyclage et récupération avec des structures locales existantes et engagées dans la protection de l'environnement. En concertation avec l'association étudiante de l'ESAPB ainsi que « la fédération des récupérathèques » qui se met en place à l'échelle nationale, une réflexion est en cours afin de créer une récupérathèque dans l'école.

De manière pragmatique, depuis l'année dernière est mis en place un système à badge nominatif pour les impressions avec un compte limité par étudiants. L'ESAPB a opté pour cette solution afin de remédier aux gaspillages de papier, d'encre et d'énergie. D'autres actions de sensibilisation et d'économie devront être envisagées dans les années à venir. Des temps de formation pour les étudiants et les agents sont aussi envisagés.

Les projets pédagogiques et de recherche proposés par l'équipe enseignante, ainsi que les intérêts prononcés des étudiants, vont dans le sens d'une meilleure prise en compte de l'écologie, d'un point de vue à la fois théorique et pratique. Le(s) monde(s) de l'art se doit même de participer de manière active à une prise de conscience et la recherche de solutions. Les axes retenus du DNSEP en préfiguration dans notre établissement en témoignent (voir à ce sujet la section 3.2).

Sur le plan de la mobilité, que celle-ci soit sortante ou entrante, et qu'elle concerne les étudiants ou le personnel, il est devenu crucial pour les étudiants, comme pour les établissements, d'aller dans le sens de pratiques plus vertueuses en termes d'empreinte carbone. Notre situation géographique, ainsi que notre dynamique transfrontalière, nous mènent à mettre en place une stratégie de « mobilité de proximité » où les déplacements et l'énergie dépensée seront clairement limités. Dans un rayon de seulement quelques centaines de kilomètres, ce sont de nombreux partenaires qui nous permettront d'interagir avec la richesse culturelle du territoire.

Civic engagement and active citizenship

Explain how you will promote civic engagement and active citizenship amongst your outgoing and incoming students participating in Erasmus+ activities.

L'ESAPB compte mettre en place des temps collectifs d'information et de sensibilisation, des étudiants et du personnel, afin d'avoir une meilleure connaissance de l'Union européenne, des pays qui la composent, de comprendre ses fonctionnements et son importance dans notre quotidien. L'école pourra solliciter en appui le Centre d'Information Europe Direct de notre région.

Par ailleurs les étudiants, à travers l'association qu'ils ont constituée prendront également une part active dans l'accueil et l'accompagnement des étudiants entrants.

Il est important de noter que des étudiants élus par leurs pairs participent aux instances de gouvernance et consultatives de l'établissement :

- deux représentants titulaires (et deux suppléants) élus au conseil d'administration de l'EPCC ;
- deux représentants titulaires (et deux suppléants) élus au conseil d'orientation pédagogique, scientifique et de la vie étudiante.

Les étudiants sont également présents dans les divers organes de concertation de l'école :

- acteurs collectivement lors des réunions plénières.
- représentés par des délégués désignés par les étudiants eux-mêmes lors des commissions représentatives de la recherche, de la pédagogie et de la vie étudiante.
- acteurs volontaires au sein de la cellule de veille, d'écoute et de lutte contre le harcèlement et les violences.

3.2 MOBILITY ACTIVITIES

Student/staff mobility

Course catalogues (before mobility) (n/a for Topic 1)

How will you ensure that all courses taught at your institution (and the languages they are taught in) are described in a publicly available course catalogue in accordance with the [EU Recommendation on Automatic Mutual Recognition](#)?

Le livret de l'étudiant de l'ESAPB est disponible sur le site web de l'école. Il contient les programmes par année et par cycle, les grilles ECTS, les emplois du temps, le règlement intérieur, les modalités d'accès aux études et un descriptif de la vie étudiante, soit tous les éléments qui concourent à la lisibilité du projet pédagogique et du cursus dans le contexte spécifique de son développement, ainsi que des informations qui renseignent l'étudiant sur ses droits et obligations. D'ici à 2024, ce document sera disponible également en anglais. Ces informations seront publiées au printemps précédant la rentrée académique afin de permettre à des candidats étrangers intéressés de disposer du plus grand nombre d'éléments dans un délai raisonnable pour préparer leurs candidatures.

L'ESAPB veillera à garantir l'accessibilité et l'intelligibilité des informations publiées concernant son offre de formation, et ce sur tous les supports électroniques et imprimés. L'enseignement proposé entend s'adresser à de potentiels étudiants venant de différents horizons : local, régional, transfrontalier, européen. Le cœur du projet pédagogique ambitionne d'être toujours plus interculturel, et une information claire et précise sera donnée sur les différentes langues en usage selon les profils des enseignants et des artistes invités. Les cours continueront à être majoritairement donnés en français, mais un certain plurilinguisme sera possible au cas par cas et l'anglais pourra être, le cas échéant, utilisé comme langue commune.

La maquette pédagogique du futur programme Master (DNSEP) est en cours de réalisation, elle sera néanmoins conforme aux directives du ministère qui déterminent le nombre de crédits alloués par unité d'enseignement. Selon le texte de loi (Arrêté 16 juillet 2013 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000027745448>). Les détails de la pleine reconnaissance des crédits ECTS pour les étudiants en mobilité entrante sont explicités dans la section correspondante ci-après.

Inter-institutional agreements for study and teaching mobility (before mobility) (n/a for Topic 1)

Describe your institution's approach to concluding and monitoring inter-institutional agreements for study and teaching mobility.

Explain how and by whom the learning agreements for mobile students will be managed.

Dès 2024, à partir de la mise en place du DNSEP, un objectif stratégique central sera la mise en place, au cœur du projet d'établissement, d'un programme d'enseignement transfrontalier. Celui-ci trouvera les moyens d'une concrétisation par la mise en place progressive de conventions de partenariats et la mobilité des étudiants et des enseignants que ces collaborations favoriseront. Par exemple, à travers des rapprochements avec différents acteurs du territoire inscrits ou non dans le domaine éducatif, tels que :

- La Faculté des beaux-arts de l'Université du Pays Basque (UPV) à Bilbao
- Les écoles du groupe IED du IED Kunsthal à Bilbao
- Le bureau d'art et de connaissance Bulegoa z/b à Bilbao
- Le centre culturel Azkuna Zentroa à Bilbao
- Le Centre d'art contemporain HUARTE à Huarte, qui délivre un programme Master en pratiques artistiques et études culturelles.
- L'école supérieure d'art et de design IDarte à Vitoria Gasteiz
- Le Musée d'art contemporain du Pays Basque Artium Museoa à Vitoria Gasteiz.
- Le Centre international de culture contemporaine Tabakalera à San Sebastián, qui regroupe plusieurs institutions publiques dont, L'école de cinéma EQZE | Elías Querejeta Zine Eskola

Travailler en interaction avec différents partenaires actifs dans ce contexte géographique et culturel implique l'activation d'une dynamique territoriale et nationale, mais également européenne et internationale. C'est en s'appuyant sur les expériences tirées de la mobilité à une échelle locale que se développeront des projets avec des partenaires plus éloignés.

L'ESAPB tient également à encourager les étudiants à réaliser des stages de l'autre côté de la frontière auprès d'artistes, de designers, d'artisans, de curateurs, et d'autres professionnels du monde de l'art. Des partenariats et des collaborations régulières avec les universités, les instituts, mais aussi les entreprises, de part et d'autre de la frontière, seront donc à la fois des outils et des effets de la dynamique territoriale dans laquelle l'école tient à s'inscrire. La définition d'une identité transfrontalière forte permettra de dynamiser ses relations internationales et de développer des partenariats avec des établissements d'enseignement artistique supérieur en Europe et dans le monde.

Également, compte tenu des rapports privilégiés que l'ESAPB entretient depuis 2019 avec la Kunsthochschule de Kassel en Allemagne, dans le cadre d'un projet de collaboration pédagogique, il serait opportun d'étudier avec cette école des possibilités d'échange en matière de mobilité étudiante individuelle. Une partie de nos équipes pédagogiques respectives travaillant déjà en étroite collaboration autour du projet qui nous réunit et qui est expliqué de façon plus détaillée au point 3.3.

Au-delà de ce projet précis et en s'appuyant sur l'expertise qu'il a permis de développer en interne, d'autres projets de coopération seront étudiés. En ce sens, le responsable RI participe d'ores et déjà à des réunions facilitant la rencontre avec des partenaires potentiels comme les récentes Rencontres Franco-Allemandes des écoles d'art organisée par Campus France avec le soutien de l'ANdEA. Certains accord inter-institutionnels pourront également être pensés en concertation avec le Grand Huit, le réseau des écoles supérieures d'art en Nouvelle-Aquitaine, afin de favoriser une synergie entre les différents établissements et générer de la transversalité dans les projets de recherche respectifs.

Support for outgoing students/staff (n/a for Topic 1)

Describe your institution's policy for preparing outgoing students/staff (e.g. language courses, workshops/information on inter-cultural competencies, etc.).

Describe mentoring and support arrangements for outgoing students/staff (e.g. peer mentoring; information on accommodation insurance, visa, etc.).

La mobilité étudiante sera, dans un premier temps, étroitement liée au cursus du programme Master, et fera partie du projet de l'étudiant pour son 8^e semestre. Dès la 3^e année de licence les étudiants devront réfléchir à un projet de mobilité, que ce soit sous la forme d'un séjour dans un autre établissement d'enseignement supérieur ou un stage chez un artiste ou en entreprise, dans les deux cas de préférence à l'étranger.

La pertinence de ce projet de mobilité, associée aux compétences linguistiques de l'étudiant, pourra être un critère d'admission dans le programme Master. Un accompagnement dans la définition de ce projet et un accompagnement pour une mise à niveau en anglais seront mis en place.

Le séjour à l'étranger se prépare et se négocie au cours du semestre 6. Cette préparation débute par une réunion d'information qui se tient chaque année entre décembre et mars. Elle se structure en deux temps : 1/ écriture d'un projet qui oblige l'étudiant non seulement à décrire et à documenter son projet, mais également à identifier, préciser et justifier son choix 2/ soutenance de ce projet devant un jury (composition à définir) qui évalue l'intérêt des motivations et des choix, des moyens et des fins, des intentions et des objectifs.

Voici, à titre indicatif, les critères qui peuvent être utilisés par les membres du jury pour évaluer ces dossiers, notés de 1 à 5 (1 : insuffisant – 2 : médiocre – 3 : acceptable – 4 : bien – 5 : très bien) :

- Adaptation à la politique internationale de l'école (dans notre cas, c'est surtout la dynamique transfrontalière qui préexiste à nos pratiques à venir, c'est donc en construction pour ce qui est des autres zones européennes et extra-européennes).
- Qualité et nature du projet.
- Adéquation entre le projet et la destination du séjour.
- Pertinence du stage ou de la recherche annoncée dans le parcours de l'étudiant.
- Engagement personnel dans le projet.
- Qualité du dossier.
- État d'avancement du dossier.
- Rigueur et précision des informations données : ressources financières, recherches sur l'établissement, recherches sur le pays d'accueil.
- Qualité de la soutenance devant le jury.
- Qualité du travail de l'étudiant / obtention des crédits.
- Critères linguistiques ; connaissance de la langue et de la culture du pays d'accueil.
- Apprentissage spécifique de la langue - Connaissance de l'anglais.
- Les critères sociaux pourront également être pris en compte (bourse, revenu familial).
- (Le montant des autres bourses de mobilité, la destination et l'éloignement géographique et le coût de la vie dans le pays d'accueil, pourront aussi être pris en compte pour la répartition entre les bourses Erasmus et les bourses régionales.)

Par projet, il faut entendre l'exposé par écrit des enjeux d'un travail de recherche ou d'un programme de formation qui sera mené ou suivi lors d'un séjour à l'étranger, ainsi que la description de son enseignement supérieur, soit dans une structure professionnelle ou

institutionnelle européenne ou internationale. Ce travail d'écriture est un exercice de méthodologie qui oblige non seulement à décrire et à documenter son projet, mais également à identifier, préciser et justifier ses choix. Il s'agit d'exposer dans son ensemble et de façon détaillée les objectifs visés et les questionnements qui seront soulevés. Il faut clairement identifier, énoncer et hiérarchiser les problèmes et les questions qui seront abordés, et exposer les moyens qui seront mis en œuvre. Ce projet sera accompagné d'une iconographie et d'une documentation comprenant des références artistiques et bibliographiques, et du formulaire de candidature.

Dès l'acceptation et la validation des projets, s'ajoute une période de préparation au cours de laquelle l'étudiant :

- Suit éventuellement une formation linguistique complémentaire (des stages linguistiques peuvent être proposés aux étudiants Erasmus).
- Explore toutes les informations disponibles sur l'établissement et le pays d'accueil.
- Vérifie que son dossier est complet – bourses, sécurité sociale, visas.
- Prend contact avec l'établissement d'accueil pour préparer son hébergement.
- Veille à compléter les bourses par un autre financement qui ne couvrent pas tous les frais d'un séjour.

Tout au long de son séjour, l'étudiant reste en contact avec l'école, le service des relations internationales et le coordinateur de son année.

L'ensemble du personnel de l'ESAPB sera également encouragé à demander une mobilité Erasmus. Un dossier expliquant les motivations et les enjeux devra être présenté à la direction de l'école. Les critères principaux seront liés à la pertinence de la proposition par rapport au poste occupé afin que ces séjours puissent être valorisés au retour pour les différentes activités de l'école. A leur demande, les personnels intéressés pourront être accompagnés par le responsable des relations internationales dans l'élaboration de leur projet.

Support for incoming students/staff (during mobility) (n/a for Topic 1)

Describe mentoring and support arrangements for incoming students/staff (e.g. peer mentoring; social integration within the institution and with its local students and staff; information on accommodation insurance, visa, etc.).

L'ESAPB vise à développer l'accueil d'étudiants étrangers en mobilité dès le 1^{er} cycle, et ceci en préfiguration de l'ouverture d'un 2^{ème} cycle en 2024. Leurs demandes seront étudiées en commission. Le critère principal sera l'adéquation du projet d'étude avec les propositions pédagogiques de l'ESAPB car les étudiants en mobilités intègrent les cours au même titre que les autres et doivent donc pouvoir trouver leur place au sein des différents cours et ateliers.

Cette ouverture concernera dans un premier temps surtout les étudiants provenant de la région transfrontalière et sera amenée à s'ouvrir au reste de l'Europe. L'accueil des étudiants en mobilité constituera de fait, un moyen de développer des partenariats avec d'autres établissements du territoire. En effet, l'école est consciente du rôle primordial qu'elle joue pour la jeunesse du territoire et elle tient à conserver cette caractéristique pour l'admission de tous les futurs étudiants, tout en cherchant à créer les conditions permettant d'attirer des étudiants d'ailleurs en France et de l'étranger. Une commission pédagogique dédiée sera mise en place qui aura pour mission de définir les effectifs d'étudiants en mobilité entrante en fonction de l'adéquation des dossiers des candidats avec le projet pédagogique de l'école.

Il semble crucial aujourd'hui de trouver un équilibre entre des étudiants de la région et de l'extérieur, afin de constituer un climat de diversité propice à l'échange et à l'ouverture, meilleur moyen de préparer les étudiants au monde d'aujourd'hui et de demain.

Le responsable RI, en étroite collaboration avec l'équipe pédagogique et l'association d'étudiants, veillera à créer, en début de chaque semestre, les meilleures conditions d'accueil pour les étudiants entrants.

Actions envisagées :

- L'ESAPB se rapprochera de l'Université de Pau, site de Bayonne, afin d'étudier la possibilité de faire bénéficier les étudiants entrants des cours de FLE hebdomadaires offerts sur le Campus de la Nive : <https://iefe.univ-pau.fr/fr/cours-et-certifications/cours-extensifs-a-bayonne.html>.

- Un soutien sera sollicité auprès du CROUS pour faciliter la question du logement. Et une réflexion sera aussi initiée pour étudier la possibilité de mettre en place une plateforme d'échanges de logement entre étudiants en mobilité entrante et sortante.
- Accueil individualisé par le responsable RI, le secrétariat pédagogique, des enseignants référents et l'association d'étudiants, en début de semestre, incluant visite des différents sites de l'école, à Bayonne et Biarritz, rencontre avec des enseignants, choix et spécificités des cours et démarches administratives.
- Organisation, par des étudiants bénévoles, d'un repas d'accueil chaque début de semestre pour faciliter l'intégration des étudiants entrants.

Full automatic recognition of credits (after mobility)

Describe the measures to ensure the full automatic recognition of credits for learning outcomes during a mobility period abroad/blended mobility in accordance with the [EU Recommendation on Automatic Mutual Recognition](#).

Les études diplômantes dispensées actuellement à l'ESAPB en Licence (1^{er} cycle en 3 ans) et celles qui seront mises en place pour le Master (2^{ème} cycle en 2 ans) sont conformes aux attendus des accords de Bologne. Chaque année d'étude est divisée en 2 semestres. 30 ECTS sont à valider pour chaque semestre et 60 crédits par an sont donc nécessaires à la validation complète d'une année.

La notation :

Pour chaque cours suivi une note est attribuée à partir des notations sur 20. Une appréciation qui complète cette notation donne des précisions sur les acquis et les attendus.

Les crédits sont attribués à partir des notations des enseignants ou en réunion pédagogique après évaluation des connaissances et des acquis de l'étudiant durant le semestre. L'étudiant valide, ou pas, l'ensemble des crédits alloués pour chaque catégorie d'enseignement selon le programme dans lequel il est inscrit. Le livret de l'étudiant fait apparaître clairement les objectifs, contenus, méthodologies, modalités d'évaluation et crédits affectés par catégorie d'enseignement.

Dans le cadre des mobilités :

Tous ces éléments figureront dans les accords bilatéraux qui seront progressivement mis en place avec les écoles partenaires et dans le livret de l'étudiant partagé.

Par la suite, avant chaque début de mobilité d'étude, un contrat d'étude sera rempli et signé par l'étudiant, le référent pédagogique et l'établissement d'accueil afin que les crédits à valider soient clairement établis pour l'étudiant.

Pour les mobilités de stage, les crédits alloués figurent dans la convention de stage et le KIT Erasmus signé en amont de la mobilité.

A son retour, l'étudiant fournit son relevé de notes à la direction de l'école qui validera les crédits en conséquence. Pour les mobilités de stage, l'étudiant doit fournir une attestation de présence et un rapport de stage qui serviront de support à la validation des ECTS.

En ce qui concerne les mobilités entrantes un processus semblable sera adopté : signature du contrat d'étude avant mobilité et relevé de notes en fin de séjour.

Tous les éléments sont fournis aux étudiants dès que les bulletins semestriels sont validés à l'issue de la période, soit début mars pour le semestre 1, début juillet pour le semestre 2.

Les démarches pour la signature des contrats d'étude et des conventions de stage ainsi que la validation des crédits se feront conjointement entre le service RI et la direction.

Recognition of staff mobility (after mobility)

Describe your institution's measures to support, promote and recognise staff mobility.

L'ESAPB prévoit de mettre en place une information régulière sur les possibilités de mobilité de l'ensemble du personnel. En effet, chaque membre du personnel bénéficiant d'une mobilité pourra être une personne ressource au sein de l'établissement. À la suite de leurs expériences respectives, ces collègues pourront conseiller les étudiants et d'autres collègues sur les destinations choisies et proposer un partage d'expérience collectif destiné à l'ensemble de l'école.

Chaque bénéficiaire sera soutenu dans son projet et à travers les différentes démarches nécessaires par l'établissement par la direction et avec l'appui du responsable RI. Cet accompagnement portera sur le projet personnel en facilitant le lien avec l'établissement d'accueil et en offrant un soutien rédactionnel, administratif et logistique (ordre de mission,

choix des itinéraires et moyens de transport, réservation des hébergements etc.). Afin de faciliter ce type d'initiatives, une réflexion sera menée sur les réorganisations éventuelles du personnel pendant la mobilité d'un agent. Ces expériences pourront être valorisées lors des entretiens professionnels ainsi que par le biais du dispositif CV Europass.

3.3 COOPERATION PROJECTS

Cooperation activities

Promotion of cooperation projects (n/a for Topic 1)

Describe how your institution will promote the opportunities offered by the Erasmus+ cooperation projects.

La politique de partenariats souhaitée par l'ESAPB ne concerne pas seulement sa volonté de travailler étroitement avec le territoire transfrontalier proche, mais soutient et guide son inscription régionale, que ce soit au sein de la Communauté d'agglomération Pays Basque, dans le département des Pyrénées-Atlantiques, la région Nouvelle-Aquitaine ou même à l'échelle de la France, territoires d'outre-mer compris.

Développer des partenariats avec des universités et d'autres établissements d'enseignement supérieur, des institutions culturelles, des artistes et des entreprises appartenant à ces différentes échelles du territoire national, est une démarche qui va de pair avec la politique transfrontalière, et qui vise à leur renforcement mutuel.

Le projet pédagogique mené avec la Kunsthochschule de Kassel, en Allemagne, depuis 2019, est un exemple à suivre, à renforcer et à reproduire avec d'autres établissements européens et internationaux. Dans ce cas précis, c'est par le biais d'un partenariat entre deux festivals internationaux de cinéma documentaire, le FIPADOC de Biarritz et le Kasseler Dok Fest de Kassel, que l'ESAPB s'est trouvée associée à la Kunsthochschule de Kassel dans un projet de collaboration pédagogique qui mobilise une dizaine d'étudiants de chaque établissement autour d'une réflexion et une création conjointes. Les deux festivals contribuent à la fois sur le plan financier et logistique et offrent des vitrines particulièrement intéressantes pour la restitution du travail réalisé.

Les deux écoles tiennent à pérenniser ce projet et une nouvelle édition, pilotée du côté de l'ESAPB par deux enseignantes de vidéo et de cinéma, commence un cycle qui va se déployer sur deux années académiques, de 2023 à 2024, autour de la réalisation de deux films collaboratifs portant sur l'écosystème des forêts européennes.

Il est important de noter que ce projet pourrait intégrer à moyen terme un troisième partenaire européen à travers l'implication du festival de film documentaire Biografilm de Bologne, en Italie, qui permettrait d'associer sur le plan pédagogique l'école des beaux-arts de cette même ville. En effet, le portage financier initial de ce projet a été rendu possible grâce au partenariat privilégié qui associe la Région Nouvelle-Aquitaine en France, le Land de Hesse en Allemagne et la région Emilia Romagna en Italie.

À l'ensemble des objectifs visés en matière de partenariats, s'ajoute bien entendu la certification Erasmus+ que l'ESAPB cherche à obtenir par l'acceptation de cette charte. Cette homologation permettra en effet de capitaliser sur les acquis d'un projet de coopération tel que celui décrit ci-dessus.

De nouveaux accords inter-institutionnels portant sur de nouveaux projets bi ou multilatéraux pourront ainsi être conclus avec ces mêmes partenaires afin de contribuer à une amplification des projets de recherche dans le cadre du futur programme Master.

Support engagement (n/a for Topic 1)

Describe how your institution will support and recognise its staff and students' engagement in Erasmus+ European and international cooperation projects throughout the application and implementation phase.

En concertation avec le responsable des relations internationales et avec son accompagnement, la direction veillera à créer les conditions les plus favorables à la mise en place et la conduite des futurs projets de coopération, comme cela est déjà le cas dans le partenariat avec la Kunsthochschule Kassel.

Les enseignants impliqués bénéficieront des aménagements d'horaire liés à leurs enseignements pendant les périodes de rencontre et de déplacements. Des solutions seront trouvées également pour garantir une participation équitable de l'ensemble des étudiants impliqués dans ces projets.

4. DECLARATIONS

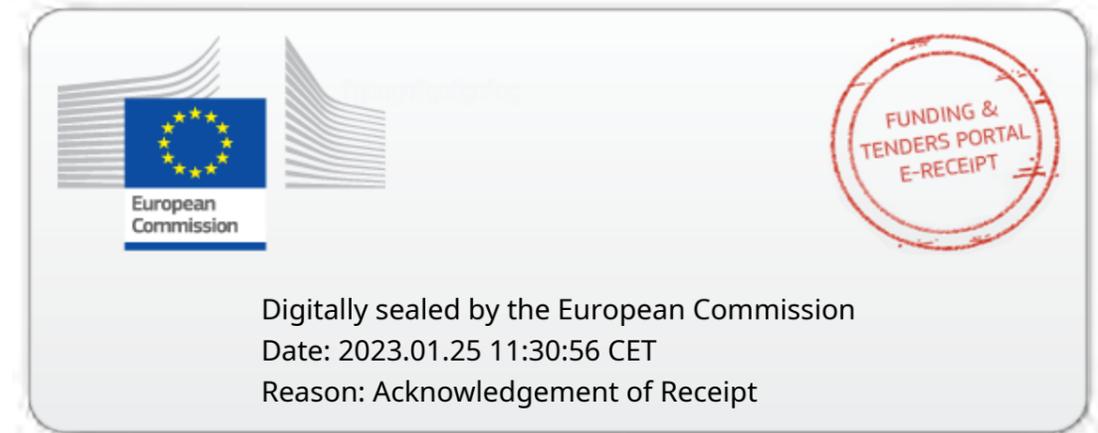
Commitment to the ECHE Charter	
By submitting this application, the institution: <ul style="list-style-type: none"> acknowledges that it has read and fully understood and that commits to apply/comply with all the principles of the ECHE Charter. accepts that the implementation of the Charter will be monitored by the Erasmus+ National Agencies and that a violation of the Charter may lead to the withdrawal of the certificate by the European Commission.xx 	OUI

ANNEXES

LIST OF ANNEXES

Erasmus+ ECHE Charter (available on [Funding & Tenders Portal Reference Documents](#))

HISTORY OF CHANGES		
VERSION	PUBLICATION DATE	CHANGE
1.0	15.04.2021	Initial version (new MFF).



This electronic receipt is a digitally signed version of the document submitted by your organisation. Both the content of the document and a set of metadata have been digitally sealed.

This digital signature mechanism, using a public-private key pair mechanism, uniquely binds this eReceipt to the modules of the Funding & Tenders Portal of the European Commission, to the transaction for which it was generated and ensures its full integrity. Therefore a complete digitally signed trail of the transaction is available both for your organisation and for the issuer of the eReceipt.

Any attempt to modify the content will lead to a break of the integrity of the electronic signature, which can be verified at any time by clicking on the eReceipt validation symbol.

More info about eReceipts can be found in the FAQ page of the Funding & Tenders Portal.

<https://ec.europa.eu/info/funding-tenders/opportunities/portal/screen/support/faq>



DOCUMENT STRATÉGIQUE PLURIANNUEL

École supérieure d'art Pays Basque
Campagne d'évaluation 2020/21 (vague B)
Accréditation 2022

- la Blanchisserie : 355 m² dédiés aux espaces pédagogiques et équipements
- la Villa Robinson : 66 m² dédiés aux espaces pédagogiques et équipements

I. INTRODUCTION : PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

a. Fiche d'identité synthétique

Date de création de l'établissement : 2018

L'EPCC École supérieure d'art Pays Basque a été créé en 2018, résultant de la fusion de deux établissements, l'École d'art de Bayonne créée en 1778 et l'École supérieure d'art des Rocailles, présente sur le territoire depuis 2008.

Statut : Établissement public de coopération culturelle

Modes de gouvernance (conseil d'administration, autres comités, organisation de l'exécutif) :

- Conseil d'administration ;
- Conseil d'orientation pédagogique, scientifique et de la vie étudiante ;
- L'exécutif s'organise entre le président du conseil d'administration et la directrice.

Nom et qualité de l'équipe dirigeante :

- Delphine Etchepare, directrice ;
- Frédéric Duprat, directeur-adjoint.

b. Chiffres-clés 2020/21

Nombre d'étudiants (inscriptions administratives) : 121

- 59 étudiants en 1^{er} cycle option art ;
- 62 étudiants en classes préparatoires art et design.

Équivalents temps plein : 40,425 (toutes formations et toutes équipes confondues) :

- Équipe de direction et d'administration : 9 ;
- Équipe technique : 9 ;
- Équipe pédagogique : 22,425.

c. Éléments financiers synthétiques 2021

- Dernière prévision budgétaire : 3 432 763 € ;
- Total du budget de fonctionnement : 3 190 263 € ;
- Total du budget de d'investissement : 242 500 € ;
- Total du budget de la masse salariale : 2 177 661 €.

d. Présentation du parc immobilier de l'établissement (nombre de sites et surfaces)

L'école se déploie sur quatre sites :

- la Cité des Arts : 1968 m² dédiés aux espaces pédagogiques et équipements – 108 m² dédiés à l'administration ;
- la Villa des Rocailles : 369 m² dédiés aux espaces pédagogiques et équipements – 54 m² dédiés à l'administration ;

e. Missions de l'établissement telles que confiées par les documents fondateurs.

➤ Extrait des statuts de l'EPCC École supérieure d'art Pays Basque – Article 4

L'EPCC a pour mission générale de participer au service public de l'enseignement supérieur d'art dans les conditions prévues par le Code de l'éducation et les dispositions réglementaires relatives à l'organisation de l'enseignement supérieur en arts plastiques. A ce titre, il a notamment pour missions :

- d'organiser et de dispenser les formations supérieures dans les domaines des arts plastiques, à vocation professionnalisante et de recherche en vue de l'obtention des diplômes nationaux supérieures d'arts plastiques ;
- de proposer une formation dite préparatoire aux écoles supérieures d'art et de design ;
- de valoriser les travaux des étudiants réalisés dans le cadre de leur scolarité et la valorisation des recherches conduites par l'établissement et ses intervenants ;
- de développer les coopérations avec des établissements français ou étrangers poursuivant des objectifs similaires.

Il peut être accrédité en vue de la délivrance des diplômes nationaux de l'enseignement supérieur relevant du ministère en charge de la culture et de diplômes conférant un grade universitaire défini à l'article L. 613- 1 du code de l'éducation, sans préjudice de la possibilité pour celui-ci de délivrer d'autres diplômes. Il peut en outre délivrer des diplômes propres à l'établissement.

L'EPCC a également pour mission de soutenir les pratiques amateurs en arts plastiques. À ce titre, il est chargé de mettre en place des programmes de formation et d'éducation artistique à destination du grand public (enfants, adolescents, adultes). L'EPCC pourra se voir confier dans le cadre de dispositifs conventionnels des activités ou des missions dans les domaines artistiques liés aux arts plastiques et aux arts visuels.

II. DIAGNOSTIC

Depuis la fusion en 2017 de l'École supérieure d'art des Rocailles située à Biarritz et de l'École d'art de Bayonne, consolidée en 2018 par son passage en EPCC, l'École supérieure d'art Pays Basque (ESAPB) n'a cessé d'évoluer. Si une continuité avec l'existant persiste (nos points forts), ce changement d'échelle implique aussi une transformation de l'organisation des équipes pédagogique, technique et administrative, afin de remédier à nos points faibles et d'optimiser notre inscription dans le territoire régional, frontalier, national et international.

Parmi les points forts de l'ESAPB, commençons par rappeler qu'il s'agit d'un établissement qui propose non seulement un enseignement supérieur (DNA) et des classes préparatoires (art et design), mais aussi des pratiques amateurs et extra-scolaires dont les effectifs sont importants (790 inscrits, enfants, adolescents, adultes compris). Ce projet d'établissement intergénérationnel garantit notre mission de service public, il se caractérise également par une grande diversité sociale chez les étudiants (entre 36 et 64% d'étudiants boursiers par an sur les cinq dernières années) et les publics amateur/extra-scolaire (une étude est en cours concernant la diversité sociale des pratiques amateurs afin de mettre en place également à l'égard de ces publics une tarification sur critères sociaux). Concernant plus spécifiquement notre DNA, nous nous accordons à penser que notre outil pédagogique que sont les artistes invités, intégrés à l'équipe le temps d'un semestre, représente un atout pour notre formation, particulièrement pour sa dimension professionnalisante. Aussi, l'échelle de notre DNA, avec sa jauge maîtrisée (20 étudiants par promotion en moyenne), permet à l'équipe enseignante d'assurer un suivi pédagogique étroit et

individualisé des étudiants. Au plan contextuel, l'ESAPB bénéficie de la richesse du territoire basque concernant des sujets tout aussi divers et actuels que sont les rapports entre ruralité et monde industriel, le renouveau de l'artisanat dans son lien au design, la collaboration de la science et de la technique, et enfin, la proximité de la frontière avec l'Espagne et l'identité d'un Pays Basque lui-même à cheval sur deux pays. L'ensemble de ces atouts représente un vivier pour renouveler, renforcer, optimiser nos plans d'action, notamment grâce au développement de partenariats concernant la recherche, la professionnalisation et la mobilité internationale.

Le rapport de l'HCERES a pointé un certain nombre de points faibles, que nous avons d'ailleurs majoritairement identifiés dans notre auto-évaluation, à savoir : une professionnalisation et une prise en compte de l'insertion professionnelle trop peu systématiques quand bien même l'établissement ne propose qu'un premier cycle, une mobilité internationale lacunaire et un projet pédagogique qui réclamerait des aménagements pour une meilleure lisibilité. Comment articuler mieux le temps du stage à la pédagogie de l'ESAPB par exemple ? Notre accompagnement des étudiants est insuffisant sur cet aspect, il nous faut optimiser ce temps singulier du stage qui permet de se confronter à des pratiques et des contextes précis reliés au monde de l'art et de la culture ; il nous faut aussi permettre aux étudiants de mieux articuler leur stage à leur projet (plastique et professionnel). Concernant la mobilité internationale, bien que nous ne disposions pas encore de DNSEP, il devient urgent de remédier au problème d'une trop faible mobilité, tant chez les étudiants que les enseignants. Nous sommes convaincus que la mobilité ne doit pas se cantonner au semestre 8 du DNSEP, mais jouer un rôle moteur dès la deuxième année de DNA (notamment grâce aux stages). Parmi nos manquements, nous constatons une exploitation encore trop insuffisante de notre situation géographique, c'est-à-dire de notre environnement local et transfrontalier. Enfin, l'équipe travaille à une amélioration de la lisibilité de l'offre pédagogique, entre autres par la définition de pôles par médiums qui permettra une meilleure articulation entre théorie et pratique, technique et savoir-faire. Si nous souhaitons conserver notre héritage interdisciplinaire, garant d'une fluidité des frontières, une structuration de nos enseignements en fonction des pratiques nous paraît aujourd'hui plus pertinente que la polyvalence des ateliers.

En conclusion, rappelons que l'ESAPB se situe sur un territoire qui, au regard d'autres métropoles, ne compte que peu de structures artistiques et culturelles. Tant du côté de la professionnalisation que de l'expérience du spectateur, ce terreau est indispensable à la construction d'une culture artistique et visuelle chez les étudiants. Un meilleur maillage de nos collaborations et partenariats, notamment avec le Pays Basque sud, nous permettra de dynamiser non seulement l'ESAPB, mais plus largement de nourrir le territoire en faisant émerger des possibles encore en germe. Ce chantier transfrontalier est un objectif prioritaire et transversal qui viendra alimenter les autres axes principaux que sont la professionnalisation et la mobilité internationale. C'est donc à partir de ce diagnostic que les grandes lignes de nos axes et objectifs stratégiques fixés pour les six années à venir seront dessinées.

III. OBJECTIFS STRATÉGIQUES POUR LA PROCHAINE PÉRIODE D'ACCRÉDITATION

Objectif 1 : Structurer la démarche qualité en termes pédagogiques

Afin d'assurer une continuité avec ce qui fait la singularité de l'école et d'ainsi pérenniser mieux sa qualité, il sera nécessaire de renforcer et enrichir notre pédagogie par une meilleure structuration de notre formation. Cela suppose d'abord une amélioration de la lisibilité de notre offre pédagogique et un accroissement de la participation des différents acteurs dans le développement du projet pédagogique de l'établissement. Voici la liste des moyens que nous souhaitons mettre en œuvre pour atteindre l'objectif stratégique :

- Améliorer la lisibilité de l'offre pédagogique par la création de pôles par médium et une définition d'axes de recherches qui permettront de déterminer des unités, des programmes et des ARC ;
- Etablir collégalement un questionnaire d'évaluation des enseignements et des formations ;

- Réunions plénières par formation (équipes technique, administrative et pédagogique) ;
- Développement de notre stratégie de communication en interne et externe ;
- Evolution des instances participatives au regard de la mise en place de l'EPCC.

Indicateurs	Réalisé 2020	Réalisé ou cible 2021	Cible 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cibles 2027 et 2028
Taux de retour des questionnaires d'évaluation des enseignements et des formations.	-	-	0-30%	20-50%	40-70%	60-90%	70-100%	<i>Les cibles des années 2027 et 2028 seront traitées lors du prochain DSP à déposer a priori en 2027</i>

Commentaire de l'indicateur :

Feedback sur la pédagogie, non seulement des enseignants mais aussi des étudiants, car il est nécessaire de recouper les points de vue. L'évolution positive du chiffre ciblé vient indiquer une augmentation, chaque année, du sens pour les étudiants de répondre à ce questionnaire. Celui-ci viendra ainsi marquer concrètement l'efficacité du retour d'expérience et du dialogue dans l'évolution de la pédagogie. Les leviers d'action seront la communication, notamment de la part des enseignants, mais aussi l'implication des étudiants dans les instances relatives à la pédagogie (COPSVE, CRPVE).

Objectif 2 : Renforcer le suivi de l'insertion professionnelle

Améliorer l'insertion professionnelle des étudiants à la sortie du DNA passe d'abord par un meilleur suivi. Un meilleur accompagnement des étudiants fait partie de nos objectifs, mais une meilleure insertion suppose aussi et surtout une autonomisation des étudiants dans leur recherche de stages et, à terme, d'un emploi. Nous nous concentrerons donc tout à la fois sur les étudiants qui poursuivent en Master et sur ceux qui ne poursuivent pas, sachant que le type d'accompagnement diffère d'un cas à l'autre. Si les moyens mis en œuvre pour assurer un accompagnement seront bien sûr les stages et leur inscription dans la pédagogie de l'école, le suivi, quant à lui, se basera sur la constitution d'un réseau pour les étudiants dès le DNA (renforcement et développement d'un travail déjà en place depuis plusieurs années avec la Journée annuelle des anciens). Nous envisagerons également un programme d'accompagnement professionnalisant accru dans la prospective du master en cours de création au sein de l'établissement.

Description des moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif stratégique :

- Développer un réseau des anciens dont l'action puisse être pérenne dans le temps ;
- Développement d'un outil mutualisé au sein des huit écoles de la Nouvelle Aquitaine (Grand Huit) ;
- Développement d'un questionnaire d'insertion professionnelle adapté à notre type de formation ;
- Renforcement de la Journée des anciens.

Indicateurs	Réalisé 2020	Réalisé ou cible 2021	Cible 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cibles 2027 et 2028
Taux d'insertion professionnelle à 3 ans	-	-	-	-	-	-	-	Les cibles des années 2027 et 2028 seront traitées lors du prochain DSP à déposer a priori en 2027
Taux d'insertion professionnelle ou poursuite d'études à 6 mois	86 % (Absence de données 7%)	90-100 %	90-100 %	90-100 %	90-100 %	90-100 %	90-100 %	
Taux d'inscription des diplômés au réseau des anciens	-	-	0-30%	20-40%	30-50%	40-60%	50-70%	
Taux de retour des questionnaires d'insertion professionnelle	37,6 %	-	0-40%	30-50%	40-60%	50-70%	60-80%	

Commentaire des indicateurs :

- Le premier indicateur, imposé, est à observer au regard du cursus de l'ESAPB qui ne propose que le 1^{er} cycle. Tel que posé, celui-ci ne peut s'entendre qu'au regard d'une éventuelle ouverture d'un 2^e cycle. Par conséquent, le second indicateur propose une transcription du premier adaptée au cursus proposé par l'école.
- Le troisième indicateur sera le témoin de la constitution et du développement du réseau des anciens.
- Le quatrième indicateur permettra d'assurer la qualité des données statistiques recueillies et attestera de l'intérêt des diplômés, au-delà de la formation, de participer à son développement.

Objectif 3 : Structurer la démarche qualité en termes de soutenabilité budgétaire et financière

L'ESAPB ne dispose d'un budget propre que depuis le 1^{er} janvier 2021 et se trouve à un moment stratégique de son évolution du point de vue des ressources humaines et financier (réorganisation de pôles, rapprochement des équipes, développement de partenariats, structuration de la recherche et amélioration de la mobilité entrante et sortante, tant chez les étudiants que chez les enseignants). Cette évolution, qui va nécessairement engendrer de nouvelles dépenses, devra être en même temps le moteur d'un jeu d'équilibre financier et assurer la lisibilité de la politique budgétaire de l'établissement. Cela permettra d'accueillir le DNSEP dans un contexte budgétairement soutenable. Ce troisième objectif vise donc une restructuration qui permette d'améliorer le fonctionnement de l'ESAPB tout en préservant les équilibres entre les crédits et les dépenses. Partant d'une hausse programmée des dépenses, ce nouvel équilibre devra nécessairement passer par une augmentation des sources externes de financement, notamment sur le volet du transfrontalier (il existe des programmes européens de financement de projets de coopération territoriale), la recherche de fonds européens sur des projets spécifiques qui lient art, culture et savoir (Europe Créative, Horizon Europe), soutien à la mobilité (Erasmus), ainsi que le financement de la Région ou de l'État, sans oublier d'autres ressources possiblement liées au mécénat, aux partenariats.

Afin d'atteindre l'objectif stratégique, outre les moyens cités ci-dessus, la politique budgétaire s'organisera également autour des axes suivants :

- Dans le cadre de ses partenariats, notamment transfrontaliers, l'ESAPB envisagera de partager les coûts de certains projets (workshops, expositions, échanges entre écoles) ;
- Amélioration de la politique d'achat (marché public, centrale d'achat, etc.).

Indicateurs	Réalisé 2020	Réalisé ou cible 2021	Cible 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cibles 2027 et 2028
Montant des ressources propres	385 800 €	396 500 €	395000 € - 410000 €	395000 € - 490000 €	395000 € - 490000 €	395000 € - 490000 €	500000 €	Les cibles des années 2027 et 2028 seront traitées lors du prochain DSP à déposer a priori en 2027
Part des financements hors État et collectivités publiques : financements européens, taxe d'apprentissage	0 %	0 %	0-3 %	0-15 %	0-15 %	0-15 %	15 %	

Commentaire des indicateurs et leurs cibles :

- Premier indicateur : l'évolution budgétaire des ressources propres a été calculée en considérant à partir de 2022, voire 2023 – dates prévisionnelles d'ouverture du DNSEP au sein de l'établissement – une augmentation des recettes liées aux frais d'inscription en 2^e cycle, d'autres provenant de la taxe d'apprentissage, et enfin, une prévision de financements européens pour un projet qui pourrait commencer en même temps que l'ouverture du master (projet Europe Créative) ;
- Deuxième indicateur : représente un autre type de chiffrage pour éclairer la structuration du budget et met en lumière la dynamique de financement externe sur projet (financement européen) ainsi que l'implication des entreprises locales (taxe d'apprentissage).

Objectif 4 : Développer un programme transfrontalier (dynamique territoriale, professionnalisation, mobilité, recherche)

Ainsi que présenté plus haut dans le diagnostic, développer un programme transfrontalier sera placé au cœur du projet d'établissement. Il s'agira non seulement de penser ce programme comme une singularité propre à notre positionnement dans l'Hexagone, mais également comme l'activation d'une dynamique de mobilité tout à la fois territoriale et nationale, européenne et internationale.

Description des moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif stratégique :

- Recrutements tant du côté du support (administration) que du côté pédagogique et artistique avec la création d'un poste consacré à l'international, aux partenariats et au transfrontalier (professionnalisation incluse) sur le versant administratif (dans un futur proche), et la définition d'une mission spécifique au transfrontalier et à l'international pensée pour un expert artistique et pédagogique (recrutement qui vient d'être effectué, en septembre 2021) ;
- Politique active de développement de partenariats et de conventions ;
- Activation d'un réseau transfrontalier (artistes, enseignants, designers, éditeurs, critiques, théoriciens, etc.) ;
- Encouragement à réaliser au moins un stage de l'autre côté de la frontière pour les étudiants ;
- Communication renforcée autour de l'ESAPB et ses formations au Pays Basque sud, voire plus largement en Espagne, et même en Europe et dans le monde.

La dynamique transfrontalière doit selon le projet d'établissement être indissociable des deux grands chantiers structurels que sont la recherche (et son développement lié à la création d'un DNSEP) et la professionnalisation grâce notamment à l'accompagnement de certains étudiants dans la réalisation de stages en Pays Basque sud.

Indicateurs	Réalisé 2020	Réalisé ou cible 2021	Cible 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cibles 2027 et 2028
Nombre de conventions de partenariat effectives	0	0	3	5	6	7	8	Les cibles des années 2027 et 2028 seront traitées lors du prochain DSP à déposer a priori en 2027
Pourcentages de stages effectués en Pays basque Sud (sur la totalité des stages effectués dans l'année)	-	-	0-10 %	0-15 %	0-25 %	0-35 %	0-40 %	

Commentaire des indicateurs : ces deux indicateurs permettront d'évaluer l'évolution de notre maillage de partenaires et de conventions avec le Pays Basque sud.

Objectif 5 : Améliorer l'égalité et la diversité

Indissociable du premier objectif (structurer la démarche qualité en termes pédagogiques), l'amélioration de l'égalité des chances et la diversité passe avant tout par un travail sur la communication afin de mieux faire connaître l'ESAPB. La visibilité de l'école sur le territoire est décisive pour améliorer et garantir une diversité dans le recrutement de potentiels nouveaux candidats qui sont les étudiants de demain. L'offre amateur et extra-scolaire participe de la diffusion de nos activités sur le territoire ; néanmoins, nous constatons que la présence d'une école supérieure d'art publique diplômante au sein de la Communauté d'Agglomération Pays Basque n'est pas sue de tous. En ce sens, nous envisageons la mise en place d'actions d'information et d'initiation pour faire connaître notre établissement, notamment auprès des lycéens, toutes filières confondues (il ne s'agit pas de se cantonner à l'option arts plastiques ou à la filière arts appliqués, mais s'adresser aux filières scientifiques et économiques, ainsi qu'aux formations techniques, où les études d'art sont moins connues voire sujettes à des préjugés). Communiquer auprès de tous les jeunes sur les débouchés de notre formation, notamment dans le secteur artistique et culturel, fait partie de nos missions. Enfin, soulignons que les actions d'information auprès de filières du secondaire où des études en arts sont rarement envisagées, peuvent participer d'une amélioration de la parité, un aspect sur lequel nous souhaitons rester vigilants, bien que ce défi soit difficile à tenir.

Description des moyens mis en œuvre pour atteindre l'objectif stratégique :

- Création de temps forts destinés aux élèves du secondaire, toutes filières confondues, en menant des actions d'information et de découverte ;
- Mettre en place un plan national de communication dans la formation en vue du recrutement pour un meilleur rayonnement de l'ESAPB sur les territoires régional, national et transfrontalier ;
- Une intensification de notre implication dans le programme « Égalité des chances en école d'art » de la Fondation Culture et Diversité.

Indicateurs		2019/20	2020/21	2021/22	Cible 2022/23	Cible 2023/24	Cible 2024/25	Cible 2025/26	Cible 2026/27 et 2027/28
Répartition des étudiants par filière d'origine	BAC Général	75 %	72,13 %	Tendre vers une répartition moins marquée des filières d'origine					
	BAC Techno dont :	10,71 %	11,48 %						
	- STD2A	7,14 %	4,92 %						
	- autres BAC Techno	3,57 %	6,56 %						
	BAC PRO	8,93 %	9,84 %						
	Étranger	1,79 %	3,28 %						
Non bachelier		3,57 %	1,64 %						
Autre		0,00 %	1,64 %						
Taux de boursiers		43 %	50%	50%	50%	50%	50%	50%	

Commentaire sur les indicateurs :

- Le premier indicateur permet d'évaluer le développement de l'attractivité de notre école au sein d'une variété de filières. Les leviers d'actions seront une amélioration de notre communication, notamment dans l'enseignement du secondaire, toutes filières confondues.
- Le second indicateur reste le plus efficace pour évaluer la diversité sociale des étudiants, nous visons une constante à 50% pour garantir une diversité (essentielle au regard d'une mission de service public).

Objectif 6 - Améliorer la vie étudiante : disparités sociales, lutte contre les discriminations

Corrélée à l'objectif précédent qui est d'améliorer la diversité sociale, notamment concernant les étudiants entrants, l'amélioration de la vie étudiante se concentre sur les conditions de vie et d'étude des étudiants pendant les trois années qu'ils passent au sein de l'ESAPB.

Dans le cadre des prérogatives ministérielles (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de la Culture) concernant la lutte contre les inégalités, les discriminations, les violences, les harcèlements, il est demandé à chaque établissement d'enseignement supérieur de créer une cellule d'écoute et de veille. Celle-ci a été mise en place à l'ESAPB en novembre 2020, afin d'assurer notre prise en compte du bien-être et de la qualité de vie et de travail des étudiants par l'accompagnement des personnes victimes de violences sexistes et sexuelles et de harcèlement et la mise en œuvre d'actions favorisant une culture de l'égalité. Cette cellule de veille et de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et le harcèlement est opérationnelle depuis sa création et est constituée de 7 agents membres. A compter de la rentrée de septembre 2021, la cellule sera ouverte aux étudiantes et étudiants volontaires.

Par ailleurs, la réorganisation en cours de notre établissement et la réunion de la communauté étudiante sur le site de la Cité des arts à Bayonne vont permettre de mettre en place des actions concernant la vie étudiante (santé, restauration, logement). Œuvrer à son amélioration, afin que la formation que nous proposons puisse se faire dans de bonnes conditions, est une de nos priorités. Nous avons conscience qu'un certain nombre de problèmes réclament des solutions urgentes, comme par exemple le difficile accès de nos étudiants aux restaurants universitaires, et donc à une alimentation équilibrée.

Pour atteindre ce dernier objectif, les moyens mis en œuvre sont les suivants :

- Création d'une cellule de veille et de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et le harcèlement depuis novembre 2020 ;
- Organisation de modules de sensibilisation (dès la rentrée 2021) distincts destinés aux agents de l'ESAPB, aux étudiants de l'enseignement supérieur et aux membres de la cellule d'écoute ;
- Mise en place d'ateliers thématiques avec les étudiants et personnels volontaires visant la mise en œuvre d'actions de promotion de l'égalité et la lutte contre les violences sexistes et sexuelles ;
- Étroite collaboration avec le CROUS-Campus Côte Basque afin d'améliorer l'accès des étudiants à l'information concernant leurs droits, la prévention, la santé mentale, la restauration ;
- Avec le soutien de la Communauté d'Agglomération Pays Basque, mise en place sur le long terme d'une stratégie de prévention et d'action avec des partenaires comme le CROUS, la CPAM, la CHCB, le Planning Familial 64, l'Hôpital de la Côte Basque, l'Observatoire des violences sexistes et sexuelles de Nouvelle Aquitaine.

Indicateurs	Réalisé 2020	Réalisé / ou cible 2021	Cible 2022	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025	Cible 2026	Cibles 2027 et 2028
Nombre d'étudiants participant aux modules de sensibilisation	-	Cible : 120 Réalisé : 110	Tendre vers l'ensemble de la communauté étudiante					Les cibles des années 2027 et 2028 seront traitées lors du prochain DSP à déposer a priori en 2027
Nombre de personnels participant aux modules de sensibilisation	3	Cible : 53 Réalisé : 44	Tendre vers l'ensemble de la communauté professionnelle					
Nombre de partenariats et de conventions passés avec les acteurs spécialisés dans la lutte contre les VSS	-	2 : CROUS, Clasches	Cible : 6 a minima dont l'Observatoire des VSS de Nouvelle Aquitaine, le Planning familial 64, le CUMP, l'ACJPB et le UVIE					
Nombre d'actions qui participent de l'amélioration de la vie étudiante (accès à la restauration, aux activités sportives et culturelles, etc.)	1 : Médecine préventive (depuis 2019)	2 : Médecine préventive et restauration via le CROUS	3	4	5	6	7	

Commentaire sur les indicateurs :

- le premier et deuxième indicateur : Les modules de sensibilisation aux violences sexistes et sexuelles et au harcèlement dans l'enseignement supérieur sont mis en place à chaque rentrée et visent toute la communauté étudiante et professionnelle de l'établissement. La participation en est rendue obligatoire.
- le troisième indicateur : Les conventions et partenariats passés avec les acteurs locaux spécialisés dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les discriminations s'établissent sur la base d'intervention dans l'établissement à destination des personnes victimes, ainsi que dans le cadre d'actions de prévention destinées à l'ensemble de la communauté étudiante et professionnelle. Souvent réponses à des problématiques ponctuelles et urgentes, les relations avec les partenaires locaux ont vocation à devenir pérennes et à acter la structuration des missions de la Cellule.
- Le quatrième indicateur atteste de l'accomplissement des différentes actions pouvant être mises en œuvre à l'échelle de l'établissement pour améliorer la vie étudiante.



PROJET D'OFFRE DE FORMATION

École supérieure d'art Pays Basque
Campagne d'évaluation 2020/21 (vague B)
Accréditation 2022



Nous souhaitons conserver cette particularité dans notre pédagogie car elle restée une force qui au fil des années a montré sa pertinence. Dès l'origine, le choix de ce modèle partait du supérieur d'art au Pays Basque ne pouvait rivaliser avec un établissement similaire implanté dans l'une des métropoles alentours, que ce soit Bordeaux, Toulouse, San *Sebastián* ou Bilbao, ou même Paris, Lyon ou Marseille.

b. Quelle continuité avec la mention Industries Culturelles ?

La mention Industries Culturelles de notre DNA a été pensée à sa création comme socle cohérent pour une pédagogie en prise avec le monde contemporain. Aujourd'hui, dans un contexte où l'impact des technologies nouvelles sur l'art et la création en général s'est accéléré, il semble nécessaire de réfléchir à une actualisation de cette mention. Initialement, le concept d'industrie culturelle a été forgé dans les années 1930-40 par les philosophes Adorno, Horkheimer et Benjamin pour désigner les formes nouvelles de diffusion de la culture (photographie, radio, cinéma, télévision). Il s'agissait de développer un discours critique sur ces technologies nouvelles et de mettre en lumière leur potentiel contradictoire, entre émancipation et aliénation. Notre mention Industries Culturelles ne se réclame pas directement de ce cadre théorique originel, mais s'inscrit dans la postérité plus large d'une notion qui permet de nommer à la fois un contexte et les outils critiques capables de le décoder. Le choix de cette mention venait non seulement affirmer la nécessité de l'apprentissage d'un regard critique pour envisager à la fois les pratiques artistiques contemporaines et la notion d'auteur, mais elle venait aussi casser les hiérarchies entre les "beaux-arts" et les arts considérés comme relevant de l'industrie, si ce n'est du divertissement. Parler des industries culturelles permettait d'élargir le point de vue et d'accompagner l'avènement de formes émancipées des catégories héritées d'un système des beaux-arts obsolète.

Néanmoins, le terme choisi peut générer des incompréhensions car il ne s'agit pas d'une spécialisation professionnalisante lors de laquelle nous offririons aux étudiants les moyens concrets, à l'issue du DNA, de s'insérer dans le marché du travail des industries culturelles. Notre DNA reste généraliste. Et même si l'image en mouvement est très présente, il doit assurer les fondamentaux en art tout en valorisant une interdisciplinarité assumée. L'enseignement du dessin et de la peinture est aussi important que celui du numérique et leur association est essentielle pour interroger les mutations du concept d'art. Cette mention venait plutôt souligner le fait que c'est grâce au développement d'outils critiques permettant d'interpréter ce que signifie être artiste aujourd'hui que la possibilité même d'innover pourra émerger. En effet, la définition de cette activité, par essence mouvante et dynamique, ne saurait se désolidariser du contexte grâce auquel, et contre lequel aussi, elle se construit.

Suite aux échanges que nous avons eus avec le HCERES, ainsi qu'à la lecture du rapport, nous convenons qu'il nous faut travailler à une meilleure définition de notre mention, voire interroger sa pertinence pour un DNA généraliste. L'ESAPB ambitionne d'être un laboratoire d'expérimentations pour une nouvelle politique des industries culturelles afin d'inventer de nouveaux protocoles d'usages inédits. Notre mention gagnerait à être mieux articulée avec des questionnements contemporains qui, ces dernières années, sont devenus incontournables tels que le développement durable, le réchauffement climatique, la crise sanitaire, et plus largement, les liens entre nature et culture, art, science et industrie. Certains plans d'actions proposés ci-dessous tentent de dessiner des pistes de travail et d'offrir des solutions.

2. Plans d'action innovants

a. Réorganisation générale

De par son histoire, l'ESAPB est un établissement multi-sites qui a en charge deux activités principales : l'enseignement supérieur auprès d'une communauté de 120 étudiants répartis entre les sites de Biarritz et de Bayonne, sachant qu'aujourd'hui les étudiants en DNA sont essentiellement à Biarritz et que les classes préparatoires sont exclusivement localisées à Bayonne ; des pratiques amateurs proposant près d'une soixantaine d'ateliers hebdomadaires à l'année et des stages durant les vacances scolaires pour une moyenne de 950 inscrits sur le site de Bayonne.

Depuis la fusion en 2017 de l'École supérieure d'art des Rocailles située à Biarritz et de l'École d'art de la Communauté d'Agglomération Pays Basque à Bayonne, consolidée en 2018 par son passage en EPCC, l'École supérieure d'art Pays Basque (ESAPB) n'a cessé d'évoluer. Ce changement d'échelle implique une transformation idoine de l'organisation des équipes pédagogiques, techniques et administratives. Tant du point de vue de la formation que du pilotage et des dispositifs opérationnels de notre établissement, cette transformation appelle une précision de nos missions et une actualisation de nos ambitions sur le territoire à l'échelle régionale, frontalière, nationale et internationale. Dans la continuité de ce mouvement déjà initié depuis quatre ans, le présent dossier vient dessiner les grandes lignes de nos axes et objectifs stratégiques fixés pour les six années à venir.

Mobilité internationale, insertion professionnelle et transfrontalier

Notre projet de formation repose sur la volonté de mettre en place une synergie entre les trois éléments structurants que sont la mobilité internationale, la professionnalisation et le transfrontalier. En effet, outre la mobilité internationale et l'insertion professionnelle, deux points faibles relevés dans le rapport du HCERES (que nous avons également signalés dans notre dossier d'auto-évaluation), nous souhaitons concentrer nos efforts sur un meilleur ancrage territorial, notamment transfrontalier. Il s'agit de nous donner les moyens de structurer notre projet de formation en fonction de notre positionnement géographique et de notre contexte culturel. La mise en place d'un programme transfrontalier affirmé nous permettra d'asseoir une identité et d'ainsi renforcer et pérenniser le rayonnement et l'attractivité de notre établissement en Nouvelle Aquitaine et au Pays Basque, de part et d'autre de la frontière. Plus largement, à partir de ce socle, nous serons plus à même de développer des relations nationales et internationales dynamiques et pertinentes pour nos étudiants et nos enseignants. Enfin, et cela en vue de la création d'un Master encore inexistant au sein de notre établissement, le développement de la recherche représentera une part importante de l'évolution de notre projet d'établissement, sa définition et ses axes stratégiques.

I. OFFRE DE FORMATION

1. Continuité avec l'existant

a. Les artistes invités, un outil pour la professionnalisation

En place depuis 2008, l'outil pédagogique des artistes invités, tel qu'il est mis en œuvre à l'ESAPB, représente une réelle singularité dans le paysage des écoles supérieures d'art en France. Pour rappel : chaque année, quatre artistes sont invités à intervenir de façon à ce que l'étudiant, dans son cursus à l'ESAPB, croise chaque semestre (du semestre 2 au semestre 5) un artiste invité pendant quatre semaines. Les artistes invités participent aux réunions pédagogiques et aux bilans, et délivrent des ECTS. Ils intègrent de ce fait pleinement l'équipe pédagogique. L'artiste invité joue un rôle différent de celui de l'enseignant ; on attend de lui que il apporte son savoir-faire et sa profession. Des profils, des générations et des médiums divers participent d'une ouverture assumée qui entend amener jusqu'aux étudiants la grande variété des mondes de l'art et des manières de les habiter, apportant ainsi une dimension professionnalisante. Pour les étudiants, ces temps de travail sont l'occasion de développer leur sens critique, de mieux comprendre ce que signifie être artiste aujourd'hui et ce que l'on entend par "monde(s) de l'art".

Partant de la volonté de réunir la communauté étudiante, mais également des difficultés rencontrées par les équipes enseignante et technique face à la pluralité de sites à l'ESAPB pour l'enseignement supérieur en DNA, il a été décidé d'initier, dès la rentrée 2021, une réorganisation des enseignements autour du site principal de la Cité des arts à Bayonne. En effet, la séparation des formations ne permet que modérément le brassage des équipes malgré la présence d'enseignants communs entre les formations et les temps de réunion partagés. Il en est de même du côté des équipes administratives et techniques. Cette réorganisation vise une meilleure mutualisation des moyens déployés sur tous nos sites en termes de ressources, qu'elles soient humaines ou matérielles.

Ce projet de réorganisation va réclamer plusieurs années avant d'atteindre sa configuration optimale. Rappelons toutefois que celui-ci s'inscrit dans un mouvement plus ancien qui a commencé en 2017 avec la fusion des deux écoles et s'est poursuivi avec la mise en place de l'EPCC. De nouvelles fonctions, telles que le chargé de communication recruté en 2018 ou la responsable administrative et financière recrutée en 2020, sont venues assister la direction dans ce maillage entre équipes. Dans ce même mouvement, à la création de l'EPCC en 2018, l'équipe de direction a œuvré à ce que la construction administrative et financière de ce nouvel établissement ne raisonne plus en termes de sites (Bayonne et Biarritz) mais d'activités. Il faut poursuivre cette dynamique car la répartition des équipes sur les différents sites ne permet pas de fédérer et de mutualiser efficacement les compétences. A titre d'exemple, l'établissement et ses usagers gagneraient grandement à ce que les secrétariats pédagogiques soient physiquement regroupés.

Après une première étude de faisabilité en interne, et dans le souci de préserver la singularité de notre DNA, le schéma le plus cohérent semble être de concentrer toutes les activités vidéo et multimédia à la Villa des Rocailles à Biarritz. D'une part car les locaux sont adaptés avec ses équipements aux exigences professionnelles (stations de montage, de prise de vue, de son), et d'autre part, parce que cela reste primordial de continuer la dynamique du Plateau Image. La Villa des Rocailles est également envisagée comme le lieu privilégié pour accueillir le 2nd cycle. La Blanchisserie continuerait à accueillir pour partie des enseignements du 1er cycle, mais également les bilans, les artistes invités, les modules pédagogiques aux formats d'horaires singuliers. Elle deviendra également un lieu laboratoire pour toute la communauté de l'enseignement supérieur et pourrait notamment accueillir aussi les workshops des classes préparatoires. La Cité des Arts permettra de réunir la communauté étudiante et d'accueillir le reste des enseignements à savoir les enseignements théoriques, la peinture, le dessin, le volume pour partie, et dans un second temps les enseignements techniques optionnels tels que l'édition, la gravure, le bois, la céramique, la photo, etc.

b. Structuration par pôles

Par souci de cohérence avec le projet de réorganisation, une réflexion est également initiée autour de la création de pôles par médium. Jusqu'ici, ce sont essentiellement les ateliers de la Cité des arts pour la gravure, le volume ou la photographie qui étaient envisagés sous une forme spécifique vouée à un médium, tandis que les espaces à Biarritz (mais une partie des salles de cours à la Cité des arts également) étaient utilisées comme des espaces polyvalents et transversaux, aptes à recevoir des enseignements et des médiums divers. En concertation avec l'équipe, il a été décidé de revoir notre organisation pour des raisons non seulement pratiques mais également pédagogiques. Une répartition des espaces par médium implique une réflexion autour la cohérence de notre offre pédagogique, notamment dans l'articulation des différentes disciplines qu'elle propose. Par ailleurs, ces pôles vont rassembler enseignants et techniciens et constituer des équipes autonomes qui s'organisent en fonction de leurs besoins pédagogiques et techniques. Pour chaque pôle sera désigné un responsable qui coordonnera l'équipe.

Au stade où nous en sommes aujourd'hui, six pôles ont été définis :

- Pôle Volume / Espace (6 enseignants, 5 techniciens) ;
- Pôle Dessin / Peinture (16 enseignants, 5 techniciens) ;
- Pôle Image / Son (8 enseignants, 3 techniciens) ;
- Pôle Numérique (6 enseignants, 3 techniciens) ;
- Pôle Édition (1 responsable, 5 enseignants, techniciens à définir) ;
- Pôle Écriture & Recherche (4 enseignants, techniciens à définir).

c. Pédagogie, technique et savoir-faire

Recentrer l'organisation de la pédagogie autour de médiums signifie réaffirmer une pratique d'atelier. C'est aussi réaffirmer l'importance de la technique qui doit être, selon nous, renforcée dans notre approche pédagogique de la création. L'apprentissage rigoureux de savoir-faire, et surtout l'autonomie qu'elle offre aux étudiants, sont des aspects que les écoles supérieures d'art ont eu tendance, depuis plusieurs décennies, à négliger en privilégiant l'outillage critique des étudiants au détriment parfois d'une maîtrise technique suffisante.

S'il ne s'agit pas de minorer l'importance de la formation intellectuelle, ni celle de l'acquisition d'une culture générale et de l'élaboration d'un regard critique et singulier, nous pensons néanmoins qu'il n'a jamais été si crucial de relancer le débat autour de l'articulation du faire et du penser. L'insertion professionnelle est un problème qui va croissant et que nos formations ont toujours du mal à accompagner et anticiper de manière satisfaisante. En conséquence, il nous semble urgent de replacer la problématique de la technique au centre de notre enseignement de l'art. La technique suppose un savoir, un savoir-faire ; elle suppose aussi connaissances, transmission, apprentissage, formation. Enfin, la technique peut incarner un lieu d'expérimentation et d'improvisation, mais celui-ci ne fructifie pleinement que si la base d'une autonomie technique minimale est acquise par les étudiants.

d. Insertion professionnelle / Professionnalisation

Le monde change et les attentes vis-à-vis d'une formation en art aussi. La pratique artistique appartient au temps long. Développer un travail, élaborer une recherche plastique réclame une durée non compressible. Cependant, nous nous confrontons à une forme de temps court avec la professionnalisation, car il en va de l'insertion des jeunes diplômés dans le monde du travail. L'inquiétude de la jeune génération sur son avenir grandit et nous avons, en tant qu'établissement public, la responsabilité de prendre en compte ces données.

À l'aune de ces évolutions, il nous faut réviser certains aspects de notre compréhension du 1er cycle et lui rendre son autonomie, c'est-à-dire améliorer l'insertion professionnelle des étudiants à la sortie du DNA lorsque ces derniers ne poursuivent pas en DNSEP. Placer l'enseignement de la technique au cœur notre pédagogie participe de ce souci mais ne suffit pas. Il faut également assurer, de manière plus soutenue qu'actuellement, un accompagnement des étudiants par des stages avec des professionnels, et la constitution d'un réseau dès le DNA. Nous souhaitons, à moyen terme, mettre en place un programme d'accompagnement professionnalisant renforcé.

Afin d'améliorer l'insertion professionnelle de nos étudiants, nous envisageons de développer des outils tels que les réseaux d'alumni, très répandus dans les écoles privées et certaines universités. Nous continuerons à organiser des modules d'accompagnement et d'information pour les étudiants, dès le début de leur cursus, dédiés à la connaissance et à la compréhension du contexte professionnel du monde de l'art et du statut social des artistes et designers (ADAGP, droits d'auteur, Maison des artistes, type de fiscalité, etc.). Au niveau du Grand Huit, une réflexion est en cours sur le développement d'un outil mutualisé au sein des huit écoles de la Nouvelle Aquitaine. À l'ESAPB, des choses ont été mises en place depuis plusieurs années, comme la Journée des Anciens qui consiste en la mise en relation d'anciens étudiants du cursus préparatoire ou du DNA et d'actuels étudiants en classe préparatoire. Nous pourrions systématiser plus encore ce type d'outil. Aussi, il nous faudra être rigoureusement attentifs aux indicateurs d'insertion professionnelle, comme le taux d'insertion à 3 ans après l'obtention du diplôme, tout particulièrement dans le domaine de l'art, de la culture ou de l'enseignement artistique. Des chiffres à jour sont un outil précieux afin d'auto-évaluer notre formation au prisme de la professionnalisation.

Enfin, il nous importe d'aborder l'insertion professionnelle dans une dimension transfrontalière. Il s'agit d'un atout spécifique à notre positionnement géographique et il semble pertinent de développer un programme de stages et d'accompagnement qui sache tirer profit de cette singularité.

e. Un programme transfrontalier affirmé

Dans les six années à venir, un objectif stratégique central sera par conséquent de développer, au cœur de notre projet d'établissement, un programme transfrontalier. Celui-ci sera construit sur des partenariats, une mobilité des étudiants et des enseignants, un plan d'accompagnement pour l'insertion professionnelle qui sache miser sur

la particularité géographique de l'ESAPB. Travailler en interaction avec notre contexte géographique et culturel implique l'activation d'une dynamique territoriale et nationale, mais également européenne, internationale. S'appuyer sur la localité permet de viser ensuite, avec efficacité, une échelle plus large.

Ce programme transfrontalier trouvera les moyens d'une concrétisation au travers de partenariats. Par exemple, nous envisageons de nous rapprocher de la Tabakalera et de l'EQZE | Elías Querejeta Zine Eskola à Donostia-San Sebastián, de la Faculté des arts à Bilbao, du Centro Huarte, ou encore d'Artium Museum à Vitoria-Gasteiz etc.). Nous voulons également encourager les étudiants à réaliser des stages de l'autre côté auprès d'artistes, de designers, d'artisans, de curateurs, et d'autres professionnels du monde de l'art. Au niveau institutionnel, notre objectif est de formaliser nos partenariats au moyen de conventions. Nous visons des partenariats et des collaborations régulières avec les universités, les instituts et les entreprises de part et d'autre de la frontière. Ceux-ci seront à la fois des outils et des effets de la dynamique territoriale où nous nous inscrivons.

f. Développement de partenariats régionaux et internationaux

Pareille politique de partenariats ne concerne pas seulement notre volonté de travailler étroitement avec le Pays Basque Sud, mais soutient et guide notre inscription régionale, que ce soit dans le Pays Basque Nord, le département des Pyrénées-Atlantiques, la région Nouvelle Aquitaine ou même l'Hexagone. Accroître nos partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur (universités et écoles supérieures d'art), des institutions culturelles, des artistes et des entreprises appartenant à ces différentes échelles du territoire hexagonal, est une tâche que nous plaçons à égalité avec la politique transfrontalière, sachant que les deux se renforcent l'une l'autre.

Par ailleurs, nous ambitionnons d'être pionniers dans le recrutement d'étudiants étrangers (en master notamment), tout particulièrement venant d'Espagne. Nous sommes conscients du rôle primordial que nous jouons pour la jeunesse du territoire et nous souhaitons conserver cette caractéristique dans nos recrutements d'étudiants, mais nous visons aussi des candidats qui puissent venir non seulement de toute la France, mais aussi du Pays Basque Sud et d'ailleurs. Il semble crucial aujourd'hui de trouver un équilibre entre des étudiants qui soient issus de la région et d'autres de hors de la région, afin de constituer un climat de diversité propice à l'échange et à l'ouverture, meilleur moyen de préparer les étudiants au monde d'aujourd'hui et de demain.

Ainsi que déjà évoqué, nous pensons que la définition d'une identité forte pour notre école (le transfrontalier) permettra de dynamiser nos relations internationales et de développer des relations avec des établissements d'enseignement artistique supérieur en Europe et dans le monde. Le projet pédagogique mené avec la Kunsthochschule (École supérieure d'art) à Kassel est un exemple à suivre, à renforcer et à systématiser avec différents établissements européens et mondiaux (un projet de collaboration est en cours avec l'Académie de Naples).

À l'ensemble de ces objectifs, s'ajoute bien entendu le développement d'un programme Erasmus au sein de notre établissement qui a été abandonné faute d'opportunités en 1er cycle. Outre Erasmus +, d'autres sources de financements européens (Creative Europe, Horizon Europe), internationaux ou régionaux pourront participer à la dynamisation de notre politique de mobilité internationale.

g. Rayonnement de l'ESAPB sur le territoire (pratiques amateurs et périscolaires)

De l'enseignement supérieur à l'enseignement amateur, le maître-mot de notre établissement est "diversité". L'ESAPB rassemble tous les âges, et permet aussi de rassembler une réelle diversité sociale. Notre projet d'établissement offre une cohérence de l'offre pédagogique qui va de l'enfance à l'âge adulte en passant par l'adolescence et les formations supérieures préparatoires et diplômantes. Cette diversité des publics, des élèves et des étudiants, peut être perçue comme un outil de création d'égalité, voire de lutte contre les discriminations. C'est d'ailleurs en ce sens que l'ESAPB a initié en 2020/21 une refonte de sa politique tarifaire. Dès la rentrée de septembre 2021, une tarification sociale sera appliquée aux étudiants du supérieur sur la base des échelons de bourses. Cette réflexion se poursuivra en 2021/22 pour application à l'enseignement amateurs selon des critères sociaux spécifiques à cette activité. Outre cet aspect socio-économique, nous réfléchissons aussi à une amélioration de l'accès à nos enseignements pour les pratiques amateurs et périscolaires. Aujourd'hui, la totalité

de cette offre est localisée sur le site de la Cité des arts à Bayonne (si l'on excepte les classes à PAC qui représentent un important terrain d'intégration et d'interaction avec le milieu scolaire). Mettre au point une stratégie d'amplification de notre rayonnement sur le territoire fait partie des objectifs stratégiques que nous souhaitons nous fixer : une meilleure offre amateur et extrascolaire sur le territoire de la Communauté d'agglomération Pays Basque qui comporte 158 communes.

h. Structuration et développement des activités de recherche

Au sein de l'évolution globale de notre EPCC, la structuration et le développement des activités de recherche représentent un chantier de première importance. La première étape structurelle consiste en la mise en place d'un COPSVE (Conseil d'Orientation Pédagogique, Scientifique et de la Vie Étudiante) qui permettra d'accompagner le pilotage de la direction et de disposer d'une instance consultative sur les dossiers stratégiques du projet d'établissement.

En complément de la définition des pôles évoqués plus haut (point 2), nous sommes par ailleurs en train de travailler à une meilleure lisibilité de nos enseignements et de notre offre pédagogique par la définition d'axes de recherches. Ces axes vont déterminer non seulement la pédagogie et la recherche, mais également les invitations (artistes invités, intervenants) et les partenariats. Ces partenariats pourront se faire à l'échelle du Grand Huit, du transfrontalier, de l'Hexagone, de l'Europe et du monde. Actuellement, plusieurs pistes de travail sont déjà présentes dans les enseignements au travers des thématiques de cours, des intérêts et des travaux personnels des enseignants artistes/chercheurs, des workshops, des ateliers transversaux. Ces axes, à géométrie variable selon les cadres spatio-temporels choisis, ont vocation à structurer les activités pédagogiques de l'école en DNA et aussi, à terme, celles du DNSEP.

Globalement, la recherche à l'ESAPB souhaite développer des projets singuliers en cohérence avec le territoire. Un petit nombre d'unités et de programmes de recherche, à l'échelle de notre école, ambitionneront de former un lieu de problématisation en interaction maximale avec l'environnement direct de l'école, qu'il soit naturel (les paysages, le territoire, la frontière) ou institutionnel (les universités, les centres de recherche, les centres d'art). Il n'est pas aisé de définir la recherche en art, et spécifiquement en école d'art. Au sein de l'équipe enseignante, nous comprenons la polysémie de ce terme, voire les disputes qu'il suscite, comme une richesse sur laquelle nous appuyer. Notre équipe tente de trouver un équilibre entre la cohérence d'un projet pédagogique, qui se doit de fonctionner pour l'étudiant, et la diversité des points de vue et des approches, qui représente un réel enrichissement critique et une préparation au monde hors de l'école, multiple et parfois même contradictoire.

3. Préfiguration d'un DNSEP

a. Un chantier qui a débuté en 2019

Depuis deux ans, l'équipe réfléchit à la création d'un 2nd cycle. Des temps d'échange, à l'oral et l'écrit, ont formé un espace de réflexion où la question de l'inscription territoriale de notre projet, notamment autour du concept de "milieu", s'est imposée. Afin de structurer et d'accélérer l'avancement du projet, la direction a nommé en septembre 2020 une chargée de mission et fait appel, au premier trimestre 2021, au cabinet conseil ABCD. Tandis que la chargée de mission travaille à la préfiguration du projet, son contenu pédagogique et de recherche, ABCD assiste l'établissement, à partir des grandes lignes du projet, dans le chiffrage et la budgétisation de l'ouverture d'un DNSEP. Il est important de mener concomitamment une réflexion pédagogique et sa faisabilité financière et administrative, afin d'être être rapidement opérationnels ensuite.

Docteur en philosophie, enseignante en histoire et théorie de l'art contemporain auprès des étudiants de troisième année et des classes préparatoires en 2019-2020 à l'ESAPB, la chargée de mission connaissait donc déjà les équipes pédagogique, technique et administrative. Cela a paru essentiel que la personne en charge de cette mission connaisse la réalité des équipes. Par ailleurs, ses compétences universitaires, sa connaissance du paysage académique et artistique, et son profil international apportent une expertise au projet. Après une phase d'entretiens réalisés sur la base d'un volontariat avec 37 agents de l'ESAPB (sur 51 au moment où ces entretiens ont été réalisés), tous services confondus, ainsi que de multiples échanges avec des homologues d'autres écoles

supérieures d'art, la prospective se poursuit par la définition des axes de recherche à développer pour le DNSEP. En accord avec les axes stratégiques du projet d'établissement que sont la professionnalisation, la mobilité internationale et les relations transfrontalières, la recherche participera de cette synergie.

b. Les personnalités invitées

Le concept des artistes invités sera appliqué au DNSEP car il affirme l'importance de l'apport extérieur pour notre formation, mais en raison d'une temporalité qui lui est propre (le DNSEP se compose de 4 semestres dont un à l'étranger et un autre consacré à la rédaction du mémoire, même si ces deux contraintes peuvent être rassemblées sur un même semestre), nous souhaitons adapter cet outil pédagogique à son contexte spécifique. Nous envisageons donc d'inviter, comme en DNA, des personnalités extérieures à l'école et avec une articulation à la problématique de recherche des étudiants qui soit particulièrement étroite. Aussi, nous ouvrirons nos invitations à des philosophes, des critiques, des anthropologues, des historiens (de l'art), des chercheurs, des paysagistes, etc. L'ouverture disciplinaire formera un socle volontairement transdisciplinaire à même de nourrir les étudiants.

Enfin, concernant ces invitations, une place de choix sera faite aux intervenants venant de l'autre côté, mais également du monde entier. Les temps d'enseignement et d'échange pourront se faire en anglais, voire en espagnol. Nous sommes conscients que l'instauration d'un climat plurilingue est une affaire de temps, mais il est urgent – surtout en France – de prendre le tournant de l'enseignement en l'anglais dans nos formations, car nous avons pris un retard préoccupant par rapport à nos voisins européens. Ce retard handicape notre jeunesse dans un espace mondialisé où la capacité à communiquer autour de son travail pour un public international (que ce soit des candidatures pour des résidences, des appels à projet, des expositions, des stages ou un emploi) n'a jamais été si décisive pour son insertion professionnelle et artistique.

c. Territoire, paysage, industries culturelles - laboratoire des anticipations

Ainsi que déjà évoqué, il nous importe de travailler en synergie avec la richesse éco-systémique du Pays Basque, tant du côté du paysage (océan, ruralité, agriculture, montagnes), que de la culture (diversité des langues et culture basque, proximité de l'Espagne, etc.), des sciences et des sciences humaines (plus de liens avec l'enseignement supérieur local et régional) ou des savoir-faire locaux (articulation art / artisanat à dynamiser pour le versant de la professionnalisation).

La question d'une continuité avec la mention Industries Culturelles se pose et la structuration de la recherche réalisée dans le cadre du DNSEP, mais plus largement à l'échelle de l'ensemble de l'enseignement supérieur, semble être le lieu privilégié pour travailler à une réactualisation de nos objectifs en cet endroit (voir point 1 dans la partie A). Notre réflexion collective est encore aujourd'hui en processus, mais nous pouvons déjà donner quelques pistes comme la volonté d'interroger cette sensibilité au territoire, au paysage, aux savoir-faire et aux industries culturelles dans leur relation au futur, proche et moins proche, au travers d'un laboratoire des anticipations dédié à l'art et à la science de l'imagination. Il pourrait s'agir d'une couleur assumée pour le développement du DNSEP. Par anticipation, on entend une gymnastique du corps et de l'esprit qui consiste à imaginer ce que pourrait être, devrait être ou même "simplement sera" le futur. Un questionnement mené à partir du présent qui est le nôtre et par la prise en compte du passé. S'approprier, se ré-approprier les représentations du futur, c'est être en prise avec l'histoire, c'est redevenir sujet de l'histoire, c'est œuvrer aux destins individuels et collectifs que les géants internationaux du numérique contrôlent de plus en plus, c'est réfléchir à la possibilité d'une utopie, d'un monde meilleur, c'est imaginer des solutions pour remédier aux problèmes d'un monde en péril, d'un monde abîmé et menacé d'effondrement.

Ce laboratoire des anticipations pourrait être un lieu possible pour un développement thématique et transversal à même de rassembler l'ensemble des enseignants et des techniciens autour d'une proposition forte, ancrée dans le présent, s'adressant directement aux jeunes générations à partir d'une hypothèse de travail clairement formulée : quel sera notre futur, quel futur voulons-nous ? Penser le futur, c'est la définition même d'une école d'art ; mais cela ne fait-il pas sens, aujourd'hui, de réaffirmer avec force et détermination le rôle essentiel des écoles d'art dans l'exploration des possibles, réels et imaginaires ?

d. Ce que va apporter le DNSEP

Si nous envisageons les trois objectifs principaux de notre projet d'offre de formation que sont la professionnalisation, la mobilité internationale et le développement d'un programme transfrontalier à l'aune des améliorations nécessaires qu'il nous faut apporter à notre premier cycle, l'ouverture d'un second cycle aura pour conséquences de renforcer ces derniers. La création d'un DNSEP rimera avec un renforcement du projet d'établissement et une meilleure cohérence pédagogique.

Nous visons une ouverture en septembre 2022 ou 2023. Néanmoins, nous trouvant encore dans une phase prospective, nous ne pouvons qu'établir des hypothèses. Dans le cas où le projet d'ouverture d'un DNSEP s'avérerait finalement ajourné, voire impossible, le travail de réflexion actuellement mené entend bénéficier à l'ensemble du projet d'établissement, c'est-à-dire bien sûr au DNA, mais également aux classes préparatoires et aux pratiques amateurs et péri-scolaires qui représentent une activité essentielle de l'ESAPB, notamment au regard de son ancrage territorial et de sa mission de service public. En ce sens, l'auto-évaluation est arrivée à un moment propice car elle concordait avec une réflexion collective déjà engagée autour du projet de DNSEP et plus largement autour d'une réorganisation nécessaire de notre établissement en transition depuis la fusion en 2017, laquelle a pu profiter de cet exercice.

II. PILOTAGE ET DISPOSITIFS OPÉRATIONNELS

1. Amélioration de la vie étudiante

La réorganisation en cours de notre établissement et la réunion de la communauté étudiante sur le site de la Cité des arts à Bayonne vont permettre de mettre en place des actions concernant la vie étudiante (santé, restauration, logement). Œuvrer à son amélioration, afin que la formation que nous proposons puisse se faire dans de bonnes conditions, est une de nos priorités. Nous avons conscience qu'un certain nombre de problèmes réclament des solutions urgentes, comme par exemple le difficile accès de nos étudiants aux restaurants universitaires, et donc à une alimentation équilibrée.

Le CROUS-Campus Côte Basque vient de réaliser une consultation auprès des établissements d'enseignement supérieur situés dans le secteur proche des communes de Bayonne, Anglet et Biarritz, afin de mieux cerner les besoins des étudiants. Suite à cela, le CROUS a formulé le souhait d'améliorer, dès la rentrée 2021, son accompagnement des étudiants dans leur accès à l'information et à leurs droits, la prévention, la santé mentale, la restauration. Seront donc mis en place à partir de septembre : une présentation des services du CROUS dans notre établissement lors des journées de rentrée, des actions de prévention en collaboration avec des partenaires (CPAM, CHCB, Planning familial, Service culturel du CROUS...), l'installation d'un Moovy Market dans le secteur de la Cité des arts pour améliorer l'offre de restauration étudiante dans ce secteur. Et à partir de janvier 2022 seront proposés des modules de formations sur les questions de santé mentale destinés aux étudiants « référents ». L'ensemble de ces démarches initiées par le CROUS sont soutenues par la Communauté d'Agglomération Pays Basque et réclament une stratégie sur le long terme.

2. Évolution structurelle : nouveaux recrutements en perspectives

La création de pôles impacte l'ensemble de l'organisation de notre établissement. On ne raisonne plus par site, mais par fonction et/ou domaines. Il nous faut réfléchir à la complémentarité et à la coordination des sites, mais aussi à la définition des missions des agents et à leur articulation, engageant la fluidification de certaines missions. Dans ce contexte d'évolution générale, un mouvement déjà initié par l'avènement de l'EPCC, un certain nombre de recrutements stratégiques s'imposent également, notamment sur les dossiers de l'international, des partenariats et du transfrontalier.

Deux créations de postes sont prévues à court terme, ces dernières ne réclamant pas de budget supplémentaire puisqu'il s'agira de remplacements. Tout d'abord, un départ à la retraite sur un poste administratif va nous permettre de réinvestir ces fonds dans le recrutement d'un agent administratif en charge des partenariats et des relations internationales (professionnalisation incluse). Le profil souhaité est plutôt celui d'une personne avec une

expérience dans ce domaine car nous aurons besoin d'une réelle expertise pour démarrer ce chantier, étant donné qu'aucun agent ne fut jusqu'ici spécifiquement en charge du dossier. Avec des compétences en matière administrative et juridique, notamment par rapport aux conventions, ce poste est envisagé comme un renfort du RAF, récemment recruté à l'automne 2020.

En complément de ce recrutement administratif, nous envisageons une continuité innovatrice au poste de conseiller artistique, inoccupé à ce jour depuis janvier 2021. Après réflexion, et définition de notre objectif stratégique transfrontalier, nous avons convenu de la pertinence d'une mission spécifique au transfrontalier et aux relations internationales pensée pour un expert artistique et pédagogique qui puisse nous guider dans nos choix et nos perspectives. Une personnalité inscrite dans le monde de l'art en Pays Basque Sud, et plus largement en Espagne et à l'international, est pressentie pour occuper cette fonction. Celle-ci pourra également participer aux réflexions menées autour de la recherche et de la professionnalisation. La question du transfrontalier doit selon nous demeurer indissociable des deux chantiers structurels que sont la recherche d'un côté (et son développement lié à la création d'un DNSEP) et la professionnalisation de l'autre grâce à l'accompagnement des étudiants dans réalisation de stages au Pays Basque Sud.

3. Cellule de veille

Dans le cadre des prérogatives ministérielles (ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et du ministère de la Culture) concernant la lutte contre les inégalités, les discriminations, les violences, les harcèlements, il est demandé à chaque établissement d'enseignement supérieur de créer une cellule d'écoute et de veille. Celle-ci a été mise en place à l'ESAPB en novembre 2020, afin d'assurer notre prise en compte du bien-être et de la qualité de vie et de travail des étudiants. Cette cellule d'écoute et de veille est opérationnelle depuis sa création et est constituée de 7 agents membres. A compter de la rentrée de septembre 2021, la cellule sera ouverte aux étudiants.

Dans ce cadre, la direction organise dès la rentrée 2021 des modules de sensibilisation adaptés à l'établissement et consistant en trois modules distincts destinés aux agents de l'ESAPB, aux étudiants de l'enseignement supérieur et aux membres de la cellule d'écoute. Un collectif de lutte anti-sexiste contre le harcèlement sexuel spécialisé pour l'enseignement supérieur va assurer cette première formation.

4. Une meilleure communication interne et externe

Parmi les points faibles relevés par l'HCERES, la question de la communication autour de notre établissement, et à l'intérieur de celui-ci, a été soulevée. Au niveau de la communication externe – et les mécompréhensions générées par la mention Industries Culturelles ont pu en témoigner – on constate qu'il y a des choses à améliorer, tant au niveau de notre site internet, de la présentation des axes forts de notre école, que des biais de diffusion que nous utilisons. Une refonte globale des différents sites internet (ils sont au nombre de trois) est en effet programmée à compter de la rentrée prochaine, afin de remédier à une situation qui date d'avant la fusion et qui réclame une actualisation urgente. Retravailler la vitrine de notre école qu'est son site internet signifie aussi de retravailler les contenus qui y seront diffusés.

Un autre chantier concernant la communication est celui de la publicité autour de nos classes préparatoires et de notre premier cycle dans les établissements du secondaire de la région, notamment auprès des filières qui sont les moins sensibilisées à l'art et à la création, et dans lesquelles de potentiels candidats pourraient émerger. Cet aspect participe de notre rayonnement sur le territoire et de l'égalité des conditions d'information et d'accès à nos formations. Au niveau de la communication de nos activités, que ce soit l'enseignement du supérieur, les classes préparatoires ou les pratiques amateurs et extra-scolaires, ou bien encore nos activités culturelles ouvertes à tous (expositions à la galerie, conférences, etc.), on constate un déficit de visibilité hors de l'école sur le territoire proche et moins proche.

Enfin, concernant notre communication en interne, et du fait de notre organisation multi-sites, nous sommes conscients que nous gagnerions à une meilleure centralisation et diffusion des informations au sein de nos équipes et dans notre rapport avec les étudiants. La réorganisation générale devrait permettre de remédier à ce problème.

5. Prise en compte de la crise écologique dans nos pratiques

L'ESAPB étant à un moment charnière de son projet d'établissement, les questions relatives la transition écologique se trouvent de facto dans une dynamique qui appelle plus d'engagement et de définition. La crise sanitaire a été un puissant révélateur de problèmes qui lui préexistaient. L'urgence et la responsabilité de trouver des solutions à la crise écologique sont plus actuelles que jamais. Cette prise de conscience doit être suivie d'effets au plan de la pédagogie, de la professionnalisation, de la mobilité, de la recherche, et d'aspects plus directement logistiques. L'établissement va être amené à systématiser son plan de transition et devra présenter à ses instances compétentes une stratégie annuelle fixant ses objectifs de transition écologique, ainsi que les actions permettant de les réaliser.

Tant du côté des agents que des étudiants, le souhait répété de développer un jardin ou un potager a initié une réflexion autour de la création d'un pôle d'étude et de recherche « paysage, espace, écologie ». Aussi, l'ESAPB est consciente de la nécessité d'améliorer son traitement des déchets, que ce soit dans les ateliers et dans les bureaux, et de l'urgence de mettre en place un système de recyclage et récupération avec des structures locales existantes et engagées dans la protection de l'environnement. De manière pragmatique, dès la rentrée prochaine, sera mis en place un système à badge nominatif pour les impressions avec un compte limité par étudiants. Nous avons opté pour cette solution afin de remédier aux gaspillages de papier, d'encre et d'énergie. D'autres actions de sensibilisation et d'économie devront être envisagées dans les années à venir. Nous réfléchissons à l'éventualité de faire appel à un cabinet d'expert afin de nous accompagner. Des temps de formation pour les étudiants et les agents sont aussi envisagés.

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230602-2023_11-DE



A6 - Diaporama de présentation de l'établissement pour le CNESER

Juin 2022

ESAPB

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

HISTORIQUE

- **1778**
Création de l'école académique de dessin de BAYONNE
- **1995**
Création d'une classe préparatoire art aux concours d'entrée des écoles supérieures d'art
- **2008**
Création de l'École supérieure d'art des Rocailles à BIARRITZ et du Diplôme National d'Art, 1^{er} cycle dans l'option Art
- **2017**
Fusion des deux écoles et création de l'École supérieure d'art Pays Basque
- **2018**
L'ESAPB devient un établissement public de coopération culturelle.

EFFECTIFS

126 étudiants

- 19 agents administratifs et techniques
- 63 en 1^{er} cycle
- 63 en classes préparatoires
- 33 enseignants (toutes formations confondues)
- 795 élèves amateurs (2020/21)

LOCAUX

Bayonne
Cité des Arts

Biarritz
Villa des Rocailles
La Blanchisserie
Villa Robinson

ESAPB

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

OFFRE DE FORMATION

BAC+5 -----

DIPLÔME NATIONAL SUPÉRIEUR D'EXPRESSION PLASTIQUE CONFÉRANT GRADE DE MASTER

DNSEP ANNÉE 2

DNSEP ANNÉE 1

2^e CYCLE EN PRÉPARATION

BAC+3 -----

DIPLÔME NATIONAL D'ART CONFÉRANT GRADE DE LICENCE

DNA ANNÉE 3

DNA ANNÉE 2

DNA ANNÉE 1

1^{er} CYCLE OPTION ART

PRÉPA ART

PRÉPA DESIGN

niveau BAC -----

PRATIQUES AMATEURS à partir de 7 ans

STRATÉGIE DE FORMATION AXES ET OBJECTIFS STRATÉGIQUES FIXÉS POUR LES SIX ANNÉES À VENIR (2022-2028)

- **Ouverture d'un second cycle - DNSEP option ART**
- **Synergie entre transfrontalier, relations internationales et insertion professionnelle**
 - Inscription du projet d'établissement dans un **programme transfrontalier affirmé** (partenariats, recrutements, projets pédagogiques, recherche, professionnalisation)
 - **Une politique de recrutement des étudiants ambitieuse** pour l'entrée en 2nd cycle, notamment ouverte sur le transfrontalier et l'international
 - Des propositions innovantes en matière d'**insertion professionnelle**
 - **Une politique de relations internationales** en accord avec l'échelle de l'établissement avec des coopérations européennes renforcées et la mise en place de nouveaux échanges
- **Développement et structuration la recherche en vue de l'ouverture du DNSEP**
 - **Un meilleur rayonnement sur le territoire local et meilleur ancrage territorial** via la recherche et la professionnalisation
 - **Raccordement de notre politique d'invitation d'artistes**, centrale pour la pédagogie, à **notre action internationale et à nos axes de recherche**
- **Amélioration de la vie étudiante** (santé, restauration, logement, accès à la culture et au sport)
- Poursuite de notre volonté d'assurer un mode de gouvernance collégial avec la **définition d'instances garantes d'équité et de transparence** (Cellule d'écoute, COPSVE, etc.)
- **Une meilleure communication et une démocratisation de l'accès à nos formations** (égalité des chances, parité, participation à une VAE mutualisée au niveau régional)
- **Une meilleure prise en compte de la crise écologique** dans nos pratiques

STRATÉGIE DE FORMATION STRUCTURATION DES RELATIONS INTERNATIONALES

UN PROGRAMME TRANSFRONTALIER AFFIRMÉ

- **Mobilité des étudiants et des enseignants**
 - stages et séjours d'études
- **Partenariats conventionnés avec des structures culturelles et d'enseignement supérieur :**
 - la Tabakalera, centre international culturel contemporain à Saint-Sébastien ;
 - l'EQZE, école de cinéma à Saint-Sébastien ;
 - la Faculté des beaux-arts à Bilbao ;
 - Centro Huarte, centre d'art contemporain à Huarte ;
 - Artium Museum, musée d'art contemporain à Vitoria-Gasteiz.
- **Invitation d'artistes basques espagnols en tant qu'« artistes invités », lors de workshops et/ou de conférences**



SEPT. 2021 - Recrutement d'un expert artistique en partenariats transfrontaliers et internationaux pour la pédagogie, la professionnalisation et la recherche

2021-22 - Premiers stages d'étudiants de 2^e année à Bilbao et à Saint-Sébastien

UNE OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT À L'INTERNATIONAL

- **Développement des partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur à l'étranger**
- **Mise en place de mobilités entrantes et sortantes (étudiants et enseignants) en préfiguration du 2^e cycle**
- **Montage de projets européens**
- **Invitation d'artistes de toutes nationalités en tant qu'« artistes invités », lors de workshops et/ou de conférences**



SEPT. 2022

Recrutement d'un-e responsable des relations internationales et partenariats

STRATÉGIE DE FORMATION OUVERTURE D'UN SECOND CYCLE - DNSEP OPTION ART

PRÉFIGURATION

SEPT. 2020
Lancement d'une mission de préfiguration du second cycle en interne pour son contenu pédagogique et de recherche menée par une enseignante, docteur en philosophie, chargée d'une mission.

JAN. 2021
Lancement d'une étude externe par la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour l'évaluation des moyens nécessaires de l'ouverture d'un second cycle

MISE EN ŒUVRE

années scolaires **2021/22 2022/23**

Nouvelle structuration des formations supérieures :

- **Développement de la recherche autour d'axes pédagogiques forts**
- Chantier de réflexion sur des **pôles d'enseignement**
- Chantier de réflexion sur l'articulation des formations supérieures, **l'harmonisation et la progressivité à l'échelle du cursus élargi**, des classes préparatoires au DNSEP

RESTRUCTURATION DE LA RECHERCHE

AU REGARD DE L'OUVERTURE DU SECOND CYCLE

REDÉFINITION DES AXES DE RECHERCHE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT

2021/22 - Définition de trois unités de recherche en concertation avec l'équipe pédagogique toutes formations confondues :

- **Espace et contexte** (paysage, urbain/rural, architecture, savoir-faire et artisanat, écritures) ;
- **Forme et fonction** (autonomie de l'art, utilité, industries culturelles, objet) ;
- **Peintures** (lieu d'interrogation et d'hybridation du médium).

PARTENARIATS

Chantier à venir de renforcement de la recherche par l'adossement à diverses structures : établissements d'enseignement supérieur, université, laboratoires de recherche, etc.

UNE MISE EN ŒUVRE DÈS LA RENTRÉE 2022/23

Mise en application des **Ateliers de Recherche et de Création** pour les années 2 et 3

SOUTENABILITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION

INSTITUTIONNEL

Renforcement de l'EPCC à venir par l'arrivée d'un nouveau membre, la Région Nouvelle-Aquitaine avec laquelle l'ESAPB est en discussion.

RESSOURCES HUMAINES

ÉQUIPES ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

- 19 agents (18,5 ETP)

ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE 1^{er} CYCLE DNA 2021/22

- **12 enseignants pour 63 étudiants :**
 - > 3 fonctionnaires (3 ETP) ;
 - > 8 contractuels (7,75 ETP) ;
 - > 1 vacataire (0,5 ETP).

Parmi les enseignants : **1 chargée de mission à temps plein pour la préfiguration du second cycle**

- **4 artistes invités** sur des temps longs (4 semaines de workshop) qui intègrent l'équipe pédagogique (présence aux bilans et délivrance d'ECTS)
- **Des intervenants extérieurs** invités en conférence, séminaires ou workshop courts
- **1 expert artistique en partenariats transfrontaliers et internationaux pour la pédagogie, la professionnalisation et la recherche**

RENFORCEMENT DES RH POUR UN DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERNATIONALES DE LA RECHERCHE ET DU SECOND CYCLE

RECRUTEMENTS EFFECTIFS :

- **1 expert artistique en partenariats transfrontaliers et internationaux pour la pédagogie, la professionnalisation et la recherche** recruté en sept. 2021 pour un lancement anticipé du programme transfrontalier
- **1 technicien informatique** recruté en sept. 2021 (0,5 ETP)
- **1 responsable des relations internationales et partenariats** pour une gestion anticipée du programme transfrontalier et des relations internationales recruté-e en sept. 2022 (1 ETP)
- **3 professeurs d'enseignement artistique** (3 ETP)
- **2 assistants d'enseignement artistique** (2 ETP)
- **Des artistes invités pour les années 4 et 5**
- **1 agent** pour renforcer le pôle communication édition documentation (1 ETP)

SOUTENABILITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION

LOCAUX ET ÉQUIPEMENTS

SITE	ESPACES PÉDAGOGIQUES
CITÉ DES ARTS, BAYONNE	2322 m ²
VILLA DES ROCAILLES, BIARRITZ	383 m ²
LA BLANCHISSERIE, BIARRITZ	355 m ² dont 120 m ² en extérieur (30 m ² abrités)
LA VILLA ROBINSON, BIARRITZ	89 m ²
TOTAL	3149 m ²

JAN. 2022 - Occupation d'un nouvel étage de l'établissement a permis la création d'ateliers de gravure et de photographie argentique ainsi que d'une salle dédiée à la classe préparatoire design (309 m² d'espaces pédagogiques)

PRÉPARATION DE L'ACCUEIL DU SECOND CYCLE

- **Mutualisation des locaux existants** impliquant un redéploiement des activités entre les sites de Bayonne et de Biarritz
- **Renforcement des ateliers techniques et de travail individuels, du nombre de bureaux, des espaces de stockage et de la bibliothèque**



MAI 2022 - Lancement d'une étude de programmation architecturale par la Communauté d'Agglomération Pays Basque pour accompagner l'évolution de l'établissement

FINANCES

	BUDGET ESAPB 2022	BUDGET DNA 2022	estimation par le cabinet ABCD du budget propre au DNSEP
FONCTIONNEMENT	3 153 880,00 €	852 043,52 €	500 000,00 €
INVESTISSEMENT	140 500,00 €	55 700,00 €	
TOTAL	3 294 380,00 €	907 743,52 €	

Recettes de fonctionnement (BP 2022) :

RECETTES DES SERVICES Inscrits aux divers enseignements proposés et autres services	344 700,00 €
SUBVENTION CAPB	2 719 986,00 €
SUBVENTIONS HORS CAPB DRAC essentiellement, CROUS, etc.	69 694,00 €
AUTRES RECETTES Recettes RH (titres restaurant, indemnités journalières)	19 500,00 €

⇒ Financement en majeure partie par la Communauté d'Agglomération Pays Basque

RECHERCHE DE NOUVEAUX FINANCEMENTS

- **recherche de nouvelles subventions** : Région Nouvelle-Aquitaine depuis 2021-22 ; dialogue en cours avec la DRAC et le Département de Pyrénées-Atlantiques ;
- **taxe d'apprentissage** depuis 2022 ;
- **développement à venir de projets européens** (couplés au second cycle) ;
- **mécénat**.

POLITIQUE EN FAVEUR DES ÉTUDIANTS

ÉGALITÉ D'ACCÈS À LA FORMATION

DROITS D'INSCRIPTION

SEPT. 2021 - Mise en place d'une tarification sociale selon échelon de bourse de 480 € pour les boursiers échelon 7 à 780€ pour les non boursiers

FRAIS DE SCOLARITÉ

- **Mise à disposition d'un macBook à chaque étudiant pour la durée du cursus, équipé des logiciels nécessaires à la pédagogie** (250€ par an sur trois ans avec option de rachat à la sortie de l'école)
- **Mise à disposition d'équipements audiovisuels, d'outils, de systèmes d'impression et de matériaux** nécessaires à la réalisation de projets
- **Fort soutien de l'école pour permettre à tous les étudiants de participer aux voyages d'études** (ex : Biennale de Venise, Tabakalera à Saint-Sébastien, etc.)
- **Attribution d'une bourse de 100€ pour l'aide au diplôme**

LUTTE CONTRE LE HARCÈLEMENT, LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES

NOV. 2020 - Création d'une cellule de veille, d'écoute et de lutte contre le harcèlement et les violences

OCT. 2021 - Intervention du Collectif CLASCHEs

auprès des étudiants et des équipes administratives, techniques et pédagogiques

⇒ D'autres actions (temps d'information, de formation, d'échange) seront programmées annuellement

ENVIRONNEMENT ET VIE ÉTUDIANTE

LOGEMENT

- **Accès aux logements du CROUS**
- Prix moyen de location sur le territoire au m² : 14€

RESTAURATION

- **Biarritz : accès par convention à la restauration scolaire du BTS Audiovisuel** située à quelques dizaines de mètres du site de la Villa des Rocailles
- **Bayonne : installation d'un Moovy Market** en coopération avec le CROUS Bordeaux-Aquitaine sur le site de la Cité des Arts

SANTÉ

- **Convention avec le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) de l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA)** : action préventive via la visite médicalisée systématique et accès aux soins.
- **Mise en place de diverses interventions de l'équipe A.C.OR des urgences psychiatriques de l'Hôpital de Bayonne au sein de l'école** : traitements de situations d'urgence et de crise, évaluation et orientation adéquate des personnes présentant une souffrance psychique ou relevant de soins spécialisés en santé mentale et psychiatrie, cellules d'écoute, etc.

SOUTIEN AUX INITIATIVES ÉTUDIANTES

- **Accompagnement dans la structuration de l'association**
- **Attribution annuelle d'une subvention**
- **Mise à disposition de moyens** (équipements, locaux, communication)

TAUX DE RÉUSSITE ET INSERTION PROFESSIONNELLE

TAUX DE RÉUSSITE DE LA FORMATION

Ce taux de réussite prend en compte les redoublements, abandons ou de réorientations subvenus au cours d'un cursus de trois ans.

	2016 - 2019	2017 - 2020	2018 - 2021
TAUX DE RÉUSSITE À L'ESAPB POUR LA DURÉE DU CYCLE	93,33 %	82,35 %	72,72 %
Nombre d'étudiants inscrits en début de cursus	15	17	22
Nombre de ces étudiants qui ont obtenu le DNA	14	14	16
Nombre de redoublements, d'abandons ou de réorientations	1	3	6

TAUX DE RÉUSSITE AU DIPLÔME

	2018/19	2019/20	2020/21
TAUX DE RÉUSSITE	100 %	100 %	94 %
Nombre de diplômé / nombre de candidats	15/15	14/14	16/17
Nombre de félicitations	10	-	4
Nombre de mentions	3	14 *	3

* session marquée par le COVID

INSERTION PROFESSIONNELLE

N+1 après le Diplôme National d'Art :

	2020	2021
POURSUITE D'ÉTUDES ARTISTIQUES	71,4 %	50 %
POURSUITE D'ÉTUDES UNIVERSITAIRES	21,4 %	6,25 %
AUTRE POURSUITE D'ÉTUDES	0 %	6,25 %
INTERRUPTION D'ÉTUDES	7,1 %	37,5 %

DISPOSITIFS ET PROJETS D'INSERTION PROFESSIONNELLE SIGNIFICATIFS AU COURS DU 1^{er} CYCLE

- **Rencontres avec des artistes professionnels** en activité préfigurant le futur réseau professionnel (temps longs de 4 semaines)
- **Politique proactive d'accompagnement** pour réaliser un stage de deux semaines en 2^e année au Pays Basque sud
- **Expérience de montage d'exposition** pour chaque promotion de 3^e année
- Préparation d'un partenariat avec Pauline Curnier Jardin, artiste invitée au premier semestre en 3^e année avec le lieu curatorial situé à Bilbao Bulegoa
- **Création d'une unité d'enseignement dédiée à l'insertion professionnelle** dans le cadre de la création du master

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le



ID : 064-200093169-20230602-2023_11-DE

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230602-2023_11-DE



ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Cité des Arts
3 avenue Jean Darrigrand
64100 Bayonne

+33 5 59 59 48 41

contact@esa-paysbasque.fr

ESA-PAYSBASQUE.FR



Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230602-2023_11-DE

S²LO



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
PAYS BASQUE

ESD
AB

PRESENTACIÓN Y MISIONES DEL ESTABLECIMIENTO

AURKEZPENA ETA ERAKUNDEAREN EGINKIZUNAK

LA ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE (ESAPB) es un establecimiento público de cooperación cultural apoyado por **LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE**, bajo la supervisión del **MINISTÈRE DE LA CULTURE**.

Ofrece formación reconocida en la red nacional de enseñanzas artísticas superiores:

- **PRIMER CICLO DE ESTUDIOS SUPERIORES DE ARTE** conducente al **DNA - DIPLÔME NATIONAL D'ART** (opción Arte - BACHILLER+3) que confiere el grado de licenciatura;
- **PRÉPA DE ARTE**, curso preparatorio para las escuelas superiores de arte;
- **PRÉPA DE DISEÑO**, curso preparatoria para la educación superior en diseño.

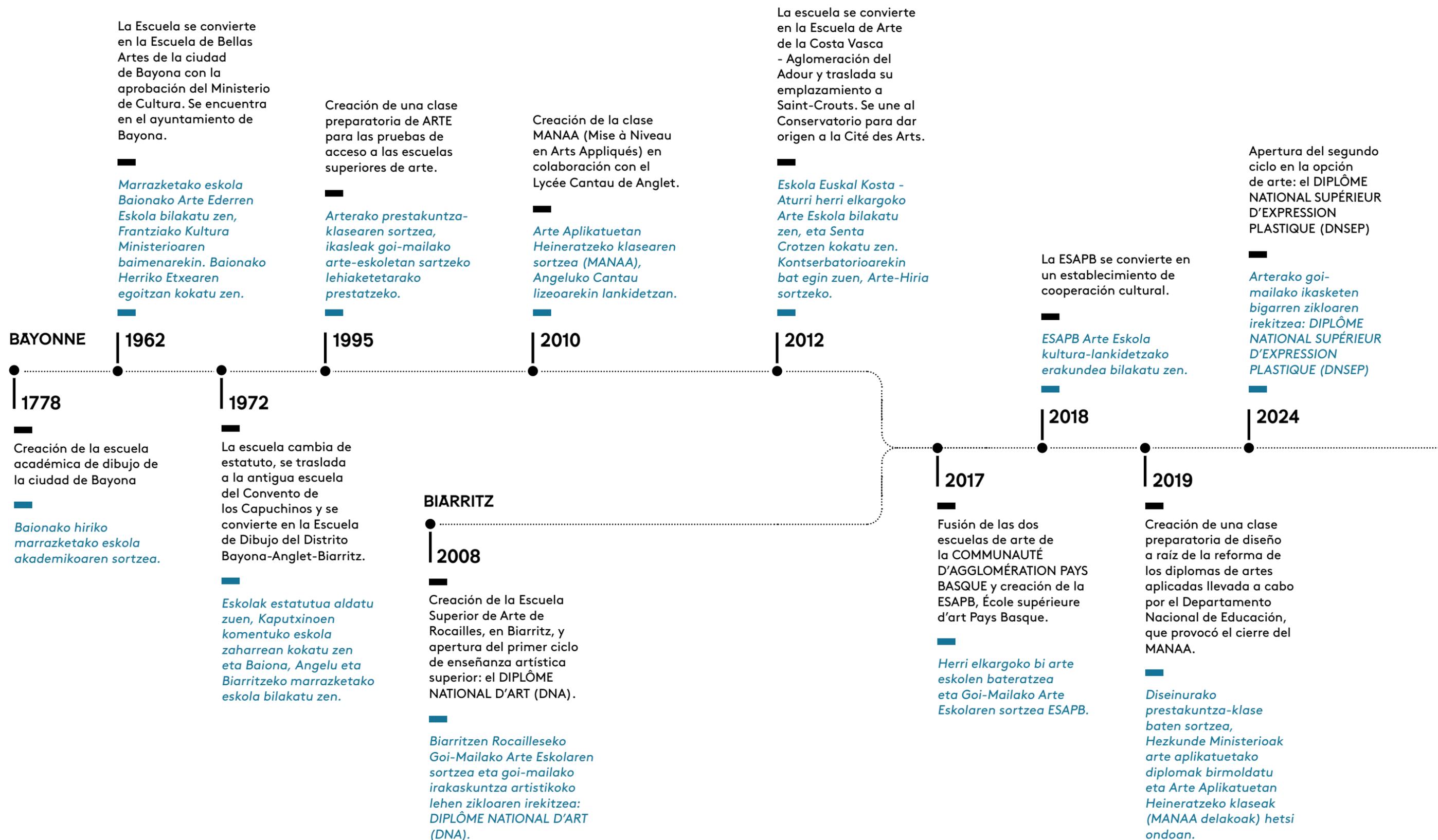
La escuela también ofrece **TALLERES DE ARTE AMATEUR** abiertos a todo el mundo y participa cada año en la construcción de clases con un enfoque especial en **CLASES EN PAC** (Proyectos Artísticos y Culturales) con grupos escolares.

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE (ESAPB) eskola kultura-lankidetzako erakunde publiko bat da, **EUSKAL HIRIGUNE ELKARGOAK** babestua, Frantziako **KULTURA MINISTERIO**aren babespean.

Goi-mailako irakaskuntza artistikoaren sare nazionallean onartutako formakuntzak eskaintzen ditu:

- **ARTERAKO GOI-MAILAKO IKASKETEN LEHEN ZIKLOA, ARTE DIPLOMA NAZIONALERA** daramana (Artea - BAXOA +3), hots, lizentziaren mailara;
- **ARTERAKO PRESTAKUNTZA**, goi-mailako arte-eskoletarako prestakuntza-klasea;
- **DISEINURAKO PRESTAKUNTZA**, diseinurako goi-mailako formakuntzetarako prestakuntza-klasea.

*Gainera, Arte Eskolak amaturei zuzendu eta jende guzietan irekitako **ARTE PLASTIKOETAKO TAILERRAK** eskaintzen ditu. Eta, urtero, ikastetxeekin lankidetzan, ikasleei zuzendutako **ARTE- ETA KULTURA-PROIEKTUAK** egiten ditu.*



CONTEXTO TERRITORIAL

LURRALDE-TESTUINGURUA

ESAPB forma parte del esquema nacional de escuelas superiores de arte público como miembro de ANDÉA (Asociación Nacional de Escuelas Superiores de Arte Público).

En Francia hay 45 escuelas superiores de arte bajo la tutela del Ministerio de Cultura. Estos centros de enseñanza superior e investigación conceden diplomas nacionales de los niveles Bachiller+3, Bachiller+5 y Bachiller+8, así como cursos de postgrado y posmasters profesionales.

A nivel regional, la escuela es miembro de la asociación LE GRAND HUIT, una red de escuelas de arte públicas de Nueva Aquitania.

Por último, la escuela es miembro de la APPEA (Asociación de clases públicas preparatorias para escuelas de arte) y de la ANEAT (Asociación Nacional de Escuelas Territoriales de Arte para la práctica amateur).

Goi-mailako arte eskola publikoen eskema nazionalaren parte da ESAPB Goi-Mailako Arte Eskola, ANDÉA (Goi-mailako Arte Eskola Publikoen Elkarte Nazionala) elkarteko kide gisa.

Frantzian, goi-mailako 45 arte eskola daude, Kultura Ministerioaren babespean. Goi-mailako irakaskuntzako eta ikerketako erakunde horiek Baxoa +3, Baxoa +5 eta Baxoa +8 mailako diploma

nazionalak ematen dituzte, baina baita hirugarren zikloko eta master ondorengo diploma profesionalak ere.

Eskualde mailan, Akitania Berriko goi-mailako arte eskola publikoen sarea osatzen duen LE GRAND HUIT elkarteko kide da eskola.

Azkenik, eskola APPEAko (Arte Eskoletarako Prestakuntza-Klase Publikoen Elkarte) eta ANEATEko (Praktika Amaturretarako Lurraldeetako Arte Eskolen Elkarte Nazionala) kide da ere.

INFLUENCIA TRANSFRONTERIZA

MUGAZ GAINDIKO OSPEA

El proyecto de formación ESAPB se basa en la voluntad de establecer una sinergia entre los tres elementos estructurantes de la movilidad internacional, la profesionalización y las actividades transfronterizas. Se trata de concentrar nuestros esfuerzos en un mejor anclaje territorial, en particular transfronterizo.

La puesta en marcha de un sólido programa transfronterizo nos permitirá establecer una identidad y, de este modo, reforzar y perpetuar la influencia y el atractivo de nuestra institución en Nueva Aquitania, la comunidad autónoma vasca y Navarra, a ambos lados de la frontera.

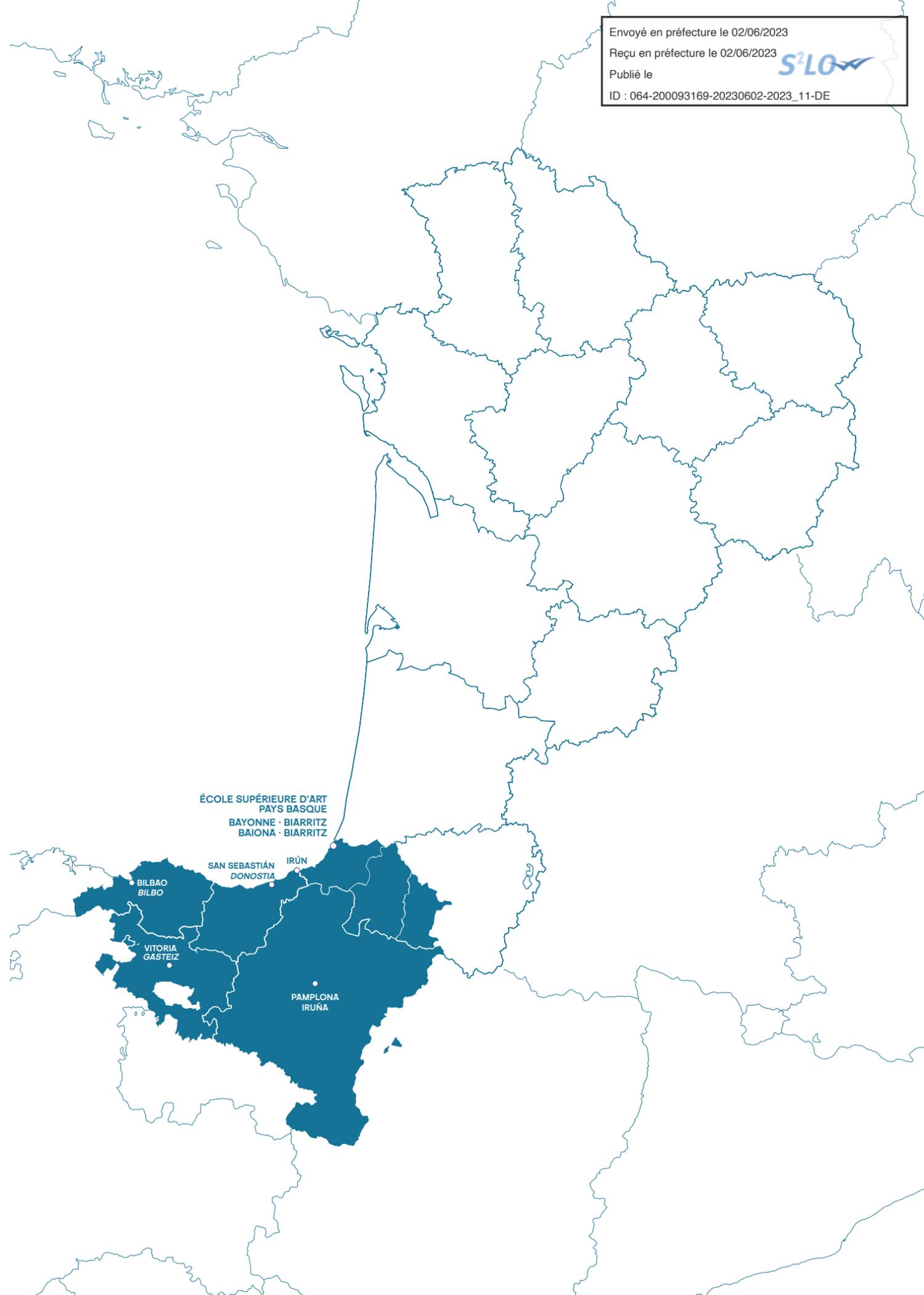
ESAPB está situada en la Euroregión Nueva Aquitania-Euskadi-Navarra, una Agrupación Europea de Cooperación Territorial que se extiende por un territorio transfronterizo de más de 100.000 km². La Euroregión tiene una población de unos 9 millones

de habitantes, de los cuales unos 1.800.000 son estudiantes. Desde 2017 ofrece becas de movilidad de estudiantes entre los tres territorios, además de otras ayudas como el programa Erasmus+.

ESAPB Goi-Mailako Arte Eskolaren formakuntza-proiektua oinarritzen da hiru osagai egituratzailearen arteko -nazioarteko mugikortasuna, profesionalizazioa eta mugaz gaindikoa- sinergia sortu eta plantan ezartzeko borondatean. Izan ere, gogoa bildu nahi dugu lurralde mailan hobeki finkatzean, bereziki mugaren bi aldeetan.

Mugaz gaindiko programa bat plantan ezartzeak aukera emanen digu identitatea finkatzeko eta, hartara, gure erakundearen ospea eta erakargarritasuna indartzeko Akitania Berrian, Euskal autonomi erkidegoan eta Nafarroan, hots, mugaren bi aldeetan.

Euskal Elkargoko Goi-Mailako Arte Eskola Akitania Berria - Euskadi - Nafarroa euroeskualdean dago. Lurralde Lankidetzako Europar Elkarte da euroeskualdea eta 100.000 km-tik gorako mugaz gaindiko lurraldean hedatzen da. Euroeskualdeak 9 milioi biztanle inguru ditu, eta haietarik 1.800.000 ikasleak dira. 2017az geroztik, euroeskualdeak hiru lurraldeen arteko ikasleen mugikortasunerako dirulaguntzak eskaintzen ditu, Erasmus+ programako dirulaguntzen osagarri.



LUGARES DE FORMACIÓN

FORMAKUNTZA LEKUAK

LA CITÉ DES ARTS ARTE-HIRIA BAYONNE BAIONA

La ESAPB dispone de varios espacios de creación y talleres específicos en la Ciudad de las Artes de Bayona, que ocupa junto al Conservatorio Maurice Ravel Côte Basque (música, danza, teatro).

La galería y el anfiteatro de la escuela se encuentran en esta dirección. La ESAPB también puede contar con el auditorio Henri Grenet para acoger conferencias de numerosos artistas invitados.

ESAPB Arte Eskolak sormen-eremu eta lantegi espezifikoko ugari ditu Baionako Arte-Hirian, Maurice Ravel Kontserbatorioarekin batera (musika, dantza, antzerkia).

Leku horretan daude eskolako galeria eta anfiteatroa. Arte Eskolak Henri Grenet auditorioa ere erabil dezake, artista gonbidatu anitzentzako hitzaldiak antolatzeko.



LA VILLA DES ROCAILLES ROCAILLES ETXEA BIARRITZ

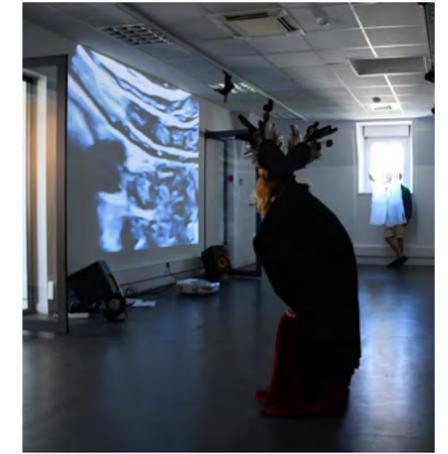
Situada en el centro de Biarritz, la Villa des Rocailles alberga dos aulas, talleres colectivos y estudios de rodaje, vídeo y montaje de sonido. Forma parte del "PLATEAU IMAGE" de Biarritz, que reúne el BTS audiovisual del Liceo René Cassin, el BTS fotográfica del Liceo André Malraux y la ESAPB.

Biarritzeko erdialdean dagoen Rocailles etxeak hiru solairu ditu: bi ikasgela, lantegi kolektiboak eta argazkiak, bideoak eta soinua lantzeko estudioak. Biarritzeko "PLATEAU IMAGE" delakoaren parte da, zeinak biltzen baititu René Cassin lizeoaren ikus-entzunezko goi-mailako teknikari brebeta (BTS), André Malraux lizeoaren argazkigintzako goi-mailako teknikari brebeta eta ESAPB Arte Eskola bera.

LA BLANCHISSERIE LA BLANCHISSERIE BIARRITZ

A casi 10 minutos a pie de la Villa des Rocailles, la "Blanchisserie" está dedicada a prácticas plásticas como el dibujo, la pintura, la escultura o la instalación. Compuesto por dos estudios interiores y un espacio de trabajo exterior, no es raro que este edificio acoja presentaciones de talleres y exposiciones de fin de taller.

Rocailles etxetik hamar bat minutura, la Blanchisserie arte plastikoetan aritzeko lekua da, hala nola marrazketan, pinturan, eskulturan edo instalazioan. Barneko bi estai zabal eta kanpoko lan-eremu bat ditu. Eraikin horretan, lantegi bukaerako erakusketak antolatu ohi dira ere.



Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230602-2023_11-DE



DIPLOMA NACIONAL DE ARTE BACHILLER+3 GRADO DE LICENCIATURA

EL DIPLOMA NACIONAL DE ARTE ES EL COMIENZO DE UNA CARRERA, LA BASE DE UNA FORMACIÓN ARTÍSTICA PARA TODA LA VIDA.

El proyecto educativo de la ESAPB está diseñado para que el/la alumno/a tenga los fundamentos teóricos y técnicos necesarios en arte, pero también para que pueda encontrar, inventar, desarrollar su metodología de trabajo, su singularidad, y prepararse para entrar en el campo de la creación contemporánea.

La escuela está construida a escala de laboratorio (menos de 20 alumnos por clase) y está equipada con estándares profesionales.



DIPLOMA NACIONAL DE ARTE

ARTE DIPLOMA NAZIONALE

ARTE DIPLOMA NAZIONALE BAXOA +3 LIZENTZIA

ARTE DIPLOMA NAZIONALE IBILBIDE BATEN HASIERA DA, BIZIRAKO FORMAKUNTZA ARTISTIKOAREN OINARRIAK EZARTZEN DITUENA.

ESAPB Arte Eskolaren proiektu pedagogikoa pentsatuta dago ikasleak izan ditzan artean behar dituen oinarri teoriko eta teknikoak, baina baita ere bila, asma eta gara ditzan bere lan-metodologia eta bere berezitasuna, eta prestatu ahal izan dadin sorkuntza garaikidearen munduan sartzeko.

Eskola laborategi baten gisara dago eraikita (20 ikasle baino gutiago ikasgela bakoitzeko). Ekipamendu profesionalak ditu.



65 estudiantes ikasle
16 profesores irakasle
4 artistas invitados al año artista gonbidatu urtean

El/la estudiante está acompañado por un equipo docente compuesto por artistas profesores y artistas invitados. El equipo docente acompaña al estudiante a lo largo del curso, mientras que los artistas invitados aportan su experiencia al programa en este campo profesional tan específico.

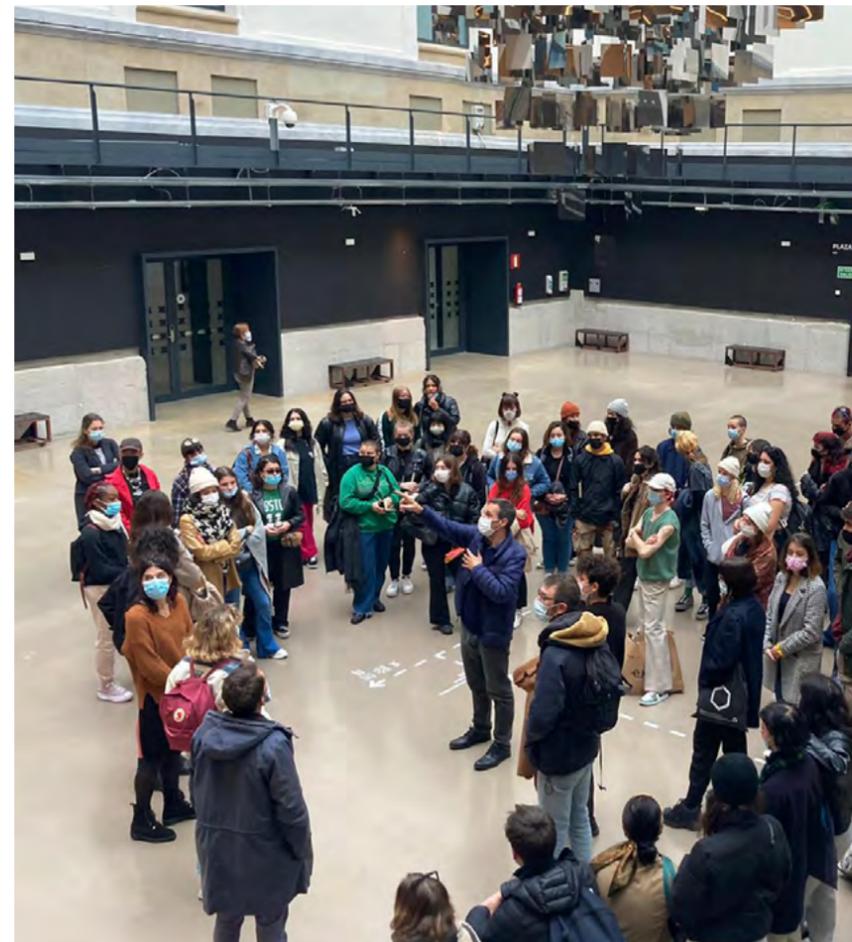
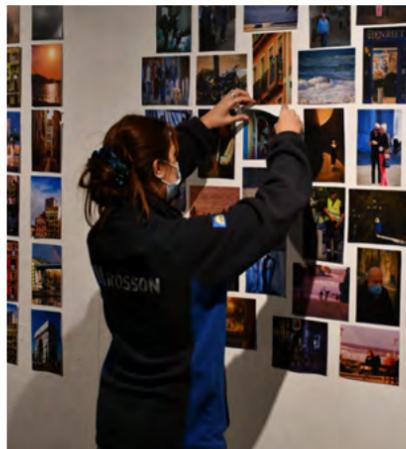
La fuerza de estos encuentros reside en la pluralidad de perfiles, los ámbitos abordados desde un punto de vista plástico, los enfoques y las metodologías de la práctica.

También se proponen formas de acceso a la dimensión investigadora a través de conferencias y jornadas de estudio.

Irakasle artistek eta artista gonbidatuek osatutako talde pedagogiko batek ikasleak laguntzen ditu. Irakasle-taldeak ikaslea ibilbide osoan laguntzen du; gonbidatutako artistek, aldiz, programa osatzen dute, sail profesional hain berezi horretan duten esperientziarekin.

Hala, profilen, plastikoki aztertutako eremuen, ikuspegi eta praktiken metodologiaren aniztasunak azkarki aberasten ditu ikasle eta irakasle-artisten arteko topaketak.

Ikerketa-arloan sartzeko bideak ere eskaintzen dira, hitzaldien eta ikasketa-jardunaldien bidez.



Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230602-2023_11-DE



DIPLOMA NACIONAL SUPERIOR DE EXPRESIÓN PLÁSTICA

BACHILLER+5 MÁSTER

Concebido como un laboratorio de anticipaciones, el futuro máster, cuya apertura está prevista actualmente para septiembre de 2024 (a reserva de cambios en el calendario), se estructurará en torno a dos ejes de reflexión: 1/ la ecología de las prácticas (es decir, un análisis contextual del espacio) y 2/ la inteligencia artificial, sus consecuencias para la creación artística y sus implicaciones filosóficas.

ADIERAZPEN PLASTIKOKO GOIMAILAKO DIPLOMA NAZIONALA

BAXOIA +5 MASTERRA

Aurreikuspen-laborategi gisa pentsatua, etorkizuneko Master programa, 2024ko iraileko ikasturte sartzeko prest izan behar lukeena (epeak beteko direlako baldintzarekin), bi hausnarketa-ardatz nagusiren inguruan egituratuko da: 1/ praktiken ekologia (espazioaren testuinguruaren azterketa) eta 2/ adimen artifiziala, arte-sorkuntzan dituen ondorioak eta bere inplikazio filosofikoak.

CLASES PREPARATORIAS DE ARTE Y DISEÑO

ARTE ETA DISEINURAKO PRESTAKUNTZA- KLASEAK

CLASES PREPARATORIAS DE ARTE Y DISEÑO

LAS CLASES PREPARATORIAS OFRECEN UNA FORMACIÓN COMPLETA Y GENERALISTA QUE LES PERMITE ACCEDER A ESTUDIOS SUPERIORES DE ARTE Y DISEÑO.

Al descubrir los diferentes medios de la práctica artística contemporánea, los/las estudiantes adquieren competencias fundamentales en disciplinas teóricas y prácticas. Estas habilidades estimulan su capacidad de investigación, análisis y creación.

El objetivo de la enseñanza es proporcionar a los/las estudiantes los medios plásticos y teóricos que les permitan afirmar su singularidad e iniciar un proyecto artístico en relación con el mundo contemporáneo.

ARTE ETA DISEINURAKO PRESTAKUNTZA- KLASEAK

PRESTAKUNTZA-KLASEEK IRAKASKUNTZA OSOA ETA OROKORRA ESKAINTZEN DUTE, ONDOTIK GOI-MAILAKO ARTE ETA DISEINU IKASKETAK EGIN AHAL IZATEKO.

Gaur egungo praktika artistikoaren baliabideak ezagutzuz, ikasleak oinarrizko gaitasunak lortzen ditu sail teoriko eta praktikoetan. Bildutako ezagutza horiek ikaslearen ikerketa-, analisi- eta sorkuntza-gaitasunak sustatzen dituzte.

Pedagogiaren helburua da ikasleari baliabide plastiko eta teorikoak ematea, haren berezitasuna baieztatzeko eta hark mundu garaikidearekin lotutako proiektu artistiko bati ekiteko.

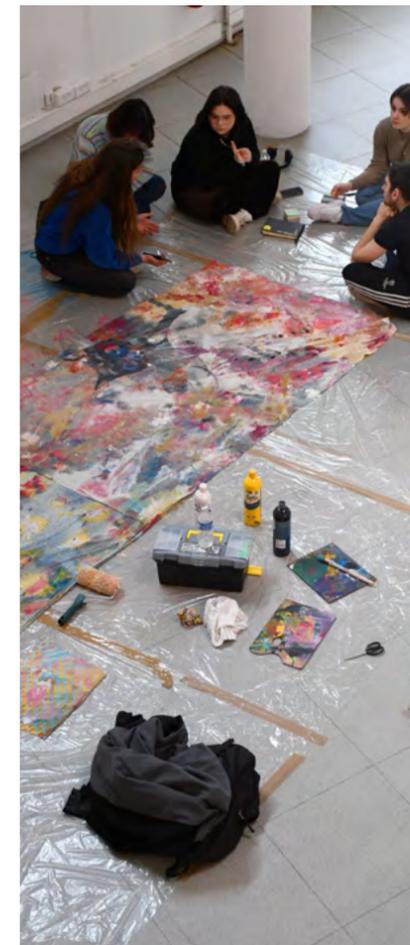


Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230602-2023_11-DE



66 *estudiantes*
ikasle
44 *en la preparación*
artística
arterako
prestakuntzan
22 *en la preparación*
del diseño
diseinurako
prestakuntza
15 *profesores*
irakasle





PRÁCTICAS
DE AFICIONADOS

PRAKTIKA
AMATEURRAK

TALLERES SEMANALES Y CURSOS DE VACACIONES

La ESAPB ofrece semanalmente talleres de práctica amateur y cursos de iniciación o formación experimental abiertos a todos: niños a partir de 7 años, adolescentes y adultos.

Desde la educación artística hasta la transmisión de conocimientos fundamentales en artes plásticas y visuales, la adquisición de datos teóricos y técnicos permite a los/as estudiantes construir un proyecto personal.

Supervisados por artistas docentes, estos talleres se distinguen por la variedad de disciplinas exploradas: historia del arte, dibujo, pintura, escultura, modelado, cerámica, multimedia, graffiti, fotografía, escultura, grabado.

ASTEROKO TAILERRAK ETA OPORRETAKO IKASTALDIK

ESAPB Arte Eskolak praktika amaturretarako asteroko tailerrak eta inimizio eta hobekuntza ikastaldiak eskaintzen ditu, adin guzietako jendearentzat -7 urtetik gorako haurrak, nerabeak eta helduak-.

Arte-heziketatik hasi eta arte plastikoetako eta ikusizko arteetako oinarritzko ezagutzen transmisioraino, datu teoriko eta teknikoak biltzeak proiektu pertsonal bat eraikitzeke ahala ematen die ikasleei.

Artista irakasleek animatutako tailer hauek sail artistiko anitz lantzen dituzte: artearen historia, marrazketa, pintura, bolumena, moldatzea, zeramika, multimedia, grafitia, argazkigintza, zizelkaritza, grabadura.



Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230602-2023_11-DE

S²LO

793 alumnos ikasle

17 profesores irakasle

58 talleres semanales asteroko tailerrak



CLASES CON UN ENFOQUE ARTÍSTICO Y DE PROYECTO CULTURAL

La clase de proyectos artísticos y culturales (PAC) permite a los profesores de educación nacional ofrecer, en el marco tanto del horario como de los programas, una experiencia artística y cultural a todos los/las alumno/as de la clase.

Se lleva a cabo con la ayuda de artistas y profesionales de la cultura que intervienen entre 8 y 15 horas al año. Permite diversificar más allá de las áreas obligatorias tradicionales (música y artes visuales) abriéndose a la arquitectura, el cine y el audiovisual, la danza, el diseño, la literatura, el patrimonio, la fotografía, el teatro, etc.

Fomenta las iniciativas sobre el terreno y convierte a cada profesor en actor de este proyecto en su propia clase. Cada proyecto artístico y cultural es único porque es fruto de la colaboración entre un/a profesor/a y un/a profesional de la cultura, y porque requiere la iniciativa de los/as alumno/as. La clase PAC es lo contrario del modelo llave en mano.

ARTE- ETA KULTURA-PROIEKTUKO KLASEAK

Arte- eta Kultura-Proiektuko (frantsesez, PAC) klaseari esker, Hezkunde Ministerioko irakasleek, ordutegi eta programen barnean, arte- eta kultura-esperientzia bat bizitzeko aukera ematen diete ikasgelako ikasle guziei.

Urtean 8 eta 15 ordu bitartean esku hartzen duten artisten eta kultura-arloko profesionalen lankidetzarekin gauzatzen da. Nahitaezko sail tradizionaletatik –musika-heziketa eta arte plastikoak– haratago dibertsifikatzeko aukera ematen du, gogoia irekiz arkitekturen, zinemari eta ikus-entzunezkoari, dantzari, diseinuari, literaturari, ondareari, argazkigintzari, antzerkiari eta abarri.

Ekimen konkretuak sustatzen ditu, eta irakasle bakoitza proiektuko eragile bilakatzen du bere klasean. Arte- eta kultura-proiektu bakoitza bakarra da, ikasleen iniziatiba hartzeari dei egiten diolako eta irakasle baten eta kultura-arloko profesional baten arteko lankidetzaren emaitza delako. Arte- eta kultura-proiektuko klasea prest-presta izan ohi den irakaskuntza ereduaren kontrakoa da.



EDUCACIÓN ARTÍSTICA Y CULTURAL

ARTE ETA KULTURA HEZKUNTZA



EVENTOS

GERTAKARIAK

EXPOSICIONES CONFERENCIAS SEMINARIOS PRESENTACIONES DE TALLERES

A través de sus densas y múltiples actividades educativas, la ESAPB es un actor cultural esencial en el territorio pais vasco norte.

La invitación de artistas o profesionales del mundo del arte, cuya obra, actividades o actualidad resuenan con el proyecto educativo de sus cursos, alimenta un programa de actos rico y de gran calidad.

Por no hablar de la actividad docente de la escuela, que pone regularmente de relieve los trabajos y experimentos de los/las estudiantes a través de talleres, representaciones y cooperación entre centros de enseñanza superior, e incluso una exposición para los/las alumnos/as al final de sus estudios.

ERAKUSKETAK MINTZALDIAK MINTEGIAK TAILERREN ITZULTZEAK

Bere jarduera pedagogiko trinko eta anizkoitzagatik, ESAPB Arte eskola iparraldeko funtsezko kultura-eragilea da.

Artearen munduko artista edo profesionalak gonbidatuz – zeinek, beren lan, jarduera edo gaurkotasunagatik, Arte Eskolaren formakuntzen proiektu pedagogikoarekin bat egiten baitute–, Arte Eskolak kalitatezko gertakari aberatsak programatzen ditu.

Azkenik, nabarmendu behar da Arte Eskolako jarduera pedagogikoa, ikasleen lana eta esperimantazioa erregulariki agerian ezarri eta erakusten duena, lan, performantzia eta goi-mailako irakaskuntza-erakundeen arteko lankidetzen bidez, eta baita zikloaren amaieran ikasleek antolatu erakusketa baten bidez ere.

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

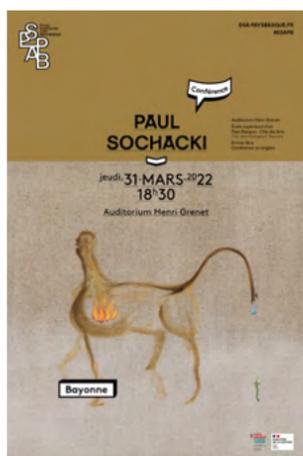
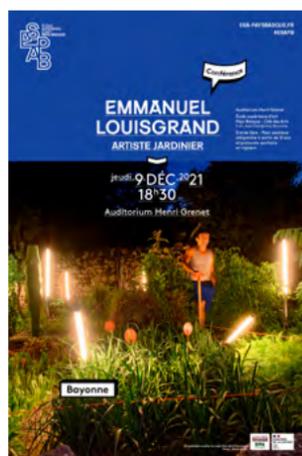
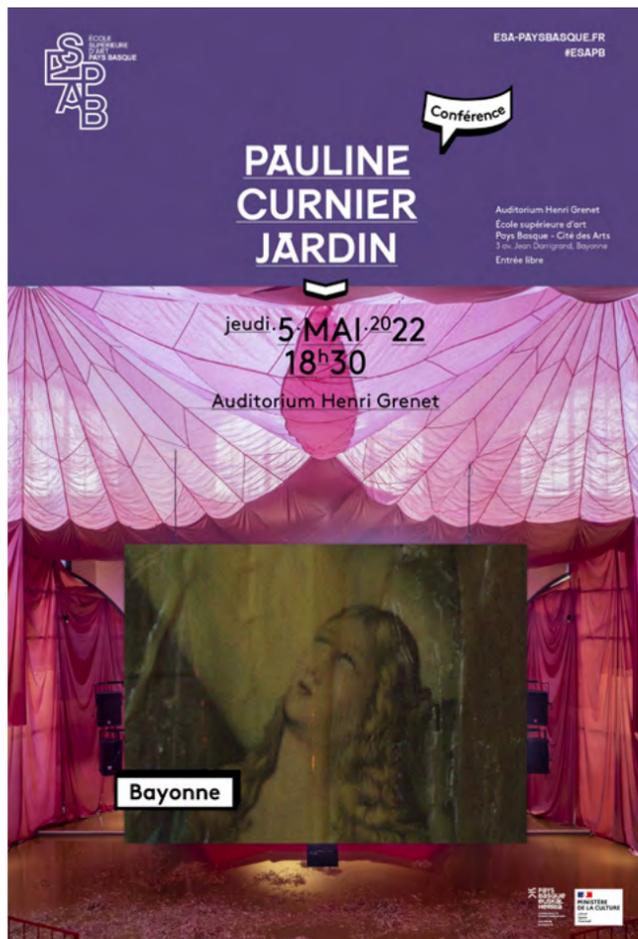
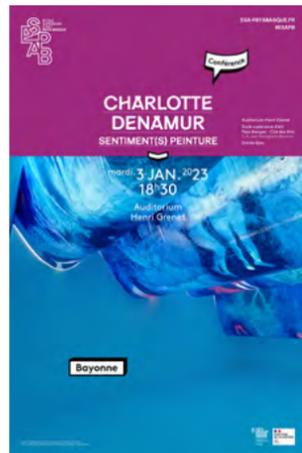
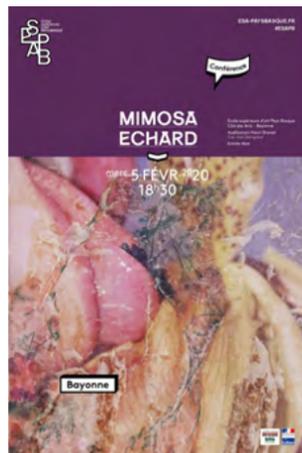
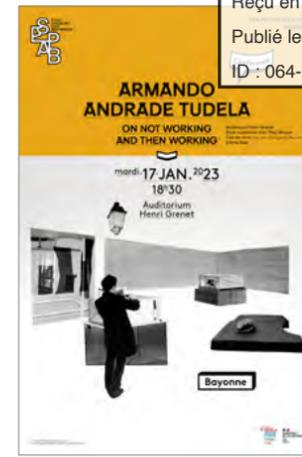
Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230602-2023_11-DE

S²LO





Envoyé en préfecture le 02/06/2023
 Reçu en préfecture le 02/06/2023
 Publié le
 ID : 064-200093169-20230602-2023_11-DE

CONTACTOS KONTAKTUAK

Delphine ETCHEPARE
 Directora
 Zuzendaria
d.etchepare@esa-paysbasque.fr

Peio AGUIRRE
 Experto artístico en colaboraciones
 transfronterizas e internacionales
 Arte munduan, mugaz haraindiko eta
 nazioarteko harremaneton aditua
p.aguirre@esa-paysbasque.fr

REDES SOCIALES SARE SOZIALAK

-  @esapb.paysbasque
-  @esapaysbasque
-  @ESAPaysBasque

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 064-200093169-20230602-2023_11-DE

S²LO

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Cité des Arts
3 avenue Jean Darrigrand
64100 Bayonne

+33 5 59 59 48 41

contact@esa-paysbasque.fr

ESA-PAYSBASQUE.FR

 **pays
Basque
euskal
HERRIA**
COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
HIRIGUNE
ELKARGOA

 **MINISTÈRE
DE LA CULTURE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 02 juin 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-12

OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le 02 juin 2023, à 09h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 17 mai 2023. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY (*pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE*)
- Monsieur Michel LABORDE
- Madame Sophie CASTEL
- Monsieur Antton CURUTCHARRY
- Monsieur Bernard ELHORGA
- Madame Anne PINATEL

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP
- Monsieur Eric LEBAS

Personnalités qualifiées :

- Madame Nora MARTIROSYAN (*en visioconférence*)

Représentants du personnel de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Marie-Dominique PARISON
- Monsieur Béranger LAYMOND

Représentants des étudiants de l'École supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Hana BOURAHLA

Etaient absents et non représentés :

- Madame Florence SERVAIS
- Madame Maïder AROSTEGUY
- Monsieur Yves UGALDE
- Monsieur Denis LABORDE

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents ou représentés : 13



DELIBERATION N° 2023-12 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au conseil d'administration de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant la délibération n°2022-25 du 20 octobre 2022 qui a adopté la dernière modification du tableau des effectifs de l'ESAPB,

Considérant la nécessité de créer deux emplois :

- L'un d'attaché territorial ;
- L'autre d'adjoint administratif territorial.

En effet, au regard du développement de l'ESAPB depuis déjà plusieurs années, un pôle communication-documentation-édition s'est créé.

Les actions de communication (valorisation de l'établissement, des formations et actualités ainsi que des actions institutionnelles, création et actualisation des outils de communication, etc.), de documentation (constitution et mise à disposition de la mémoire de l'école, accompagnement des étudiants dans la recherche documentaire, enrichissement du fonds documentaire et constitution d'un outil pédagogique pertinent, documentation de la vie de l'école, etc.) et d'édition (définition d'une politique éditoriale, gestion de la reprographie et des protocoles d'impression, etc.) ont pris une place très importante depuis le passage à l'EPCC. Ce pôle travaille en collaboration avec tous les acteurs de l'établissement.

Aussi, il est nécessaire de structurer ce pôle communication-documentation-édition et d'en faire un véritable service afin de pouvoir répondre aux besoins croissants de l'ESAPB et à ses perspectives d'évolution.

Vote :

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'adopter la modification du tableau des effectifs jointe en annexe.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette proposition.





ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
PAYS BASQUE

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le  ESA-PAYSBASQUE.FR

ID : 064-200093169-20230602-2023_12-DEe.fr

Fait et délibéré à Bayonne le 03/06/2023

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : ⁴ 02/06/2023

Date d'affichage le : 02/06/2023



ESAPB - EMPLOIS PERMANENTS										
	CATEGORIES	EMPLOIS BUDGETAIRES AU 02 JUIN 2023			EFFECTIFS POURVUS EN NOMBRE D'AGENTS AU 02 JUIN 2023			EFFECTIFS POURVUS EN EQTP AU 02 MARS 2023		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
1										
2										
3										
4										
5	EMPLOIS FONCTIONNELS (a)	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
6	Directeur Général des Services de 150 000 à 400 000 habitants			0			0			0,00
7	Directeur Général des Services Techniques de 150 000 à 400 000 habitants			0			0			0,00
8	Directeur Général Adjoint des Services de 150 000 à 400 000 habitants			0			0			0,00
9	FILIERE ADMINISTRATIVE (b)	3	0	3	0	1	1	0,00	1,00	1,00
10	CADRE D'EMPLOIS DES ADMINISTRATEURS TERRITORIAUX	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
11	Administrateur général	A		0			0			0,00
12	Administrateur hors classe	A		0			0			0,00
13	Administrateur territorial	A		0			0			0,00
14	CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES TERRITORIAUX	2	0	2	0	1	1	0,00	1,00	1,00
15	Directeur territorial	A		0			0			0,00
16	Attaché hors classe	A		0			0			0,00
17	Attaché principal	A		0			0			0,00
18	Attaché	A	2	2		1	1		1,00	1,00
19	CADRE D'EMPLOIS DES REDACTEURS TERRITORIAUX	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
20	Rédacteur principal 1ère Classe	B		0			0			0,00
21	Rédacteur principal 2ème Classe	B		0			0			0,00
22	Rédacteur	B		0			0			0,00
23	CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX	1	0	1	0	0	0	0,00	0,00	0,00
24	Adjoint administratif principal de 1ère classe	C		0			0			0,00
25	Adjoint administratif principal de 2ème classe	C		0			0			0,00
26	Adjoint administratif	C	1	1			0			0,00
27	FILIERE TECHNIQUE (c)	5	0	5	2	0	2	2,00	0,00	2,00
28	CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS EN CHEF TERRITORIAUX	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
29	Ingénieur général	A		0			0			0,00
30	Ingénieur en Chef hors classe	A		0			0			0,00
31	Ingénieur en Chef	A		0			0			0,00
32	CADRE D'EMPLOIS DES INGENIEURS TERRITORIAUX	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
33	Ingénieur Hors Classe	A		0			0			0,00
34	Ingénieur principal	A		0			0			0,00
35	Ingénieur	A		0			0			0,00
36	CADRE D'EMPLOIS DES TECHNICIENS TERRITORIAUX	0	0	0	0	0	0	0,00	0,00	0,00
37	Technicien principal de 1ère classe	B		0			0			0,00
38	Technicien principal de 2ème classe	B		0			0			0,00
39	Technicien	B		0			0			0,00

ESAPB

EMPLOIS PERMANENTS ET EMPLOIS NON PERMANENTS

ETAT DU PERSONNEL CONTRACTUEL EN FONCTIONS AU 02 JUIN 2023

Emplois occupés par des agents non titulaires sur emplois permanents (6)	CONTRAT		Emplois pourvus		CATEGORIE S (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)	
	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	Emplois à temps complet	Emplois à temps non complet			Grade / Echelon de référence	Indice Brut (8)
Directeur de l'Ecole supérieure d'art Pays Basque	3-3 2°	CDD	1		A	CULT	Directeur ens. Artistique Cat. 1 / éch 9	1027
Adjoint Directeur de l'Ecole supérieure d'art Pays Basque	3-3 2°	CDI	1		A	CULT	Professeur ens. Artistique HC / éch 4	815
Professeur enseignement artistique	3-3 2°	CDI	2		A	CULT	Professeur ens. Artistique CIN / éch 6	633
Professeur enseignement artistique	3-3 2°	CDI	1		A	CULT	Professeur ens. Artistique CIN / éch 6	668
Professeur enseignement artistique	3-3 2°	CDD	6	3	A	CULT	Professeur ens. Artistique CIN / éch 4	558
Professeur enseignement artistique	3-3 2°	CDD	3		A	CULT	Professeur ens. Artistique CIN / éch 3	519
Professeur enseignement artistique	3-3 2°	CDD		1	A	CULT	Professeur ens. Artistique CIN / éch 1	450
Assistant enseignement artistique	3-3 2°	CDD	2	1	B	CULT	Assistant ens. Artistique Pal 1CI / éch 6	573
Assistant enseignement artistique	3-3 2°	CDD	1	4	B	CULT	Assistant ens. Artistique Pal 2CI / éch 5	444
Attaché	3-3 2°	CDD	1		A	ADM	Attaché territorial / éch 8	693
		TOTAL emplois permanents	18	9	27			

	CONTRAT	Emplois pourvus			REMUNERATION (3)
--	---------	-----------------	--	--	------------------

Emplois occupés par des agents non titulaires sur emplois non permanents (7)	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)	Emplois à temps complet	Emplois à temps non complet	CATEGORIE S (1)	SECTEUR (2)	Grade / Echelon de référence	Indice Brut
Adjoint technique	3	CDD	3	0	C	TECHN	Adjoint technique / éch 1	367
		TOTAL emplois non permanents	3	0	3			

(1) CATEGORIES : A, B et C.

(2) SECTEUR :

ADM : Administratif

TECH : technique / CND : urbanisme (dont aménagement urbain) / S : social / MS : médico-social / MT : médico-technique / SP : sportif / CULT : culturelle / ANIM : Animation / CTR : missions non attachées à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique .

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée)

3 : article 3 accroissement temporaire ou saisonnier d'activité ou remplacement d'un titulaire momentanément indisponible

3-2 : vacance temporaire d'un emploi

3-3-1°: absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

3-3-2°: emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient

38 : travailleurs handicapés de catégorie C

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets

A: reprise d'une activité en application de l'article 20 de la loi n°2005-843

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés " A /autres" et feront l'objet d'une précision (ex: "contrats aidés")

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 du décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 02 juin 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-13

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Le 02 juin 2023, à 09h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 17 mai 2023. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY (*pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE*)
- Monsieur Michel LABORDE
- Madame Sophie CASTEL
- Monsieur Antton CURUTCHARRY
- Monsieur Bernard ELHORGA
- Madame Anne PINATEL

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP
- Monsieur Eric LEBAS

Personnalités qualifiées :

- Madame Nora MARTIROSYAN (*en visioconférence*)

Représentants du personnel de l'Ecole supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Marie-Dominique PARISON
- Monsieur Béranger LAYMOND

Représentants des étudiants de l'Ecole supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Hana BOURAHLA

Etaient absents et non représentés :

- Madame Florence SERVAIS
- Madame Maïder AROSTEGUY
- Monsieur Yves UGALDE
- Monsieur Denis LABORDE

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents ou représentés : 13



DELIBERATION N° 2023-13 : AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2022

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, il y a lieu d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 au budget de l'ESAPB.

Le compte administratif 2022 du budget de l'ESAPB fait apparaître les résultats suivants :

Résultats 2022	
Solde de la section de fonctionnement	511 162,18 €
Solde des restes à réaliser de fonctionnement	-27 000,65 €
Solde de la section d'investissement	124 219,20 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	-16 050,00 €
Solde global de clôture	592 330,73 €

Le résultat de fonctionnement s'avère excédentaire à 511 162,18 €. La section d'investissement ne présentant pas de besoin de financement, il est proposé de l'affecter intégralement en report à nouveau sur la section de fonctionnement (compte 002 en recettes).

Le résultat d'investissement s'avère excédentaire à 124 219,20 €. Il est quant à lui repris obligatoirement au compte 001 solde d'investissement reporté.

Le budget supplémentaire 2023 soumis à cette même séance à l'approbation du conseil d'administration reprend ces affectations.

Vote :

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver l'affectation des résultats 2022 du budget de l'ESAPB telle que définie dans le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette proposition.





Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le **ESA-PAYS BASQUE** 

contact@esa-paysbasque.fr

ID : 064-200093169-20230602-2023_13-DE

Fait et délibéré à Bayonne le 03/06/2023
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : 02/06/2023

Date d'affichage le : 02/06/2023



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 02 juin 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-14

OBJET : RÉVISION DE LA PROVISION POUR CHARGES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS – EXERCICE 2023

Le 02 juin 2023, à 09h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 17 mai 2023. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY (*pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE*)
- Monsieur Michel LABORDE
- Madame Sophie CASTEL
- Monsieur Antton CURUTCHARRY
- Monsieur Bernard ELHORGA
- Madame Anne PINATEL

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP
- Monsieur Eric LEBAS

Personnalités qualifiées :

- Madame Nora MARTIROSYAN (*en visioconférence*)

Représentants du personnel de l'Ecole supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Marie-Dominique PARISON
- Monsieur Béranger LAYMOND

Représentants des étudiants de l'Ecole supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Hana BOURAHLA

Etaient absents et non représentés :

- Madame Florence SERVAIS
- Madame Maïder AROSTEGUY
- Monsieur Yves UGALDE
- Monsieur Denis LABORDE

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents ou représentés : 13



DELIBERATION N° 2023-14 : RÉVISION DE LA PROVISION POUR CHARGES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU COMPTE ÉPARGNE-TEMPS – EXERCICE 2023

En application de l'article R.2321-2 du code général des collectivités territoriales sur les modalités de constitution et de reprise des provisions, une provision pour charges pour mise en œuvre du compte-épargne temps (CET) a été constituée par délibération n°2022-16 du 08 juin 2022 du conseil d'administration pour un montant de 4 763 € sur l'exercice 2022.

Cette provision a pour but de couvrir le coût des congés accordés au titre du CET et celui de la monétisation des jours épargnés. La provision est calculée sur la base du taux forfaitaire d'indemnisation des jours CET soit 135 € pour les agents de catégorie A, 90 € pour les agents de catégorie B et 75 € pour les agents de catégorie C. Elle est ajustée chaque année en fonction du stock de jours épargnés au 31/12.

Compte-tenu de ces éléments, il convient d'abonder la provision de 337 € afin que celle-ci atteigne sur 2023 la somme de 5 100 €.

Vote :

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'ajuster la provision semi-budgétaire pour indemnisation des jours de CET. Les crédits, d'un montant de 337 €, seront inscrits au budget supplémentaire 2023 au compte 6815.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré à Bayonne le 03/06/2023

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : 02/06/2023

Date d'affichage le : 02/06/2023



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 02 juin 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-15

OBJET : VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Le 02 juin 2023, à 09h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 17 mai 2023. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY (*pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE*)
- Monsieur Michel LABORDE
- Madame Sophie CASTEL
- Monsieur Bernard ELHORGA
- Madame Anne PINATEL

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP
- Monsieur Eric LEBAS

Personnalités qualifiées :

- Madame Nora MARTIROSYAN (*en visioconférence*)

Représentants du personnel de l'Ecole supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Marie-Dominique PARISON
- Monsieur Béranger LAYMOND

Représentants des étudiants de l'Ecole supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Hana BOURAHLA

Etaient absents et non représentés :

- Madame Florence SERVAIS
- Madame Maïder AROSTEGUY
- Monsieur Yves UGALDE
- Monsieur Denis LABORDE

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents ou représentés : 12



DELIBERATION N° 2023-15 : VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Vu la délibération n°2022-31 du conseil d'administration du 14 décembre 2022 approuvant le budget primitif 2023 de l'ESAPB,

Vu l'adoption du compte administratif de l'exercice 2022,

Vu l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2022,

Il est proposé en annexe 5 un budget supplémentaire construit à hauteur de 333 462 € pour sa section de fonctionnement et 124 231 € pour sa section d'investissement.

Le budget supplémentaire (BS) 2023 présenté se décompose comme suit :

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023	DEPENSES (€)	RECETTES (€)
Fonctionnement	333 462,00 €	333 462,00 €
Investissement	124 231,00 €	124 231,00 €
TOTAL	457 693,00 €	457 693,00 €

I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. LES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les propositions de dépenses de fonctionnement pour le BS 2023 sont les suivantes :

		Commentaires
Les dépenses de fonctionnement y compris restes à réaliser	333 462,00 €	
Les dépenses réelles de fonctionnement	333 395,00 €	Dépenses donnant lieu à flux financier / décaissement sur compte au Trésor
Les dépenses d'ordre	67,00 €	Ecritures comptables internes (ex : amortissements)



Les dépenses réelles de fonctionnement pour le BS 2023 sont ventilées comme suit :

Charges de personnel	119 100,00 €	<ul style="list-style-type: none"> - Crédits supplémentaires pour réajuster l'impact de l'augmentation du point d'indice sur la masse salariale de l'EPCC - Éventualité d'avoir de nouveaux intervenants vacataires - Rééquilibrage remboursement services supports au regard de la hausse du point d'indice - Augmentation des enveloppes relatives à l'assurance du personnel et aux titres restaurant
Budget « activités » de l'ESAPB dont :	68 075,00 €	Nécessité d'augmenter le budget pour :
Enseignement supérieur DNA	36 550,00 €	- Les fournitures des cours et ateliers
Enseignement supérieur prépas	8 325,00 €	- Les honoraires des artistes invités
Amateurs	10 400,00 €	- Les frais de voyage et de mission (augmentation du prix des fluides notamment)
Évènements	12 800,00 €	- Des évènements (expositions, biennale)
Direction des systèmes d'information (DSI)	5 800,00 €	Téléphonie, internet, copieurs, maintenance informatique etc. Nécessité de pouvoir acheter du petit équipement notamment pour le traceur
Direction du patrimoine bâti et moyens généraux (PBMG)	75 530,00 €	Fluides, carburant, maintenance et nettoyage des bâtiments, réparations diverses etc. Nécessité d'augmenter encore le budget pour prendre en charge la hausse des dépenses d'énergie
Autres charges de fonctionnement	27 750,00 €	Assurances, affranchissement, subvention COS etc. - Augmentation de l'enveloppe formation pour accompagner les agents dans leur projet - Honoraires divers pour prestations de services type avocat
Provision pour charges CET	337,00 €	Abondement provision constituée en 2022 (montant total 5 100€)
Dépenses imprévues	9 802,35 €	

B. LES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les propositions de recettes de fonctionnement pour le BS 2023 sont les suivantes :



		Commentaires
Les recettes de fonctionnement	333 462,00 €	
Les recettes réelles de fonctionnement	333 462,00 €	Recettes donnant lieu à flux financier / encaissement sur compte au Trésor
Les recettes d'ordre	0,00 €	Ecritures comptables internes (ex : amortissements)

Les recettes réelles de fonctionnement pour le BS 2023 sont ventilées comme suit :

Résultat de fonctionnement	511 162,18 €	Résultat de clôture de la section de fonctionnement 2022
Baisse de la subvention d'équilibre CAPB	-177 700,18 €	Subvention d'équilibre qui avait été majorée par rapport à 2022 pour le nécessaire équilibre du BP mais qui n'a pas fait l'objet de demande supplémentaire à la CAPB ; la subvention retrouve donc un montant équivalent à 2022.

Il n'y a pas de recettes d'ordre en fonctionnement pour ce BS 2023.

II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. LES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les propositions de dépenses d'investissement pour le BS 2023 sont les suivantes :

		Commentaires
Les dépenses d'investissement y compris restes à réaliser	124 231,00 €	
Les dépenses réelles d'investissement	124 231,00 €	Dépenses donnant lieu à flux financier / décaissement sur compte au Trésor
Les dépenses d'ordre	0,00 €	Ecritures comptables internes (ex : amortissements)



Les dépenses réelles d'investissement pour le BS 2023 sont ventilées comme suit :

Investissement « activités » ESAPB	67 000,00 €	Mobilier, matériel - Besoins nouveaux dans le cadre du développement de l'ESAPB et notamment de la mise en place du DNSEP
Direction des systèmes d'information (DSI)	26 000,00 €	- Restes à réaliser 2022 (bornes wifi) - Logiciels et nouveaux besoins en informatique dans le cadre du développement de l'ESAPB et notamment de la mise en place du DNSEP
Dépenses imprévues	15 181,00 €	

Il n'y a pas de dépenses d'ordre en investissement pour ce BS 2023.

B. LES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les propositions de recettes d'investissement pour le BS 2023 sont les suivantes :

		Commentaires
Les recettes d'investissement	124 231,00 €	
Les recettes réelles d'investissement	124 164,00 €	Recettes donnant lieu à flux financier / encaissement sur compte au Trésor
Les recettes d'ordre	67,00 €	Écritures comptables internes (ex : amortissements)

Les recettes réelles d'investissement pour le BS 2023 sont ventilées comme suit :

Résultat d'investissement	124 219,20 €	Résultat de clôture de la section d'investissement 2022
Ajustement FCTVA	-55,20 €	Fonds de compensation de la TVA (FCTVA) = dotation de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement, elle compense la charge de TVA supportée sur les dépenses réelles d'investissement n-2



Vote :

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de voter, par chapitre, le budget supplémentaire 2023 de l'ESAPB et ses annexes, équilibré en dépenses et recettes (le budget supplémentaire est joint à la présente délibération en annexe 5) :

- Pour la section de fonctionnement : 333 462,00 €
- Pour la section d'investissement : 124 231,00 €
- Soit un montant de 457 693,00 €

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré à Bayonne le 03/06/2023

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : 02/06/2023

Date d'affichage le : 02/06/2023



Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le



ID : 064-200093169-20230602-2023_15-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EPCC dont la population est de 3500 habitants et plus - ECOLE
SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE (1)**

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20009316900023

POSTE COMPTABLE : BAYONNE

M. 14

Budget supplémentaire (3)

Voté par nature

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL ESAPB (4)

ANNEE 2023

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	17
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	18
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	19
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	20

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	21
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	25
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	44
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Sans Objet
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Sans Objet
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
A4 - Etat des provisions	74
A5 - Etalement des provisions	Sans Objet
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	75
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	76
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	Sans Objet
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	Sans Objet
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	Sans Objet
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	Sans Objet
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	Sans Objet
B1.6 - Etat des engagements reçus	Sans Objet
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures	77

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activités uniques. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « Informations générales » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 43900	ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE BUDGET PRINCIPAL ESAPB
----------------------------	----------------------------------------------------------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	323687
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0.00	0.00	0.00	0.00

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	10.91	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	9.88	
4	Dépenses d'équipement brut/population	0.98	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	72,63%	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	110,36%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	9,90%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.



I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- sans (2) les programmes d'équipement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- sans (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement) ;
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	306 461,35	-177 700,18
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	27 000,65	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 511 162,18
		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		333 462,00	333 462,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	108 181,00	11,80
		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	16 050,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 124 219,20
		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		124 231,00	124 231,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)		457 693,00	457 693,00
----------------------------	--	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.



II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	731 280,00	27 000,65	170 655,00	170 655,00	928 935,65
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 445 020,00	0,00	119 100,00	119 100,00	2 564 120,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	14 200,00	0,00	6 350,00	6 350,00	20 550,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		3 190 500,00	27 000,65	296 105,00	296 105,00	3 513 605,65
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	6 280,00	0,00	150,00	150,00	6 430,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		337,00	337,00	337,00
022	Dépenses imprévues	0,00		9 802,35	9 802,35	9 802,35
Total des dépenses réelles de fonctionnement		3 196 780,00	27 000,65	306 394,35	306 394,35	3 530 175,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	183 071,00		67,00	67,00	183 138,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		183 071,00		67,00	67,00	183 138,00
TOTAL		3 379 851,00	27 000,65	306 461,35	306 461,35	3 713 313,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		0,00
-----------------------------------------------	--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		3 713 313,00
------------------------------------------------------	--	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	384 810,00	0,00	0,00	0,00	384 810,00
73	Impôts et taxes	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
74	Dotations et participations	2 976 708,00	0,00	-177 700,18	-177 700,18	2 799 007,82
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
Total des recettes de gestion courante		3 376 518,00	0,00	-177 700,18	-177 700,18	3 198 817,82
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		3 376 518,00	0,00	-177 700,18	-177 700,18	3 198 817,82
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	3 333,00		0,00	0,00	3 333,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		3 333,00		0,00	0,00	3 333,00
TOTAL		3 379 851,00	0,00	-177 700,18	-177 700,18	3 202 150,82

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)		511 162,18
-----------------------------------------------	--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		3 713 313,00
------------------------------------------------------	--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	179 805,00
-----------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.
 (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.
 (3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le



ID : 064-200093169-20230602-2023_15-DE



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	38 500,00	0,00	1 000,00	1 000,00	39 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	169 150,00	16 050,00	92 000,00	92 000,00	277 200,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	207 650,00	16 050,00	93 000,00	93 000,00	316 700,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	3 313,00		15 181,00	15 181,00	18 494,00
	Total des dépenses financières	3 313,00	0,00	15 181,00	15 181,00	18 494,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers(8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	210 963,00	16 050,00	108 181,00	108 181,00	335 194,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	3 333,00		0,00	0,00	3 333,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	3 333,00		0,00	0,00	3 333,00
	TOTAL	214 296,00	16 050,00	108 181,00	108 181,00	338 527,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	338 527,00
-----------------------------------------------------	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	31 225,00	0,00	-55,20	-55,20	31 169,80
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	31 225,00	0,00	-55,20	-55,20	31 169,80
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	31 225,00	0,00	-55,20	-55,20	31 169,80
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	183 071,00		67,00	67,00	183 138,00



Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propos nouve	Publié le	VOTE (3)	Publié le
						III	IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00				0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		183 071,00				67,00	183 138,00
TOTAL		214 296,00	0,00			11,80	214 307,80

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	124 219,20
----------------------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	338 527,00
-----------------------------------------------------	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	179 805,00
------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	197 655,65		197 655,65
012	Charges de personnel, frais assimilés	119 100,00		119 100,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	6 350,00		6 350,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	150,00	0,00	150,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	337,00	67,00	404,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	9 802,35		9 802,35
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		333 395,00	67,00	333 462,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
-------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	333 462,00
------------------------------------------------------	-------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
198	Neutral. amort. subv. équip. versées		0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	1 000,00	0,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	108 050,00	0,00	108 050,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (5)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (5)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	15 181,00		15 181,00
Dépenses d'investissement – Total		124 231,00	0,00	124 231,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	124 231,00
-----------------------------------------------------	-------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	-177 700,18		-177 700,18
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		-177 700,18	0,00	-177 700,18

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

511 162,18

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

333 462,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	-55,20	0,00	-55,20
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		67,00	67,00
29	Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Prov. dépréc. comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Prov. dépréc. comptes financiers (4)		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		-55,20	67,00	11,80

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

124 219,20

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

124 231,00

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENS

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	731 280,00	170 655,00	170 655,00
60611	Eau et assainissement	6 000,00	2 500,00	2 500,00
60612	Energie - Electricité	93 500,00	33 800,00	33 800,00
60621	Combustibles	151 200,00	21 600,00	21 600,00
60622	Carburants	2 500,00	3 500,00	3 500,00
60623	Alimentation	1 750,00	1 100,00	1 100,00
60628	Autres fournitures non stockées	57 000,00	13 000,00	13 000,00
60631	Fournitures d'entretien	4 800,00	3 500,00	3 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	16 400,00	10 500,00	10 500,00
60636	Vêtements de travail	1 500,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	4 200,00	1 000,00	1 000,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	2 500,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	6 800,00	2 000,00	2 000,00
611	Contrats de prestations de services	70 650,00	1 000,00	1 000,00
6132	Locations immobilières	5 000,00	0,00	0,00
6135	Locations mobilières	3 500,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	8 500,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	3 600,00	900,00	900,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	4 000,00	1 500,00	1 500,00
6156	Maintenance	12 000,00	900,00	900,00
6161	Multirisques	2 300,00	750,00	750,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	7 000,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	2 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	2 100,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	9 800,00	8 000,00	8 000,00
6188	Autres frais divers	16 425,00	7 025,00	7 025,00
6228	Divers	86 050,00	28 600,00	28 600,00
6231	Annonces et insertions	8 000,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	8 000,00	8 000,00
6236	Catalogues et imprimés	12 500,00	0,00	0,00
6247	Transports collectifs	13 000,00	4 000,00	4 000,00
6248	Divers	500,00	0,00	0,00
6251	Voyages et déplacements	8 750,00	4 750,00	4 750,00
6256	Missions	6 850,00	3 600,00	3 600,00
6257	Réceptions	4 350,00	800,00	800,00
6261	Frais d'affranchissement	4 100,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	3 860,00	300,00	300,00
627	Services bancaires et assimilés	700,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 400,00	0,00	0,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	100,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	84 000,00	8 000,00	8 000,00
6288	Autres services extérieurs	95,00	30,00	30,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	2 445 020,00	119 100,00	119 100,00
6218	Autre personnel extérieur	627 600,00	40 000,00	40 000,00
6331	Versement mobilité	11 086,00	6 000,00	6 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	1 600,00	1 600,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	11 471,00	1 000,00	1 000,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	1 652,00	0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	232 145,00	47 000,00	47 000,00
64131	Rémunérations non tit.	1 295 373,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	154 271,00	3 500,00	3 500,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	48 311,00	2 500,00	2 500,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	19 021,00	2 500,00	2 500,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	22 539,00	10 000,00	10 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	500,00	0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 051,00	0,00	0,00
6488	Autres charges	18 000,00	5 000,00	5 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	14 200,00	6 350,00	6 350,00
6512	Droits d'utilisat° - informatique nuage	1 300,00	0,00	0,00
6518	Autres	2 900,00	850,00	850,00
6532	Frais de mission	500,00	4 500,00	4 500,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	9 500,00	1 000,00	1 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)		3 190 500,00	296 105,00	296 105,00
= (011 + 012 + 014 + 65 + 656)				
66	Charges financières (b)	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 02/06/2023
 Reçu en préfecture le 02/06/2023
 Publiées les propositions nouvelles (3)
 ID : 064-200093169-20230602-2023_15-DE
 Vote (4)

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	150,00	150,00
67	Charges exceptionnelles (c)	6 280,00	150,00	150,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 500,00	150,00	150,00
678	Autres charges exceptionnelles	3 780,00	0,00	0,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	337,00	337,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00	337,00	337,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	9 802,35	9 802,35
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		3 196 780,00	306 394,35	306 394,35
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0,00	0,00	0,00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)</i>	183 071,00	67,00	67,00
6811	<i>Dot. amort. et prov. Immos incorporelles</i>	183 071,00	67,00	67,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		183 071,00	67,00	67,00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section (10)</i>	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		183 071,00	67,00	67,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 379 851,00	306 461,35	306 461,35

+	
RESTES A REALISER N-1 (11)	27 000,65
+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	333 462,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
- (2) Cf. Modalités de vote I-B.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
- (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
- (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (11) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	5 000,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	5 000,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	384 810,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	266 360,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	118 450,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 000,00	0,00	0,00
7388	Autres taxes diverses	1 000,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	2 976 708,00	-177 700,18	-177 700,18
74718	Autres participations Etat	62 414,00	0,00	0,00
7472	Participat° Régions	10 000,00	0,00	0,00
74751	Participat° GFP de rattachement	2 902 294,00	-177 700,18	-177 700,18
7478	Participat° Autres organismes	2 000,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	9 000,00	0,00	0,00
7588	Autres produits div. de gestion courante	9 000,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		3 376 518,00	-177 700,18	-177 700,18
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	0,00	0,00	0,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		3 376 518,00	-177 700,18	-177 700,18
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	3 333,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	3 333,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 333,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		3 379 851,00	-177 700,18	-177 700,18

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	511 162,18
------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	333 462,00
------------------------------------------------------	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040*.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(11) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	38 500,00	1 000,00	1 000,00
2051	Concessions, droits similaires	38 500,00	1 000,00	1 000,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	169 150,00	92 000,00	92 000,00
2182	Matériel de transport	40 000,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	59 000,00	25 000,00	25 000,00
2184	Mobilier	11 150,00	10 000,00	10 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	59 000,00	57 000,00	57 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		207 650,00	93 000,00	93 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	3 313,00	15 181,00	15 181,00
Total des dépenses financières		3 313,00	15 181,00	15 181,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		210 963,00	108 181,00	108 181,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	3 333,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	3 333,00	0,00	0,00
13911	Etat et établissements nationaux	3 333,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		3 333,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		214 296,00	108 181,00	108 181,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	16 050,00
-----------------------------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
-----------------------------------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	124 231,00
-----------------------------------------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTE

Chap / art (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	31 225,00	-55,20	-55,20
10222	FCTVA	31 225,00	-55,20	-55,20
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements recus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		31 225,00	-55,20	-55,20
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		31 225,00	-55,20	-55,20
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	183 071,00	67,00	67,00
28051	Concessions et droits similaires	4 927,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	941,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	5 037,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	115 523,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	24 620,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	32 023,00	67,00	67,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		183 071,00	67,00	67,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		183 071,00	67,00	67,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		214 296,00	11,80	11,80

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	124 219,20
-----------------------------------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	124 231,00
-----------------------------------------------------	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).



III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMEN

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	----------------------------------------------------	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	18 494	0	0	244 400	56 250	0	0	0	0	0	0	319 144
- Equipements municipaux (2)		0	0	244 400	56 250	0	0	0	0	0	0	300 650
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Opérations financières	18 494											18 494
Dépenses d'ordre	3 333											3 333
Total dépenses de l'exercice	21 827	0	0	244 400	56 250	0	0	0	0	0	0	322 477
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	16 050	0	0	0	0	0	0	16 050
Total cumulé dépenses d'investissement	21 827	0	0	244 400	72 300	0	0	0	0	0	0	338 527
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	183 138	0	0	31 170	0	0	0	0	0	0	0	214 308
RAR N-1 et reports	124 219	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	124 219
Total cumulé recettes d'investissement	307 357	0	0	31 170	0	0	0	0	0	0	0	338 527

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	193 277	0	0	2 461 259	1 031 776	0	0	0	0	0	0	3 686 312
RAR N-1 et reports	0	0	0	22 608	4 392	0	0	0	0	0	0	27 001
Total cumulé dépenses de fonctionnement	193 277	0	0	2 483 867	1 036 168	0	0	0	0	0	0	3 713 313
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	3 333	0	0	2 937 378	261 440	0	0	0	0	0	0	3 202 151
RAR N-1 et reports	511 162	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	511 162
Total cumulé recettes de fonctionnement	514 495	0	0	2 937 378	261 440	0	0	0	0	0	0	3 713 313

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 a1 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	----------------------------------------------------	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses investissement		21 827	0	0	244 400	72 300	0	0	0	0	0	0	338 527
Dépenses réelles		18 494	0	0	244 400	72 300	0	0	0	0	0	0	335 194
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	18 494	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 494
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	30 500	9 000	0	0	0	0	0	0	39 500
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	213 900	63 300	0	0	0	0	0	0	277 200
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>3 333</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 333</i>
040	Opérat° ordre transfert entre sections	3 333	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 333
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES													
Total recettes investissement		183 138	0	0	31 170	0	214 308						
Recettes réelles		0	0	0	31 170	0	0	0	0	0	0	0	31 170
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	31 170	0	0	0	0	0	0	0	31 170
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BS - 2023

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023



Publié le 06/06/2023
ID : 064-200093169-20230602-2023_15-DE

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	services urbains, environnement	9 économique	TOTAL
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Recettes d'ordre	183 138	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183 138
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	183 138	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183 138
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES											
Total dépenses de fonctionnement		193 277	0	0	2 483 867	1 036 168	0	0	0	0	0	0	3 713 313
Dépenses réelles		10 139	0	0	2 483 867	1 036 168	0	0	0	0	0	0	3 530 175
011	Charges à caractère général	0	0	0	651 343	277 592	0	0	0	0	0	0	928 936
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	0	0	1 814 544	749 576	0	0	0	0	0	0	2 564 120
014	Atténuations de produits	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
022	Dépenses imprévues	9 802	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 802
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	13 550	7 000	0	0	0	0	0	0	20 550
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	4 430	2 000	0	0	0	0	0	0	6 430
68	Dot. aux amortissements et provisions	337	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	337
	Dépenses d'ordre	183 138	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183 138
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
042	Opérat° ordre transfert entre sections	183 138	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	183 138
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BS - 2023

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023



Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	9 TOTAL services urbains, environnement économique	15-DE
----------	---------	----------------------------------------	--------------------------------------------------------	--------------------------------------------	----------------------------------	--------------	---------------------------	--------------------------------------------	--------------	---------------	----------------------------------------------------------------	-------

RECETTES												
Total recettes de fonctionnement		3 333	0	0	2 937 378	261 440	0	0	0	0	0	3 202 151
Recettes réelles		0	0	0	2 937 378	261 440	0	0	0	0	0	3 198 818
013	Atténuations de charges	0	0	0	2 500	2 500	0	0	0	0	0	5 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	0	0	129 810	255 000	0	0	0	0	0	384 810
73	Impôts et taxes	0	0	0	1 000	0	0	0	0	0	0	1 000
74	Dotations et participations	0	0	0	2 797 568	1 440	0	0	0	0	0	2 799 008
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	6 500	2 500	0	0	0	0	0	9 000
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>3 333</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 333</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>3 333</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>3 333</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		193 277,35	0,00	0,00	0,00	193 277,35
Dépenses de l'exercice		193 277,35	0,00	0,00	0,00	193 277,35
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	9 802,35	0,00	0,00	0,00	9 802,35
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	183 138,00	0,00	0,00	0,00	183 138,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	337,00	0,00	0,00	0,00	337,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		514 495,18	0,00	0,00	0,00	514 495,18
Recettes de l'exercice		3 333,00	0,00	0,00	0,00	3 333,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	3 333,00	0,00	0,00	0,00	3 333,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		511 162,18	0,00	0,00	0,00	511 162,18
SOLDE (2)		321 217,83	0,00	0,00	0,00	321 217,83



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BS - 2023

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les dépenses et les recettes et les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le



les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes

ID : 064-200093169-20230602-2023_15-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)				
		0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)				
		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BS - 2023

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le



ID : 064-200093169-20230602-2023_15-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	2 483 867,20	0,00	0,00	2 483 867,20
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	2 461 259,00	0,00	0,00	2 461 259,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	628 735,00	0,00	0,00	628 735,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	1 814 544,00	0,00	0,00	1 814 544,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	13 550,00	0,00	0,00	13 550,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	4 430,00	0,00	0,00	4 430,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	22 608,20	0,00	0,00	22 608,20
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	2 937 377,82	0,00	0,00	2 937 377,82
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	2 937 377,82	0,00	0,00	2 937 377,82
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	129 810,00	0,00	0,00	129 810,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	1 000,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	2 797 567,82	0,00	0,00	2 797 567,82
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	6 500,00	0,00	0,00	6 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	453 510,62	0,00	0,00	453 510,62

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BS - 2023

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023



(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	983 828,45	0,00	52 340,00	1 036 168,45
Dépenses de l'exercice		0,00	979 436,00	0,00	52 340,00	1 031 776,00
011	Charges à caractère général	0,00	273 200,00	0,00	0,00	273 200,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	697 236,00	0,00	52 340,00	749 576,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	7 000,00	0,00	0,00	7 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	4 392,45	0,00	0,00	4 392,45
RECETTES (2)		0,00	260 000,00	0,00	1 440,00	261 440,00
Recettes de l'exercice		0,00	260 000,00	0,00	1 440,00	261 440,00
013	Atténuations de charges	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	255 000,00	0,00	0,00	255 000,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	1 440,00	1 440,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-723 828,45	0,00	-50 900,00	-774 728,45

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Fonction 32		
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	Musées	Archives
DEPENSES (2)		0,00	983 828,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	979 436,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	273 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	697 236,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	4 392,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	260 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	255 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-723 828,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)					
		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)					
		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BS - 2023

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023



Publié le Sous-fonction 42

ID : 064-200093169-20230602-2023_15-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0.00	0.00	0.00
Dépenses de l'exercice		0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	0.00	0.00	0.00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0.00	0.00	0.00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser – reports		0.00	0.00	0.00
RECETTES (2)		0.00	0.00	0.00
Recettes de l'exercice		0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0.00	0.00	0.00
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser – reports		0.00	0.00	0.00
SOLDE (2)		0.00	0.00	0.00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52			Sous-fonction 53		
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	530 Act° pour l'enfance et l'adolescence	531 Act° pour personnes en difficulté	532 Autres services	
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Dépenses de l'exercice		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
011	Charges à caractère général	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
014	Atténuations de produits	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
022	Dépenses imprévues	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
65	Autres charges de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
66	Charges financières	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser – reports		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
RECETTES (2)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Recettes de l'exercice		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
013	Atténuations de charges	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
70	Produits des services, du domaine, vente	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
73	Impôts et taxes	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
74	Dotations et participations	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
75	Autres produits de gestion courante	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
76	Produits financiers	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
77	Produits exceptionnels	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Restes à réaliser – reports		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
SOLDE (2)		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
	Dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act° spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL FONCTIONNEMENT**

A1.1

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Produits des services, du domaine, vente	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) S'il s'agit du budget supplémentaire ou de décisions modificatives, les montants indiqués sont cumulés au niveau de l'ensemble des décisions budgétaires (BP + DM + BS). Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT

A1.2

FONCTION 0 – Services généraux des administrations publiques locales

(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	04 Coopérat° décentralisée, act° européen.	Total
DEPENSES (2)		21 827,00	0,00	0,00	0,00	21 827,00
Dépenses de l'exercice		21 827,00	0,00	0,00	0,00	21 827,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	18 494,00	0,00	0,00	0,00	18 494,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	3 333,00	0,00	0,00	0,00	3 333,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		307 357,20	0,00	0,00	0,00	307 357,20
Recettes de l'exercice		183 138,00	0,00	0,00	0,00	183 138,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	183 138,00	0,00	0,00	0,00	183 138,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	03 Justice	Coopérat° d européen.	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		124 219,20	0,00	0,00	0,00	124 219,20
SOLDE (2)		285 530,20	0,00	0,00	0,00	285 530,20

Publié le

Total

ID : 064-200093169-20230602-2023_15-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 02							Sous-fonction 04	
		020 Administrat°générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	041 Subvention globale	048 Autres act° de coopérat° décentralisée
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 02								
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres	Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BS - 2023

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le S²LOW

ID : 064-200093169-20230602-2023_15-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 02								Subvention globale	Autres act° de coopérat° décentralisée
		020 Administrat° générale collectivité	021 Assemblée locale	022 Administration générale de l'état	023 Information, communication, publicité	024 Fêtes et cérémonies	025 Aides aux assoc. (non classées ailleurs)	026 Cimetières et pompes funèbres			
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN		
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT		A1.2

FONCTION 1 – Sécurité et salubrité publiques

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BS - 2023

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

Total



ID : 064-200093169-20230602-2023_15-DE

(1)	Libellé	11 Sécurité intérieure	12 Hygiène et salubrité publique	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	113 Pompiers, incendies et secours	114 Autres services de protection civile
DÉPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BS - 2023

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le



ID : 064-200093169-20230602-2023_15-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 11				
		110 Services communs	111 Police nationale	112 Police municipale	Pompiers, incendies et secours	Autres services de protection civile
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 2 – Enseignement - Formation

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue	25 Services annexes de l'enseignement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	244 400,00	0,00	0,00	244 400,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	244 400,00	0,00	0,00	244 400,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	30 500,00	0,00	0,00	30 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	213 900,00	0,00	0,00	213 900,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	31 169,80	0,00	0,00	31 169,80
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	31 169,80	0,00	0,00	31 169,80
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	31 169,80	0,00	0,00	31 169,80
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BS - 2023

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le 25

Services associés de
ID : 064-200093169-20230602-2023_15-DE

SLO
total

(1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré	22 Enseignement du deuxième degré	23 Enseignement supérieur	24 Formation continue		
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	-213 230,20	0,00	0,00	-213 230,20

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BS - 2023

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023



Publié le

ID : 064-200093169-20230602-2023_15-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 21			Sous-fonction 25				
		211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	251 Hébergement et restauration scolaire	252 Transports scolaires	253 Sport scolaire	254 Médecine scolaire	255 Classes de découverte et autres services
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 3 – Culture

(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	33 Action culturelle	Total
DEPENSES (2)		0,00	72 300,00	0,00	0,00	72 300,00
Dépenses de l'exercice		0,00	56 250,00	0,00	0,00	56 250,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	9 000,00	0,00	0,00	9 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	47 250,00	0,00	0,00	47 250,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	16 050,00	0,00	0,00	16 050,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	30 Services communs	31 Expression artistique	32 Conservation et diffusion des patrimoine	Acti	Total
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-72 300,00	0,00	0,00	-72 300,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				Sous-fonction 32			
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles	321 Bibliothèques et médiathèques	322 Musées	323 Archives	324 Entretien du patrimoine culturel
DEPENSES (2)		0,00	72 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	56 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	47 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	16 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BS - 2023

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le



ID : 064-200093169-20230602-2023_15-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 31				321 Bibliothèques et médiathèques	Sous-fonction 32		
		311 Expression musicale, lyrique et choré.	312 Arts plastiques, activités artistiques	313 Théâtres	314 Cinémas et autres salles de spectacles		Musees	Archives	Entretien du patrimoine culturel
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	-72 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 4 – Sport et jeunesse

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BS - 2023

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

Total



ID : 064-200093169-20230602-2023_15-DE

(1)	Libellé	40 Services communs	41 Sports	42 Jeunesse		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Sous-fonction 42		
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives	421 Centres de loisirs	422 Autres activités pour les jeunes	423 Colonies de vacances
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BS - 2023

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

Sous-fonction 42



ID : 064-200093169-20230602-2023_15-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 41					Centres de loisirs	Autres activités pour les jeunes	Colonies de vacances
		411 Salles de sport, gymnases	412 Stades	413 Piscines	414 Autres équipements sportifs ou de loisir	415 Manifestations sportives			
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 5 – Interventions sociales et santé

(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	51 Santé	52 Interventions sociales	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BS - 2023

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023



(1)	Libellé	Sous-fonction 51			Sous-fonction 52				
		510 Services communs	511 Dispensaires, autres établist sanitaires	512 Actions de prévention sanitaire	520 Services communs	521 Services à caractère social handicapés	522 Act° pour l'enfance et l'adolescence	523 Act° pour personnes en difficulté	524 Autres services
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 6 – Famille

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	64 Crèches et garderies	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BS - 2023

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

Total

ID : 064-200093169-20230602-2023_15-DE

(1)	Libellé	60 Services communs	61 Services en faveur des personnes âgées	62 Actions en faveur de la maternité	63 Aides à la famille	Crédits	Restes et annulations
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

FONCTION 7 – Logement

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	73 Aides à l'accession à la propriété	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BS - 2023

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

S²LOW

(1)	Libellé	70 Services communs	71 Parc privé de la ville	72 Aide au secteur locatif	Aides à l'accès	Publié le	Total
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT	A1.2

FONCTION 8 – Aménagement et services urbains, environnement

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BS - 2023

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

Total



ID : 064-200093169-20230602-2023_15-DE

(1)	Libellé	81 Services urbains	82 Aménagement urbain	83 Environnement		
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	815 Transports urbains	816 Autres réseaux et services divers
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 81						
		810 Services communs	811 Eau et assainissement	812 Collecte et traitement ordures ménagères	813 Propreté urbaine	814 Eclairage public	Transports urbains	Autres réseaux et services divers
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830 Services communs	831 Aménagement des eaux	Act° spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BS - 2023

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023



Publié le
Sous fonction 83
ID : 064-200093169-20230602-2023_15-DE

(1)	Libellé	Sous-fonction 82					830	831	Act° spécif. lutte contre la pollution	Préservation du milieu naturel
		820 Services communs	821 Equipements de voirie	822 Voirie communale et routes	823 Espaces verts urbains	824 Autres opérations d'aménagement urbain				
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Restes à réaliser – reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	SOLDE (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV – ANNEXES

IV

**ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – DETAIL INVESTISSEMENT**

A1.2

FONCTION 9 – Action économique

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tourisme	96 Aides aux services publics	Total
DEPENSES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes de l'exercice		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ECOLE SUPERIEURE D'ART PAYS BASQUE - BUDGET PRINCIPAL ESAPB - BS - 2023

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023



Publié le 06/06/2023
 ID : 064-200093169-20230602-2023_15-DE

(1)	Libellé	90 Interventions économiques	91 Foires et marchés	92 Aides à l'agriculture et aux industries	93 Aides à l'énergie, indus. manufact., BTP	94 Aides commerce et services marchands	95 Aides au tou	96 Aides aux services publiques	
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser – reports		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
SOLDE (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.



IV – ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN ETAT DES PROVISIONS
A4

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	337,00		4 763,00	5 100,00	0,00	5 100,00
Provision pour charges - Mise en oeuvre du CET	337,00	08/06/2022	4 763,00	5 100,00	0,00	5 100,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	337,00		4 763,00	5 100,00	0,00	5 100,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES**

A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		I 6 646,00	15 181,00	II 15 181,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		6 646,00	15 181,00	15 181,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	3 333,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	3 313,00	15 181,00	15 181,00

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	21 827,00	16 050,00	0,00	37 877,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.



IV – ANNEXES

**ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES**

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 214 296,00	11,80	VI 11,80
Ressources propres externes de l'année (a)		31 225,00	-55,20	-55,20
10222	FCTVA	31 225,00	-55,20	-55,20
10223	TLE	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions de compensation d'investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		183 071,00	67,00	67,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
28051	Concessions et droits similaires	4 927,00	0,00	0,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	941,00	0,00	0,00
28182	Matériel de transport	5 037,00	0,00	0,00
28183	Matériel de bureau et informatique	115 523,00	0,00	0,00
28184	Mobilier	24 620,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	32 023,00	67,00	67,00
29...	Prov. pour dépréciat° immobilisations			
39...	Prov. dépréciat° des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Prov. dépréc. comptes de tiers			
59...	Prov. dépréc. comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)	Solde d'exécution R001 (4)	Affectation R1068 (4)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	214 307,80	0,00	124 219,20	0,00	338 527,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV 37 877,00
Ressources propres disponibles	VIII 338 527,00
Solde	IX = VIII – IV (5) 300 650,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le signe algébrique.



IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 17
 Nombre de membres présents : 12
 Nombre de suffrages exprimés : 12
 VOTES :
 Pour : 12
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 17/05/2023

Présenté par (1), Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président de l'EPCC ESAPB
 A Bayonne, le 02/06/2023

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A Bayonne, le 02/06/2023
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 02/06/2023
 le Président 02/06/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
 (2) L'assemblée délibérante étant : le conseil d'administration de l'ESAPB
 (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

A Bayonne
 le 02/06/2023,
 Le Président,
 Jean-Pierre Laflaquière

- Madame Anne PINATEL
- Monsieur Michel CABORDE
- Madame Sophie CASTEL
- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Mairlen BEHOTEGUY
(pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE)
- Monsieur Anton CUKUTCHARY
(parti avant le vote)
- Madame Juliette ROUILLON-DURUP
- Madame Marie-Dominique PARIJON
- Monsieur Bernard ELHORGIA
- Monsieur Eric CEBAS
- Monsieur Bénédict LAYMOND
- Madame Hana BOUKAWLA
- Madame Nora MARTIROSYAN
(en visioconférence)

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE
ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 02 juin 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-16

OBJET : DÉLÉGATION À LA DIRECTRICE DE L'ALIÉNATION DE GRÉ À GRÉ DES BIENS MOBILIERS DE FAIBLE VALEUR

Le 02 juin 2023, à 09h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 17 mai 2023. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY (*pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE*)
- Monsieur Michel LABORDE
- Madame Sophie CASTEL
- Monsieur Bernard ELHORGA
- Madame Anne PINATEL

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP
- Monsieur Eric LEBAS

Personnalités qualifiées :

- Madame Nora MARTIROSYAN (*en visioconférence*)

Représentants du personnel de l'Ecole supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Marie-Dominique PARISON
- Monsieur Béranger LAYMOND

Représentants des étudiants de l'Ecole supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Hana BOURAHLA

Etaient absents et non représentés :

- Madame Florence SERVAIS
- Madame Maïder AROSTEGUY
- Monsieur Yves UGALDE
- Monsieur Denis LABORDE

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents ou représentés : 12



DELIBERATION N° 2023-16 : DÉLÉGATION À LA DIRECTRICE DE L'ALIÉNATION DE GRÉ À GRÉ DES BIENS MOBILIERS DE FAIBLE VALEUR

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R.1431-7 et R.1431-13 relatifs aux attributions du conseil d'administration et du Directeur d'un EPCC,

Vu les articles 11 et 12 des statuts modifiés de l'EPCC ESAPB,

Considérant la nécessité pour la Directrice de pouvoir décider de l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers de faible valeur jusqu'à 4 600 euros,

Vote :

Il est proposé aux membres du conseil d'administration de donner délégation à la Directrice, pour la durée de son mandat, de décider d'aliéner de gré à gré les biens mobiliers jusqu'à 4 600 €. Elle en rendra compte au conseil d'administration à la séance qui suivra la décision.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité cette proposition.

Fait et délibéré à Bayonne le 03/06/2023

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,

Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : 02/06/2023

Date d'affichage le : 02/06/2023



ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE

ÉCOLE SUPÉRIEURE D'ART PAYS BASQUE

Conseil d'administration du 02 juin 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023-17

OBJET : MODIFICATION DES TARIFS D'INSCRIPTION DES ATELIERS DE PRATIQUES AMATEURS

Le 02 juin 2023, à 09h, les membres du conseil d'administration de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art Pays Basque se sont réunis sur une convocation de leur Président du 17 mai 2023. Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE, Président du conseil d'administration, préside la séance.

Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :

Pour la Communauté d'Agglomération Pays-Basque :

- Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE
- Madame Maïder BEHOTEGUY (*pouvoir à Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE*)
- Monsieur Michel LABORDE
- Madame Sophie CASTEL
- Monsieur Bernard ELHORGA
- Madame Anne PINATEL

Pour l'État :

- Madame Juliette ROUILLON-DURUP
- Monsieur Eric LEBAS

Personnalités qualifiées :

- Madame Nora MARTIROSYAN (*en visioconférence*)

Représentants du personnel de l'Ecole supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Marie-Dominique PARISON
- Monsieur Béranger LAYMOND

Représentants des étudiants de l'Ecole supérieure d'art Pays Basque :

- Madame Hana BOURAHLA

Etaient absents et non représentés :

- Madame Florence SERVAIS
- Madame Maïder AROSTEGUY
- Monsieur Yves UGALDE
- Monsieur Denis LABORDE

Nombre de membres en exercice : 17

Nombre de membres présents ou représentés : 12



DELIBERATION N° 2023-17 : MODIFICATION DES TARIFS D'INSCRIPTION DES ATELIERS DE PRATIQUES AMATEURS

Vu la délibération n°2020-21 du 07 décembre 2020 par laquelle le conseil d'administration de l'EPCC ESAPB a approuvé les tarifs applicables au sein de l'établissement,

Vu la délibération n°2021-10 du 10 juin 2021 par laquelle le conseil d'administration de l'EPCC ESAPB a modifié les tarifs des ateliers de pratiques amateurs applicables afin d'apporter une cohérence à la grille tarifaire,

L'ESAPB souhaite faire évoluer la tarification de ses ateliers et stages de pratiques amateurs. Celle-ci n'ayant pas été repensée depuis plusieurs années, il s'agirait d'appliquer une augmentation générale des tarifs qui suivrait la tendance inflationniste, très forte depuis un an, tout en continuant à favoriser l'accessibilité de son offre pédagogique par la mise en place d'une tarification sociale.

Par la même occasion, il s'agit pour l'ESAPB de revoir sa grille de tarifs en classant ses ateliers et stages par groupes selon leurs coûts internes liés à la mise à disposition de matériel ou de ressources humaines supplémentaires, de réviser les catégories d'âge et de résoudre quelques incohérences.

La démarche détaillée dont résultent les tarifs proposés est présentée en annexe.

Les tarifs sont calculés :

- Pour les ateliers, sur la base d'un atelier annuel d'1h. Le nombre d'heures de cours hebdomadaires détermine ensuite le coût annuel de l'atelier arrondi à l'euro près.
- Pour les stages, sur la base d'un coût horaire. Le nombre d'heures de cours détermine ensuite le coût du stage arrondi à l'euro près.



Bases de calcul proposées :

Tarifs ateliers moins de 18 ans

CATÉGORIE D'ATELIER	RÉSIDENTS de la CAPB		RÉSIDENTS HORS CAPB	
	TARIF	TARIF RÉDUIT *	TARIF	TARIF RÉDUIT *
TARIF A	69,16 €	51,62 €	85,99 €	64,17 €
TARIF B	88,02 €	65,69 €	108,58 €	81,03 €
TARIF C	109,14 €	81,45 €	131,45 €	98,10 €
HISTOIRE DE L'ART	GRATUIT			

Une réduction « FAMILLE » de 10% est consentie sur les ateliers enfant à partir du 2e enfant inscrit (inscriptions simultanées).

* TARIF RÉDUIT MOINS DE 18 ANS : Étudiants - Parents en situation de recherche d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation adulte handicapé ou du minimum vieillesse



Tarifs ateliers 18 ans et +

CATÉGORIE D'ATELIER	RÉSIDENTS de la CAPB		RÉSIDENTS HORS CAPB	
	TARIF	TARIF RÉDUIT *	TARIF	TARIF RÉDUIT *
TARIF A	141,12 €	117,60 €	159,84 €	133,20 €
TARIF B	155,04 €	129,20 €	175,68 €	146,40 €
TARIF C	181,35 €	155,00 €	222,30 €	190,00 €
TARIF D	217,62 €	186,00 €	266,76 €	228,00 €
HISTOIRE DE L'ART	103,69 €	83,62 €	128,91 €	103,96 €

* TARIF RÉDUIT 18 ANS ET PLUS : Étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation adulte handicapé ou du minimum vieillesse, moins de 25 ans

L'ESAPB souhaite faire une exception quant à l'atelier de dessin en langue basque qu'il est projeté d'ouvrir pour les adultes à la rentrée, en appliquant pour tous le tarif résident CAPB ; cet atelier ayant pour objectif de rassembler les habitants d'un même bassin de vie, dans une dynamique transfrontalière de territoire.

Par ailleurs, dans le cadre de la formation personnalisée, qui correspondra à un programme pédagogique à la carte permettant de suivre plusieurs enseignements d'initiation et de perfectionnement en arts plastiques et visuels dans le cadre d'un projet personnel ou professionnel, il est proposé un abattement de 10 % sur le montant total d'inscription à partir du 4e atelier.



Tarifs stages moins de 18 ans

CATÉGORIE DE STAGE	RÉSIDENTS de la CAPB		RÉSIDENTS HORS CAPB	
	TARIF	TARIF RÉDUIT *	TARIF	TARIF RÉDUIT *
TARIF A	8,19 €	6,30 €	8,74 €	6,72 €
TARIF B	14,20 €	10,90 €	15,29 €	11,76 €

* TARIF RÉDUIT MOINS DE 18 ANS : Étudiants - Parents en situation de recherche d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation adulte handicapé ou du minimum vieillesse

Tarifs stages 18 ans et +

CATÉGORIE DE STAGE	RÉSIDENTS de la CAPB		RÉSIDENTS HORS CAPB	
	TARIF	TARIF RÉDUIT *	TARIF	TARIF RÉDUIT *
TARIF A	14,56 €	11,20 €	20,02 €	15,40 €
TARIF B	18,20 €	14,00 €	23,66 €	18,20 €
TARIF C	21,84 €	16,80 €	27,30 €	21,00 €

* TARIF RÉDUIT 18 ANS ET PLUS : Étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation adulte handicapé ou du minimum vieillesse, moins de 25 ans



Stage d'immersion

Ce stage propose un programme d'immersion aux lycéens ou aux bacheliers souhaitant postuler aux concours des classes préparatoires ou des écoles supérieures d'art.

CATÉGORIE DE STAGE	RÉSIDENTS de la CAPB		RÉSIDENTS HORS CAPB	
	TARIF	TARIF RÉDUIT *	TARIF	TARIF RÉDUIT *
TARIF	8,19 €	6,30 €	8,74 €	6,72 €

Les nouveaux tarifs proposés, détaillés en annexe, seront applicables dès la rentrée scolaire 2023/24.

Dispositions relatives à l'augmentation annuelle des tarifs :

Pour les tarifs des ateliers adultes et stages (adultes comme enfants/ados), à compter de la rentrée scolaire 2024/25, l'augmentation sera indexée chaque année sur l'inflation.

Pour les tarifs des ateliers enfants, il est proposé de répercuter sur deux exercices l'augmentation liée au contexte inflationniste. De fait, une seconde augmentation sera proposée à la rentrée scolaire 2024/25, avant d'être indexée chaque année sur l'inflation à compter de la rentrée scolaire 2025/26.

Les tarifs seront toujours arrondis à l'euro près.

Vote :

Il est proposé aux membres du conseil d'administration d'approuver :

- Les tarifs horaires des ateliers et stages de pratiques amateurs sus-exposés ;
- Les tarifs qui en découlent, applicables dès la rentrée 2023/24 joints en annexe ;
- Le principe d'une augmentation indexée sur l'inflation.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce proposition.





ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
PAYS BASQUE

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le ESA-PAYSBASQUE.FR

ID : 064-200093169-20230602-2023_17-DE.e.fr

Fait et délibéré à Bayonne le 03/06/2023
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président du conseil d'administration,
Monsieur Jean-Pierre LAFLAQUIÈRE

Transmis au contrôle de légalité le : ~~02/06/2023~~ 02/06/2023

Date d'affichage le : 02/06/2023



MODIFICATION DES TARIFS D'INSCRIPTION DES ATELIERS DE PRATIQUES AMATEURS

Juin 2023

1. Contexte

L'École supérieure d'art Pays Basque (ESAPB) souhaite faire évoluer la tarification de ses ateliers et stages de pratiques amateurs.

Celle-ci n'ayant pas été repensée depuis plusieurs années. En effet, le contexte ne l'a pas permis depuis 2017/18. D'abord, en 2018/19, le changement de l'offre, qui a vu le passage de 28 semaines de cours à 33 semaines, a de fait impacté le coût annuel des ateliers ; une augmentation concomitante des tarifs n'était donc pas raisonnablement envisageable. Ensuite en 2019/2020, 2020/2021 et 2021/2022 en raison des annulations de cours liées à l'épidémie du COVID-19.

La politique tarifaire proposée dans cette note prend en compte l'absence d'augmentation depuis 2017/2018 et suit la tendance inflationniste, forte depuis un an, tout en continuant à favoriser la possibilité pour toutes et tous d'intégrer l'ESAPB, notamment grâce à la mise en place d'une tarification sociale.

Par la même occasion, il s'agit pour l'ESAPB de revoir sa grille des tarifs en classant ses ateliers et stages par groupes selon leurs coûts internes liés à la mise à disposition de matériel ou de ressources humaines supplémentaires, de réviser les catégories d'âge et de résoudre quelques incohérences.

1.a. Tarification sociale

La grille actuelle ne propose aucune tarification sociale concernant les publics adultes. Pour les enfants, une réduction de 50 % est consentie sur les inscriptions des mineurs dont les parents sont demandeurs d'emploi et perçoivent une allocation chômage.

Afin de suivre la politique de l'établissement qui a vu la mise en place d'une tarification sociale pour ses formations de l'enseignement supérieur depuis la rentrée 2021/22, l'ESAPB souhaite en faire de même avec ses ateliers de pratiques amateurs.

Nous proposons donc de mettre en place une tarification sociale instaurant un tarif réduit pour les minimas sociaux (RSA, demandeurs d'emploi, allocation adulte handicapé, minimum vieillesse), les jeunes de moins de 25 ans et les étudiants.

1. b. Catégories d'âge

Les catégories d'âge enfants/adolescents et adultes se découpaient jusqu'à présent entre 7/19 ans et 20 ans et plus. Nous proposons de nous appuyer sur l'âge de la majorité de 18 ans pour déterminer l'âge adulte.

2. Proposition de grille tarifaire 2023/24

2.a. Les ateliers adultes (18 ans et +)

Nous proposons de classer les ateliers adultes par groupes :

- Groupe A : ateliers ne nécessitant pas de matériel supplémentaire fourni par l'école ou de coût RH lié au modèle vivant.
- Groupe B : ateliers nécessitant du matériel supplémentaire fourni par l'école ou un coût RH lié au modèle vivant.
- Groupe C : ateliers nécessitant un coût de matériel significatif (supérieur à celui du groupe B).
- Groupe D : ateliers photo et multimédia (petite jauge) et ateliers nécessitant du matériel supplémentaire fourni par l'école associé au coût RH lié au modèle vivant.

Au sein de ces groupes, les tarifs varient selon le nombre d'heures de cours. Dans ce mode de calcul, les tarifs 2022/23 actuels des cours de 2h30 ou de 3h servent de repère pour calculer les tarifs réduits et les tarifs pleins 2023/24 pour les résidents de la CAPB et les résidents hors CAPB.

CATÉGORIE D'ATELIER	DURÉE DE L'ATELIER PAR SEMAINE	RÉSIDENTS de la CAPB		RÉSIDENTS HORS CAPB	
		TARIF	TARIF RÉDUIT	TARIF	TARIF RÉDUIT
TARIF A	2h30	353 €	294 €	400 €	333 €
	3h	423 €	353 €	480 €	400 €
TARIF B	2h30	388 €	323 €	439 €	366 €
TARIF C	2h30	453 €	388 €	556 €	475 €
	3h	544 €	465 €	667 €	570 €
TARIF D	2h	435 €	372 €	534 €	456 €
	2h30	544 €	465 €	667 €	570 €
HISTOIRE DE L'ART	1h30 par séance selon le cycle proposé (gratuité pour les étudiants du cursus)	156 €	125 €	193 €	156 €

Les tarifs réduits pour les 18 ans et plus s'adressent aux étudiants, aux demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA, de l'allocation adulte handicapé ou du minimum vieillesse, et aux moins de 25 ans.

2.b. Les ateliers enfants et adolescents (moins de 18 ans)

Nous proposons de classer ces ateliers par groupes :

- Groupe A : tous les ateliers dessin, peinture, volume ;
- Groupe B : les ateliers de graff (en raison du coût significatif du matériel) ;
- Groupe C : les ateliers multimédia et le cours photo (en raison du petit nombre d'inscrits par cours).

Au sein de ces groupes, les tarifs varient selon le nombre d'heures de cours. Dans ce mode de calcul, les tarifs 2022/23 actuels des cours de 2h ou de 3h servent de repère pour calculer le tarif réduit et le tarif plein 2023/24.

CATÉGORIE D'ATELIER	DURÉE DE L'ATELIER PAR SEMAINE	RÉSIDENTS de la CAPB		RÉSIDENTS HORS CAPB	
		TARIF	TARIF RÉDUIT	TARIF	TARIF RÉDUIT
TARIF A	2h	138 €	103 €	172 €	128 €
	3h	207 €	155 €	258 €	193 €
TARIF B	3h	264 €	197 €	326 €	243 €
TARIF C	2h	218 €	163 €	263 €	196 €
HISTOIRE DE L'ART	1h30 par séance selon le cycle proposé	GRATUIT			

Afin de favoriser l'accès au savoir théorique artistique, l'ESAPB pratique depuis de nombreuses années l'accès gratuit au cycle d'histoire de l'art pour les mineurs et les étudiants du cursus supérieur.

Les tarifs réduits pour les moins de 18 ans s'adressent aux étudiants, aux enfants dont les parents sont demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation adulte handicapé, du minimum vieillesse.

Une réduction familiale de 10 % sur les ateliers enfants sera pratiquée sur le montant total de l'inscription à partir du 2^e enfant inscrit (inscriptions simultanées).

Ces tarifs d'inscription aux ateliers enfants restent très raisonnables au regard d'une activité annuelle. Aussi, pour répondre à une certaine réalité, l'augmentation sera planifiée sur deux ans. La proposition faite correspond donc au premier jalon de cette augmentation dont le 2^e temps fera l'objet d'un nouveau vote l'an prochain.

2.c. Les stages pour les moins de 18 ans

Nous proposons de classer les stages par groupes :

- Groupe A : tous les stages dessin, peinture, volume ;
- Groupe B : les stages de graff et tout autre stage nécessitant un coût significatif du matériel.

A l'intérieur de ces groupes, les tarifs varient selon le nombre d'heures de cours. Dans ce mode de calcul, les tarifs 2022/23 en cours (stages de 10h) servent de repère pour calculer le tarif réduit et le tarif plein 2023/24.

CATÉGORIE DE STAGE	DURÉE DU STAGE	RÉSIDENTS de la CAPB		RÉSIDENTS HORS CAPB	
		TARIF	TARIF RÉDUIT	TARIF	TARIF RÉDUIT
TARIF A	10 heures	83 €	63 €	87 €	67 €
	12 heures	98 €	76 €	105 €	81 €
	15 heures	123 €	95 €	131 €	101 €
	20 heures	164 €	126 €	175 €	134 €
TARIF B	10 heures	142 €	109 €	153 €	118 €
	12 heures	170 €	131 €	183 €	141 €
	15 heures	213 €	164 €	229 €	176 €

2.d. Les stages pour adultes

Nous proposons de classer les ateliers par groupes :

- Groupe A : tous les ateliers dessin, peinture ;
- Groupe B : stages nécessitant un coût RH (modèle vivant) ou un coût de matériel significatif ;
- Groupe C : stages nécessitant un coût RH (modèle vivant) et/ou un coût de matériel plus significatif.

A l'intérieur de ces groupes, les tarifs varient selon le nombre d'heures de cours. D'ici ce mode de calcul des tarifs 2022/23 en cours (stages de 10h) servent de repère pour calculer le tarif réduit et le tarif plein 2023/24.

CATÉGORIE DE STAGE	DURÉE DU STAGE	RÉSIDENTS de la CAPB		RÉSIDENTS HORS CAPB	
		TARIF	TARIF RÉDUIT	TARIF	TARIF RÉDUIT
TARIF A	10 heures	146 €	112 €	200 €	154 €
	12 heures	175 €	134 €	240 €	185 €
	15 heures	218 €	168 €	300 €	231 €
TARIF B	10 heures	182 €	140 €	237 €	182 €
	12 heures	218 €	168 €	284 €	218 €
	15 heures	273 €	210 €	355 €	273 €
TARIF C	10 heures	218 €	168 €	273 €	210 €
	12 heures	262 €	202 €	328 €	252 €
	15 heures	328 €	252 €	410 €	315 €

2.e. Le stage d'immersion

Ce stage d'une durée de 20 heures propose un programme d'immersion aux lycéens ou aux bacheliers souhaitant postuler aux concours des classes préparatoires ou des écoles supérieures d'art.

CATÉGORIE DE STAGE	DURÉE DU STAGE	RÉSIDENTS de la CAPB		RÉSIDENTS HORS CAPB	
		TARIF	TARIF RÉDUIT	TARIF	TARIF RÉDUIT
TARIF	20 heures	164 €	126 €	175 €	134 €

3. Dispositions complémentaires

3.a. Pourcentage de réduction pour les inscriptions en cours d'année

Dans la limite des places disponibles, il est possible de s'inscrire après les vacances de fin d'année civile (tarif appliqué : 70 % du tarif normal) ou après les vacances d'hiver jusqu'aux vacances de printemps (tarif appliqué : 50 % du tarif normal).

3.b. Atelier transfrontalier en langue basque

L'ESAPB souhaiterait faire une exception pour un atelier adulte qui devrait voir le jour à la rentrée scolaire prochaine. Il s'agit d'un atelier de dessin pour le public adulte transfrontalier délivré en langue basque. Situé à Hendaye cet atelier a pour objectif de rassembler des résidents habitant des deux côtés de la frontière. Aussi, nous souhaiterions appliquer le seul tarif résidents de la CAPB pour tous.

3.c. Formation personnalisée

La formation personnalisée est un programme pédagogique à la carte qui permet de suivre plusieurs enseignements d'initiation et de perfectionnement en arts plastiques et visuels dans le cadre d'un projet personnel ou professionnel. Ce programme est validé à l'issue d'un entretien avec le responsable pédagogique des ateliers de pratiques amateurs. Un abattement de 10 % s'applique sur le montant total d'inscription à partir du 4^e atelier.

3.d. Cours d'essai

Pour l'ensemble des ateliers, un cours d'essai pourra être demandé sous réserve des places disponibles.

Pratiques amateurs 2023/24

TARIFS DES ATELIERS

Du 11 septembre 2023 au 22 juin 2024
 (hors vacances scolaires et jours fériés)

MOINS de 18 ANS *

CATÉGORIE D'ATELIER	DURÉE DE L'ATELIER PAR SEMAINE	RÉSIDENTS de la CAPB		RÉSIDENTS HORS CAPB	
		TARIF	TARIF RÉDUIT **	TARIF	TARIF RÉDUIT **
TARIF A	2h	138 €	103 €	172 €	128 €
	3h	207 €	155 €	258 €	193 €
TARIF B	3h	264 €	197 €	326 €	243 €
TARIF C	2h	218 €	163 €	263 €	196 €
HISTOIRE DE L'ART	1h30 par séance selon le cycle proposé	GRATUIT			

* RÉDUCTION FAMILLE : -10% sur les ateliers enfant à partir du 2^e enfant inscrit (inscriptions simultanées)

** TARIF RÉDUIT MOINS DE 18 ANS : Étudiants - Parents en situation de recherche d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation adulte handicapé ou du minimum vieillesse

18 ANS et PLUS

CATÉGORIE D'ATELIER	DURÉE DE L'ATELIER PAR SEMAINE	RÉSIDENTS de la CAPB		RÉSIDENTS HORS CAPB	
		TARIF	TARIF RÉDUIT ***	TARIF	TARIF RÉDUIT ***
TARIF A	2h30	353 €	294 €	400 €	333 €
	3h	423 €	353 €	480 €	400 €
TARIF B	2h30	388 €	323 €	439 €	366 €
TARIF C	2h30	453 €	388 €	556 €	475 €
	3h	544 €	465 €	667 €	570 €
TARIF D	2h	435 €	372 €	534 €	456 €
	2h30	544 €	465 €	667 €	570 €
HISTOIRE DE L'ART	1h30 par séance selon le cycle proposé	156 €	125 €	193 €	156 €

*** TARIF RÉDUIT 18 ANS ET PLUS : Étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation adulte handicapé, du minimum vieillesse, moins de 25 ans

Pratiques amateurs 2023/24

TARIFS DES STAGES

MOINS de 18 ANS

CATÉGORIE DE STAGE	DURÉE DU STAGE	RÉSIDENTS de la CAPB		RÉSIDENTS HORS CAPB	
		TARIF	TARIF RÉDUIT *	TARIF	TARIF RÉDUIT *
TARIF A	10 heures	82 €	63 €	87 €	67 €
	12 heures	98 €	76 €	105 €	81 €
	15 heures	123 €	95 €	131 €	101 €
	20 heures	164 €	126 €	175 €	134 €
TARIF B	10 heures	142 €	109 €	153 €	118 €
	12 heures	170 €	131 €	183 €	141 €
	15 heures	213 €	164 €	229 €	176 €
	20 heures	284 €	218 €	306 €	235 €

* TARIF RÉDUIT MOINS DE 18 ANS : Étudiants - Parents en situation de recherche d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation adulte handicapé ou du minimum vieillesse

18 ANS et PLUS

CATÉGORIE DE STAGE	DURÉE DU STAGE	RÉSIDENTS de la CAPB		RÉSIDENTS HORS CAPB	
		TARIF	TARIF RÉDUIT **	TARIF	TARIF RÉDUIT **
TARIF A	10 heures	146 €	112 €	200 €	154 €
	12 heures	175 €	134 €	240 €	185 €
	15 heures	218 €	168 €	300 €	231 €
TARIF B	10 heures	182 €	140 €	237 €	182 €
	12 heures	218 €	168 €	284 €	218 €
	15 heures	273 €	210 €	355 €	273 €
TARIF C	10 heures	218 €	168 €	273 €	210 €
	12 heures	262 €	202 €	328 €	252 €
	15 heures	328 €	252 €	410 €	315 €

** TARIF RÉDUIT 18 ANS ET PLUS : Étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation adulte handicapé, du minimum vieillesse, moins de 25 ans

STAGE IMMERSION

TARIF	DURÉE DU STAGE	RÉSIDENTS de la CAPB		RÉSIDENTS HORS CAPB	
		TARIF	TARIF RÉDUIT *	TARIF	TARIF RÉDUIT *
	20 heures	164 €	126 €	175 €	134 €

* TARIF RÉDUIT : Étudiants, demandeurs d'emploi, bénéficiaires du RSA, de l'allocation adulte handicapé, du minimum vieillesse, moins de 25 ans